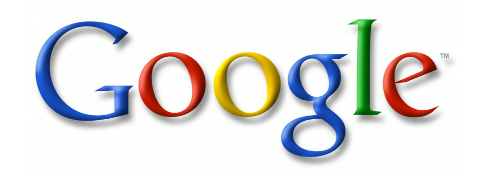
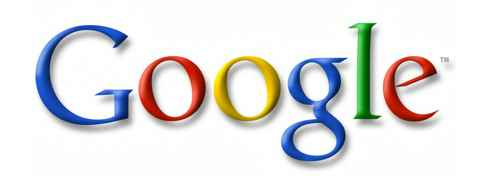
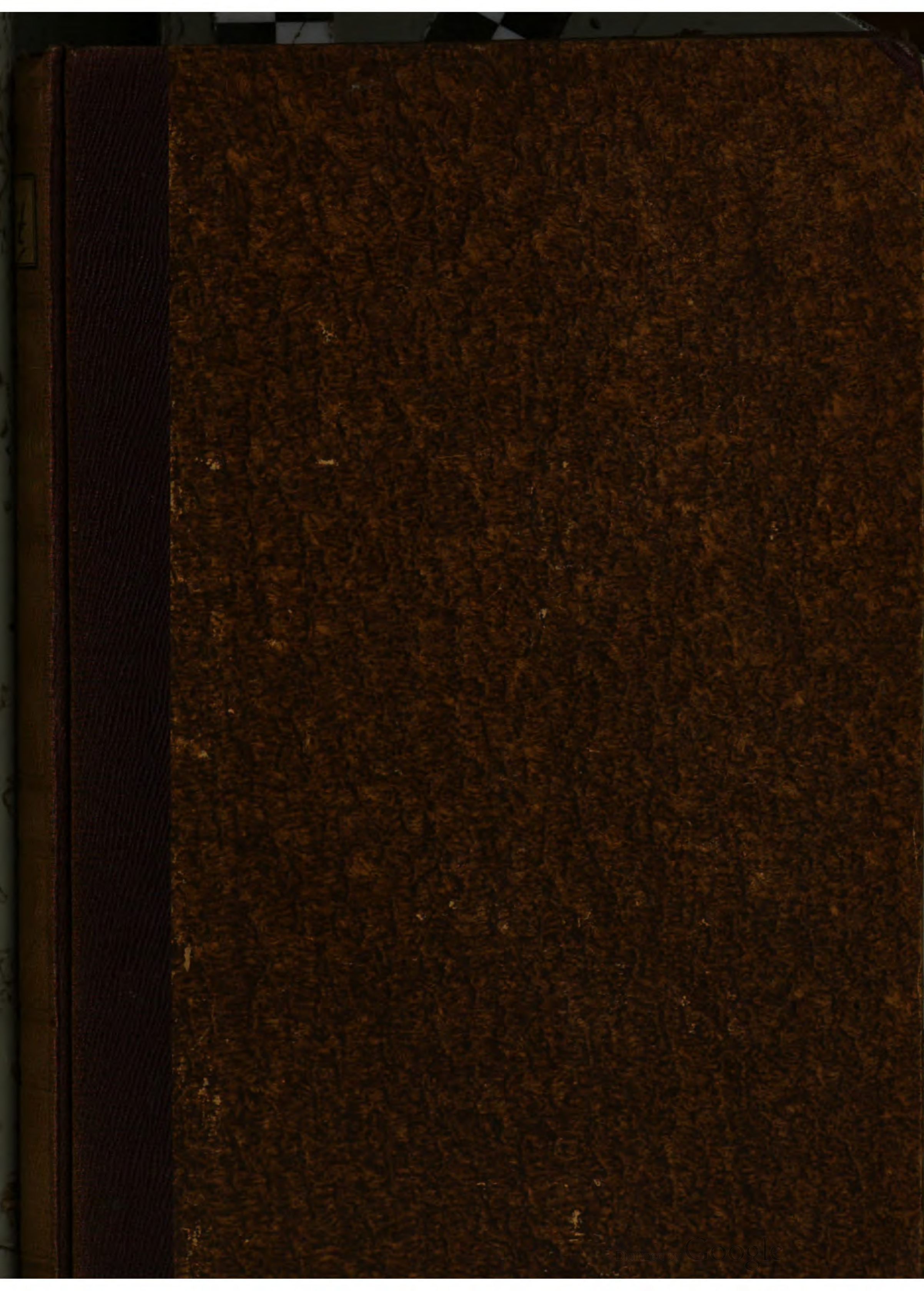
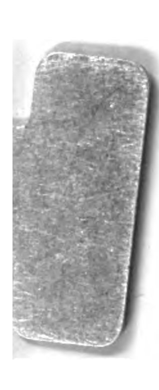
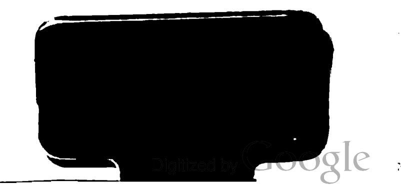


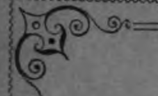




Annales







ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

de l'Histoire & des Antiquités de la Flandre

TROISIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME, Nos 1 & 2

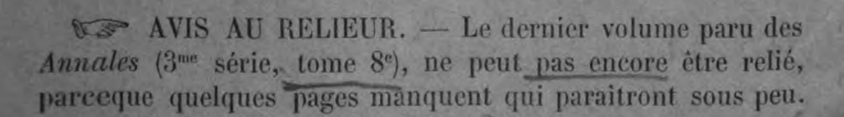
OU XXVIe DE LA COLLECTION

BRUGES

IMPRIMÉ CHEZ AIMÉ DE ZUTTERE, SUCCr DE VANDECASTEELE-WERBROUCK

1874

☞ AVIS AU RELIEUR. — Le dernier volume paru des *Annales* (3me série, tome 8e), ne peut pas encore être relié, parceque quelques pages manquent qui paraitront sous peu.



SOMMAIRE :

—

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

de l'Histoire & des Antiquités de la Flandre

TROISIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME, Nos 3 & 4

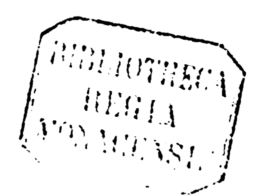
OU XXVIe DE LA COLLECTION

BRUGES

IMPRIMÉ CHEZ AIMÉ DE ZUTTERE, SUCCr DE VANDECASTEELE-WERBROUCK

1874

N° 68

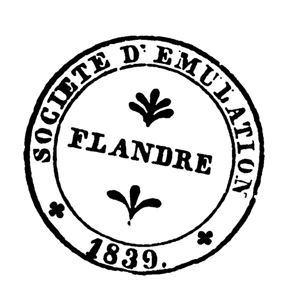


Le Président,

J. O. Andries

Le Secrétaire,

Chev de Schietere de Lophem



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre

MESSIEURS :

1. J.-O. ANDRIES, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de l'académie royale d'archéologie de Belgique, l'un des membres-fondateurs de la Société. *Président.*
2. ALFRED RONSE, membre du conseil communal de la ville de Bruges.
3. FRANÇOIS BRUYNEEL, bibliophile, à Courtrai.
4. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, chevalier de l'ordre de Léopold, médaillé de Ste-Hélène, licencié en droit, conseiller provincial, à Bruges, *Secrétaire.*
5. JULES BROUCKAERT, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine F. VAN DE PUTTE, curé-doyen à Courtrai, correspondant de la commission royale des monuments, membre de la Société des beaux-arts de Gand, de la Morinie, de la Picardie, de Zélande, de la *Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii œvi*, à Berlin, etc., l'un des membres-fondateurs de la Société. *Vice-Président.*
7. Le chanoine J. J. DE SMET, décoré de la Croix de fer, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. Monseigneur H. F. BRACQ, prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical, officier de l'ordre de Léopold, docteur en théologie, évêque de Gand.

MESSIEURS :

9. Mgr le chanoine A. WEMAER, prélat domestique et protonotaire apostolique *ad instar participantium*, vicaire-général, à Bruges.

10. PIERRE BOUTENS, avocat, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Bruges, *membre du comité.*

11. ÉDOUARD VAN DAMME-BERNIER, membre de la société des beaux-arts de Gand et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

12. Le baron JEAN BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la commission royale des monuments, de la société des beaux-arts etc., à Gand.

13. Le chevalier GUSTAVE VAN HAVRE, ancien sénateur, bourgmestre à Wyneghem, près d'Anvers.

14. CHARLES VAN CALOEN, président honoraire du tribunal de première instance, officier de l'ordre de Léopold, à Bruges.

15. ERNEST LEFEVRE-VAN DEN BERGHE, archéologue, à Gand.

16. ANSELME VAN CALOEN-DE CROESER, baron de Basseghem, à Bruges.

17. DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE, Conservateur-adjoint des archives de l'État à Liége, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne; membre effectif de l'Institut archéologique Liégeois; de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre; de la Société de littérature Neérlandaise de Leide; de la Société Zélandaise des sciences, etc., *membre du comité.*

18. ÉMILE DE BORCHGRAVE, docteur en droit, chef du cabinet du Ministre des affaires étrangères, conseiller de légation, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de nombre des ordres d'Isabelle-la-Catholique et de St-Grégoire-le-Grand, officier des ordres de la légion d'honneur et de la couronne de Chêne, chevalier des ordres de la couronne royale de Prusse et de Léopold d'Autriche; membre de l'académie royale de Belgique etc.

19. I. L. A. DIEGERICK, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Ypres, chevalier des ordres de Léopold et de la Couronne de Chêne etc., membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres

20. Mgr le baron F. BETHUNE, chanoine, à Bruges.

21. Le comte TH. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, grand-maréchal de la Cour, grand'croix des ordres de Léopold et de la Couronne de fer d'Autriche, etc. etc. à Bruxelles.

22. DE PORTEMONT, ancien membre de la Chambre des Représentants, juge de paix à Grammont.



MESSIEURS:

23. GUSTAVE CARTON, docteur en médecine à Wynghene.

24. Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT, docteur en théologie, philosophie et lettres, évêque de Bruges, prélat domestique de S. S. et évêque assistant au trône pontifical.

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, membre de la Chambre des Représentants, à Ingelmunster.

26. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Chambre des Représentants, officier de l'ordre de Léopold, chevalier des ordres de François-Joseph d'Autriche et de l'Etoile Polaire, membre de l'académie royale de Belgique, président de la commission royale d'histoire etc., à St-Michel-lez-Bruges, *membre du comité.*

27. Le chanoine VERDEGEM, archiviste de l'évêché de Bruges.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, à Bruges, *membre du comité.*

29. Le lieutenant-général MEYERS, de l'état-major du génie, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Lion de Zaehringen, chevalier de l'ordre de la Tour et de l'Épée, chevalier de l'ordre de l'Épée (Suède), de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et de l'ordre du Medjidié de 4e classe, à Anvers.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM-DE THIENNES, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances etc., à Gand, *membre du comité.*

31. ÉDOUARD NEELEMANS, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne et membre de la Société des Bibliophiles flamands de Gand, à Eecloo, *membre du comité.*

32. VAN HUELE-VERHULST, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, à Bruges.

33. FÉLIX-HENRI D'HOOP, Conservateur des Archives de l'État et membre de la société des Bibliophiles flamands à Gand, *membre du comité.*

34. RENÉ CHALON, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre du Christ du Portugal, président de la société des bibliophiles belges, membre de l'académie royale de Belgique, vice-président de la commission royale des monuments etc., à Bruxelles.

35. L'abbé ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, *membre du comité.*

36. E. FEYS, professeur de Rhétorique latine à l'athénée royal de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold.

37. F. VERGAUWEN, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, président de la Société des bibliophiles flamands etc., à Gand.

MESSIEURS :

38. Le Baron JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, à Ypres.

39. IGNACE DE COUSSEMAKER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bailleul.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, chevalier des ordres de Léopold de Belgique, de l'Étoile Polaire et de la Couronne Royale de Prusse etc., bibliothécaire de l'Université, à Gand.

41. CHARLES VERSCHELDE, architecte et homme de lettres, à Bruges, *trésorier et bibliothécaire.*

42. L. DE FLORISONE, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Ypres.

43. Le chevalier AMÉDÉE DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT-DE MUNCK, membre du Conseil provincial de la Flandre-Orientale, président du Cercle archéologique du pays de Waes, à son château, à St-Nicolas (Waes).

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, membre de la Chambre des Représentants, à Thielt.

45. E. POULLET, docteur en droit et en sciences politiques et admin., membre correspondant de l'académie royale de Belgique, professeur ord. à l'université catholique à Louvain.

46. HECTOR DE SCHIETERE DE LOPHEM, docteur en droit, à Bruges.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès-lettres, chevalier de l'ordre du Lion Neérlandais, commandeur des ordres de la Couronne de Chêne, du Christ de Portugal et d'Ernest-Auguste de Hanovre ; chevalier des ordres de Léopold de Belgique, de l'Étoile Polaire, de Danebrog, d'Adolphe de Nassau, de François I des deux Siciles et de Henri-le-Lion de Brunswick; associé de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, membre titulaire du comité flamand de France, de la société historique et littéraire d'Ypres, à Ypres.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, ministre d'État, grand-officier de l'ordre de Léopold et grand-cordon de la légion d'honneur, décoré de l'ordre du Medjidié de 1re classe, grand-cordon des ordres de Charles III d'Espagne, des SS. Maurice et Lazare, de Sardaigne, du Christ de Portugal, et du Danebrog de Danemarck, président de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, membre de la Chambre des Représentants.

50. P. CROCQUISON, architecte provincial, membre correspondant de la commission royale des monuments, à Courtrai



MEMBRES HONORAIRES.

—

MESSIEURS :

1. Mgr A. NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.
2. MESSIAEN, juge au tribunal d'Ypres.
3. COPPIETERS, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.
4. LOUIS DE BAECKER, inspecteur des monuments historiques, chevalier des ordres de la Couronne de chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'académie, membre de la commission historique du département du Nord, de la Société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la Société d'émulation de Cambrai, etc.
5. ED. DE COUSSEMAKER, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Léopold de Belgique, chevalier de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, président du Comité flamand de France, correspondant de l'institut de France, membre-correspondant de l'académie impériale de Vienne, associé de l'académie royale de Bruxelles, membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres, etc. à Lille.
6. Le R. Père HENRI-MARIE IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'académie archéologique de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France à La Sarte, près de Huy.
7. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale d'archéologie de Belgique, de la Société des beaux-arts de Gand, etc. membre de la chambre des Représentants.
8. CONRARD VAN CAUWENBERGHE, littérateur, à Audenarde.

MESSIEURS :

9. L. GALESLOOT, chef de section aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

10. EDMOND RONSE, littérateur et éditeur des Annales de Heindrycx, à Furnes.

11. LOUIS VAN STRALEN, littérateur, à Anvers.

12. LOUIS RYELANDT-CASIER, docteur en droit, conseiller provincial à Bruges.

13. J. A. VAN STEENKISTE, licencié en théologie, professeur au séminaire, à Bruges.

14. ALPHONSE VAN DE WALLE, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, agent de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, membre de la société des beaux-arts de Gand, de l'académie royale archéologique d'Anvers, à Bruges.

15. CH. PIOT, chevalier des ordres de Léopold de Belgique et de François-Joseph d'Autriche, archiviste général adjoint du royaume, etc. à Bruxelles.

16. J. A. DE SCHRYVERE, curé à Vlisseghem.

17. Le R. P. KEELHOFF, de l'ordre de St-Augustin, à Gand.

18. N. DE PAUW, substitut du Procureur du Roi, à Gand ; membre de la commission des archives et de celle des monuments de la même ville ; du cercle archéologique de Termonde etc.

19. EDMOND VAN DER STRAETEN, musicologue, membre de plusieurs sociétés savantes tant du pays que de l'étranger, à Bruxelles.

20. Le R. P. HUB.-PROSPER VANDERSPEETEN, de la Compagnie de Jésus, rédacteur de la *Collection des Précis Historiques*, à Bruxelles.

21.

22.

23.

24.

25.

EXTRAITS

DE

L'INVENTAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES

D'INGELMUNSTER

Chargé du triage et du classement de nos archives communales, j'en ai dressé l'inventaire. Il est divisé en quinze chapitres, conténant 1495 liasses ou numéros, classés chronologiquement.

Afin que le public puisse tirer quelque parti de mon long et laborieux travail, j'ai écrit le résumé de ce qu'il contient de plus remarquable : Le mouvement des troupes dans cette contrée, les contributions forcées dont la commune fut grèvée, les fêtes et les solennités publiques, suivies de pillages et d'autres sinistres, les fourragements ; en un mot, tout ce qui

a un intérêt positivement historique, s'y trouve annoté. L'on pourra juger de ce résumé succinct, quelles vicissitudes notre commune a subies, l'importance de son commerce et les causes de sa décadence.

Les notes marginales indiquent les numéros de l'inventaire et les dates des pièces.

CHAPITRE PREMIER.

Ce chapitre renferme 173 numéros ou liasses et contient les comptes communaux d'Ingelmunster avec leurs pièces
No 1 Anno 1624 justificatives. Le n° 1 est le compte de l'année 1624, il est le plus ancien, car tous les autres ont probablement été brûlés lors du siége du château, en 1580. Les dépenses de 1624 s'élèvent à 1968 livres, 15 sols parisis; les traitements des curé, vicaire, sacristain et autres sont à charge de la commune; les impositions établies par forme de corvées (transports), sont taxées à 9 livres parisis par pionnier; plus tard elles ont été réduites à 6 livres parisis.

No 3 Anno 1638 Les habitants ont logé six sauvegardes irlandaises lors du passage des troupes dans cette commune.

No 5 Anno 1642 Les pionniers, qui furent demandés par les hoogpointers de la châtellenie de Courtrai, reçurent 20 sols par jour. Le 20 mai logèrent dans la commune le capitaine Louis Janssens et sa compagnie de matelots; leur séjour occasionna une dépense de 134 livres 4 sols parisis.

No 7 Anno 1645 Le château reçut, le 3 décembre, par ordre de don Juan Deliponti, gouverneur de Courtrai, une garnison, commandée par l'officier Carlo Maffioli, et consistant en 50 hommes. Ils y restèrent durant quinze jours,

le 21 du même mois arriva au château, par ordre de S. E. don Castel Rodrigo, le capitaine Hent, avec un détachement de 50 Italiens, du régiment du comte de Bruay; le 2 janvier 1646, on reçut un convoi pour la garnison; le dit capitaine y resta jusqu'au 29 juillet. Le château fut pris par les français, qui y mirent pour commandant, par ordre du général Gassion, le capitaine Fleury; il y séjourna jusqu'en novembre; le château tomba alors au pouvoir des espagnols, qui y mirent pour commandant le capitaine Lossayo avec cinquante hommes. Cet officier fit fortifier le château et, le 13 février 1647, il fut remplacé par le capitaine Pinappel, qui y resta jusqu'au 28 du même mois, lorsque le château tomba de nouveau au pouvoir des français. Tous ces déplacements de garnisons furent autant de dévastations et de pillages; il en résulta une dépense de 22,418 livres parisis. Les 24, 25 et 26 juillet 1645, logèrent dans la commune 300 cavaliers, commandés par le colonel des Fanges; ce logement coûta à la commune la somme de 12,000 livres parisis. On racheta aussi, en 1646, pour 2,000 livres parisis, le logement du régiment commandé par le Baron Desfouns; à cette époque les sociétés de l'arc à main et de l'arquebuse étaient dans un état florissant.

On logea le comte de Funfaldavigne et le 18 mai, arrivèrent 24 chariots chargés de munitions de guerre; chaque chariot était attelé de trois chevaux. N° 10 Anno 1652

Du 30 mai au 27 juillet, campa dans la commune, Philippe François de la Woestyne, seigneur de Becelaere, capitaine, recrutant une compagnie de cavaliers. Ce campement coûta 3,027 florins 6 sols à la commune, et occasionna des dégats considérables aux propriétés. N° 14 Anno 1653

Du 6 novembre jusqu'au 6 janvier 1656, logèrent dans la commune plusieurs militaires du Hainaut. N° 15 Anno 1655

La commune fut forcée de payer la somme de 1,737 livres parisis, pour l'entretien, à Deynze, de trois N° 18 Anno 1657

régiments italiens, trois compagnies espagnoles et une compagnie irlandaise. Ce campement occasionna une dépense de 28,000 florins.

N° 20 Anno 1659 La commune fut obligée de payer à la France une contribution de 2,068 florins.

N° 22 Anno 1658 On logea durant six semaines une compagnie d'arquebusiers, commandés par le capitaine Messire Thomas de Gonsales. Le 29 juin 1658, on reçut une ordonnance datée de Nieuport et signée par don Juan d'Autriche, par laquelle la commune fut obligée de continuer le susdit logement durant quelques jours.

N° 23 Anno 1659 Le 27 septembre, logèrent dans la commune les régiments de Gayaffa, du comte de Bossaert et du comte de Floriaux. Le 15 septembre, la commune reçut une sauvegarde, datée de Bordeaux et signée par S. M. le roi de France. Le 24 mai de cette année on logea 60 cavaliers de la garnison de Courtrai.

N° 29 Anno 1661 Le 24 octobre, passèrent dans la commune, allant à Ostende, afin de s'y embarquer pour l'Espagne, six capitaines espagnols et quelques militaires.

N° 31 Anno 1662 Le baron Delphin de Plotho, d'Ingelmunster, s'étant marié à dame Marie-Florence de Thiennes, fille du comte de Rumbeke, la commune leur fit, à cette occasion, un cadeau de la valeur de 700 florins.

N° 43 Anno 1668 Les 1, 2 et 3 mai, plusieurs étrangers se sauvèrent avec leurs bestiaux dans cette commune, sous la sauvegarde du marquis de Crequi, commandant des troupes campées à Bellem.

N° 44 Anno 1668 La commune entretint, du 4 juin 1668 jusqu'au 11 décembre, 22 cavaliers et un officier, qui coûtèrent à la commune la somme de 8,000 livres parisis.

N° 46 Anno 1669 Le 21 juillet, eut lieu l'entrée solennelle des reliques de Saint-Justin, à laquelle assistèrent les Bailli et autres notables des communes environnantes, précédés de leurs étendards. Ces reliques furent apportées de Rome, par le baron d'Ingelmunster.

On transporta à Courtrai, les comptes de la commune. Il résulte de l'inventaire qui en fut dressé, qu'on ne possédait pas de comptes antérieurs à l'année 1636. N° 49 Anno 1669

La commune reçut en cette année des sauvegardes des gouverneurs de Bruges, d'Ypres et de Dixmude. N° 59 Anno 1677

Le 16 avril la France exigea de la commune une contribution de 7,487 florins 10 sols. N° 60 Anno 1678

L'avoine se payait 24 sols la mesure, dite avot, le foin 29 livres 15 sols les 100 bottes et la paille 26 livres 10 sols les 150 bottes. N° 61 Anno 1678

Des ordonnances signées par le baron d'Ingelmunster attestent qu'en 1679, 1680 et 1681 ce personnage fit partie des hoogpointers de la châtellenie de Courtrai. N° 62 Anno 1679

Le comte de Nassau passa par la commune avec 4,000 hommes. N° 65 Anuo 1681

Le marquis de Warigny vint camper ici ; durant son séjour il régala le marquis de Grana ; la commune pour être dispensée des fourragements etc., fit les frais du dîner. N° 67 Anno 1682

Le baron d'Ingelmunster fit plusieurs présents de vin, de blé etc., au général de Boufflers, campé à Harlebeke, au marquis d'Huxelles et autres officiers. La commune reçut plusieurs sauvegardes du comte de Lumbres, du marquis de Boufflers, du marquis d'Huxelles etc. Le 21 octobre, le général de Boufflers envoya au château d'Ingelmunster une garnison de 20 cavaliers, 25 fantassins et 25 suisses, qui y restèrent jusqu'au 23 avril 1684. La commune reçut aussi plusieurs ordonnances signées de Boufflers et datées d'Harlebeke, pour fournir des foins, chevaux, chariots etc. N° 69 Anno 1683

Le général, campé à Ingelmunster durant cette année, fit démolir tous les ponts de la Mandel et fortifier le château. N° 71 Anno 1683

Le 23 avril, un détachement de 150 espagnols vint forcer la commune à payer une contribution de guerre de 3,814 florins 10 sols. N° 72 Anno 1684

N° 74 Anno 1684 Le 22 septembre, l'armée française, campée à Deynze, se dirigea sur Harlebeke, ce qui mit la commune en grand danger d'être pillée et la força de fournir des foins, pailles etc.

N° 75 Anno 1685 Acte constatant le paiement du bail des biens ayant appartenu à l'hôpital d'Ingelmunster et qui avaient été confisqués au profit du commandeur N. Lepolastion. Ce numéro constate que plusieurs maisons situées près de l'église furent réduites en cendres.

N° 82 Anno 1683 La commune reçut plusieurs sauvegardes du régiment de la Reine, du brigadier de Lumbres, de Marivaulx, etc. Le marquis d'Huxelles, ayant fait une excursion au nord de la Flandre, les 4 et 5 septembre, on lui fournit des fourrages pour épargner la commune. Le 23 octobre arriva au château une garnison française de 76 hommes. Le décampement continuel des troupes durant cette année fit refugier tous les habitants au château et au cimetière d'Ingelmunster, ils y restèrent durant deux mois. La garnison française du château, y occasionna des dégâts immenses; elle employa le salon pour écurie, coupa les arbres etc.

N° 84 Anno 1688 On fit fondre de nouvelles cloches pour l'église d'Ingelmunster.

N° 86 Anno 1689 La commune fit plusieurs présents au prince de Vaudemont et au comte d'Horne, campés à Deynze, au marquis de Bellemare et au comte de Thiant, campés à Gand.

N° 88 Anno 1688 La commune paya aux français une contribution forcée de 11,188 livres parisis, et le 9 juin, arriva à Cuerne le général Calvo, avec des troupes françaises.

N° 89 Anno 1689 La commune fut journellement obligée de fournir des fourrages, chevaux etc., aux troupes françaises, campées à Harlebeke, Cuerne, Courtrai, Rechem etc. Au mois de septembre, une partie de l'armée française, commandée par le général Calvo, passa par notre commune, qui échappa aux fourragements par protection. Le 2 juillet de la même année, arriva à Deynse l'armée

espagnole, commandée par le prince de Vaudemont et le comte de Horne.

La commune paya à la France une contribution de 3,611 florins 4 sols 6 deniers. Le 3 juin, le baron d'Ingelmunster obtint du maréchal de Luxembourg une sauvegarde, qui servit jusqu'au 10 du même mois : le général partit avec une partie de l'armée pour le Hainaut et laissa pour commandant de l'autre partie, restée à Harlebeke, le maréchal d'Humières. Monsieur le baron obtint de celui-ci une autre sauvegarde. Des pièces de cette liasse prouvent que le colonel Bol et autres officiers de l'armée française, venaient du pillage de Thourout et de Wynendaele; quelques bourgeois de notre commune leur présentent des fourrages, pour être épargnés du pillage. Ces officiers leur répondirent : que loin de piller cette commune, ils ne voulaient pas même passer sur les propriétés de monsieur le baron. La commune reçut aussi cette année plusieurs sauvegardes des gouverneurs de Gand, Audenarde, Menin etc. Le 16 octobre de la même année vinrent camper dans la commune le lieutenant-général marquis de Genlis, avec 4,000 hommes, il y resta jusqu'au 28 du même mois. Ses troupes causèrent beaucoup de dégats, fortifièrent le château et détruisirent tous les ponts etc. N° 91 Anno 1690

Le 9 novembre, arrivèrent en garnison, au château, un officier, deux sergeants, un tambour et 50 fantassins. N° 92 Anno 1690

La garnison française, arrivée le 9 novembre au château, y resta jusqu'au 28 février 1691 ; chaque soldat recevait journellement un sol, le sergeant deux sols, le tambour un sol et le lieutenant trente sols, (argent français). A cette garnison succéda une autre, consistant en un sergeant et 20 soldats, qui y restèrent 18 jours. Après le départ de ces garnisons on rasa les fortifications du château. Les frais occasionnés par ces garnisons s'élevèrent à 4,037 livres 5 sols parisis. Cette liasse contient une pétition du curé Rebs, il dit que sa maison N° 93 Anno 1690



a été incendiée par les soldats du comte de Nassau, qui y avait son logement durant le campement des troupes sous les ordres du marquis de Genlis. — Un état des vaches et meubles enlevés par quelques soldats, venus du camp de Cuerne, dans la soirée du 8 mai 1691 et dont les pertes s'élèvent à 898 écus. — Accord concernant la fonte d'une grande cloche pour l'église et d'une petite pour Mr le baron. La matière fondue coûta six sols parisis la livre.

N° 94 Anno 1690 Paiement d'une contribution espagnole de 7,646 livres 11 sols parisis, exigée le 15 décembre.

N° 97 Anno 1691 En octobre 1691, il y eut dans la commune un cantonnement de 5,000 hommes, commandés par le marquis de Joyeuse; tous les habitants quittèrent la commune durant ce campement, qui dura du 8 au 22 octobre; en cette même année on fournit beaucoup de fourrages aux troupes françaises campées à Courtrai, Dottignies, Avelghem, Halluin, Zulte, Ingelmunster etc. Ces mêmes troupes étaient commandées par le duc de Luxembourg, le marquis de Joyeuse, le colonel Bol etc.

N° 98 Anno 1691 Les 7 et 8 mai, les français, commandés par le duc de Luxembourg vinrent camper à Cuerne et Bavichove et au mois de septembre à Vive St-Eloy. — Cette liasse renferme une déclaration des pertes essuyées par le cantonnement de 1691.

N° 100 Anno 1692 La commune paya par ordre du marquis de Boufflers au marquis d'Aspremont, capitaine des Dragons français du régiment de Hosveldt, la somme de 900 florins, argent français pour deux de ses chevaux, que les espagnols avaient enlevés dans la nuit du 10 au 11 mars.

N° 103 Anno 1692 Aux mois de septembre et d'octobre on reçut plusieurs sauvegardes françaises et espagnoles dont une du duc de Bavière portant la date du 2 mai.

N° 103 Anno 1693 Le 13 janvier, on fournit des pionniers pour le siége de Furnes: le 2 du même mois, l'armée, commandée par le marquis de Villars campa à Courtrai et à Harelbeke

et on y chercha une sauvegarde pour soustraire la commune au pillage. Ce numéro contient une déclaration des habitants qui ont été fourragés lors de la dernière campagne, et qui, par suite de ces pertes devaient chercher leurs grains à Bruges, à Gand, ou à Audenarde.

On a fourni beaucoup de fourrages aux français campés au Pottelberg, Avelghem, Dottignies etc. N° 106 Anno 1693

Durant cette année campèrent tour à tour à Vive St-Eloy, Rechem, Bisseghem, Courtrai etc. les troupes françaises et celles des alliés, commandées par le maréchal de Luxembourg, le marquis de la Valette, le duc de Wurtemberg etc. N° 109 Anno 1694

Les 24 et 25 août, arrivèrent à Courtrai les armées françaises et à Roulers celles des alliées; le 9 septembre, arriva de l'armée des alliées au château d'Ingelmunster un colonel, un lieutenant-colonel, un major et 600 hommes. Cette garnison changea tous les deux jours et continua sur ce pied jusqu'au 17 octobre de la même année. N° 112 Anno 1694

En mai, campa au Pottelberg le marquis de la Valette; il quitta le camp le 21 août pour se rendre à Espierres. L'armée des alliés, qui arriva le 9 septembre, passa par cette commune; S. M. le roi d'Angleterre escorté d'un détachement de cavalerie allant à Wacken, une partie de ce détachement s'arrêta à Ingelmunster jusque vers le soir; lorsque le Roi partit le trois du même mois, la commune fut fourragée par les troupes françaises, commandées par le marquis de Vendeuille et le marquis de Soubyse, qui, toutefois, épargnèrent l'église, le château et la place. Ce numéro atteste qu'une mortalité régna dans la commune; du 1 août 1694 jusqu'au 1 janvier 1695, il y eut 267 décès. N° 113 Anno 1694

On reçut une sauvegarde pour les habitants et leurs bestiaux, refugiés au château et au cimetière d'Ingelmunster, durant les mois de septembre et d'octobre, alors que les troupes françaises étaient campées à Cuerne et celles des alliées à Roulers. N° 114 Anno 1694

N° 115 Anno 1694 Le 23 octobre la commune paya une contribution espagnole de 4,181 florins 3 sols.

N° 116 Anno 1695 On fournit plusieurs pionniers pour le siége de Furnes. — Cette liasse renferme un état des avances faites par monsieur le baron d'Ingelmunster du chef de fournitures, dîners etc. au commandant Docul, au marquis de Crequi, à Mr Tito, lieutenant-général des alliés, commandant le détachement lors du passage de S. M. le roi d'Angleterre, au prince de Holstein, au chevalier de Senville, au baron Pallant, etc.

N° 119 Anno 1695 Le 27 avril à deux heures de la nuit, arriva au château une garnison française de 100 grenadiers, et 30 dragons. Le 12 juin, passa dans cette commune l'armée des alliés commandée par le roi d'Angleterre; elle marcha vers Roulers, Becelaere, Zonnebeke, etc. Cette armée retourna par cette commune le 30 juin et le 1 juillet; à chaque passage elle laissa au château une garnison de 400 hommes; il en fut de même dans d'autres places le long de la Mandel; le 5 juillet, la commune fournit des fourrages aux alliés, campés à Denterghem. Le 12 du même mois, arriva de l'armée des alliés au château une garnison de 130 hommes et cinq dragons; le lendemain l'armée française se concentra à Courtrai pour surprendre le prince de Vaudemont campé à Denterghem, mais arrivant à Ingelmunster elle y fut arrêtée par la garnison, les français se virent contraints de s'y arrêter un jour et de canonner le château; la garnison fut faite prisonnière de guerre, après que le château se fut rendu. Cet obstacle ayant fait manquer leur entreprise, ils dévastèrent toute la commune, emportant outre les grains et les meubles, 470 vaches, 42 chevaux de trait; les chevaux du seigneur, 300 moutons, 50 cochons et encore 200 chevaux et vaches appartenant aux étrangers qui s'y étaient refugiés. Le 11 octobre, arriva comme sauvegarde, le chevalier de Plotho, qui fut bientôt remplacé, par une sauvegarde envoyée par le maréchal de Villeroi.

Une déclaration des pertes, s'élevant à 50,000 florins, par suite du siége du château et le pillage de la commune du 13 juillet, passage de troupes, etc. N° 120 Anno 1695

Compte de la réparation du mur du cimetière, où on avait placé les canons lors du siége du château etc. N° 121 Anno 1696

Compte de l'entretien des troupes cantonnées dans ce village au mois d'octobre; ce cantonnement occasionna des dépenses considérables, il fut commandé par le comte de Nogent. Voici le tableau indiquant la position des troupes durant ce cantonnement. N° 122 Anno 1696

Châtellenie de Courtrai.

Wacken,	10	bataillons	»	escad.	Wielsbeke,	»	bat.	3	escad.
Oostroosbeke,	6	»	3	»	Oyghem,	»	»	2	»
Ingelmunster,	8	»	3	»	Bavichove,	»	»	3	»
St. Bavon,	»	»	3	»	Hulste,	»	»	2	»

Verge de Menin.

Iseghem,	4	bat.	»	escad.	Moorseele,	»	bat.	3	escad.
Lendelede,	»	»	3	»	Wevelghem,	»	»	3	»
Heule,	»	»	3	»	Dadizeele,	»	»	2	»
Gulleghem,	»	»	3	»	Geluwe,	»	»	4	»

Châtellenie d'Ypres.

Ouckene,	2	bat.	2	escad.	Moorslede,	»	bat.	3	escad.
Rumbeke,	4	»	3	»	Passchendale,	»	»	3	»
Roulers,	8	»	et le		Ledeghem,	»	»	3	»
quartier général.					Becelaere,	»	»	3	»
Oostnieuwkerke	2	bat.	»	escad.	Roosbeke,	»	»	2	»
Hooglede,	10	»	»	»	Langemark,	»	»	6	»
Staden,	6	»	»	»	Sonnebeke,	»	»	2	»

Franc de Bruges.

St. Pierre,	3	bat.	»	escad.	Woumen,	»	bat.	6	escad.
Zarren,	6	»	3	»	Clercken,	»	»	3	»
Eessen,	8	»	3	»	Merckem,	»	»	5	»
Dixmude,	5	»	6	»					

Total 81 bataillons et 93 escad.

Cette liasse renferme encore l'ordre pour les fournitures à faire aux mêmes troupes. Les 8 bataillons et 3 escadrons logés à Ingelmunster formèrent un effectif de 4,000 hommes.

N° 123 Anno 1696 La commune a fourni des fourrages pour les équipages du duc de Bourbon et autres troupes campées à Courtrai, Thielt, Thourout, Machelen, Olsene etc. Le 23 août, on répara les chemins près du Walbrugge, afin de faciliter le passage des caissons français. Le 28 du même mois, on fortifia de nouveau le château. Le 21 septembre le maréchal de Villeroi alla camper à Wynendaele et à Thourout. Le 18 octobre, arrivèrent les troupes du cantonnement susdit et les premières partirent le 26 du même mois pour Ypres. La commune reçut une sauvegarde pendant que le duc de Villeroi fut campé à Machelen, Thielt et Thourout; ce campement dura du 11 juillet au 19 octobre. Ce numéro porte un état du dénombrement de la commune, d'où il conste qu'il y avait 183 pauvres.

N° 124 Anno 1696 Le paiement d'une contribution espagnole de 6,904 florins 8 sols. Elle fut diminuée de 3,000 florins. — Cette liasse contient un extrait de la fourniture faite aux troupes du cantonnement, en 1696.

N° 126 Anno 1697 En avril 1697, on fournit du bois, fourrages etc. aux alliés, campés à Deynze. Le 14 août, passa dans cette commune l'armée des alliés, venant de Nevele et Deynze et allant à Roulers; cette armée était commandée par le duc de Bavière, le prince de Nassau etc. Les alliés étant campés à Roulers firent arrêter les eaux de la Mandel. Le 13 juin, on fournit du foin aux français, campés à Courtrai sous le commandement du marquis de Montreul, du maréchal de Catinat et en septembre, à celles commandées par le maréchal de Villeroi. En août, on reçut au château une garnison de l'armée des alliés et une sauvegarde. Le 14 août, eut lieu le passage de l'armée des alliés, 300 chariots attelés de 3 ou 4 chevaux,

et chargés de munitions de guerre furent destinés pour loger dans cette commune, mais par protection, ces troupes et le détachement, qui les escortait, allèrent loger à Emelghem et Cachtem, où l'on fourragea. Le baron d'Ingelmunster étant décédé dans le cours de cette année on sonna, pendant six semaines, trois fois par jour, les cloches, pour rappeler aux habitants le souvenir de leur bienfaiteur. Le 5 décembre, on transporta en hâte l'intendant Cobrisse, qui alla à Courtrai, lorsque cette ville fut évacuée par les français en vertu du traité de paix etc. On fournit aussi un chariot et des chevaux pour transporter de Roulers à Thourout, le colonel de Plotho, commandant un régiment de Brandebourgeois. On fit durant cette année plusieurs présents, consistant en gibier, vin etc. au maréchal de Catinat, à Harlebeke, au colonel de Plotho, à Nevele etc. Le 24 août, on reçut une sauvegarde du duc de Bavière. — Cette liasse contient une déclaration des pertes causées en 1695, 1696 et 1697 par les passages, cantonnements etc. La perte de 1695 s'élevait à 14,000 livres de gros, celle de 1,696 à 4,000 livres de gros, celle de 1697 n'est pas indiquée.

On logea, le 30 décembre, le régiment du colonel No 127
St-Amand, qui était en garnison à Courtrai ; ce logement Anno 1697
coûta 473 livres 19 sols 6 deniers parisis.

Compte des frais, faits pour le blanchiment de l'église, No 131
réparation de la tour et de l'orgue etc. Anno 1699

Le 11 Mai, le baron de Plotho et d'Ingelmunster No 135
fit son entrée solennelle dans cette commune; on tira Anno 1700
plus de 4000 coups de fusil ou de mousquets, et on paya 150 livres parisis pour la poudre à tirer.

La commune a dû fournir, le 1 avril, 5 chevaux de No 136
remonte pour l'Espagne. Anno 1701

24 pionniers sont allés travailler au canal de Bruges No 138
à Gand et aux forts d'Isabelle et de St-Donat; chaque Anno 1701
pionnier reçut 30 sols parisis par jour.

No 139 Anno 1702 On a recruté 12 hommes pour l'Espagne, ce qui coûta 3,960 livres 3 sols 6 deniers parisis. — Cette liasse renferme quelques actes d'engagement pour le régiment du seigneur Philippe de Mérode de Liedermans, chevalier et capitaine du régiment de Westerloo.

No 141 Anno 1702 Un placard de l'Espagne, du 4 septembre, fixe une contribution de 80,000 florins, à répartir entre le Franc de Bruges, la châtellenie de Courtrai etc.

No 143 Anno 1703 La fourniture de 10 hommes pour le bataillon du baron de Fourrières et 2 hommes pour le régiment du seigneur de la Faille, grand bailli de Gand. — Cette liasse contient une spécification des droits que les bailli et greffier ont reçus depuis 1694 ; il conste de cette spécification que toutes les archives ont été détruites; en voici le texte :

« Alvooren doet te notteren dat van jaren 1693 en 1694,
» soo precijs geene declaratie en can syn ghemaeckt van
» reghten dat de greffiers en bailliu deser prochie hebben
» connen profiteren in hunne emolumenten, mits dat de
» prochie pampieren gevlucht gheweest op het casteel
» van Inghelmunstre, al verworpen genomen ende ten
» deele gedestrueert sijn geweest door de fouragerijnghe
» ende pillerijnghe van de prochie van Inghelmunstre,
» den dagh van de belegherijnghe, canoneren ende ne-
» men van t' casteel van 't selve Ingelmunstre, 't gone
» geschiede bij het generale frans legher in de maent van
» julij 1695 door eene pure vrake om datter op 't selve
» casteel was jngels guarnisoen die arresteerde of belem-
» merde het fransche leger eenen dagh ende daer doore
» den tyt gegeven hadde geweest aen den prince van van
» Demont zigh met syn legher te retireren op welc ende
» 2 naervolghe dagen dat de equipage ende bagaige daer
» bleef tot dat het voorseide fransche legher wederom
» repasseerde ende gonck naer de bombardering van
» Brussel : (hoewel dit hier niet te passe en comt :) de
» aerme prochie van Ingelmunstre gestampt was mits
» datter niet meer en resteerde nogh van oust, peerden,

» coyen, schapen, swijnen of andere meubelen, waerdoore
» de voorseide pampieren gesaeijt ende gestroijt geweest
» zijnde en is niet mogelijk geweest een staet te maeken
» etc. »

Une déclaration de la perte essuyée par les habitants d'Ingelmunster par l'inondation de la Mandel et de la Lieve, arrivée en juin et juillet et dont le total s'élève à 742 livres parisis. No 144 Anno 1703

Le 3 juillet, on envoya 36 hommes pour monter la garde au canal de Gand à Bruges, chaque homme y reçut 1 livre 8 sols parisis par jour. Le 21 et 22 août, la commune fut fourragée par les hollandais, ce qui occasionna une dépense de 388 livres 16 sols parisis. — Cette liasse prouve que les habitants possédaient, en 1704, 57 chevaux. No 146 Anno 1705

On reçut une sauvegarde du duc de Bavière et une autre du maréchal de Villeroi pour la sécurité des habitants, leurs bestiaux et meubles, refugiés au château et au cimetière, lorsque les troupes d'Espagne et de France revinrent de la bataille de Ramillies et se dirigèrent vers Ypres, Menin et Lille. Le 6 juin, on répara par ordre du commandant en chef de l'armée des alliés, campés à Aerseele, les chemins pour marcher sur Roulers; durant ce temps la commune reçut une sauvegarde pour 34 jours. Le 30 juin, on répara de nouveau les chemins par ordre des alliés, campés à Roulers; le 6 juillet passa ladite armée marchant sur Harlebeke; par suite du grand nombre de chariots etc. le pont de la Mandel se rompit; la commune fut obligée de le restaurer sans retard. Durant le dernier cantonnement il s'arrêta à Thielt un détachement de sept à huit cents hommes, commandés par le général Topf, qui protégeait la marche des convois allant de Gand à Bruges. Ce détachement vint camper à Ingelmunster pour protéger la marche. La même année, un détachement de No 147 Anno 1706

5,000 hommes de l'armée des alliés garda, à Vive-Saint-Eloy, les munitions de guerre, qui devaient servir pour le siége de Menin; ce détachement fut commandé par le général Juois, qui ordonna le 25 juillet à notre commune d'y fournir des fourrages etc. Nous reçûmes une sauvegarde du duc de Marlborough. Le 9 juin, campa à Aerseele un détachement de Hanovriens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers de la famille De Plotho; la commune leur fit des présents pour obtenir leur protection etc.

N° 148 Anno 1786 Nous fournîmes beaucoup de pionniers pour Gavere, Courtrai, St-Denis, Menin etc. Il conste d'un état joint à cette liasse que la commune possédait alors 51 chevaux, 69 vaches et 322 moutons; chaque cheval payait 5 sols 4 deniers parisis, une vache 4 sols parisis, et 100 moutons 1 livre 2 sols 4 deniers parisis.

No 149 Anno 1706 En août, les alliés étaient campés à Courtrai, d'où l'on reçut une sauvegarde du duc de Marlborough, et, le 18 novembre, on logea 150 Hollandais.

No 151 Anno 1708 Le 17 juillet, on reçut une sauvegarde anglaise qui servit jusqu'au 14 août. Le 1r août, le duc de Marlborough campa à Wervick, la commune en reçut de nouveau une autre sauvegarde. Vers le même temps une armée de 8,000 hommes vint camper devant la porte de Bruges à Courtrai, à quelle occasion la commune fut forcée de fournir des fourrages. La commune fit aussi des présents au général van Auwerkerke, campé à Roulers, au genéral Bulo, à Rumbeke etc. Durant cette même année le château d'Ingelmunster fut occupé durant six semaines par les habitants d'Ingelmunster et leurs bestiaux, qui y furent sous la sauvegarde du brigadier Pritselwils. Le 10 janvier, arriva à Vive-St-Eloy un détachement pour préserver le convoi, y arrêté par les glaces, auquel détachement on fournit des fourrages etc. Le 17 juillet, arrivèrent à Roulers 5 à 6,000 cavaliers. Le 19 du même mois, passa un détachement

de 2,000 cavaliers et le 11 janvier 1709, 300 fantassins allemands.

Le 8 novembre, passèrent dans cette commune 80 cavaliers et 25 fantassins, allant à Courtrai et le 28 du même mois 40 cavaliers. Cette liasse renferme une liste de 2,004 personnes devant se rendre à Gand pour y chercher des grains. No 155 Anno 1709

Le 6 mars, on eut à fournir des rafraîchissements à 1000 hommes venant de Bruges. Le 2 mai, passa dans cette commune escorté d'un détachement de militaires le conseiller d'état Mr Fonseca. Le 18 septembre, on reçut l'ordre de fournir des fourrages à Harlebeke pour un convoi d'artilleurs, mais dans l'entretemps ces mêmes troupes furent défaites par 3 à 4,000 français. Le 20 du même mois, les français firent un coup de main sur un convoi, à Vive-St-Eloy. En retournant ils fourragèrent cette commune pour une somme de 1,553 florins 4 patars. No 156 Anno 1710

Le 13 août, la commune fournit des chevaux et des chariots pour le siége de Lille, ainsi que des pionniers. Le 22 octobre on fournit des fourrages aux troupes campées à Vive-St-Eloy, commandées par le général Muray. Cette liasse contient une déclaration de ce que coûta le logement, du 3 au 4 avril 1710, de 200 cuirassiers et 200 fantassins; elle s'élève à la somme de 1,229 livres 17 sols parisis. No 157 Anno 1711

Le 31 août, on devait fournir des fourrages au prince Eugène campé à Tournai : les 14 et 15 avril 1711, vint camper à Vive-St-Eloy le lieutenant-général et gouverneur Muray avec quelques milliers de soldats pour y protéger un convoi etc. Cette liasse renferme une pétition de la régence d'Ingelmunster à Monseigneur l'évêque de Tournai, à l'effet de vouloir supprimer la solennité de la fête de St-Amand, qu'on célébrait au 26 octobre; donnant pour motif que pareille solennité avait lieu le 6 février; partant deux fois No 158 Anno 1712

pendant l'année etc. Cette liasse contient aussi, dans un recueil, le rapport sur le réglement présenté par les puissances des Provinces-Unies et de l'Angleterre au conseil d'État à Bruxelles, depuis le 9 octobre jusqu'au 30 du même mois 1711.

Nº 160 Anno 1714 Quelques paiements relatifs à l'entrée solennelle que le baron d'Ingelmunster fit en cette commune par suite de son mariage.

Nº 161 Anno 1715 Les frais de la construction dans cette commune d'une prison civile.

Nº 163 Anno 1717 Le paiement relatif aux fêtes données à cause de la victoire remportée sur les Turcs par l'empereur d'Allemagne.

Nº 170 Anno 1744 Quelques fournitures de fourrages etc., faites aux français, campés à Courtrai. Le 19 mai, arriva dans la commune un détachement de hussards, allant à Courtrai. Ils poursuivaient un convoi de bœufs. Ce détachement était commandé par le chevalier Blacas et logea ici le 3 juin.

Nº 171 Anno 1745 La fourniture de fourrages faite aux trois compagnies de cavaliers du régiment de Rohan, s'appelant les compagnies de Boirot, de Bettechy et de Wavrans, lesquelles étaient campées dans cette commune au mois d'octobre. Cette liasse contient une narration de la revue, faite à Thielt, Wacken, Meulebeke et Ingelmunster le 14 novembre, par Don Enia, conseiller du roi.

Nº 173 Anno 1745 Un tableau ou livre indiquant les occupeurs et la contenance des maisons, terres etc., devant servir de base aux impositions.

CHAPITRE DEUXIÈME

Contenant 92 liasses, renfermant des comptes de la commune d'Oostroosebeke, qui autrefois faisait partie de la Baronnie d'Ingelmunster. Le premier date de 1630 et le dernier de 1744.

Nº 1 Anno 1630 Celui de 1630 dit que la commune fut chargée de 400 transports.

On racheta le logement du régiment de Mr Desfoures, colonel au service de S. A. le duc de Lorraine. No 2 Anno 1644

Le 25 mai, on logea quelques cavaliers commandés par le capitaine Waeghenaere. No 3 Anno 1659

Passèrent trois régiments de fantassins. Durant cette même année on construisit une muraille autour du cimetière de l'église. No 5 Anno 1659

On a payé une contribution de 5,250 livres parisis. No 16 Anno 1667

Du 13 août au 13 mars 1669, la commune a entretenu un capitaine et 18 cavaliers. No 18 et 20 Anno 1669

La commune a obtenu une sauvegarde espagnole. No 29 Anno 1676

Déclaration de la perte essuyée par une partie de l'armée française, commandée par le marquis Delatrousse, qui campa dans cette commune le 1 mars. Cette perte s'élève à 33,979 livres, 12 sols parisis. No 33 Anno 1678

Les frais qui s'élevèrent à 18,374 florins, 3 sols pour logements du 4 novembre jusqu'au 22 février 1769, d'une compagnie de cavaliers, commandés par le capitaine Giras de Goushau. No 35 et 36 Anno 1678

Entretien de cinq compagnies de fantassins, lorsque les français évacuèrent la ville de Courtrai et le 26 janvier 1682, on logea le marquis de Warigny, le marquis de Bellemaere etc. No 39 Anno 1679

Une ordonnance datée du château d'Ingelmunster, le 4 décembre, qui ordonne de détruire tous les ponts sur la Mandel. No 41 Anno 1683

La commune a dû fournir du bois, des fourrages, des vaches, etc. aux généraux Henneval, de Boufflers, d'Huxelles, etc. campés à Harlebeke, Roulers, Courtrai, etc. No 43 Anno 1683

Fourniture de chevaux pour le siége d'Audenarde. No 46 Anno 1685

Une ordonnance datée d'Ypres, le 1 juillet 1670, et signée le baron de Roceu, gouverneur d'Ypres, qui défend à ses soldats de prendre des rafraîchissements sur les terres du Baron d'Ingelmunster; mêmes ordonnances de Jallet, gouverneur de Dixmude et du vicomte de Sebourg, No 53 Anno 1688

commandant de Bruges. Cette liasse contient une sauvegarde, signée par Maurice de Nassau et datée de l'Ecluse le 1 févríer 1673, et une autre avec cachet et signature de Simon Scotte, colonel d'un régiment de fantassins, commandant l'Ecluse et datée de cet endroit le 12 octobre 1672.

No 56 Anno 1689 Ordonnance du 21 juillet, signée et scellée, par laquelle Charles Henri de Lorraine, prince de Vaudemont exempte les habitants d'Oostroosebeke de l'exécution militaire, qu'ils devaient subir faute de paiement, à condition de faire ce paiement pour le 26 du même mois.

No 57 Anno 1690 Contribution française de 5,794 florins 7 sols, exigée le 5 avril et fourniture de fourrages au duc de Luxembourg. Le 20 juin, vint camper à Oostroosbeke, venant de Cuerne et Harlebeke, l'armée française commandée par le maréchal d'Humières. Au mois d'octobre on a fourni des fourrages aux troupes françaises, campées à Ingelmunster, sous le commandement du marquis de Genlis.

No 60 Anno 1691 Les 9 et 10 janvier passa l'armée française, commandée par le général de Boufflers, allant mettre le pays de Waes à contribution; leur retour eut lieu le 13, 14 et 15 janvier; à chaque passage la commune reçut des sauvegardes et ladite armée alla camper à Hulste, Bavichove etc.

No 62 Anno 1691 Etat s'élevant à 459 écus, pour pertes lors du passage de l'armée française, citée ci-dessus.

No 63 Anno 1691 En octobre il y eut un cantonnement, à Oostroosebeke, de 3,000 français et le 9 maï de la même année, vers le soir, une partie de soldats français commirent des dégats pour une somme de 4,797 florins. Cette liasse renferme un état de dépenses, s'élevant à 18,047 livres 3 sols parisis par suite de la fourniture, etc. faite aux troupes du cantonnement, commandées par le colonel Quadt, qui arrivèrent le 8 octobre et partirent le 22 du même mois.

Frais d'entretien de la sauvegarde française et de la sauvegarde espagnole, lorsque lesdites troupes furent campées à Deynze et Harlebeke. La commune reçut aussi trois sauvegardes du duc de Bavière et trois autres du maréchal de Luxembourg. Elles coûtèrent 6,465 livres 4 sols parisis. No 65 Anno 1692

Le 17 mai, on fournit 20 pionniers pour le siége de Namur. No 67 Anno 1692

Le 4 janvier, on fournit 11 pionniers pour le siége de Furnes. No 68 Anno 1693

On fournit des moutons, vaches, fourrages etc. à Tournai, Gand, Dottignies, Oyghem, Vive-St-Eloy, Rechem, Courtrai, Bisseghem etc. No 72 Anno 1693

Fourniture de fourrages, en septembre et octobre, aux garnisons consistant en 400 hommes, occupant les châteaux de Roye à Marckeghem et de Wacken. No 76 Anno 1694

Le 4 octobre, on fournit des pionniers pour le fort de Cnocke. No 78 Anno 1695

Déclaration des pertes essuyées par les passages, repassages, fourragements etc. de 1695 etc. mais principalement lors de l'attaque des français à l'armée du prince de Vaudemont, à Denterghem et des prises des châteaux d'Ingelmunster et Meulebeke; de même lorsque les français allèrent mettre le siége devant Deynze et qu'une partie campa, durant 8 à 9 jours à Vive-St-Bavon et à Wielsbeke, sous le commandement du lieutenant-général Montal ainsi que par le cantonnement, durant 17 jours, en octobre 1696, de trois régiments de cavalerie et de 13 bataillons de fantassins, formant ensemble 10,000 hommes. Ce numéro renferme une déclaration de fourragement etc. d'où il conste que les Français abattirent 1,200 arbres, parmi lesquels il y en avait pouvant servir pour essieu de moulin. Cette perte s'élevait à 153,530 florins. No 79 Anno 1695

Frais s'élevant à 675 livres 11 sols parisis, pour logement, au 7 décembre, du régiment du baron de Courrière, par ordre du duc de Bavière. No 80 Anno 1697

No 83 Anno 1697 Le 13 mai, on a fourni 36 pionniers pour le siége d'Ath.

No 87 Anno 1700 Frais de l'entrée solennelle à Ingelmunster du seigneur baron d'Ingelmunster et de sa dame; la commune d'Oostroosebeke y employa 40 mousquets et 231 livres de poudre, qu'on paya 6 sols la livre. Durant cette même année la commune dut fournir cinq chevaux de remonte pour le régiment du comte de Toulingem, on paya le cheval à raison de 200 florins la pièce.

No 88 Anno 1701 Renferme une déclaration de la perte essuyée par les habitants d'Oostroosebeke, durant les années 1695, 1696 et 1697, mais principalement, en 1695, par la fourniture de pionniers etc. et le fourragement des français lors de la prise des châteaux d'Ingelmunster et de Meulebeke etc. Cette liasse contient un état des chevaux s'élevant à 70.

No 89 Anno 1707 Sauvegarde signée : de Bagnots et datée de Lille le 18 avril.

No 92 Anno 1744 Sauvegarde durant le campement des français à Courtrai.

CHAPITRE TROISIÈME

Qui traite des comptes entre particuliers, états de fournitures etc. et contient 92 liasses.

No 1 Anno 1630 Inventaire des papiers ayant appartenu au greffier Parmentier.

No 3 Anno 1635 Fourniture faite pour la fête de Notre-Dame à la mi-août.

No 6 Anno 1658 Compte de l'égliso d'Oostroosebeke.

No 9 Anno 1664 Liasse renfermant la signature de messire Marc-Antoine de Prudhomme vicomte de Nieuport, baron de Poucques, seigneur de Neufville, Caneghem etc.

No 11 Anno 1667 Compte de la chapelle de sainte Catherine à Cuerne.

No 15 Anno 1673 Déclaration de la fourniture de bois faite à Ingelmunster etc.

Comptes de huit contributions espagnoles de la commune de Cachtem, de l'année 1689 à 1696. No 18 Anno 1689

Etat du pillage qui eut lieu au presbytère d'Ingelmunster, par quelques soldats de la garnison d'Ypres. No 35 Anno 1711

Comptes de la commune d'Oesselghem etc. No 50 Anno 1718

CHAPITRE QUATRIÈME

Contenant 76 liasses renfermant des décrets, octrois, ordonnances etc.

Octroi de S. M. Philippe, roi d'Espagne, datée de Bruxelles au mois de Mars, par lequel, à la demande du seigneur baron de Plotho, d'Ingelmunster etc. S. M. permet d'ériger une société d'arquebusiers; cet octroi dit que la bataille qui s'y donna au temps de feu son grand'père [1] a beaucoup contribué à la conservation de son comté de Flandre. Le cachet attaché au bas de l'octroi est perdu. No 1 Anno 1629

Placard du Gouverneur des Pays-Bas, règlant les indemnités pour le transport de troupes, fourrages etc. No 9 Anno 1682

Placard sur les droits des vins et boissons étrangères. No 11 Anno 1683

Ordonnance de Mr l'évêque de Tournai, qui permet aux Courtraisiens de faire une procession extraordinaire en l'honneur de St Martin, pour être protégé par son intercession contre les infidèles. Cette ordonnance est signée et scellée. No 16 Anno 1681

Edit du roi de France, qui crée les offices de Conseillers du roi, contrôleurs de deniers patrimoniaux etc. No 23 Anno 1694

Ordre de François de Neufville concernant l'entretien des troupes de l'armée de Flandre, en quartier de fourrage le long de la Mandel et du canal d'Handsaeme. No 26 Anno 1696

Arrêt du conseil d'état du roi de France, servant de règlement général pour la procédure qui sera intentée aux usurpateurs de titres de noblesse. No 29 Anno 1703

1. En 1580.

No 34 Anno 1706 Ordonnance du conseil de Flandre, qui rétablit les anciens notaires, supprimés par l'édit du 20 juin 1704.

No 40 Anno 1713 Placard de Charles, empereur des Romains, qui défend les jeux de hasard, des cartes nommées de bassette, landsknecht [1], paxdix et raefel, sous peine d'une amende de 500 florins.

No 55 Anno 1740 Placard du conseil de Flandre qui défend d'acheter une plus grande quantité de grains qu'il n'en faut pour les besoins personnels et ce sous peine de confiscation et d'amende.

No 59 Anno 1743 Placard de Marie-Thérèse fixant à quatre ans les études universitaires pour les élèves devant passer le grade de licencié en droit et en médecine.

No 61 Anno 1744 Placard de Marie-Thérèse statuant la peine capitale pour faux témoignage, faux en écriture etc.

No 63 Anno 1747 Le grand ouvrage de la paix véritable et très-curieuse, proposé par le marquis d'Estenvelde, ministre de Toscane, Monsieur de Montigont, ministre d'Espagne et Monsieur de la Grollée, ambassadeur de France, par suite des propositions de paix.

No 69 Anno 1749 Placard de Marie-Thérèse ordonnant la publication de 59 articles relatifs aux orfèvres qui abusent de la confiance publique et s'écartent de l'édit d'Albert et d'Isabelle, de l'année 1608.

No 70 Anno 1753 Placard de la même majesté qui renouvelle l'édit d'Albert et d'Isabelle du 2 mai 1619, consistant en 14 articles relatifs au tissage des toiles etc.

No 72 Anno 1753 Règlement pour l'entretien des pauvres.

No 76 Anno 1755 Placard de Charles-Alexandre, duc de Lorraine, qui ordonne de faire tous les travaux publics au rabais etc.

---

1. Lansquenet.

CHAPITRE CINQUIÈME

Contenant quinze liasses traitant de la description des fiefs, revenus des seigneuries etc.

Description des biens du bureau de bienfaisance; il possédait en terres 14 bonniers et 13 verges; les rentes s'élevaient à 22 livres 8 sols 2 deniers; les rentes de blé à cinq rasières, 2 avots. A la fin de cette description se trouve la contenance et le nombre de terres appartenant à la confrérie de Saint-Georges. No 2 Anno 1415

Rapport du revenu des rentes du chevalier de Moorslede. No 3 Anno 1604

Rapport et dénombrement de la seigneurie d'Ingelmunster et de Vive et les 180 fiefs qui en dépendaient. No 7 Anno 1680 Ce rapport dit que le château, la basse-cour et les bois comprenaient une surface de 58 bonniers; les revenus de la seigneurie consistaient en 74 livres 17 sols de rente, en douze chapons, en œufs, blé, pois etc. Le droit du pont à Ingelmunster, dit bruggegeld, le fief de Vive, comprenant 21 bonniers, non compris quatre bonniers de terre à Elseghem, un bois à Oostroosebeke etc. de même que le bois nommé Caelbergh à Oostroosebeke, dont le seigneur de Wacken fut garde-bois, à cause d'un fief tenu de la baronnie; le seigneur d'Ingelmunster avait la libre pèche, la chasse etc. Il possédait autrefois un moulin à Vive-St-Bavon, qui fut incendié en 1551 par les Gantois et un autre à Elseghem. D'autres propriétés ou prérogatives de droits seigneuriaux lui étaient dévolus ou relevaient de sa seigneurie. Il avait le droit de compte aux villages d'Ingelmunster, Vive-St-Eloy, Oostroosebeke, Wielsbeke, Vive-St-Bavon, Waereghem, Tieghem, Elseghem, Bourbourg, Bergelines, Gheluvelt, Rousbrugge, Zwynland, Ryquartscheure, au métier de Bergues, à Zulte, 't Gryspeirsch à Meulebeke, et Loo près de Poucke.

Il était seigneur héréditaire de ces lieux, les communes de Zulte, Meulebeke, Hulste exceptées. Il avait le droit de meilleur *catel*, *bestehooft*, le 10e denier d'achat ou de vente, la justice haute, moyenne et basse, qui consistait dans la justice avec le glaive et la roue, la justice avec le poteau et l'épieu, la justice avec la potence et la corde, la justice avec la fosse et le bannissement des terres d'Ingelmunster pour 5, 10, ou 100 ans. Il avait la propriété des chemins, dits heerstraten et le droit de renouveler tous les ans, à la mi-mars, les 180 fiefs et la keure (ordonnance ou loi locale), il nommait un grand bailli, qui nommait ses officiers subalternes, et avait le droit de Gruytte, c'est-à-dire le droit de brasser de la bière sans payer aucun droit. — Ces fiefs furent aliénés, le 4 mars 1583, par messire van Schomberg, comte de Nanteuil, au profit du seigneur Otto de Plotho, commandant 1,200 chevaux allemands au service de la France.

No 13 Anno 1719 Contenance de la seigneurie de Cachtem, appartenant au seigneur de Cruyshautem.

No 15 Anno 1719 Copie de Gramaye, en latin, traitant de la baronnie d'Ingelmunster, des villes de Thielt, Harlebeke, Courtrai, Deynze etc.

CHAPITRE SIXIÈME

Contenant 66 liasses traitant des minutes répertoriées et mentionnant les livres dits Ferie-boeken, c'est-à-dire, contenant les procès-verbaux des séances des bailli, bourgmestre etc., en matière de procédures interrogatoires etc. Les minutes ou actes répertoriés sont de 1637 à 1723, et les Ferie-boeken de 1577 à 1633. Il manque les années 1580, 1581, 1582, 1583 et 1584, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME

Contenant 13 liasses, traitant de nominations, procurations etc.

Procuration scellée du sceau de la ville de Tournai et donnée à Antoine d'Hovyne. N° 1 Anno 1643

Continuation de la gestion de Monsieur Amerlinck, comme receveur de la seigneurie de Poucke. N° 2 Anno 1673

Copie de la nomination du sieur Amerlinck comme bailli de Waereghem, Wielsbeke, Vive-St-Bavon et Vive-St-Eloy. N° 4 Anno 1690

Procuration avec cachet et signature, donnée à Mr Amerlinck, par messire Ignace-Joseph-Florent de Nassau, comte de Corroy. N° 6 Anno 1701

Procuration avec cachet et signature de François Donche de Beaulieu, conseiller du roi, donnée à François Vandenbogaerde, pour relever ses dîmes tenues de messire Otto de Plotho. N° 7 Anno 1703

Nomination avec signature et cachet de Mr Jacques Amerlinck, comme greffier de Wallemotte à Iseghem, par messire Ignace-Ferdinand de Croix, comte de Mauwe, (Moen), seigneur de Dadizeele etc. N° 10 Anno 1721

Nomination, de messire Robert-François baron de Beir, de Charles de Claibs, comte d'Hust, et de Louis-Thomas Lesaye, seigneur d'Hulste, comme hoogpointers de la châtellenie de Courtrai etc. N° 11 Anno 1722

Renouvellement fait par le baron d'Ingelmunster, de la régence d'Oostroosebeke, (avec signature). N° 13 Anno 1728

CHAPITRE HUITIÈME

Contenant 17 liasses et traitant des lettres adressées par les seigneurs à leurs greffiers ou receveurs.

No 1 Anno 1681 Lettres de Madame la baronne de Roisin, douairière de Cruyshautem.

No 2 Anno 1686 Lettres de Messire A. de Nassau, comte de Corroy et de la comtesse de Corroy.

No 6 Anno 1705 Lettres du comte de Cruyshautem.

No 15 Anno 1727 Lettres de Monsieur le baron d'Ingelmunster et de la comtesse de la Tour, à Mr Libbrecht.

CHAPITRE NEUVIÈME

Contenant 8 numéros et traitant de pétitions.

No 1 Anno » Pétition adressée par les marguilliers et les notables d'Ingelmunster au conseil de Flandre, relativement à l'entretien de l'église.

No 2 Anno 1674 Cette liasse renferme quelques lettres et pièces relatives à l'arrestation du bailli Vandenbogaerde et une copie de la sauvegarde obtenue, en 1673, de Maurice de Nassau, seigneur de la Leck, gouverneur de l'Ecluse.

No 4 Anno 1702 Pétition adressée à l'autorité communale par les ermites d'Ingelmunster, tendant à pouvoir accepter un quatrième ermite, capable d'aider ses confrères pour la construction de leur chapelle.

No 6 Anno 1739 Pétition relative au mauvais état du clocher.

CHAPITRE DIXIÈME

Contenant 16 liasses, traitant d'avis, de procédures, de consultations etc.

No 2 Anno » Liasse, sans date, renfermant des interprétations sur les rubriques des coûtumes de la ville de Gand.

No 3 Anno » Autre liasse, sans date, traitant des coûtumes de la procédure suivie en Flandre.

No 6 Anno » Contenant différentes questions en matière de coûtumes, cautions etc.

Recueil contenant des ordonnances du conseil d'état de S. M. et de la cour du parlement de Tournai. No 9 Anno 1668

Avis donné aux hommes de fiefs de la baronnie d'Ingelmunster. No 11 Anno 1722

Consultation, faite à Bruxelles, relativement à la mortalité des bêtes. No 15 Anno 1744

Avis donné et signé par le baron d'Ingelmunster, s'opposant à ce que Charles Maximilien de Viron, seigneur d'Oostkerke s'approprie certain fief en litige. No 16 Anno 1758

CHAPITRE ONZIÈME

Contenant 752 liasses traitant de procédures, jugements etc. qui la plupart eurent lieu pour paiement de rentes seigneuriales, injures etc.

Rapport d'un procès existant entre la cour de Charles de Clèves, comte de Nevers, seigneur d'Ingelmunster et le seigneur Louis Vandergracht. No 1 Anno 1518

Procès entre les marguilliers d'Oostroosebeke et Jean Vanneste et autres ouvriers pour travail fait au clocher. No 4 Anno 1637

Procès entre le baron d'Ingelmunster et la principauté d'Iseghem. Le curé d'Emelghem avait abattu des arbres du baron situés sur sa ferme dite ter Ruper. No 5 Anno 1638

Procès entre le baron et les notables d'Ingelmunster et les hoogpointers de la châtellenie de Courtrai pour diminution de la taxe des transports. No 29 Anno 1653

Liasse de procédure, qui porte que les dettes de la commune s'élevaient à 5,000 livres de gros ; que le transport avait été fixé, en 1518, au maximum, à cause du trafic qui s'y faisait. Il cessa en 1580 lorsque le plus grand nombre de maisons de commerce, s'élevant à 160, furent incendiées. — En 1660, il existait 44 maisons dans l'aggloméré de la place. — Ce numéro contient une enquête, faite par les conseillers du conseil de Flandre, relative à la diminution du transport, elle dit que la commune avait les apparences d'une petite ville à No 45 Anno 1660

en juger d'après les bâtisses etc. — Pétition adressée, le 12 juillet 1679, par les habitants d'Ingelmunster, à S. M. pour obtenir un octroi pour un marché hebdomadaire et deux foires à chevaux comme elles existaient anciennement. — Enquête y relative et opposition des villes de Courtrai, Harlebeke, Thielt, Deynze et Iseghem.

No 87
Anno 1669
Procès entre le Bourgmestre, etc. d'Ingelmunster et le chapitre de la cathédrale de Tournai relativement aux traitements des vicaires et du sacristain.

No 208
Anno 1680
Procès entre Olivier Simoens et ses créditeurs. Ce procès fait connaître un octroi de Charles, roi d'Espagne, qui permit à Olivier Simoens de circuler librement etc.; au bas de l'octroi est attaché le sceau du roi d'Espagne, en cire rouge.

No 215
Anno 1680
Procès entre le baron d'Ingelmunster et la dame van Cauteren au sujet de rentes seigneuriales. — Ordonnance avec cachet de la régence d'Ingelmunster. Ce cachet porte les armoiries de la famille de Plotho.

No 233
Anno 1681
Procès entre le bailli d'office et Corneille van Landeghem, pour dégats occasionnés au pont dit Calbergbrugge, à Oostroosebeke. Ce numéro contient la description des fiefs d'Ingelmunster et de Vive.

No 294
Anno 1684
Procès entre le curé et le vicaire d'Ingelmunster au sujet des messes de Notre-Dame ten Doorn, fondées en 1537. — Contient l'acte de la fondation.

No 421
Anno 1698
Procès entre les bourgmestre et échevins et le curé Vanderhaeghen, à cause du presbytère, brûlé par les troupes du comte de Nassau.

No 505
Anno 1705
Procès entre les marguilliers d'Ingelmunster, le chapitre de la cathédrale de Tournai et le chapitre d'Harlebeke par suite de la diminution des services de l'église.

No 541
Anno 1710
Procès entre les propriétaires et l'administration communale d'Oostroosebeke, au sujet de la nomination de cette dernière.

Procès entre le baron d'Ingelmunster et le bailli etc. de la ville de Courtrai, pour le droit de péage sur les grains à Courtrai. Nº 564 Anno 1714

Procès entre le bailli etc. d'Ingelmunster et le chapitre d'Harlebeke au sujet de la réparation de l'église. Ce numéro contient un inventaire du mobilier de l'église : on y remarque plusieurs jolis tableaux dont un de la valeur de cent livres de gros. Le banc des pauvriseurs représentant les sept œuvres de miséricorde est estimé à la valeur de 80 livres de gros. Il existe encore. Nº 580 Anno 1715

Procès entre le baron d'Ingelmunster et la ville de Courtrai concernant les droits sur les grains, vins, bestiaux etc. Nº 586 Anno 1716

Procès entre le seigneur de Meusbrouck, dit Blauwpoorte, et la confrérie de St-Sébastien au sujet de rentes seigneuriales. Nº 621 Anno 1720

Procès entre le baron d'Ingelmunster et la ville de Courtrai pour le droit dit *bestehoofd*. Ce numéro contient un jugement de l'année 1457, par lequel le duc de Bourgogne décide le différend existant entre le comte d'Etampes, seigneur d'Ingelmunster et la ville de Courtrai, et ce au profit de cette dernière ; d'où il suit que les biens d'un bâtard, décédant en paroisse étrangère, reviennent au seigneur de son lieu natal. Nº 641 Anno 1721

Procès entre les doyen, le roi et autres dignitaires de la confrérie de St-Sébastien et leur confrère Jean-Baptiste Lemettre qui refusa de payer son demi-écot. — Ce numéro contient quelques extraits du règlement de la dite société de l'année 1618. Nº 645 Anno 1722

Procès entre François Strobbe et Jacques Dujardin, tous deux à Iseghem, pour avoir vendu des grains en trop grande quantité. Nº 742 Anno 1744

CHAPITRE DOUZIÈME

Contenant 94 liasses et traitant de chartes de rentes etc. La commune est en possession de plusieurs chartes du XV[e] siècle.

No 1 Anno 1421 A la plus ancienne charte qu'elle possède est appendu un cachet représentant un cerf se tenant debout.

No 2 Anno 1432 Acte par lequel on fixe une rente au profit de l'église.

No 3 Anno 1434 Charte par laquelle messire Jean de Stavele, chevalier d'Iseghem, vend des propriétés, etc.

No 4 Anno 1434 Charte avec cachet, représentant un cerf; (le même que le n° 15 de l'année 1480) où le cachet représente un cerf soutenant une croix ou l'écusson de Bourgogne.

No 14 Anno 1475 Reconnaissance de l'amortissement des biens et charges du bureau de bienfaisance par Antoine Spillaert, secrétaire du duc de Bourgogne; cette charte est signée et cachetée.

No 17 Anno 1492 Charte par laquelle Jean, comte de Clèves et de la Marck, seigneur d'Ingelmunster, autorise les sœurs de l'hôpital de la même commune à accepter des biens etc. Le cachet en est perdu.

No 32 Anno 1524 Charte par laquelle on reconnaît une rente au profit de l'église, à condition de célébrer un anniversaire pour monsieur Deheeze, écuyer, capitaine et grand bailli d'Ingelmunster.

No 33 Anno 1527 Charte de la fondation de l'anniversaire de Josse Spyse et Agnès van Brackele.

No 36 Anno 1536 Charte du 30 avril par laquelle Jeanne de Luxembourg, bâtarde de S[t] Pol, douairière de feu messire Ingelbert d'Ailly, chevalier et seigneur d'Oostkerke, fonde les messes à la chapelle de Notre-Dame dite *Ten doorn* ; ces messes devaient être célébrées tous les samedis une heure avant le marché d'Iseghem.

Charte par laquelle Josse van Caloen, fonde l'office en l'honneur de l'Immaculée conception de la Ste Vierge Marie. Nº 38 Anno 1539

Autorisation signée : de Bavière, par laquelle la commune peut acheter une rente etc. Nº 43 Anno 1593

Charte par laquelle la régence reconnaît les intérêts d'une rente, rendant 8 livres de gros par an et dont le capital a été employé à restaurer l'église. Nº 50 Anno 1628

CHAPITRE TREIZIÈME

Contenant 7 liasses et sept sauvegardes, qui ne sont pas annexées aux liasses des comptes.

Une sauvegarde cachetée et signée par don Juan Domingo de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey et de Fuentes etc. capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne. Nº 1 Anno 1673

Sauvegarde du même capitaine. Nº 2 Anno 1674

Sauvegarde scellée et donnée par les Provinces-Unies. Nº 3 Anno 1705

Deux sauvegardes scellées etc. des mêmes Provinces. Nº 4 et 5 Anno 1705

Sauvegarde scellée et signée par Henri de Nassau, seigneur d'Auwerquerc etc. Nº 6 Anno 1708

Sauvegarde scellée, signée et datée du camp de Douai, par L. de Pritselwits, au nom du duc de Marlborough. Nº 7 Anno 1708

CHAPITRE QUATORZIÈME

Contenant 68 liasses et des testaments, inventaires, maisons mortuaires, actes de bail etc.

Actes répertoriés de la commune d'Oostroosebeke. Nº 1 Anno 1640

Ce numéro contient un acte scellé du sceau d'Ingelmunster. Nº 9 Anno 1679

CHAPITRE QUINZIÈME

Contenant 5 liasses traite de travaux publics etc.

N° 2 Anno 1663 Copie de l'emprunt contracté par les communes situées le long de la Mandel, pour couvrir les frais de l'exhaussement des ponts de cette rivière afin que les bateaux puissent y passer.

N° 3 et 4 Pièces relatives au clocher de l'église.

N° 5 Anno 1750 Liasse ayant rapport à la construction du pavé de Bruges à Courtrai. Elle contient la pétition, adressée par les villes de Courtrai, Ypres, Bruges, Roulers etc. et l'autorisation de Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar. — Procédure entre la ville de Courtrai et l'administration communale d'Ingelmunster relativement à cette chaussée.

A. SCHOTTE.

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIX[e] SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS.

3me PARTIE (1).

I.

De Fesch (Guillaume),

Compositeur de musique de la première moitié du XVIII[e] siècle. — Son origine néerlandaise ou flamande. — Sa famille, en Flandre, à partir du XV[e] siècle. — Il est maitre de chant à la cathédrale d'Anvers. — Liste de ses collègues, en la dite cathédrale, de 1585 à 1737.— Erreurs commises par Gerber et Fétis. — De Fesch quitte Anvers et s'établit à Londres. — La position qu'il a dù occuper en cette capitale. — Il s'y ligue contre Hændel, avec Arne, Lampe et Smith. — Jugement sévère de Burney sur ses compositions. — Recueil rarissime de *Canzonette* de De Fesch, paru à Londres. — Description et appréciation de ces mélodies. — Le portait de De Fesch, gravé à Londres en 1751. — De Fesch, auteur de l'oratorio *Judith*, a-t-il écrit des opéras ? — Suite des origines et des développements de l'opéra aux Pays-Bas.— BRUGES : Germes d'opéras dans les drames liturgiques joués à Saint-Donatien, dans les représentations scolastiques données chez les Jésuites, et dans les exhibitions des rhétoriciens. — Analyse d'une quadrilogie lyrique publiée, en 1659, par Jean Lambrecht. — Spécimen des airs qui y figurent. — Ballet allégorique qu'on y danse. — Autres ouvrages lyriques du même auteur. — Bruges a-t-elle possédé une Académie de musique ? — Construction d'un théâtre par les *Confrères du Concert*, en 1755. — Documents y relatifs. — Invasion de la comédie à ariettes. — GAND : Représentations rhétoricales avec musique, aux XV[e] et XVI[e] siècles. — Un comédien italien en 1609. — Tragédies musicales chez les Jésuites. — Ballet au XIV[e] siècle et danse dite de *Saint-Jean*. — Pastorale allégorique, en 1660. — Tragédie de Sainte-Cécile, avec intervention d'un clavecin. —

(1) Voir *Annales* 3me série, tome VII, p. 1 et suivantes.

Troupes d'opéras, etc., en 1696 et 1697. — Documents à ce sujet. — Académie musicale. — *L'Europe gallante*, ballet, *la Bataille de Ramelies*, pièce à trucs, *Phaëton*, tragédie musicale, et *le Bouquet de la Reine*, divertissement-ballet, exécutés par elle en 1706, 1707, 1708, et 1762. — L'orchestre d'opéra en 1768. — Le répertoire lyrique en 1791. — LIÈGE : Interprétation de l'opéra : *Joseph sur le Trône*, au collége des Jésuites, en 1695. — Les paroles et la musique de cet ouvrage. — Reproduction du libretto, pièce inconnue des bibliographes. — L'opéra italien en 1697. — Le répertoire de la troupe lyrique de l'Électeur de Cologne, en 1708. — Divertissements et oratorios en 1744 et 1745. — Musique concertante et musique dramatique. — L'opéra italien en 1753. — Représentations foraines. — Partitionnettes imprimées chez Desoer. — Pièces lyriques et dramatiques jouées de 1776 à 1795. — ANVERS : Pièces bibliques jouées chez les Jésuites. — Pastorales emblématiques de Van-Nieuwelandt et tragédies musicales d'Ysermans. — Ouvrages exécutés en présence de la reine de Suède, en 1654. — Analyse de documents sur l'opéra anversois, de 1673 à 1746. — Académie musicale, dite Opéra, érigée sous l'invocation du Saint-Esprit. — Représentations de l'*Olyftak*. - Document curieux à ce sujet. — L'opéra italien en 1749. — Ballet dansé au couvent des Ursulines. — Répertoire d'opéra imposé par les gouverneurs-généraux en 1788. — MONS : Representations bibliques avec musique, au XVe siècle. — Tragédies et pastorales chez les Jésuites. — Adrien Talmy « et ses compaignons, » introducteurs de l'opéra à Mons, en 1599. — Divertissement symbolique, à l'église de la Visitation, en 1662. — *Le Théâtre italien* imprimé à Mons, en 1696. — Opéra français dirigé par Louis Deseschaliers. — *Les plaisirs de Mariemont*, pastorale avec musique, jouée en 1708. — Autres représentations lyriques organisées par les congrégations religieuses et les sociétés laïques. — Suppression et rétablissement du Théâtre. — Octroi pour l'érection d'une nouvelle salle de théâtre, en 1787. — Ariette chantée par Mlle Vander Steen. — NAMUR : Comédie-ballet en 1679. — Ballet allégorique organisé par les métiers, en 1711. — Le libretto de cet ouvrage. — Érection d'un théâtre, en 1725. — Evènement tragique surgi à cette occasion. — Chansonnier incarcéré en 1787. — AUDENARDE : Mystère avec pauses vocales et instrumentales, au XVIe siècle. — Analyse de l'œuvre au point de vue lyrique. — Tragédies chez les Jésuites. — Représentations rhétoricales. — Opéra flamand, en 1776. — Opéras-comiques traduits du français et joués par des sociétés lyrico-dramatiques, de 1793 à 1799. — Pastorale allégorique, musique de P. Verheyen, interprétée en 1786. — Reproduction du libretto. — LILLE : Ballets et intermèdes donnés chez les Jésuites, en 1655. — Grand ballet à machines

(*Pomone ?*) représenté devant Louis XIV, en 1671. — Construction d'un nouveau théâtre et création d'une Académie musicale, vers 1699. — Représentations d'opéras, dirigées par Louis Deseschaliers. — Troupe lyrique établie en 1725. — RUREMONDE : Érection d'une société musicale et dramatique, à la fin du XVIIIe siècle. — VERVIERS : Octroi accordé, en 1774, à Stanislas Dutz, pour la construction d'un théâtre. — Reproduction de ce document. — ENGHIEN : Exécution du *Triomphe de la Paix*, en 1725, au château du duc d'Arenberg. — LUXEMBOURG : Ballets dansés, en 1696, chez les Jésuites. — Les airs de ces ballets composés et les pas réglés par Jean-Baptiste Pauwels. — BINCHE : tragédie biblique avec chœurs, en 1546. — MALINES : Culture de la musique à la société rhétoricale : *de Peone*. — Glorification de cet art, faite à la dite association, en 1561. — Organisation par elle d'un concours de tragédie-opéra, en 1620. — La pastorale de *Porphyre et Cyprien*. — Académie lyrico-dramatique, en 1719. — La troupe d'opéra du maréchal de Saxe. — Traduction flamande d'opéras-comiques français, en 1783. — Ballet et pantomimes exécutés, chez les Jésuites, aux XVIIe et XVIIIe siècles. — *Philémon et Baucis*, opéra flamand en trois actes interprété, en 1769, au même établissement. — TOURNAI : L'Académie musicale, installée au milieu du XVIIe siècle, a-t-elle exécuté des ouvrages lyrico-dramatiques ? — Académie d'opéra français établie, vers 1699, par l'imprésario Deseschaliers. — Cantate des *Rosiers*, chantée en 1780. — Représentations liturgiques au moyen-âge. — L'antique messe de *Missus* et le drame des *Trois-Maries* aboli en 1642. — Recrutement de chantres à la cathédrale, en 1600. — FURNES : Ballet, de la composition de P. Eerkelbout, dansé en 1653. — Répertoire d'opéra-comique traduit du français, en 1795. — ATH : Académie de musique, en 1771. — Documents à ce sujet. — L'association aura participé aux représentations dramatico-lyriques des Jésuites. — SOIGNIES : Interprétation d'*Andronic*, tragédie avec chants et ballets, musique de Gossart, prêtre de la collégiale de Saint-Vincent. — SAINT-TROND : Le drame de *Sint-Truyden*, de Fastraets, avec chœurs dùs à Jean Vranken, dominicain.

Contrairement à l'avis de l'historien Burney, Gerber prétend que Guillaume De Fesch est néerlandais plutôt qu'allemand.

En partageant l'opinion du savant biographe, nous nous autorisons de l'existence, en Flandre, d'une famille appelée De Visch, et à la quelle appartenait, entre autres, Christophe De Visch, cité en 1515, dans un dénombrement de fiefs

relevant du perron de Bruges. Il y a encore un écrivain du XVIIe siècle, originaire de Bulscamp, Charles De Visch, et un peintre du XVIIIe siècle, natif de Reninghe, Mathias De Visch, au quel il conviendrait d'élever une statue sur une des places publiques de son lieu natal.

Si l'on tient à remonter plus haut encore, nous pouvons satisfaire à ce désir, en signalant, au XVe siècle, un éminent musicien, qui, selon une manie déplorable du temps, ne s'est fait connaître que sous la forme latine de son nom.

Dans la *Déploration* de Crétin sur la mort de l'illustre compositeur Okeghem, se trouvent plusieurs strophes relatives à des musiciens comtemporains du maître, et qui, à l'exception du dernier vers que nous allons citer, ont déjà exercé, avec succès, la patiente sagacité des biographes :

Agricola, Verbonnet, Prioris,
Josquin Desprez, Gaspar, Brumel, Compère,
Ne parlez plus de joyeux chants ne ris,
Mais composez ung *Ne recorderis*,
Pour lamenter nostre maistre et bon père.
Prévost, Ver-Just, tant que Piscis Prospère...

Agricola n'est autre que le fameux Ackerman; Prioris, on l'a déjà vu, répond avec justesse à l'appellation flamande De Veurste, De Vorste; pour Piscis, il n'y a de possible que le nom de De Visch. On remarquera, et nous insistons sur l'observation, que les Flamands surtout tenaient à adopter une dénomination latine, particulièrement en France et en Italie, où la prononciation de leur nom véritable était l'objet d'une répugnance facile à comprendre. Gaspard seul, dans le groupe où nous nous renfermons, s'est vu forcé de recourir à son nom de baptême pur et simple, pour n'avoir pu interpréter, en langue latine, le nom patronymique de Van Weerbeke, dû à une localité de Flandre (1).

(1) Un Corneille De Visch devient *poirter* de Vilvorde, en 1481.

Reste l'ortographe de De Visch, qui ne nous semble présenter aucune difficulté sérieuse.

Dans la Flandre occidentale, à laquelle appartenaient les De Visch des trois derniers siècles, la lettre *i* se prononce communément comme un *e*, et le *v* y prend parfois une accentuation légèrement teutonique se rapprochant de la lettre *f*. Le Limbourg en offre encore des exemples. La forme de De Fesch n'est donc qu'une variante passée de la prononciation dans les actes publics, comme des milliers de cas s'en voient tous les jours. Pour l'article *de*, redisons-le encore, il est essentiellement flamand ou néerlandais.

Gerber ayant voulu entendre, par le mot *Niederländer*, les peuples formant l'ensemble des provinces où se parle le bas-allemand, la Hollande actuelle n'a point, ce nous semble, de raison plausible pour s'approprier exclusivement notre musicien. La découverte de son lieu natal tranchera seule cette question, d'ailleurs fort accessoire pour nous.

Une assez singulière orthographe est employée dans le procès intenté, en 1769, par le chapitre de la cathédrale d'Anvers, aux maîtres de chant de la confrérie du Saint-Sacrement, procès où figure la nomenclature authentique des directeurs de la maîtrise élus par ledit chapitre, à partir de 1585. Cette liste étant un document historique utile à consulter, nous la reproduisons textuellement :

Ten jaere 1585, Andreas Pevernaege;
Ten jaere 1592, M. Potiers;
Ten jaere 1615, Wibrandus Andreæ, by provisie;
Ten jaere 1641, Joannes Fourneau;
Ten jaere 1645, Gaspar Boost;
Ten jaere 1666, D. Cockx;
Ten jaere 1678, Joannes Le Corbisier, qui erat magister cantûs in [ecclesiâ] Sancti Nicolai Bruxellis;
Ten jaere 1687, Nicolaus Paul;

Ten jaere 1704, R. D. Guillielmus Vander Weyden;
Ten jaere 1713, Petrus Backer;
Ten jaere 1714, R. D. Cornelius Le Tiege;
Ten jaere 1715, Paulus Seregiers;
Ten jaere 1718, Alphonsius de Eve (1);
Ten jaere 1725, Guillielmus De Feche;
Ten jaere 1731, Josephus Hector Fiocco;
Ten jaere 1737, A. Blavier, op 19 january;
Eyndelyk, ten jaere 1765, R. D. L. Van Noorbeeck, alsdan sangmeester van de collegiale van St-Jacobs tot Antwerpen.

Ce *De Feche* est écrit vraisemblablement d'après une transmission orale, et toute française.

Le *Dictionnaire historique des musiciens* de Choron et Fayolle nomment notre musicien *Fesche* tout court. Cela n'est guère plus sérieux que la séparation bibliographique du *de* initial, effectuée par Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens*, qui, à l'aide de cette amputation malencontreuse, transforme un nominatif en ablatif véritable.

Gerber s'en réfère prudemment à la forme graphique du portrait de l'artiste: *Defesch*, forme non moins défectueuse, soit dit en passant, si l'on tient compte d'un usage dès longtemps établi, qui veut que le nom précédé d'un article s'écrive avec une majuscule: De Vos, De Man, De Beer, d'Hont, etc. Cela est d'ailleurs très-logique, très-rationnel.

---

(1) A cette époque, les places vacantes de maître de chant, à Anvers et ailleurs, s'annonçaient par la voie des journaux, témoin l'avis suivant, consigné dans les *Relations véritables* de Bruxelles, à la date du 14 octobre 1719, celle précisément qui nous intéresse ici :

« Avertissement. La place de maître des chants de l'église cathédrale d'Anvers étant venue à vaquer, comme aussi deux places de basse, et une taille, messieurs les doien et chapitre de la susdite église aiant résolu de mettre lesdites places au concours pour en gratifier les plus capables, font savoir que ceux qui y voudraient prétendre, se pourront présenter avant la fête de tous les saints, munis de bonnes attestations. »



Toutefois Gerber commet, plus loin, une méprise plus grande, en transformant la date 1751 en 1757, méprise imputable peut-être à l'imprimeur [1], qui aura pris le chiffre 1, pour un 7, mais méprise dont Fétis n'aurait point dû se rendre coupable, lui qui avait à sa portée tant de moyens de contrôler soigneusement les assertions de ses devanciers.

La date du portrait étant 1751, au lieu de 1757, il convient de rabattre au moins six ans de ce qui avait été supposé relativement à l'existence de De Visch à Londres. L'hypothèse concernant sa naissance reste debout toutefois, et l'effigie de l'artiste annonce évidemment un âge se rapprochant de la soixantaine.

Nous savons, par les archives de la cathédrale d'Anvers, que De Fesch, fut démissionné de ses fonctions de maître de chant, après le mois d'octobre 1731. Il avait vivement mécontenté ses supérieurs, et même, à ce qu'il paraît, il s'était montré fort irrespectueux vis-à-vis d'eux, *het behoorlyk respect benomen*. Après avoir subi une suspension disciplinaire, entraînant une interdiction absolue du jubé, il en vint enfin à encourir une suprême disgrâce, consistant en la révocation définitive de son emploi [2].

Il s'agit, paraît-il, d'un traitement inhumain infligé aux enfants de chœur placés sous sa direction.

De Fesch ne fut préposé à la maîtrise de la cathédrale que pendant six ans, ayant été investi de ces fonctions, comme on l'a vu, en 1725. Se rendit-il immédiatement en Angleterre, après sa disgrâce? Nous ne saurions rien préciser à cet égard, pour le moment. Gerber l'installe à Londres, en 1730, sans dire où il puise ce renseignement. Qu'il soit parvenu à se faire un nom, dans cette populeuse

---

(1) Elle se trouve pourtant répétée dans la nomenclature des portraits du *Lexikon*, t. IV, p. 678.

(2) Déclaration du secrétaire Jules Verhoeven, en date du 1731.

capitale, à cette année ou plutôt à l'année suivante, voilà ce qui est plus probable et plus admissible.

Le recueil des *Canzonnette* aura-t-il été publié, peu après son arrivée, en vue de se faire une réputation à Londres? En tous cas, Gerber recopié en cela par Fétis, se trompe de nouveau, en faisant paraître le recueil précité à Amsterdam (1). Tous les ouvrages de De Fesch, édités en Hollande, sont antérieurs à son départ d'Anvers.

Comme à son talent de compositeur, il joignait celui d'organiste et de violoniste, il aura été recherché dans les bonnes maisons de Londres pour y tenir sa partie instrumentale, car la musique de chambre jouissait déjà alors, dans la capitale d'Angleterre, d'une très-grande vogue. Il peut avoir été attaché à l'hôtel de la princesse Erskine, comme maître de concerts, ou comme professeur de clavecin. Très-probablement, il tenait le clavecin dans les soirées aristocratiques.

Il y avait, vers cette époque, au parlement écossais, un jurisconsulte distingué, lord Dun, mieux connu sous l'appellation de David Erskine. La princesse Erskine, à qui le recueil de *Canzonnette* est dédié, se rattache-t-elle à la famille écossaise? Il serait assez intéressant de pouvoir résoudre cette question; nous parviendrions peut-être à établir, à l'aide de ce renseignement, la position véritable que De Fesch occupait à Londres ou ailleurs. Il ne serait pas impossible qu'il eût exercé les fonctions de maître de chant ou d'organiste, dans quelque église catholique de la grande cité.

A coup sûr, il aura fait partie, à Londres, de l'Académie royale de musique, fondée en 1720, par des personnages de haut rang. Ses grandes capacités musicales et les publications dont il avait déjà enrichi le répertoire musical, lui assignaient une place marquante dans ce nouveau

(1) Pendant la correction des épreuves, on nous démontre l'existence d'une édition amsterdamoise ne comprenant que dix morceaux.

sanctuaire de l'art. Burney le range au nombre des compositeurs de l'époque de Hændel qui essayèrent de renverser, ou du moins, de contrebalancer la renommée du colosse musical :

« Vers ce temps-là, dit-il, il y avait en Angleterre plusieurs aspirants à la renommée pour la musique théâtrale et chorale. Arne, Lampe, Smith, Defesch et Greene, firent tout leur possible contre Hændel ; mais c'était la lutte d'enfants au berceau contre un géant. Cependant ils composaient pour des acteurs inférieurs et pour un public inférieur, quoique ils parussent avoir eu si bien conscience de leur propre manque de ressources, que ce qu'ils produisirent de mieux semble n'être qu'une humble et timide imitation de Hændel.

« Arne commença à se distinguer, en recomposant l'opéra d'Addison, *Rosamonde* ; Lampe, par *Amélie*, un drame anglais, écrit par Carey, qu'il mit en musique ; Smith, par *Téraminte*, un autre opéra du même auteur ; et, dans les affiches, tous ces opéras étaient prétendûment composés dans « la manière italienne. » Defesch écrivit un oratorio, nommé *Judith*, le docteur Greene un *Te Deum*, et une partie du *Chant de Deborah*.

« Quoique ces essais n'eussent pas beaucoup de succès, ils contribuèrent néanmoins à diminuer le goût du public pour les opéras italiens, et ainsi à discréditer plus ou moins Hændel, sans toutefois servir ses adversaires (1).

---

(1) « There were in England at this time several candidates for fame in theatrical and choral music: Arne, Lampe, Smith, Defesch and Greene, tried their against Händel; but it was the contention of infants with a giant. Indeed, they composed for inferior performers as well as inferior hearers; but they appear to have been so sensible of their own want of resources, that the utmost they attempted seems to have been an humble and timid imitation of Händel's style of composition. Arne began to distinguish himself by new setting Addison's opera of *Rosamond*; Lampe by *Amelia*, an English drama written by Carey; and Smith by *Teraminta*, another opera, written by the same author: these were all

Burgh, dans ses *Anecdotes of music* (1), reproduit, à quelques différences près, les mêmes faits cités par Burney. Il y revient ailleurs, et notamment à l'endroit où il dit que: « Outre Lampe et Arne, il y avait, à cette époque, d'autres aspirants au même genre de renommée musicale, notamment maître John-Christophe Smith, auteur de deux opéras anglais, *Teraminta* et *Ulysses*, et De Fesch, qui composa l'oratorio de *Judith* (2). »

Pour jouer un rôle aussi considérable, De Fesch devait posséder un talent plus sérieux que celui que l'historien anglais lui assigne en ces termes:

« De Fesch, allemand, qui vint en Angleterre vers l'année 1730, était un bon contrepointiste et un fécond compositeur, mais ces productions étaient, en général, sèches et peu intéressantes (3). »

En reproduisant littéralement cette appréciation sévère, Burgh y ajoute un correctif qui nous semble juste de tous points : « Quelques-unes de ses productions sont agréables, » dit-il (4).

Il s'agit ici, sans le moindre doute, des *Canzonette*

---

said, in the play-bills and advertisements. to be set in the *Italian manner*. Defesch set an oratorio called *Judith*, and Dr Greene a *Te Deum*, and part of the *Song of Deborah*. These, though not very successful, contributed to diminish the public attention to Italian operas, and by that means injured Händel, withoud essentially serving themselves. » Burney, *A General history of music*, etc. London, 1776-1789, t. iv, p. 367.

(1) London, 1814, t. iii, p. 78.

(2) « Besides Lampe and Arne, there were at this time other candidates for musical fame of the same description ; among these were Mr John Christ. Smith, who set two English operas for Lincoln's Inn Fields : *Teraminta* and *Ulysses*, and De Fesch, the oratorio of *Judith*. » p. 405.

(3) « De Fesch, a German who came to England about the year 1730, was a good contrapuntist and a voluminous composer, but his productions were in general dry and uninteresting. » Burney, t. iv, p. 672.

(4) « Some of his productions are pleasing. » *Anecdotes of music*, etc., t. iii, p. 418.

de De Fesch, que Burney n'a peut-être pas connues, ou que vraisemblablement il a méconnues, en se plaçant à un point de vue qui n'était pas le bon, attendu que, après un siècle et demi d'âge, leur valeur n'a point décru, bien au contraire.

En voici le titre précis : *Canzonette ed Arie, a voce sola di soprano, col basso continuo, e da potersi suonare con violino o flauto traversiero, dedicate all' illustrissima lady Francesca Erskine, dal suo umilissimo servo Guglielmo De-Fesch.* — (London) printed and sold by B. Cookeat y Golden Harp, New street 6° Garden. In-4°, de feuillets non côtés.

Le titre que nous venons de décrire, est orné d'une vignette représentant Orphée à la lyre, dans un berçeau entouré d'instruments de musique du commencement du XVIIIe siècle. Au-dessous, se trouve cette remarque au lecteur : « N. B. La maggior parte di queste Canzonette sono del sig. Paolo Rolli, gia edite in Londra nel 1727. » Ce qui veut dire que « la plupart des poésies du recueil sont dues à Paul Rolli, et virent le jour dès l'année 1727. »

Les *Canzonette* sont donc postérieures à cette date. Paul Rolli figure dans les biographies, comme ayant, en effet, habité Londres à cette époque.

Les mélodies sont gravées sur cuivre, d'une façon nette et lisible. L'exemplaire que nous possédons, est sur papier fort, au lis de France. Il y dix-sept chansons et trois airs.

La coupe des chansons est généralement la même : deux périodes de seize mesures s'enchaînent l'une à l'autre, d'une façon presque identique. Le sentiment qui y domine, se ressemble aussi : toutes respirent cette mélancolie, presque banale, qui caractérise les chansons amoureuses de l'époque, et que les poésies françaises surtout ont vulgarisée par des rimes devenues proverbiales [1].

---

(1) Cela n'a point empêché, il convient de le constater, Jean-Jacques Rousseau d'adapter ses mélodies à quelques-unes des chansons de Paul

Néanmoins, l'auteur est parvenu à donner à chaque thème un cachet de douce émotion qui parfois atteint aux proportions d'un vrai lyrisme. Tous ces motifs vibrent d'un accent sincère, et rendent, en rhythmes incisifs et en harmonies aussi savantes que variées, ce que les couplets offrent de touchant et de pathétique. La grâce italienne s'y mêle au coloris mâle de Hændel. Mais si les opéras du musicien allemand, écrits en style mixte, ont beaucoup influé sur l'inspiration de notre maître, celui-ci n'en a pas moins tracé, d'une façon propre à lui, des mélodies qui plaisent, qui touchent et qui resteront.

Les airs, dus à sa plume, nous paraissent moins heureusement inspirés. La recherche s'y fait sentir, et l'auteur n'a pu s'affranchir de la formule consacrée. Nous ne parlons pas des vocalises, auxquelles les exigences de la mode lui ont fait un devoir impérieux de payer le tribut voulu. Le meilleur des trois morceaux nous semble être le nº 20, entièrement bâti sur des évolutions de basses, et, de plus, ordonnancé d'une manière très-ingénieuse et très-caractéristique.

En fait de chansons, il nous les faudrait citer presque toutes, depuis celles qui prennent la forme d'une fine et élégante pastorale, jusqu'à celles qui s'élèvent au ton de la sentimentale cavatine. Avant toute autre, la *Canzonetta III* se recommanda à notre choix. Elle respire une poésie aussi distinguée que profonde, et, en outre, elle offre une facture rhythmique et harmonique vraiment heureuse. On la verra reproduite ici sans la résolution des bases chiffrées, que ne comporte malheureusement pas l'exiguité de notre cadre.
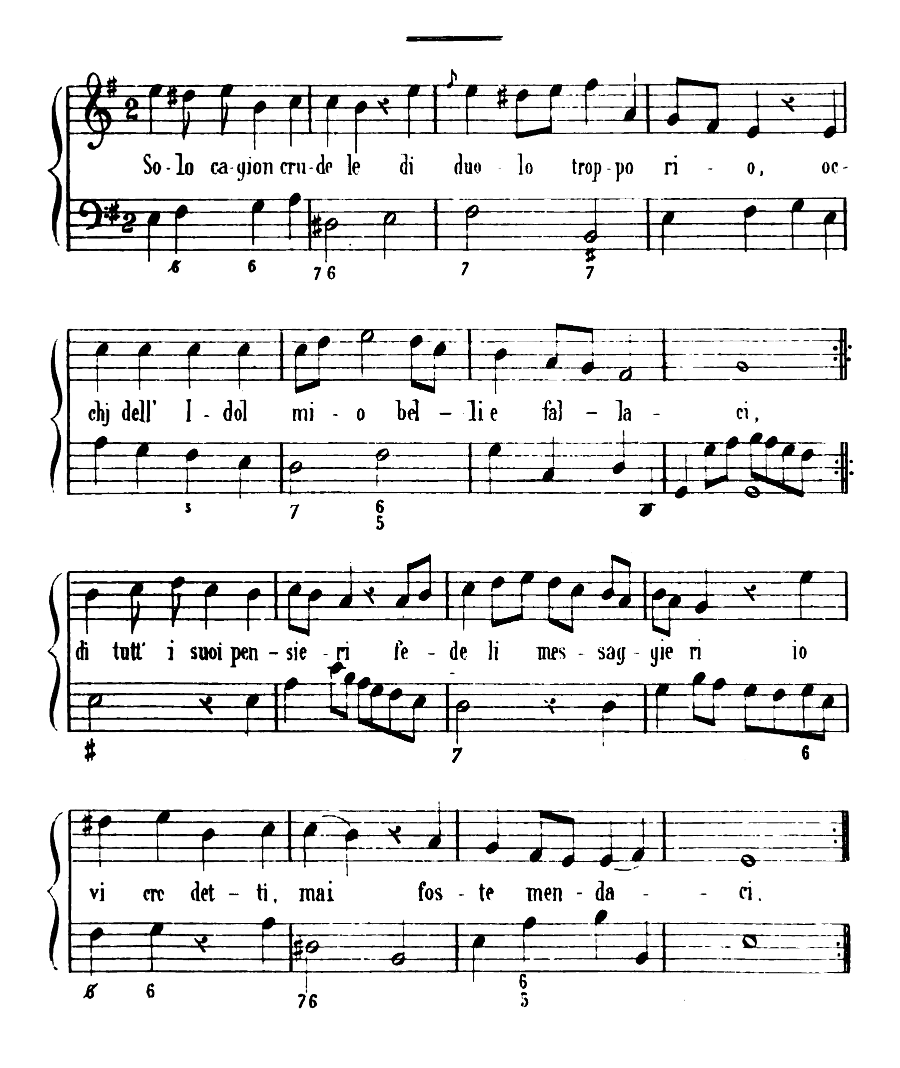
Voici le timbre de chaque chanson : 1er « Se tu m'ami ; » 2me « Con dolce forza ; » 3me « Soli cagion, crudele ; »

Rolli, comme on peut le voir dans le beau recueil qui a été publié des compositions du célèbre écrivain français, sous le titre de : *Les Consolations des misères de ma vie*, etc. Paris, 1781, in fº, *passim.*

Canzonetta

de

GUILLAUME DE FESCH.



4me « Vienni, amore, nel tuo regno; » 5me « Che ti giova, cara Fille; » 6me « Lo splendor del primo sguardo; » 7me « D'un visetto lusinghier gl'occhj; » 8me « Tu fai la superbetta, Dorilla; » 9me « Solitario bosco ombroso; » 10me « Ruscelletto a far soggiorno; » 11me « Na, mia bella, il sol diletto ; » 12me « Benchè vita del desir; » 13me « Dorilla, e che sarà; « 14me « Affannoso mio pensier; » 15me « Una breve lontananza; » 16me « Si ride amore d'un cor sanato; » 17me « Non intendi, o pastorello. »

Le timbre des trois airs est : « Qual augeletto che vezzosetto; » « Care luci non piangete; » « Come sarai l'amar felice stato. »

Le portrait de De Fesch est gravé en format in-4°. Il mesure 21 centimètres en hauteur et 18 centimètres en largeur. Au dessous, on lit en lettres anglaises : W. DEFESCH. *A. Soldi pinxit. — F. Morellon le Cave sculpsit* 1751.

De Fesch est pris en buste et presque de face. Sa figure est belle, expressive, distinguée. On ne dirait jamais que cet homme fut « brutal à l'excès », comme ses biographes le dépeignent. Sa bouche est fine et plissée, avec une légère teinte d'ironie narquoise. Son menton se détache en pointe et laisse voir au-dessous un renflement. Ses yeux petits et vifs annoncent de l'intelligence, de la pénétration, qualités que son front élevé et ondulé ne dément point. Il porte une perruque bien proportionnée aux contours de sa superbe tête.

Son costume d'ailleurs est très-élégant, très-soigné. De jolies dentelles fleurdelisées garnissent sa poitrine et ses manches. Homme d'étude et de méditation, il n'a pu se dispenser, par les devoirs de son état, de fréquenter le monde, et il a dû avoir, cela se devine, d'exellentes relations dans les sphères élevées de l'aristocratie. Une plume et un feuillet de partition annoncent le compositeur.

Tel qu'on le voit, De Fesch a eu évidemment la taille

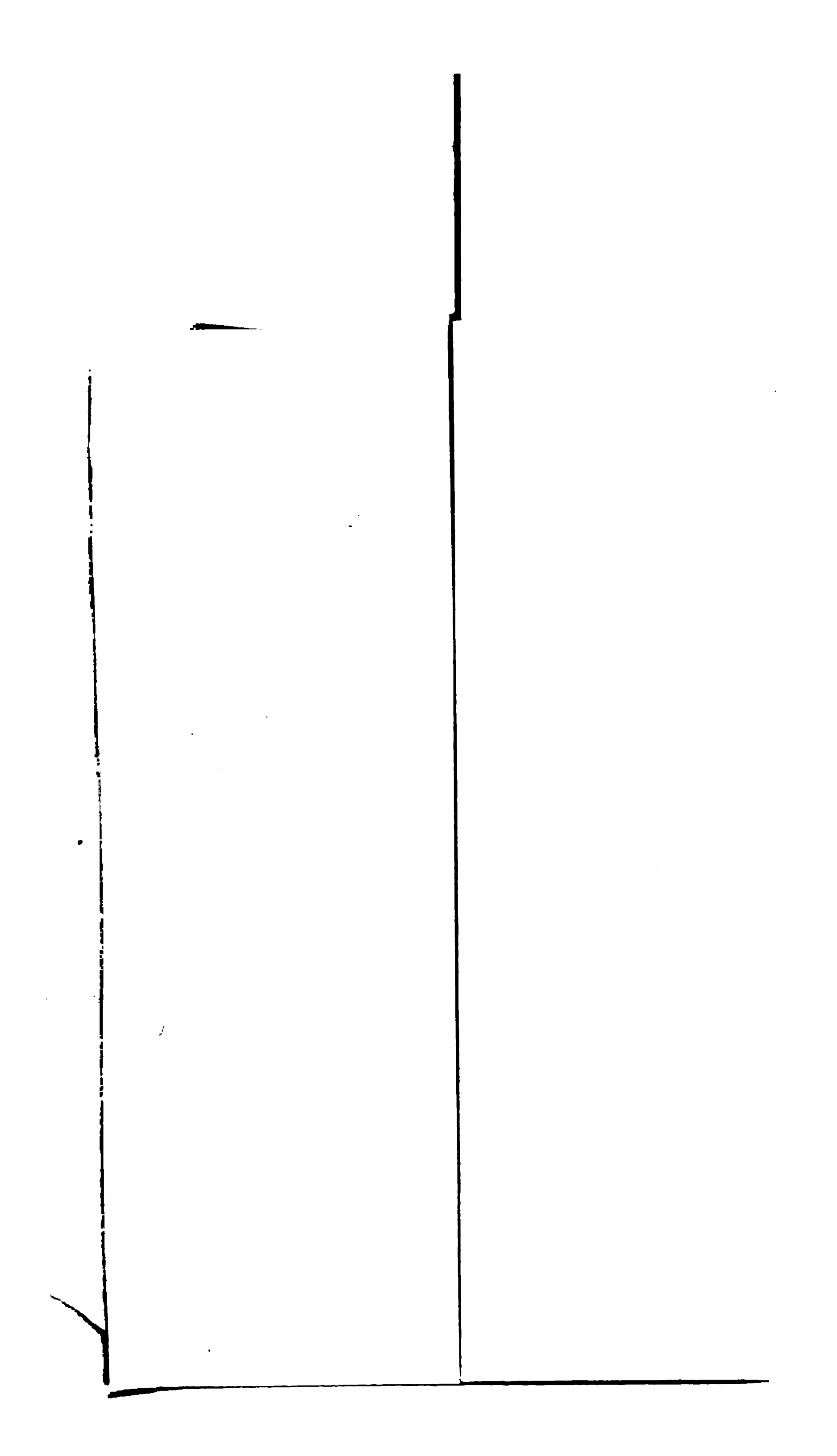
grande, et, n'étaient une vigueur d'expression accentuée et allure calme et flegmatique qui le rapprochent de nos Willaert et de nos Blankenburg, on serait tenté, en prenant l'ensemble de sa physionomie, de l'assigner à la race gauloise, et de placer, pour le moins, son berceau au nord de la France. Nous l'attribuerons provisoirement, et en attendant des renseignements authentiques, à la race svelte et souple qui peuple, aux environs de Bruges, les côtes maritimes de la Flandre occidentale.

La gravure, envisagée en elle-même, n'est pas dépourvue de mérite. A part, la bouffisure du dessus de la main droite, l'exécution trahit un vrai burin d'artiste. La pose, qui est celle du recueillement, a du naturel et de l'expression. L'influence de Van Dyck est visible.

Le portrait a été reproduit, dans ses proportions exactes, par la photolithographie, C'est à notre ami M. Edmond Depret, que nous sommes redevable d'en avoir pu donner au lecteur un spécimen mathématiquement précis. Grâce aux soins intelligents et dévoués de l'éminent musicien, l'exemplaire, conservé au *British museum*, aura bientôt, dans le monde artistique, la popularité qu'il mérite à si juste titre.

Schilling fait mourir De Fesch en 1758, nous ignorons sur la foi de quelle autorité. C'est selon toute apparence, la date fautive de 1757 délayée et commentée imaginairement. De Fesch aura l'honneur d'une notice dans la *Biographie nationale*.

Burney, comme on a vu plus haut, le range au nombre des compositeurs dramatiques qui essayèrent de contrebalancer la grande réputation de Hændel. S'il a produit un oratorio, n'est-il pas naturel de supposer qu'il s'est essayé également dans l'opéra ? Déjà, pendant son séjour à Anvers, il peut avoir tenté d'aborder la scène, car Anvers avait, au commencement du XVIIIe siècle, un théâtre lyrique très-fréquenté. D'ailleurs, son oratorio n'aura été qu'un opéra biblique plus ou moins déguisé.



On saura toutes ces particularités, quand on se sera livré à de sérieuses recherches sur la matière dont il s'agit. Nous venons y apporter un nouveau contingent, destiné à compléter les informations qui ont été données, dans le 2me volume de ce travail, sur les origines et les développements de l'opéra à Bruxelles. Nos renseignements concernent Bruges, Gand, Liége, Anvers, Mons, Namur, Audenarde, Lille, Ruremonde, Verviers, Enghien, Luxembourg, Binche, Malines, Tournai, Furnes, Soignies et Saint-Trond.

Pour la première fois, osons-le dire, ces documents sont envisagés sous un point de vue spécial. Ce n'est pas sans difficultés qu'on est parvenu à leur donner cette destination nouvelle [1]. La tâche a été rude, le résultat voulu ne saurait tarder à se dessiner. Partout on s'empressera de nous signaler des lacunes, des inexactitudes peut-être, notamment pour les faits empruntés aux livres, et, qui sait? des inductions gratuites ou fausses...

Voilà ce que nous avions ambitionné. Tel savant, livré, depuis de longues années, à l'étude approfondie des documents conservés sur l'histoire de la localité qu'il habite, en remontrera facilement à celui qui juge à distance ou sur des pièces incomplètes et insuffisantes. Notre rôle se bornera donc à donner l'impulsion, à montrer la route, à secouer l'indifférence. Nous n'avons jamais visé à autre chose.

BRUGES. — Avant tout, consignons ici deux extraits des *Actes capitulaires* de Saint-Donatien à Bruges, relatifs aux mystères que, dans les églises importantes, les chantres avaient coutume de représenter à certaines fêtes de l'année:

---

(1) Les renseignements fournis par Burney sont trop connus pour être utilisés ici. Nous y renvoyons le lecteur.

[27 Martii 1476 n. s.] D. Aleanus de Grote, succentor hujus eccl., supplicavit Dnis ut eis placuerit, ut ipse unacum sociis de eccl. possent ludere, dominica proxima, quemdam ludum spiritualem, quem ludere, hoc est copiam *(sic)*, posuerunt super buffeto per dominos visitando. Domini mei deputarunt ad visitandum dictum ludum, Jo. Coolbrant et M. K. de Campis et dominum curatum hujus ecclesie, M. Jo. de Hoya.

Domini mei ordinarunt dari sociis ludentibus, in dominica proxima, 3 kannas vini.

[15 Martii 1480 n. s.]. D. Aleanus De Groote, succentor hujus ecclesie, petiit ut ipse cum sociis suis posset ludere die dominica, proxima, unam moralitatem, quam ipse succentor composuit. Domini mei erant contenti, dummodo dicta moralitas per dominos deputatos visitaretur anne esset aliquid erroris in eadem.

Ce fut, comme on peut le voir, Alain De Groote, maître de chant de Saint-Donatien, qui composa les paroles et la musique de ces moralités, et son talent n'a pas dû être de peu d'importance, puisque le célèbre Jacques Obrechts consentit, ainsi qu'il sera dit ci-après, à prendre, pendant quelque temps, la direction des chantres placés sous sa direction.

En reproduisant les deux extraits susdits, dans un autre travail (1), nous disions, entre autres : « L'origine de ces *ludi* est très-ancienne, et le bel ouvrage de M. De Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen-âge*, fournit, à ce sujet, toutes les données désirables. Insensiblement, comme le prouvent des extraits nombreux, reproduits dans notre *Théâtre villageois en Flandre*, les laïcs s'immiscèrent dans ces représentations, et finirent par en avoir le monopole. »

D'après Celler, « les représentations purement dramatiques, les concerts, les cortèges avec décors, les intermèdes, et les carrousels à mascarades et à machines,

---

(1) *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien et de Saint-Sauveur, à Bruges*, etc., p. 12 et 14.

sont les ancêtres de l'opéra [1]. » Il faut y joindre, après le xv[e] siècle, les ballets et les oratorios.

Les éléments générateurs de l'opéra, aux Pays-Bas, vinrent, à partir du xvi[e] siècle, des sociétés de Rhétorique, des établissements d'instruction et des divertissements de la cour [2]. Peut-être les troupes théâtrales foraines y eurent-elles une part aussi. Dans plus d'une de ces représentations, celles à comédies surtout,

Le violon tint lieu de chœur et de musique,

comme dit Boileau. Toujours est-il que la musique y intervint à titre accessoire, avant d'usurper en quelque sorte le rôle principal. Il serait difficile, croyons-nous, de rencontrer, avant le xvii[e] siècle, un vrai type d'opéra. On en était encore, à Paris, en 1640, à mettre de la musique dans certaines scènes, et à déclamer le reste, comme à l'ordinaire. Voltaire cite ainsi *le Mariage d'Orphée, ou la grande Journée des machines* [3]. On se bornera donc à rechercher, dans chaque ville de province, les pièces qui ont contribué à former le drame musical.

Les colléges des Jésuites ont organisé, de bonne heure, des représentations dramatiques. Jaloux de ce qui se passait sur les théâtres profanes, ils ont tenu à imiter de près, voire même à surpasser, sur les scènes d'école, les exhibitions des acteurs de profession.

Ce qu'ils ont longtemps appelé intermèdes, étaient, en définitive, des opéras, destinés à réveiller, par l'éclat de l'orchestre et du chant, l'attention qui se relâchait, à chacun des actes de leurs soporifiques tragédies latines.

Tour à tour, nous voyons, au collége de Louis-le-Grand à Paris, les opéras embryonnaires de *Jonathas* (1669), d'*Eus-*

---

(1) *Les Origines de l'opéra*, p. 17.

(2) *La Musique aux Pays-Bas*, t. ii, p. 138.

(3) *Commentaires sur Corneille*. Préface du commentateur sur *Andromède*.

tache (1684), de *Démetrius* (1685), etc., servir ainsi d'intermèdes, *interludia*, aux lourdes pièces de leur crû. Bientôt ces intermèdes prennent le nom de « récits en musique. » Nous en comptons trois pour le même établissement : un, en 1698, pour la tragédie de *Philochrysus*, ou l'Avare ; et deux, en 1700, pour les tragédies de *Crésus* et d'*Abdolonimus*. Ces récits formaient un programme à part.

Parfois, il y avait, comme intermèdes aux tragédies latines, des ballets somptueux dansés par les élèves, témoin celui des *Songes*, qui fut intercalé dans *Joseph*, en 1699 (1).

Pareils intermèdes furent exécutés dans les établissements jésuitiques des Pays-Bas. Nous ne pourrions certifier le fait, quant au collége de Bruges. Il est permis de croire toutefois que les premières tragédies et comédies, exécutées en cet établissement, ont été entremêlées de musique instrumentale et vocale. La mention peut en avoir été négligée, sur les nombreux programmes de ces solennités que nous avons sous les yeux (2).

Nos renseignements sont plus explicites à l'endroit des représentations rhétoricales. La célèbre procession du Saint-Sang dut mainte fois servir de texte à des pièces de tout genre en destination de la scène. Lambert Vossius s'en empara, en 1641, pour composer une série de dialogues se terminant par des couplets chantés. Ils ont pour titre : *Hemelsprake voor den Brughschen H. Bloedt-Dach*. Ceux de 1642, 1643 et 1644, commencent, se poursuivent et se clôturent au moyen de strophes musicales (3).

Un autre rhétoricien, Jean Lambrecht, qui, selon Snellaert, mérite d'occuper le premier rang parmi les écrivains

---

(1) De Backer, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus* (2e édition).

(2) C'est le cas pour une tragédie jouée à Liége et dont il sera parlé plus loin. Il y a, plus loin, au sujet des tragédies exécutées à Gand, certaines mentions caractéristiques.

(3) *Alle de werken van* Lambertus Vossius. — Brugghe, Clouwet, 1679, in-12.



qui ont essayé d'opposer une digue insurmontable aux envahissements de la France, fit imprimer, en 1659, à La Haye, où l'on prétend qu'il donna l'hospitalité au roi exilé d'Angleterre, une sorte de quadrilogie lyrique sur la paix conclue contre l'Espagne et la France, et les horreurs de la guerre qui ont précédé ce traité. Cette composition est intitulée : *Vlaemsche Vrede-vreucht, naer een pynelycke droefheyt door den grouwelycken oorlogh, nu verandert in een aengenaeme peys, verthoont door Vlaemsche maeght, Mey-droom, Goddelycke vrede-lof, Vorstelycke minne-lusten, ende Conincklycke bruyloft-dicht, door* J. Lambrecht.— 's Gravenhage, Andrien Vlack, 1659, in-4°.

Dans la première pièce, la Pucelle flamande montre, au moyen d'une tragi-comédie, les affreux malheurs dont le pays a été le théâtre. Elle s'en plaint aux Pucelles de Gand et de Bruges, qui viennent la consoler. Enfin, le ciel, touché de compassion, lui accorde les bienfaits d'une paix éternelle.

Il y a, pour la conclusion de la première partie, une intention de finale, où trois thèmes divers sont chantés isolément, par la Pucelle flamande et par les Pucelles brugeoise et gantoise, en alternant avec les campagnards de Flandre. Les Pucelles entonnent alors simultanément le deuxième thème, puis tous ensemble font du troisième thème une sorte d'unisson solennel. Mentionnons, à titre de spécimen caractéristique, le deuxième motif, qui est rythmique et distingué, et auquel s'adaptent les strophes quatre, cinq, six et sept. On trouve, en tête, ces mots: *Tweede andere voys van dit liedt*. On sait que la barbarisme *voys*, voix, son, s'employait à une époque où l'*aria*, l'air, n'était pas encore en usage.

La paix arrive. Cupidon se glorifie de son règne, lequel s'étend aux dieux et aux géants. Surgit un ballet, où Mars exécute des danses, en brandissant son glaive, aux sons d'une musique chantée. Après vient une sorte de lutte chorégraphique, entre l'Espagnol et le Français, le Danois et le Suédois, l'Anglais et le Flamand, sabre tiré et pistolet au

poing. Finalement, la paix les influence tous; ils jettent bas les armes, et fraternisent à qui mieux mieux.

La musique qui se chante, pendant ces diverses entrées, est affectueuse et douce, et marque le pas par de mélodieuses cadences.

Bellone, ayant appris la défaite de Mars, s'apitoye sur son sort, en entonnant un chant d'un caractère plaintif. Quand les démons viennent lui exhiber, d'une façon inopinée, le cadavre du dieu, sa complainte se transforme en chant funèbre. Ici, une sorte de psalmodie langoureuse et monotone.

Les funérailles de Mars se célèbrent, pendant que Bellone se tord les mains de douleur. La cérémonie s'appelle *Kermesse des diables*, que nous traduirons par Sabbat ou Bacchanale. Le motif chanté est vif et anxieux. Les trois dernières mesures, en notes rondes, semblent exprimer, à la cadence, ces mots: *seker is hy doot*. Il y a ici une intention réalisée avec bonheur, eu égard à l'époque. Après, Bellone reprend sa complainte, du troisième au septième couplet inclusivement.

La danse infernale est mise sous les yeux du lecteur intégralement, à l'exception de la clef d'*ut* changée en clef de *sol*.

Comme conclusion, Cupidon arrive, en conduisant à la main la déesse de la Paix. A la suite d'un échange de politesse, la déesse de la Paix chante un joli motif de danse. Cupidon s'y joint, et le tout se termine par un ballet.

Le *Mey-Droom* n'offre qu'une chanson finale, touchant les frivolités du luxe. Vers le millieu du thème, en C barré, nous remarquons un changement de mesure en 3/2. Il y a du profit à retirer d'un passage du poëme, où Vénus, ayant prédit, pour la Flandre, une longue et heureuse paix, les neuf muses, annoncées par Mercure, défilent tour-à-tour, chacune caractérisée par ses attributions musicales. Polymnie bat la mesure, Clio invente des chants, Calliope fournit de nouveaux livres de musique, Euterpe fait retentir ses trompettes, Terpsicore accorde son in-

DRAME LYRIQUE:

Vlaemsche Vrede-Vreucht.

Défaite de Mars.
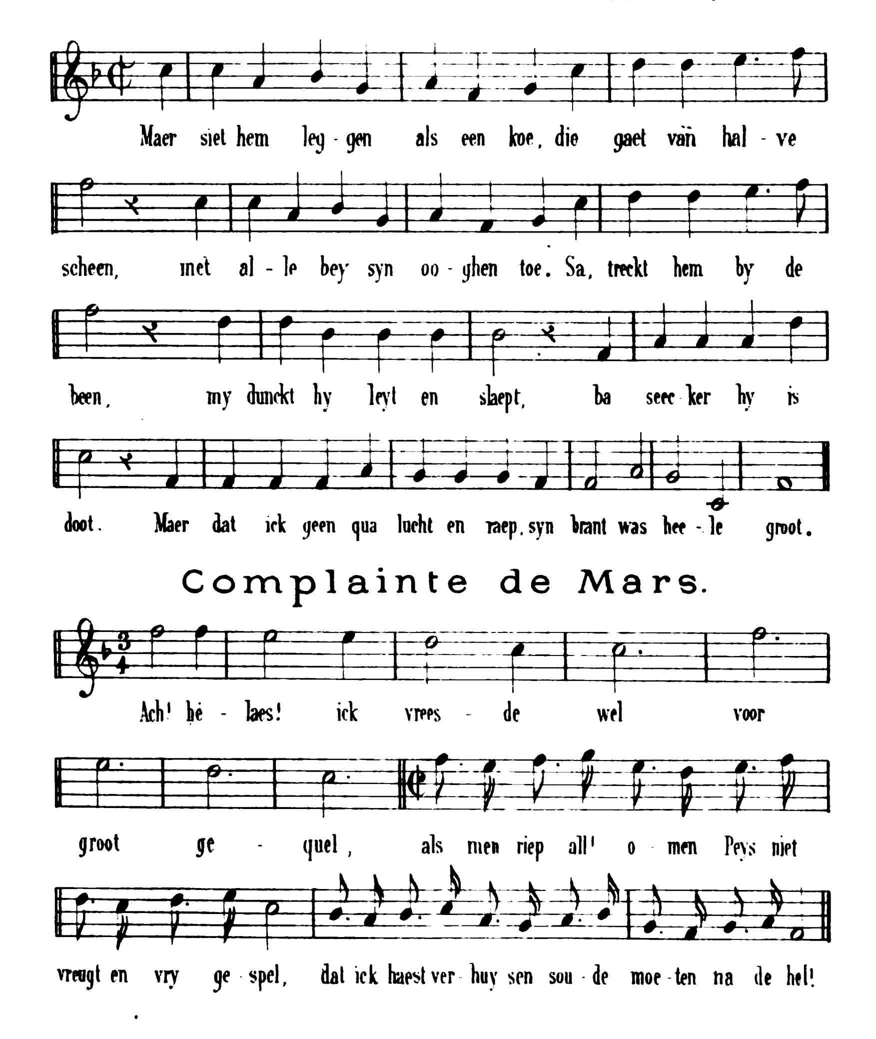




Photo-lith. Simonau & Toovey Brux.

A Dipenbeeck inu.

strument favori, Melpomène cherche ses pipeaux [1] et souffle dans son basson, Thalie empoigne son cistre, Erato met des cordes à sa harpe, et finalement Uranie fait vibrer son grand violon.

Le *Goddelijke Vrede-Lof*, quatrième partie de la composition symbolique de Lambrecht, ne contient aucune strophe chantée. En revanche, le *Bruylofts-Gedicht*, sorte d'épilogue lyrique, en renferme trois, dont la première exprime les imprécations de Mars, à la veille de l'union entre Louis XIV et Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne. La musique nous a paru assez intéressante pour mériter d'être reproduite.

La deuxième mélodie, très-mouvementée et très-accentuée, se chante, dans un divertissement champêtre organisé aux noces royales, et où se voit une danse des morts avec l'orgueilleux Mars.

Une gravure nous montre le festin, auquel assistent, dans un nuage, les dieux de l'Olympe. Trois paysans à l'avant-plan, dont un joue du tambourin ; un autre tient un flambeau allumé, dansant autour du dieu de la guerre renversé sur le sol, et laissant échapper de sa bouche expirante l'imprécation : *eheu!* C'est un vrai tableau d'opéra qui nous initie, en l'absence d'une scénologie spéciale, au mode d'exhibition des ouvrages lyriques empruntés à la mythologie. Une photolitographie en rend les traits scrupuleusement exacts.

Un ballet allégorique était toujours froid, et le défaut d'action y produisait le défaut d'intérêt, sans compter les trivialités ennuyeuses dont on parsemait chaque entrée. On se voyait encore obligé de recourir au système naïf des rouleaux explicatifs, que l'on pourrait comparer, dit Baron [2], à ces bandes écrites, qui, dans nos vieux ta-

---

(1) Dans le *Konincklyk Bruylofts-Gedicht*, dont il sera parlé plus loin, Lambrecht met une différence entre le *riet* et la flûte. Serait-ce une sorte de hautbois ?

(2) *Lettres sur la danse*, etc. Paris, 1825, p. 150.

bleaux, sortent de la bouche du personnage, et expliquent ainsi la situation que l'immobilité de leurs corps, leurs visages froids et leurs yeux ternes ne laisseraient jamais deviner.

Suit enfin une danse de jeunes filles sur un motif que chante Arile, bergère néerlandaise. Ce motif est d'un caractère gracieux, d'un rhythme facile et incisif, et d'une expression rêveuse et mélancolique. On le trouvera ci-contre.

Dire maintenant la provenance de toutes les mélodies que nous venons de passer sommairement en revue, n'est point chose aisée. Nous comptons fort peu de compositeurs lyriques à cette époque. Encore, la plupart d'entr'eux ont subi les influences de l'Italie et de la France, qui, elle-même, naturalisait des musiciens transalpins, faute de musiciens indigènes d'un mérite réel.

Le poëte s'est-il adjoint un compositeur, ou bien a-t-il adapté lui-même ses couplets à des thèmes connus? Nous laissons la question indécise, en attendant que l'on rentre insensiblement en possession des innombrables recueils lyriques qui ont vu le jour, dans ce pays et ailleurs, aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Un autre ouvrage du genre de la *Vlaemsche Vrede-Vreucht* de Lambrecht, a paru, en 1660, à Bruges. Il comporte aussi de la musique et a pour auteur Gheleyn Scheppers. Nous n'en connaissons que le titre ainsi conçu : *Vlaemsche Vrede-feeste, besonderlick ghehouden ende vertoont door die van Brugghe... in de triomphelicke Vieringhe en Vreughts-lof op Mars sterf-dach, mits de publicatie van den pays... tusschen Spaignen en Vrankryck... ghecompeneert by Geleyn Scheppers.* — Te Brugghe, Lucas Vanden-Kerchove, 1660, in-4°, de 12 feuillets (1).

La pièce lyrique de *Rachel*, par le même Lambrecht, mérite encore une mention. D'après le titre qui suit, elle
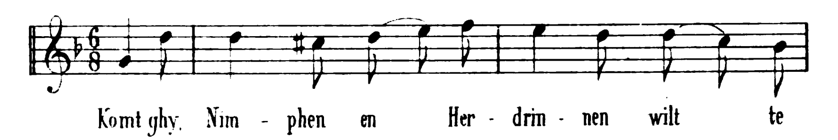
(1) Catalogue Serrure, 2de partie, n° 2396.
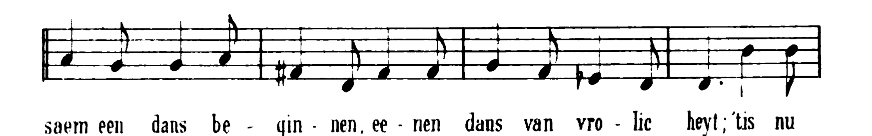
DRAME LYRIQUE:

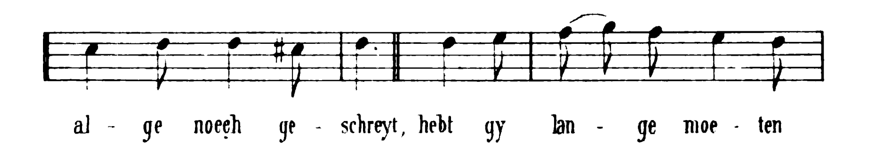
Vlaemsche Vrede-Vreucht.
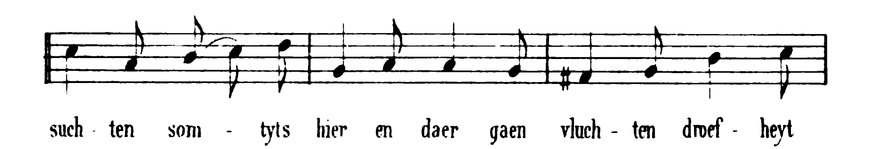
Ballade d'Arile,
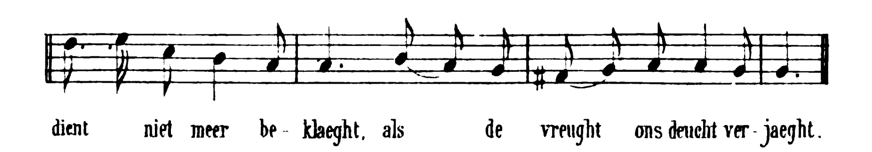
BERGÈRE FLAMANDE.











a été jouée à Bruges, en présence de l'évêque, le 3 mai 1659, c'est-à-dire à l'*ommegang* de la cité : *J. Lambrechts Rachel, ofte thoonneel van de oprechte Liefde, verthoonende door een herders-spel den arbeyt ende getrouwe Liefde van den Aerts-vader Jacob, gespeelt binnen Brugghe, op den derden mei* 1659.... — Tot Brugghe, Clouwet 1662, in-4°.

C'est une idylle biblique, ornée d'un ballet, et qui débute par une chanson « nouvelle », d'un caractère distingué et recueilli, sorte de cantique du temps. Elle est appelée *Chanson de Départ ;* voici pourquoi :

Les anges, venus du ciel par une échelle, trouvent Jacob endormi sur une pierre. Ils prêchent aux hommes la vertu et la foi. Jacob porte sur lui une chanson de voyage : *reys-liedt*. Les anges l'entonnent avec transport, en s'éloignant. Jacob s'éveille en sursaut, et s'effraie de l'apparition...

Le berger Prosalyte, heureux de voir régner un doux été, exalte la vie des campagnards et presse ses compagnons Lamech, Hebreus et Achitob de chanter et de jouer une joyeuse pastorale.

Le thème adopté répond au timbre. « Êtes-vous du party ? moi aussi. » Il est en mesure ternaire et son allure gaie est tempérée par une teinte de doux mysticisme. Le rhythme est très-franc et très-accusé. La voix a des élans expressifs.

Les vers qui introduisent cette pastorale, parlent de la flûte comme instrument favori :

't Sa, Herders van het veldt, kom, speelt eens op de fluyt
Een vreuchdigh herders-liedt, den tydt die wyst 'et uyt.

L'invitation porte, que la chanson, due à Prosalyte, s'exécute à plusieurs voix et sur bonne mesure :

. . . . maer let wel op de maet,
Op dat elck een van ons syn stem wel gaede slaet.



Dans une farce, servant d'intermède à l'idylle, s'offre une chanson dite par Lyntjen, Coppen et Ruphen, et ayant trait au bonheur de la paix et à l'écartement de la guerre. Le timbre choisi est: « Je n'ai pas la tresse blonde. »

En guise de conclusion, on célèbre, par un ballet, les noces de Jacob et de Rachel. Le motif chanté est d'une teinte élégiaque. Son timbre n'est pas indiqué. Le dieu Pan, vêtu de feuillages, engage la danse. Six bergers l'imitent (1).

On a encore du même auteur : *Bethlehem vertoonende den H. Kersnacht, spele-wys beschreven door J. Lambrecht.* — Brugghe, Joos Vander Meulen, 1685, in-4°. Les chants de cette pastorale biblique n'accompagnent pas les paroles. S'ils ont offert un cachet original, leur perte est à déplorer. Il nous suffira d'avoir relevé cet ouvrage lyrique d'un poëte flamand, qui, plus sévère sur l'ordonnance de ses sujets, eût accompli, sans nul doute, de magnifiques choses.

« Lambrecht était d'un caractère très-impressionnable, changeant et vif. Il décrit lui-même (2) plusieurs traits de sa jeunesse, qui montrent bien que son imagination le dominait... » Cette imagination colore parfois très-vivement ses vers, mais le défaut de réflexion ramenait souvent les mêmes procédés de paix et de guerre, allégorisés par des personnages empruntés à l'antiquité.

---

(1) Van Duyse dit de la pastorale de *Rachel* :

« Nog vreemder ziet het er uit met het herderstuk over Jacobs liefde voor Rachel, opgesteld in 1659 door Jan Lamberechts, een brugschen patriciër, dien wij niet stellig als rederijker opgeven. De boksvoet Pan danste daarin een ballet in gezelschap der herderen van Palestina, en onder de oogen des patriarchs en der dochteren van Laban. Dit spel won de toejuiching des brugschen bisschops Vanden Bosch, die er de vertooning van bijwoonde. » *Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren* etc., p. 94.

(2) Dans une autobiographie en flamand que possédait Serrure, et qui a été résumée par le chanoine Carton, au t. Ier, p. 271, des *Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale.*

Une étude sérieuse sur Lambrecht manque à notre littérature flamande. Faisons des vœux pour qu'une plume compétente entreprenne bientôt ce travail utile et intéressant.

On trouve de la musique notée, dans l'ouvrage didactique de Lambrecht : *Dicht-Conste in dicht beschreven, uytgegeven door de Gilde des H. Geests in Brugghe.* — Brugghe, 1659-62, in-4°.

Signalons, en passant, un ballet dansé à Bruges, les 27 et 28 mai 1751, par les filles du *Catéchisme du dimanche*, à l'occasion de la distribution des prix qui eut lieu, pour cette institution, en la chapelle de Saint-Christophe, par l'intermédiaire des pères de la compagnie de Jésus. La tragédie de *Jepthias* précédait cet exercice chorégraphique (1).

Bruges a probablement possédé, à l'instar de Bruxelles et de Gand, une Académie de musique, à la fin du XVIIe et pendant une grande partie du XVIIIe siècle. Aucune donnée certaine n'existe à cet égard. Une bibliographie de Bruges ferait sortir de la poussière une foule de livrets, peut-être même un certain nombre de partitions d'opéras joués par une association lyrique.

L'Académie de musique de Gand a dû donner à Bruges, vers la fin de 1707, des représentations d'opéras suivies de comédies. Ces représentations alternaient, pendant trois jours de la semaine, avec celles de Gand (2).

Reproduisons un document, qui, bien qu'isolé, tend à prouver que, vers le milieu du XVIIIe siècle, les représentations de comédies à couplets et les séances de musique de chambre furent assez nombreuses, assez importantes à Bruges, pour décider les organisateurs à y construire un local spécialement affecté à ce genre de divertissements artistiques.

Ce furent des amateurs de musique, dit *Confrères du concert*, qui entreprirent cette construction, la quelle fut double,

---

(1) Le programme a paru chez J. Beernaerts, à Bruges.
(2) Voir plus loin, à la rubrique GAND.

étant composée d'un local de concert et d'une salle de théâtre. Le lieu choisi pour l'édification de ce bâtiment était occupé par une vieille maison nommée *de Grand*, et faisait face à la vieille Bourse. C'est, en un mot, l'emplacement qu'occupe le théâtre actuel.

Le document dont nous parlons, est l'autorisation accordée par Charles de Lorraine aux *Confrères du concert*, d'acquérir la susdite vieille maison et les terrains avoisinants, à l'effet d'y élever un théâtre où seraient donnés des spectacles publics monopolisés par leurs directeurs, ainsi que cela se pratiquait dans d'autres villes des Pays-Bas. L'octroi, daté du 28 novembre 1765, est de la teneur suivante :

Sur la remontrance faite à son Altesse Roïale par les Amateurs de la musique dans la ville de Bruges, connus sous le titre de *Confrères du concert*, afin de pouvoir acquérir de Joseph Verplancke, certaine vieille maison avec les apartenances et dépendances, faisant face à la vieille Bourse, dans ladite ville, nommée *de Grand*, située au coin et du long de la petite rue dite *Robytstraete*, du côté du nord, et joignant à la maison de la veuve et des héritiers de Jean Coene, à présent Charles-Laurent Reynax, du côté du midi, et par derrière à la maison dudit Reynax, pour y construire un bâtiment et un théâtre, tant pour les concerts que pour y donner des bals et comédies, suppliant très-humblement son Altesse Roïale, de leur accorder la permission de l'amortissement nécessaire aux fins susdites; son Altesse Roïale, prenant en considération les raison alléguées par les suppliants, et ayant eu rapport de l'avis y rendu par ceux du magistrat de la dite ville de Bruges, a, pour et au nom de sa Majesté l'Impératrice Reine, permis et accordé, permet et accorde par la présente aux supplians, de pouvoir acquérir ladite maison et terrain en dépendant, pour y construire les bâtiments et théâtre susmentionnés, et d'y donner des spectacles publics, à l'exclusion de tous autres; à quel effet son Altesse Roïale a amorti, dès à présent pour lors, ladite maison et ledit terrain, pour, par les supplians et ceux qui leur succéderont, être possédés héritablement et à toujours, comme d'autres biens amortis, à charge et condition que ce bien restera sujet à toutes les charges et impositions publiques mises et à mettre, comme s'il n'étoit pas amorti, ainsi qu'à tous droits seigneuriaux, féodaux, censaux, lots et ventes et à toutes

les autres reconnaissances de quelque autre nature qu'elles soient, en conformité de ce qui est prescrit à cet égard par l'édit du quatre juillet 1755, et que les supplians seront tenus de présenter le présent acte, tant aux surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis des domaines et finances de sa Majesté, qu'aux président et gens de sa chambre des comptes, pour y être respectivement vérifié, entériné et enregistré, en la manière accoutumée, ainsi qu'aux conseillers fiscaux du conseil de Flandres, et ce en dedans l'an, à peine de nullité de la présente grâce; ordonne son Altesse Roïale à tous ceux qu'il apartiendra, de se régler et conformer selon ce, nonobstant toutes ordonnances, restrictions, mandemens et défenses à ce contraire, aux quels elle à dérogé et déroge, et en ce relevé et relève, pour le cas présent, tous ceux qu'il apartiendra, pour autant que de besoin. Fait à Bruxelles, le 28 novembre 1755. Paraphé Steenk. v[t] (signé) CHARLES DE LORRAINE.

Par ordre de son Altesse Roïale.
(signé) F. J. MISSON.

Souscription: Acte d'amortissement pour les *Confrères de la musique* à Bruges.

Cette concession, en tant que relative à l'amortissement des propriétés, fut ratifiée, le jour suivant, par décret de l'Impératrice Reine, ainsi conçu :

L'IMPÉRATRICE REINE.

Chers et bien amés,

Aïant vu l'avis que vous nous avez rendu sur la requette des *Amateurs de la musique* à Bruges, nous vous faisons cette, à la délibération du Sérénissime Duc, notre lieutenant, gouverneur et capitaine-général de nos Païs-Bas, pour vous informer que nous leur avons accordé les lettres d'amortissement d'une maison à acquérir dans ladite ville, pour y construire un théâtre. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles, le 29 novembre 1755. Paraphé Steenk. v[t].

Par ordonnance de Sa Majesté.
(signé) F. J. MISSON.

A l'égard de l'avis des surintendants, directeur et trésorier généraux, commis des domaines et finances; de l'intérinement de l'acte à la chambre des comptes, et de la vérification faite par les conseillers fiscaux du conseil de Flandre, voici successivement ces trois actes, d'après la copie que l'on en conserve aux Archives générales du Royaume, où se trouvent aussi transcrits l'octroi de Charles de Lorraine et l'acquiescement de la souveraine des Pays-Bas :

Les surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis des domaines et finances de sa Majesté l'Impératrice Reine, consentent et accordent, en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette, soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière qu'il est stipulé par icelle en blanc. Fait à Bruxelles, au conseil des Finances, sous les seings manuels desdits surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis, le dix-sept décembre mil sept-cent cinquante-cinq.

(signé) LE MARQUIS HERZELLE, NENY et J. DE KEERLE.

Cet acte d'amortissement est intériné, selon sa forme et teneur, par les président et gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'Impératrice Reine, et de leur consentement enregistré au registre des chartres n° xviij, 2do, f° 686 v° et suivant, le dix-neuf décembre dix-sept cent cinquante-cinq.

Nous présens :

(signé) DE CORDEYS, F. MOERMAN D'OUDEWALLE et P. J. TERSYDENDE VARVEKE.

Cet amortissement a été présenté aux conseillers fiscaux de Sa Majesté au conseil de Flandre, ce 4 9bre dix-sept cent cinquante-six, dont est tenu note au registre.

(signé) D. SERVAES.

Ces comédies, nous l'avons dit, et les trouvailles ultérieures le prouveront, étaient entremêlées de couplets, voire

(1) Conseil privé, carton n° 1518.

même de chœurs. C'était l'époque de la formation de l'opéra-comique en France, anciennement appelé *comédie à ariettes*, et dont l'engouement fut tel, à Paris surtout, que nos principales villes ne purent s'empêcher de l'acclimater à leurs théâtres. Elles avaient vu de près, la plupart du moins, les brillantes compagnies d'opéra-comique, venues à la suite des armées du maréchal de Saxe (1746 à 1749,) concourir à enflammer l'ardeur belliqueuse des troupes envahissantes, au moyen de couplets adroitement intercalés dans une pièce en représentation, la veille d'une action décisive [1]. Le moyen de résister à des séductions pareilles ?

Les concerts, déjà installés de longue date, n'étaient eux-mêmes qu'une imitation française, et si nous en jugeons d'après les programmes publiés par le journal artistique et littéraire *la Plume*, de Bruges, il est permis d'avancer que, longtemps encore, elles ne démentirent guère leur fatale origine.

GAND. — Le réglement des *Fonteinisten* gantois de 1448, le plus vieux document de ce genre, pensons-nous, stipule une amende à charge des membres de l'association rhétoricale qui osaient contrarier le chef-homme, *hoofman*, dans ses vues concernant toute exécution ayant lieu « *by sanghe, spele oft andersins.* » Voilà donc l'élément musical immiscé dans les représentations théâtrales flamandes, dès la première moitié du xve siècle.

Lors de la joyeuse entrée de Philippe-le-Bon à Gand, en 1458, il y eut, entre autres exhibitions en plein air, celle qu'offrit un théâtre placé au lieu dit *Ten Poele*, et sur lequel on joua le mystère intitulé : *le Chant d'allégresse des bienheureux, lors de l'offrande de l'agneau pascal.*

Dans cette pièce de pieuse allégorie, on entendit, des deux côtés de la scène, un chœur d'anges qui entonnait des cantiques, en s'accompagnant d'instruments divers, et

---

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 222 à 226.

qui était rangé, dans un ordre parfait, entre Dieu le Père, la Vierge Marie et saint Jean Baptiste [1]

Une autre pièce, appartenant à nos anciennes rhétoriques, était le *Meyspel amoureus*, pièce versifiée à Gand, et successivement représentée à Termonde, en 1519, à Tholen, en 1534, et à Alost, en 1551. On y vit, au lever du rideau, un garde nommé *Wete-van-als*, l'omniscient, lequel, couché dans une aubette, entonna une chanson à l'honneur du mois de mai et du lever du jour. Plus loin, apparut Vénus, plantant l'arbre de mai, emblême des jouissances mondaines, et chantant une série de couplets sentimentalo-mystiques, dont la conclusion était :

Princesse, suet van maniere,
Laet vaeren alle ghepijn,
En helpt ons vreucht hantieren,
Die hier beneden sijn,
Ons vreucht vermeeren, sonder verseeren,
't Is t' uwer eere, Maghet fijn,
So ghy meugt scouwen, wy zyn vol trouwen,
Maer in 't stertken houwen wy 't fenyn [2].

Deux pièces bibliques en latin sont citées par Vander-Haeghen [3]. La première, émanant d'un certain Joannes Lacteus, *ludimagister juxta montem harenosum*, date de 1519; l'autre, due à Livinus Pontanus ou Van der Brugge, également *ludimagister*, est de 1559. Cette dernière était entremêlée de chœurs.

De même qu'on intercalait des chœurs dans les tragédies, de même on introduisait des couplets dans les comé-

(1) Blommaert, *Geschiedenis der Rhetorykkamer de Fonteyne*, p. 21., d'après la *Kronijk van Vlaenderen*. De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres de France*, raconte, d'après Jean Chartier, les cérémonies de la joyeuse entrée de Philippe-le-Bon, sans rapporter autre chose de la musique qu'une chanson : « Vive Bourgogne est nostre cry ! » qu'entonnèrent deux hommes et quatre enfants se trouvant dans un donjon porté par un éléphant.

(2) Blommaert, *Ibid.*, p. 40.

(3) *Bibliographie gantoise*, t. vi, nos 12030 et 12068.



dies. Des bouffons italiens sont signalés à Gand, dès 1609, et notamment un Jacomo Palioligo, cité dans les comptes communaux de cette année, en même temps qu'un nommé Jean Gassol, qui annonce une origine française.

Les jésuites, poursuivant les traditions des écoles latines, font jouer, à leurs séances publiques, des tragédies et des comédies, qui, selon toute vraisemblance, n'étaient pas dépourvues de musique. Elles étaient en latin ou en flamand.

Une de ces pièces, représentée le 5 et 6 septembre 1647, sous le titre de : *Marie, la puissante guerrière de la Maison d'Austriche*, etc. [1], nous montre, à la fin de chaque acte, un chœur symbolisant des vérités morales ou participant directement à l'action. Ainsi, voyons-nous le chœur, au milieu d'anges « combattant visiblement, » chanter « les louanges de la bataille gaignée près de Prague. »

Nous avançons ainsi graduellement vers l'opéra, et si les pièces mêmes étaient connues, peut-être nous serait-il permis de suivre, d'année en année, les développements successifs donnés à la musique. Les programmes, trop sommaires, nous empêchent de nous livrer à ce travail intéressant. En 1760, la pièce de *Jacobus Machabœorum* offrit un *interludium* (comédie) avec chœurs, dont la direction était confiée à d'Aubat de St Flour, maître de danse déjà mentionné.

Jusqu'ici, pas la moindre trace de danse scénique. La population gantoise affectionnait pourtant ce genre de délassement, d'ailleurs si propre à la race flamande. Qu'on en juge par le récit que fait un frère-mineur du XVIe siècle d'un bal organisé dans un nouveau local à Gand, et pendant lequel un théâtre s'écroula avec la toiture et le gre-

---

(1) A Gand, chez la femme de Barthélémy Paul. Voy. *Bibliothèque de la Cie de Jésus*, 2me édition, p. 259, et VANDER HAEGHEN, t. II, p. 138. L'argument rarissime de cette pièce est en notre possession.



nier, entraînant dans leur chute environ cinq cents personnes, dont une cinquantaine perdirent la vie :

Eodem mense (jan. MCCCVII) quidam scurræ in Gandavo, pro majori parte juvenculi et juvenculæ, ad calcationem cujusdam novæ areæ in quadam nova domo, ex condicto ad choreizandum circiter quingenti convenientes, in tantum superius in duobus solariis et inferius in area choreizantes saltaverunt, quod, paries domus latericius et per consequens tectum ejus discompaginati corruentes, circiter quinquaginta ex eis oppresserunt, qui et statim mortui sunt, reliquis summo cum pavore evadentibus mortem, quorum tamen centum fere vulnerati sunt graviter vel atrociter interius conquassati (1).

Inutile de parler de la frénésie chorographique qui éclata quelque temps après et que le vulgaire nomma *la Danse de Saint-Jean*. Le mal fut plus grand, rapporte-t-on, en Flandre qu'ailleurs. Il est vrai qu'il n'attaqua que les gens de la lie du peuple, et que le résultat en fut d'anéantir, à tout jamais, les danses qui s'exécutaient, les dimanches et les fêtes, devant les églises.

Signalons, à titre de production lyrique émanée de rhétoriciens, le *Deuchden-lof tot wellecom-wenschinge aen den doorluchtighen heer Carolus Vanden Bosch, commende uyt syn bisdom van Brugghe tot den bisschoplicken stoel van Gendt, in dicht beschreven door J. Lambrecht.* — Brugghe, Clouwet, 1662, in-4°.
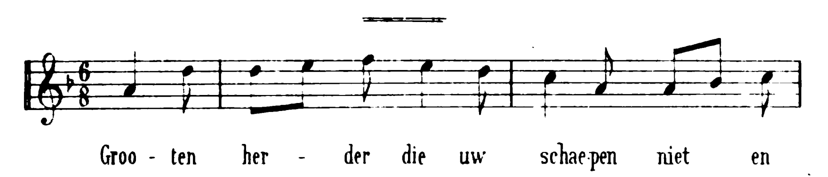
On y chanta une charmante pastorale en *ré* mineur, que nous croyons devoir reproduire. Les paroles ne roulent que sur l'allégorie d'un berger, faisant paître ses brebis dans les vertes prairies qui bordent l'Escaut, et d'un loup qu'il faudra écarter du bois *(van den bosch)* pour pouvoir accomplir en paix certaine mission providentielle. Remarquez l'élan de la voix effectuant une dixième, pour retomber ensuite majestueusement sur la tonique.
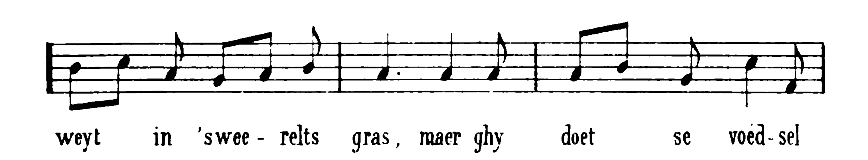
(1) Desmet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 428.
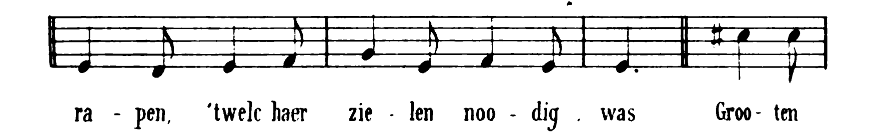
Pastorale Allégorique
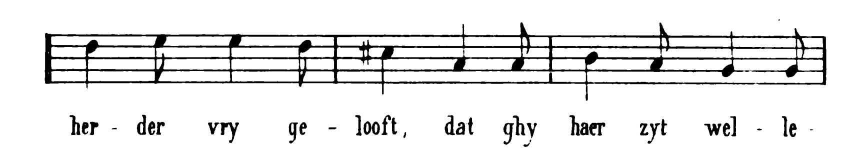
CHANTÉE A GAND,

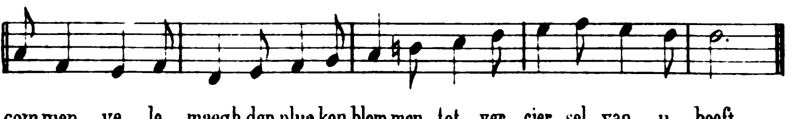
EN 1662.











Il y eut de belles exécutions musicales, à l'église de Saint-Bavon à Gand, pour l'inauguration du nouvel évêque Mgr. Charles Vanden Bosch. Peut-être la pastorale, interprétée à cette occasion, fut-elle composée par le maître de chant de cette église. La chanson porte, en effet, les mots de : *nieuwe vlaemsche voys*, nouveau timbre flamand, ou, si l'on veut : « nouvelle mélodie flamande. » Pierre Hurtado, on l'a vu, était, en 1651, directeur du jubé de Saint-Bavon. Il n'est pas impossible qu'il n'ait rempli, six ans après, le même poste honorable.

On verra, en regard, la pastorale gantoise. La notation et la mesure ont été modernisées, pour les mettre à l'unisson des autres musiques reproduites dans ce recueil, et conséquemment pour en faciliter la lecture.

Une tragédie que l'auteur avait l'intention de dédier au magistrat de Gand, et dont nous avons l'argument manuscrit sous les yeux, nous initie aux exécutions musicales qui avaient lieu, à la fin du XVII[e] siècle, dans les sociétés de rhétorique gantoises. La pièce est intitulée *S[te] Cecilia, spiegel van eerbaerheydt.*

On y voit un ballet de quatre diables, chargés, à l'instigation d'une mégère, d'amener, par les grâces voluptueuses de la danse, sainte Cécile à contracter une union avec le prince Valérien. Valérien arrive. Il trouve sainte Cécile occupée à toucher du clavecin. Elle chante, si nous interprétons bien les mots : « waer onder gesongen wordt. » A moins que des chanteurs, de la suite du prince, ne soient venus lui donner une aubade congratulatoire. Après, le prince présente ses hommages.

Le reste de l'ouvrage est d'un genre qui échappe à l'analyse. Le lecteur préférera consulter le document même, que nous publions ici pour la première fois :

D'opdracht aen myn Ed[e] heeren den hooghbailliu ende schepenen vander Keure der stede van Gendt.

S[te] CECILIA, SPIEGEL VAN EERBAERHEYDT.

Den eersten handel, waerin verthoont wordt een ballet van

vier duyvels, waer onder Megera slapende light; de welcke duyvels haer, door haer tooverconst, soo verre ghebrocht hadden, dat sy wilden dat sy Cecilia soude verwecken tot de trouwe met prins Valeriaen.

Den tweeden handel: Ste Cecilia spelende op de claversyne, waeronder gesongen wordt, ende daer naer presenteert Valerianus synen dienst aen Cecilia.

Den derden handel: den vader ende moeder raden Cecilia te houwelycken met den prins Valerianus, 't welc sy weygert, door dien dat sy hadde ghedaen belofte van suyverheydt.

Den vierden handel: Cecilia wort bedwongen, naer veel weygeringen, te trouwen door de groote gehoorsaemheyt tot haer ouders.

Den vyfden handel, alwaer Cecilia aen Valeriaen, voor 't bruylof bedde, te kennen gheeft dat sy eenen ingel heeft tot bewaerder van haer suyverheydt, waer naer sy hem sent naer den paus Urbanus, alwaer hy syn christelyck gheloove ontfanght; wederom dan ghecomen synde by Cecilia, ontfangen beyde van den ingel eenen crans van lelien ende roosen.

Den sesden handel: Almachius, keyser ende tiran van Roomen, verstaen hebbende de bekeeringe van Valerianus ende synen broeder, doet hun onthoofden.

Den sevensten handel: Cecilia wort gestelt in de heete stove, alwaer sy door haer standvastige predicatie bekeert dry Roomeynen edels lieden.

Den achtsten handel: Cecilia, naer veel pynen ende tormenten, wordt verwesen om onthooft te wesen.

Comme nous l'avons dit, ce n'est qu'un projet de tragédie, qui, selon toute apparence, n'a point reçu son exécution, du moins dans les conditions connues. Le pli extérieur du document porte, en effet, ces mots : *Dit is niet goet*. Ce document a été trouvé dans les écrits d'un certain Jean Rym, greffier de Desteldonck. Il se rapporte à l'année 1685 [1].

---

(1) Nous le devons à l'obligeance de M. Félix d'Hoop, conservateur des Archives de l'État, à Gand, qui en a fait la découverte dans des papiers de famille.



Nous ne sommes point encore arrivé aux représentations régulières d'opéras. Vers la fin du XVIIe siècle, notamment en 1696, parurent à Gand des acteurs français qui entremêlaient du chant et des ballets aux tragédies et aux comédies qu'ils jouaient. Ils étaient en pleine faveur auprès du gouverneur, qui, en leur octroyant la permission de prolonger les représentations jusqu'au mardi gras 1697, les invita vivement à se constituer en société.

Leur contrat porte, entre autres, que toutes les affaires devront se régler entre eux à la majorité des voix, et qu'en cas de contestation, ils auront à reconnaître comme juges les comédiens de Paris.

Au nombre des cantatrices, nous comptons la « damoiselle » Villabel. Benoît Charpentier, « symphoniste, » faisait les fonctions d'organisateur d'entrées pour les ballets, de danseur, au besoin de violoniste, pendant les entr'actes, et d'accompagnateur des voix dans les intermèdes de chant.

La pièce suivante en fait foi :

Comparurent par devant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas dénommés, les personnes cy en bas aussy dénommées, donnants à cognoistre que son Excellence monseig^{r}. le Gouverneur de ceste ditte ville de Gand at eu la bonté d'honorer de sa protection les comédiens françois, depuis qu'ilz sont en cette ditte ville, et qu'il at encor la volonté de leur donner des marques de continuation pour l'avenir, et leur accorder la permission, pour l'année courante jusqu'au mardi-gras prochain 1697, pour représenter la comédie en ce pays. Lesdits comédiens, lui rendant grâces de touttes ses bontez, et se soumettant aux ordres de son dict Excellence, qui leur at ordonné de passer incessamment entr'eux un contract de société, pour cet effet, ils sont convenus de ce qui s'ensuit :

Premièrement, que tous les acteurs et actrices nommées ci-dessus s'associent du jour de la passation des présentes, pour représenter la comédie ensemblement jusqu'au mardy-gras prochain, scavoir ean Biet de Beauchamp, pour représenter l'employ des rois dans

la tragédie, les paysans dans les pièces comiques et autres qu'il conviendra.

Claude Biet de Hautteville, pour l'employ des premiers rôles de tragédies et comédies, et autres.

Thoinette Poitiers, femme dudict Hautteville, les seconds rôles de tragédies et quelques premiers, et des amoureuses de comédies.

Marguerite Pillart, femme de Simon Bernier Villabel, pour demeurer dans son employ des premiers rôles qu'elle tient et ce qui conviendra.

Pierre Barbot d'Aubignés, pour tout l'employ comique dans toutes les grandes et petites comédies, et dans les tragédies ce qu'il conviendra.

Jean Bouillart de la Garde, pour les troisièmes rôles de tragédies, les vieillards des comédies et ce qu'il conviendra.

Marie le Charton, femme dudict de la Garde, les forts rôles dans les tragédies, et des reynes, et les rôles forts dans les comédies.

Anne la Voye, femme de Benoist Charpentier, pour l'employ comique dans touttes les comédies, et ce qu'il conviendra dans les tragédies.

Joseph Cabut Claré, pour l'employ qui lui sera donné par la compagnie, et il sera maintenu dans les rôles de l'année passée.

Michiel de Renanceau, pour jouer ce qu'il lui sera marqué par la compagnie et assister dans les pièces autant qu'il sera besoin.

Alexandre, fils de Mlle Villabel, pour jouer des petits rôles qu'il conviendra, tant dans les tragédies que dans les comédies, et assister dans les pièces autant qu'il sera besoin.

Babeth Villabel, fille de Mlle Villabel, pour jouer les derniers petits rôles de comédie.

Marie Françoise de la Garde, pour jouer des suivantes dans les tragédies, et des petites amoureuses dans les comédies.

Ulric de la Garde, pour des suivantes de tragédies et ce qu'il conviendra.

Anne Christine de la Garde, pour jouer ce qu'il conviendra.

Tous les cinq enfants ci-dessus nommez, seront encore tenus de danser dans toutes les comédies où il sera besoin.

La damoiselle Villabel, mère, sera aussy tenue de chanter dans touttes les comédies où il sera besoin.

Tous les acteurs et actrices nommez cy-dessus, tireront chacun une part et portion du profit qu'il plaîra à Dieu leur donner, à la

réserve des deux enfants de Mlle Villabel, qui ne tireront qu'une demie part pour eux deux seulement.

Et les trois enfants dudict de la Garde une part pour eux trois seulement, toutes les parts ou portions ci-dessus ne montant ensemble qu'à onze parts et demies.

Tous les acteurs et actrices de la présente société seront tenus de faire généralement touttes les dépenses qu'il conviendra faire pour icelle à frais communs, sur les proffits qu'ils feront, et quand il manquera de fond, les payer par eux selon leur part et portion, ainsi qu'il est marqué qu'ils les tirent ci-dessus.

Toutes les affaires concernant la présente trouppe des comédiens ou société ci-dessus, se règleront et termineront à la pluralité des voix, et, en cas de contestation quy pourroit porter à se pourvoir en quelque juridiction, ils consentent de reconnoître, pour juger de leurs différens, messieurs les comédiens de Paris, et de suivre ce qu'ils en prononceront, comme si par arrest il avoit esté ordonné.

Nul acteur ni actrice ne pourront estre admis dans la dicte présente société, pendant le cours de cette année, et au-dessus du nombre et parts ci-dessus, sans le consentement particulier de tous les susdits nommez.

Si le besoin ou force majeure oblige les présens associez de repasser sur les terres de France, avant la fin de la présente année expirante au mardi-gras prochain, veulent et entendent que ledict présent contrat de société y subsiste, comme s'il y avoit esté passé sans y déroger en la moindre chose, et sans qu'aucun des nommez cy-dessus puisse se séparer de ladite société qu'après le jour mardi-gras 1697, à peine de cinq cent livres de dédit monnaie de France, payable par chacun contrevenant au proffit des acquiessans.

Claude Mallet, femme de Jean Biet, recevra de la trouppe, chaque jour que l'on représentera la comédie, trente sols monnoye de France, pour estre occupée dans le bureau à recevoir l'argent ou à vaquer à la porte de la comédie, et elle sera tenue, outre plus, à jouer les rôles quy lui seront marquez par la compagnie, et chaque jour qu'elle en représentera au théâtre, la trouppe lui donnera encore quinze sols monnoye de France.

Simon Bernier Villabel, mary de la dite Villabel, recevra de la trouppe, chaque jour de représentation de comédie, trente sols de France, pour jouer du violon dans les entractes de la comédie, et sera tenu de se trouver aux répétitions quand il sera besoin; il lui

sera permis d'aller à Paris pour ses affaires, pendant quoi il n'aura point de gages, et à son retour on lui donnera ses gages marqués ci-dessus.

Benoît Charpentier sera tenu de jouer du violon dans les entractes de comédies et où il sera besoin dans les pièces, sera encore tenu de se trouver aux répétitions, de composer toutes les entrées nécessaires pour le balet, de dancer luy-même et accompagner les voix autant que de tout ce sera besoin, moyennant quoy il recevra de la trouppe, chaque jour de représentation, trente solz monnoie de France,et dans le cours de l'année et avant la fin d'icelle, a trouppe lui donnera encore 56 lib. monnoie de France, pour les choses où on est obligé cy-dessus.

Ne pouront estre admis, dans le cours de la présente année, aucun gagisse dans la trouppe, sans le consentement particulier d'un chacun.

Tout acteur qui sera commiz par la trouppe pour aller en voïage, soit pour les permissions des villes ou autres choses concernant les affaires de la trouppe, icelle trouppe lui donnera par jour un écu monnoie de France, tant pour la nourriture que pour la voiture.

Les répertoires généraux des acteurs et actrices de la trouppe seront mis entre les mains de quy les représentera, autant de fois qu'il en sera requiz, scavoir de Jean Biet Beauchamp et Pierre Barbot d'Aubigné.

Ainsy fait et passé dans la ville de Gand, en présence de Jacques de Dobbeleere et Josse Vanden Driessche, tesmoings à ce requis et appeléez, ce vingt-et-quatrième de mars 1696, auquel effet lesdicts pères et mères s'ont fait forts pour leurs enfants mineurs, avec renonciation en forme, et principalement lesdictes femmes des droits S. C. V. et de l'authenticq si qua mulier, dictant que les femmes se ne peuvent obliger pour aultres personnes, ce n'est qu'elles ont renunché audict droit, de l'effet duquel se tiennent duement informé, par moy notaire susdict, et en oultre les acteurs et actrices seront obligés d'exécuter les rôles contenus dans leurs répertoires.

Actum ut suprà.

Biet Beauchamp, De Hauteville, De Reineanseau, Benoit Charpentier, La Villabelle, Marie le Charton-la de la Garde, De la Garde, De Claré, D'Aubigny, Thoinette Potié, Anne la Roy, Claudine Malet.

Le vingt-huittième de mars 1696, at ledict Simon Bernier Villabel signé ceste, en présence des tesmoings cy-devant dénommés.

Moy présent: J. DE DOBBELEERE, 1696; Moy présent: J. V. D. DRIESSCHE, 1696 (1); VILLABELLE, C. SCHILLEWAERT, not^{s}. pub^{cus}, 1696.

A peine organisés, deux acteurs voulurent quitter subrepticement la ville, à quoi le gouverneur mit obstacle, comme le démontre le document qui suit :

Comparurent pardevant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas denommés, en personne Jean Bouillaert de la Garde, Joseph Cabut Claré, Michel de Renanceau, Jean Biet Beauchamp et Claude Biet de Hauteville, respectifs comédiens françois présentement dans ceste ditte ville de Gand, lesquels, à la réquisition de Pierre Barbot d'Aubignes, aussy comédien, et damoiselle Marguerite Pillart, dicte Vilabel, dans la trouppe des dicts comparants, ont déclarés et certifiés, comme ils déclarent et certifient par ceste, que ledict Pierre Barbot et ladicte demoiselle Vilabel ont été preste pour partir de ceste dicte ville de Gand, avec les charieaux, envers le pays de France, passé environ un mois, et que son Excellence le Gouverneur de la dicte ville de Gand et autres généraux ont fait faire interdiction au dict Pierre Barbot et la dicte damoiselle Vilabel de ne partir ni sortir de ladicte ville de Gand, sous grandissime peine et amende, tellement qu'ont esté obligés de rester dans ladicte ville de Gand, par commandement dudict seig^{r}. Gouverneur et aultres généraux, qu'ils n'ont ossez prendre la liberté de partir, pour éviter touts inconvéniens, amendes et aultres charges qu'on eulx auroit imposé, et aussy de ne pas estre arresté et mis en prison, avec présentation ce que dessus affirmer par serment, devant touts juges à touts temps requises, comme damoiselle Marie-Anne Mayand, ditte Mazier, aussi comédienne, estant à Lille, en Flandre, at fait mettre ès mains audit Pierre Barbet d'Aubignés, certain protest de dommages et intérests déjà souffert et à souffrir, passé à Lille, par devant le notaire Franchois d'Ambre et tesmoings, le vingt-deux mars 1696, pour des raisons comprises dans ledict acte de protest,

---

(1) Registre 731 [numér. anc.] des minutes notariales, p. 14, aux Archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.



et que personne n'est obligé à l'impossible, ledict Pierre Barbot et la dicte damoiselle Vilabel, icy aussy comparants, ont bien volu prendre ladicte certification pour eulx valides en justice, comme on trouvera convenir, et, pour avoir effet de ceste présente acte, ont requis, comme ils requièrent par ceste à tous officier, justiciers, notaires et toutes personnes publiques, afin qu'ils notifient par copie de ceste à ladicte damoiselle Marie-Anne Mayand, ditte Maziers, ce que dessus, et que lesdicts comparants par cest protestent en mains de moy, notaire susdit, de n'estre obligées au contract faicte avec ladicte demoiselle et autres messieurs comédiens, pour aveca elle partir pour Paris et y faire ce qui est stipulé par le contract entre eulx et aultres faite, pour de raisons impossibles susdittes, à quoy laditte damoiselle Marie-Anne et les aultres consorts sont obligées à se regler à l'advenant, ayants la liberté de rester à Lille, ou aller aultre part où que bon eulx semblera, requirants relation de l'insinuation de la copie de ceste pour valides, comme on trouvera convenir.

Ainsi fait, passé et protesté, dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbelaere et Josse Van den Driessche, tesmoings à ce requis et appellécz, ce 8 d'avril 1696, approuvant ce qu'icy devant est mis entre les lignes et au marge.

Moy présent: J. V. D. DRIESSCHE, 1696; Moy présent: J. DE DOBBELEERE, DE CLARÉ, DE HAUTEVILLE, LA VILLABELLE, DE LA GARDE, DE REINEANSEAU, BEAUCHAMPS, D'AUBIGNY, C. SCHILLEWAERT, not[s] pub[cus], 1696 (1).

Comparut pardevant moy, Charles Schillewaert, notaire royal résidant dans la ville de Gand, en personne sieur Michiel de Reineanseau, comédien franchois présentement dans cette ditte ville de Gand, lequel comparant at donné, comme il donne par ceste, procure espéciale et irrévocable à damoiselle Marie-Anne Henin, sa femme, pour recevoir de damoiselle Marie du Fort, soixante-un livres de principal et six livres de dépens, en quoy la dicte damoiselle Du Fort est condemnée envers ledit comparant, par sentence contradictoire du Chastelet de Paris du vingt-un de mars dernier, et trois livres six sols pour le coust de ladicte sentence, de sa recepte donner touttes quittances nécessaires desdits

(1) Registre 731 (numér. anc.) des minutes notariales, p. 16.

trois sommes, enfin faire en cestes-dit regard, tout ce qu'il sera besoing, avecq promesse et soub obligation comme de droict. Ainsy faict et passé, dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbeleere et Josse Van den Driessche, tesmoings à ce requis et appeléez, lesquels cette avec ledit comparant ont signées, ce quinze d'avril 1696.

DE REINEANSEAU; Moy présent J. DE DOBBELEERE 1696; Moy present: J. V. D. DRIESSCHE, 1696; C. SCHILLEWAERT, not[s]. pub[cus], 1696 (1).

Nouvelle association formée jusqu'au mardi-gras 1698. Philippe Fanson, dit Dupré, musicien, se pose en garant pour Anna-Claire De la Ferté, sa femme, chargée « d'apprendre les chansons et airs des pièces de théâtre où il y aura à chanter, et les chanter chaque jour qu'il sera besoin. »

Comparurent par devant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas denommés, en personnes Jean Biet de Beauchamp, Claude Biet de Hauteville, Thoinette Poitiers, femme dudict Hauteville, Jean Bouillart de la Garde et Marie Le Charton, sa femme, Anne Lavoye, femme de Benoist Charpentier, symphoniste, Marie Françoise de la Garde, fille dudict Jean Bouillard de la Garde et de Marie Le Charton, Pierre de la Marche (2), Charles Louis Verrigny, Nicolas Estienne Le Francq de Pontevil, Ulric de la Garde, et Anne Christine de la Garde, filles dudict Jean Bouillart de la Garde et de Marie Le Charton, eulx se faisant fort pour leurs dictes filles, — comédiens françois de présent en ceste ville de Gand, lesquels, d'un commun consentement, s'associent tous ensemble, pour représenter la comédie l'année prochaine, à commencer depuis le mardi-gras prochain 1698, jusques à pareil jour 1699, aux conditions cy-dessous, scavoir:

1.

Que tous les acteurs et actrices cy-dessus nommés, pendant le cours de ladicte année, tireront chacun et chacune leur part et por-

---

(1) Registre 731 (numér. anc.) des minutes notariales, p. 18.

(2) En marge : « Rayé le nom de Pierre de la Marche, parce qu'il n'est pas comparu. »

tion des proffits qu'il plaîra à Dieu leur donner, à l'exception de Ulric et Anne-Christine de la Garde, qui pour elles deux ne tireront qu'une part seulement, touttes lesquelles parts ensemble ne feront en tout que onze parts, pour représenter tous et chacuns les rôles ainsy qu'ils les ont représentez pendant cette année 1697, à la réserve de Thoynette Poitiers et de Marie-Françoise de la Garde, quy s'en accommoderont entre elles à l'aimable, et Pierre de la Marche, quy, entre son employ comique, sera tenu de jouer quelques rôles sérieux qu'on luy voudra donner, quant il en sera besoing (1).

2.

Que tous les acteurs et actrices de la présente société seront tenus de faire généralement touttes les dépenses qu'il conviendra pour icelles, à frais communs, sur les proffits qu'ils feront, et quand il manquera de fond les payer par eulx, selon leur part et portion, ainsy qu'il est marqué, qu'ils les tirent cy-dessus.

3.

Touttes les affaires concernant la présente trouppe des comédiens ou société cy-dessus, se règleront et termineront à la pluralité des voix, et, en cas de contestation quy pourroit les porter à se pourvoir en quelque jurisdiction, les conscentent reconnaistre pour juger de leurs différens, messieurs les comédiens de Paris, et de suivre ce qu'ilz en prononceront, comme sy par arrest il auroit esté ordonné.

4.

Nul acteur, ni actrice ne pourront estre admis dans la présente société, pendant la cours de l'année, et audessus du nombre et parts ci-dessus, sans le consentement particulier de tous les susdicts nommez.

5.

Si le besoin, ou aultre cause obligent les présens associez de

(1) « Rayé, parce que Pierre de la Marche ny sa femme sont comparus. »

repasser sur les terres de France, avant la fin de ladicte année, veulent et entendent que ledict présent contract de société y subsiste, comme s'il y avait esté passé, sans y déroger en la moindre chose, et sans qu'aucune des nommez cy-dessus puisse se séparer de ladicte société, qu'après le dict jour mardy-gras 1699.

6.

Claudine Mallet, femme de Jean Biet, recevra de la trouppe, chaque jour que l'on représentera la comédie, trente solz monnoye de France, pour estre occupée dans le bureau à recevoir l'argent ou à vaquer à la porte de la comédie, et elle sera tenue outre plus à jouer les rôles qu'il luy seront marquez par la trouppe, et chaque jour qu'elle en représentera au théâtre, la trouppe lui donnera encore 15 solz, monnoye de France.

7.

Benoît Charpentier, simphoniste, sera tenu de jouer du violon dans les entractes de comédies, et où il sera besoin dans les pièces, sera encore tenu de se trouver aux répétitions, de composer touttes les entrées nécessaires pour le ballet, de dancer luy-mesme, et accompagner les voix autant que de tout il sera besoin, moyennant quoy la trouppe lui donnera cincq cents livres monnoye de France, pour le cours de ladicte année finissante au mardy-gras 1699, et en cas que ladicte trouppe jouer a en quelque ville jusques à la fin du caresme ensuivant, il sera tenu de faire les fonctions ci-dessus, sans qu'il puisse prétendre plus que ledict cinq cents livres de France, jusques à la fin dudict caresme.

8.

Marie Du Sart, femme dudict Pierre De la Marche, sera tenue d'occuper un lieu ou poste, tel que les comédiens cy-dessus nommés voudront lui donner pour chaque jour de représentation de comédie, rendre service à la susdicte trouppe de comédiens, moyennant quoy ils lui donneront, chaque jour de représentation, 20 s. monnoye de France, ou dix sols de la même monnoye, sy elle accepte par lesdicts nommez la permission de vendre, dans les lieux

où ils représenteront, des liqueurs ou aultres choses semblables, dont elle aura l'obtion, de ville en ville, de prendre 20 s., comme il est dit cy-dessus, en vendant bien, ou dix solz seulement, se servant de ladicte permission de vente, ledict De la Marche se faisant fort pour sa femme (1).

9.

Philippe Fançon, dict Dupré, musicien, consent et s'engage pour Anne-Claire Dela Ferté, sa femme, et elle envers lesdicts comédiens, que, pendant le cours de ladicte année cy-dessus, elle face, pour lesdicts comédiens cy-dessus nommés, la fonction de musicienne, pour apprendre les chansons et airs des pièces de théâtre où y aura à chanter, et les chanter chaque jour qu'il sera besoin, et se trouver aux répétitions, chaque fois qu'il sera nécessaire, moyennant quoy ils lui donneront quatre cent livres monnoye de France, pour le cours de ladicte année finissante au mardi-gras 1699. Et, en cas que ladicte trouppe joue en quelque ville jusques à la fin du caresme ensuivant, elle sera tenue de faire les fonctions cy-dessus, sans qu'elle puisse prétendre plus que lesdictes quatre cent livres jusques à la fin du caresme.

10.

Et du jour de la passation des présentes jusques au mardi-gras prochain 1698, la trouppe donnera encore à ladicte De la Ferté, vingt escus monnoye de France, moyennant quoy elle fera les fonctions cy-dessus dictes, sy elle en est requise, et ledit Dupré, son mary, ne pourra, pour quelque cause que ce puisse estre, retirer ladicte De la Ferté, sa femme, de la trouppe où elle est engagée, qu'après le mardi-gras ou la fin du caresme 1699, comme il est dit cy-dessus.

11.

Et Pierre De la Marche, quy, outre son employ comique, sera tenu

---

(1) En marge : « Il n'est pas comparu ny sa femme, ainsy rayé comme cy-devant ar[le] 1°. »

de jouer quelques rôles sérieux qu'on lui voudra donner, quant il sera besoing (1).

12.

Ne pouront estre admis, dans le cours de la présente année, aucun gagisse dans la trouppe, sans le conscentement particulier d'un chacun des acteurs et actrices cy-dessus.

13.

Tous les gagisses nommez cy-dessus, seront tenus de se tenir prêts à faire leurs fonctions cy-dessus, dès le mardi-gras prochain 1698.

14.

Tout ce que dessus écrit, sera observé de point en point par tous les susdicts nommez, à peine de cinq cents livres desdict monnoye de France, et ne pouront aucuns acteurs ni actrices de la présente société, ny mesme gagises susdicts nommés, de quelque sexe et qualité qu'ilz soient, se désister pendant le cour de ladicte année, quy eschera, comme est spécifflé cy-dessus, sous les mesmes peines de cinq cent livres, — lesquelles peines, tant pour l'observation de tout ce que dessus, que pour le désistement, seront payées par chacun des contrevenants aux acquiessans en argent comptant, sans délay et sans aucune difficulté ou formalité.

Ainsy fait et passé dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbeleere et Josse Van den Driessche, tesmoings, etc. Ce xxviij^me^ 9bre 1697, septième X^bre^ 1697, et xvij^me^ X^bre^ 1697.

PHILIPPES FAMSON DIT DUPRÉ, DELA GARDE, DE PONTRUIL, MARIE BOUILLARD, DE HAUTEVILLE, THOINETTE POTIÉ; Moy présent : J. V. D. DRIESSCHE, 1697; Moy présent : J. DE DOBBELEERE, 1697; ANNE-CLER LAFERTÉ, BEAUCHAMP, VERSIGNY, MARIE LE CHARTON, CHARPENTIER, ANNE LA VOYE, CLAUDINE MALLET, C. SCHILLEWAERT, not^s^ pub^cus^, 1697 (2).

---

(1) En marge : « Rayé pour les raisons cy-devant ar^les^ 1° et 8°. »

(2) Registre 731 [numér. anc.] des minutes notariales, p. 64, r°, aux Archives susdites.

Nous arrivons à des faits plus sérieux et plus dignes d'être transmis par l'histoire. Une Académie royale de musique se fonda à Gand, apparemment vers l'époque où fut érigée celle de Bruxelles, mentionnée au tome IIe de cet ouvrage. Sa constitution, son personnel, la plupart de ses faits et gestes nous sont jusqu'ici inconnus. Des documents doivent exister à ce sujet : il s'agit de diriger les recherches de ce côté.

Nous avons seulement le titre sommaire de quatre représentations d'opéras et de ballets.

La première eut lieu, vers 1706, sous le titre de : *l'Europe gallante, ballet en musique représenté sur le théâtre de Gand, par l'Académie royale de musique.* — A Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet, in-12, de 41 pages [1]. Cet ouvrage, on l'a déjà dit, date de 1697, et a pour auteurs La-Motte et Campra. Son exécution réclame des ballérines d'un mérite peu ordinaire. C'était le triomphe, à l'Opéra de Paris, de Mlle Sallé. A quelle artiste était échu le rôle important de la sultane favorite ?

Remarquons que le *Parnasse belgique* donne une liste de sujets d'opéra et de ballet allant du 1er janvier 1705 au 16 mai 1706, et que l'Académie de musique de Bruxelles, dont ces sujets faisaient partie, ne date que de la fin de l'année 1704. La troupe de Gand aurait-elle été desservie par celle de Bruxelles, et, conséquence logique, l'Académie de musique de cette ville aurait-elle été une simple succursale de celle de Bruxelles ?

La coïncidence des dates est frappante ; la rareté des programmes dramatiques de ce genre autorise à révoquer en doute le fait d'une troupe d'opéra et de ballet spéciale et permanente à Gand.

La deuxième représentation se donna, au mois d'avril 1707. L'affiche porte : « l'Académie royale de musique de Gand avertit le public qu'elle donnera une représentation de

---

(1) Vander Haeghen, t. vi, n° 12587.

la pièce la *Bataille de Ramilie.* » Plus tard (17 novembre), elle annonce que, vu le nombre considérable de troupes casernées en Flandre, elle donnera trois fois par semaine à Gand, et trois fois par semaine à Bruges, des représentations d'opéra, suivies de comédies, etc. ([1]).

Les batailles, les siéges, avec bombardements et feux de Bengale, étaient alors fort à la mode. Importation française doublement réaliste !

La troisième représentation connue se fit en 1708, et eut pour auteurs Quinault et Lully (1683): *Phaëton, tragédie en musique, représentée par l'Académie royale à Gand.* — A Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet, à l'Ange, 1708. In-8° de 55 pages ([2]). C'est surtout une pièce à machines. La vogue en a été si grande qu'on l'a appelée *l'opéra du peuple.* Quand on la donna à Lyon, en 1688, on vint la voir de quarante lieues à la ronde.

Enfin, le quatrième spectacle fut *le Bouquet de la Reine,* divertissement-ballet organisé en 1742 ([3]). Nous n'avons sur cet ouvrage allégorique, dédié au duc de Marlborough, aucun renseignement intéressant. Une société de Sainte-Cécile existait à cette date ([4]); son rôle se sera confiné dans la musique d'église et de chambre.

Depuis 1737, la ville de Gand put montrer une salle de spectacle dont il fut permis de vanter l'élégance. Elle appartenait originairement à la confrérie de Saint-Sébastien, qui fit tous les frais de la construction. Le plafond fut peint par Van Volxem. Après avoir été agrandie et renouvelée en 1772, on en changea les loges en 1780, et on les augmenta d'un quatrième rang. Le peintre italien y fit alors de nouveaux embellissements. Une société d'ac-

(1) Vander Haeghen, t. ii, p. 250.
(2) Id., t. ii, p. 229.
(3) Id., t. iii, p. 327.
(4) Id., t. iii, p. 249.

tionnaires l'acheta, en 1798, à la confrérie de Saint-Sébastien [1].

Un livre fort connu : *Revue historique, chronologique et anecdotique du théâtre de Gand*, par A. Neuville, ex-régisseur, donne de 1750 à 1828, une série de faits intéressants sur la matière que nous avons traitée, avant cette période, pour la première fois. Nous y renvoyons pour la deuxième moitié du XVIIIe siècle. On trouvera encore, dans le *Spectacle de Bruxelles*, quelques notes curieuses.

Une lacune qui peut-être serait difficilement comblée sans le secours du *Spectacle de Bruxelles* de 1768 [2], est la composition de l'orchestre du théâtre de Gand en cette année. Il sera bon de dire d'abord que les comédiens du duc Charles de Lorraine, à Bruxelles, s'étaient engagés à procurer, pendant les six mois d'hiver, un spectacle à la ville de Gand, à savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi de chaque semaine. Ils prirent, à cet effet, avec le public de la dite ville, un arrangement que reproduit le petit calendrier en question. Ils formaient une troupe complète et bien composée, sous la direction d'un nommé Grégoire, comédien de S. A. R. Ils avaient à leur répertoire des tragédies, des comédies et des opéras-bouffes. Leur première représentation eut lieu le 1er octobre 1767. Le nommé d'Rozely, l'un deux, fit, à cette occasion, un discours dont le texte est donné dans le *Spectacle de Bruxelles*.

A la suite de « L'état des acteurs et actrices qui composent le spectacle de Gand, » l'annuaire publie la liste des musiciens de l'orchestre qui fonctionnait à ce théâtre. Cette liste est ainsi conçue :

Maitre de musique : M. Lamberti. — Premiers violons : MM. Lamberti, Frichs, Vander Mar, N... — Seconds violons : MM. Morel, Flour, Friths fils, N... — Hautbois, flûtes et clarinettes : MM. Lindeman, Beinder. — Violon-

---

(1) Voisin, *Discription de la ville de Gand*, 1826, p. 359.
(2) IIme partie.

CELLES : MM. Isabeau, Naret, Dutaet. — CONTREBASSE : M. Soupar. — CORS DE CHASSE : N... N..., musiciens du régiment Saint-Ignon, dragons. — ALTOS : Aisir, Dubrécil. — BASSON : Er... [mel ?]

Les deux pièces suivantes se rapportent encore directement au théâtre de Gand :

L'EMPEREUR ET ROI,

Le directeur des spectacles à Gand nous aïant demandé la permission d'y faire représenter les pièces suivantes, *Riuo* (?), *le Soldat prussien, les Porte-feuilles, Raoul Barbe-bleue, la Soirée orageuse, Euphrosine, Paul et Virginie, les Prétendus, l'Isle enchantée,* et *le Fol par amour,* nous vous faisons la présente, pour vous charger de faire connoître à ce directeur les spectacles, que, lorsqu'il voudra y faire représenter une pièce non comprise, ni dans le catalogue qui vous a été envoié par dépêche du 20 X^{bre} 1788, ni dans les dépêches ensuivies, il devra la remettre au membre du magistrat chargé de la police des spectacles, qui, avant d'en permettre la représentation, l'enverra au Gouvernement et en attendra les ordres, vous prévenant néanmoins, que, comme les pièces *le Soldat prussien, la Soirée orageuse* et *les Prétendus,* ont été données au théâtre de Bruxelles, rien m'empêche de les donner à Gand. A tant, etc. De Bruxelles, le 27 8bre 1791.

Souscription : Au magistrat de Gand (1).

L'EMPEREUR ET ROI.

Chers et bien amés, aïant eu rapport de votre information concernant la demande des directeurs des spectacles de la ville de Gand, tendante à y pouvoir faire représenter les six pièces mentionnées et ici-jointes, nous vous faisons la présente, pour vous faire connoître que nous avons résolu qu'on suivra pour règle générale, qu'aucune pièce ne sera jouée sur les théâtres de ce pays, avant de l'avoir été avec permission sur celui de Bruxelles, et comme des six pièces il n'y a que *Paul et Virginie* qui soit du répertoire de Bruxelles, c'est notre intention que, jusqu'à présent, vous ne permettiez point la représentation des cinq aultres. A tant, chers et

(1) Pour ce document et le suivant, voyez la liasse B. n° 14, aux Archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.



bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles, le 21 X[bre] 1791. Étoit paraphé. L. v[t]; signé : BEAUMONT. Au pied étoit : Au magistrat de la Keure de Gand.

LIÉGE. — Liége doit avoir préludé à l'opéra, à l'instar de Bruxelles, par des ballets officiels et par des tragédies classiques. Rien jusqu'ici de ses sociétés rhétoricales.

Quand les perquisitions bibliographiques locales seront reprises avec une nouvelle ardeur, on découvrira certainement les livrets des divertissements chorégraphiques organisés au palais des princes-évêques.

Pour les programmes ou arguments des représentations données dans les établissements d'instruction, quelques pièces sont parvenues heureusement jusqu'à nous. La musique a-t-elle eu une part quelconque dans la première tragédie française jouée au collége des Jésuites à Liége, à savoir : *S. Évergiste, évêque, issu de la très-illustre et très-ancienne famille de Tongre-Elderen, né et martirisé à Tongre*, tragédie qui date du 15 février 1689 ? Le titre se tait sur ce point.

La tragédie suivante, omise par les auteurs de la *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, n'annonce rien de semblable non plus, quant à son intitulé; elle offre cependant, en guise d'intermède, un vrai drame lyrique, un opéra complet :

Joseph sur le trône, produit en théâtre, à deux heures précisément, le 3, 4 et 5 de février 1695, par les écoliers du collège de la compagnie de Jésus, au sujet de l'élévation sur le trône épiscopal de S. Lambert à Liége du sérénissime prince électeur de Cologne, monseigneur Joseph-Clément, duc des deux Bavières, par la libéralité duquel les prix seront donnez aux dix premiers de chaque classe.... — A Liége, chez Henry Hoyoux, place des PP. Jésuites, 1695, in-4° de VI et 18 pages [1].

---

(1) Cette pièce unique fait partie de notre collection. Une tragédie de *Joseph* fut exécutée, en 1575, par les élèves des Jésuites de Bruges, au réfectoire du chapitre de Saint-Donatien en la même ville. Les *Acta capitularia*, utilisés plus haut, nous apprennent ce fait.

Il y a d'abord une épître dédicatoire, formulée dans ce style ampoulé en usage chez les courtisans de l'époque. C'est, comme la tragédie elle-même, une longue et ridicule allégorie sur le sujet de *Joseph*, où se remarque le trait final : « Nous vous prions, monseigneur, prosternez aux pieds de ce trône, d'agréer ce Joseph que nous allons représenter, afin de vous faire voir votre portrait fini, dans un si saint original. »

La tragédie, ou plutôt la tragi-comédie (car il y a du comique à pleines mains) comporte cinq longs actes. Les troisième, quatrième et cinquième actes se suivent régulièrement, hormis un *Jeu d'épée* qui a lieu à la fin du quatrième. L'opéra-intermède prend les devants, et déroule sa deuxième partie, après le premier acte, et sa troisième partie, après le cinquième acte. Il a donc l'honneur d'ouvrir et de fermer la solennité. Cela témoigne en faveur de la musique, qui a le mérite d'imprimer aux fêtes un caractère d'imposante grandeur qu'aucun autre art ne saurait atteindre.

On a d'abord, dans cet ouvrage lyrique, l'Élection, puis la Confirmation et la Possession. La courte dédicace suivante renferme la substance de l'action :

« Monseigneur, nous commençons par un opéra, qui fera voir à V. A. E. l'embrasement de Huy, le bombardement de Liége, la désolation du pays, et les misères qui accabloient son peuple, avant qu'elle montast sur le trône. Liége, parmi tant de malheurs, a recours à la Providence, qui l'assure du choix qu'elle fait de V. A. E., pour être son prince, et son évêque, et son libérateur. »

Le libretto mérite d'être reproduit en entier. Il donne l'ordonnance des scènes lyriques, avec une précision qui rend toute analyse inutile. Le voici :

ACTE PREMIER.

ÉLECTION.

Liége, dans les malheurs qui l'accablent, a recours à la Providence divine, de la main de qui elle reçoit le choix

d'un prince et évesque monseigneur Joseph-Clément, Électeur, archevesque de Cologne, duc des deux Bavières, etc.

PERSONNAGES.

Liége en nymphe, Providence, chœur des Furies, chœur des Liégeois.

Symphonie.

Chœur des Furies.

Sortez, Fureurs, sortez d'enfer,
Portez le feu, portez le fer;
Chassons la Paix, venez, Discorde,
Point de quartier, point de miséricorde.

Liége.

Triste destin, funeste sort,
Faut-il toujours verser des larmes?
Faut-il toujours pâlir au milieu des allarmes?
Faut-il que mon malheur se termine à la mort?

Symphonie.

Liége.

De l'ennemy chaque an frémit
De voir mes plaines fouragées,
Les villages détruits, les villes ravagées:
Huy, Dinant et Bouillon sous la chaine gémit.

Chœur des Furies.

Sortez, Fureurs, sortez d'enfer,
Portez le feu, portez le fer,
Chassons la Paix, venez, Discorde;
Point de quartier, point de miséricorde.

Liége.

N'étoit-ce pas assez que Bellone en sa rage,
Attelant à son char deux-cens mille fureurs,
Répandit partout les horreurs
De l'incendie et du carnage?

SYMPHONIE.

LIÉGE.

Mes sujets, mes enfans, pour comble de malheurs,
Quitter mes étendars, renoncer la patrie,
Contre moy dévouer la vie?
O ciel! ô cruelles douleurs!

CHŒUR DES FURIES.

Pillons, renversons, désolons,
Terrassons tout, tuons, brûlons,
Chassons la Paix et la Concorde;
Point de quartier, point de miséricorde.

LIÉGE.

Enfans dénaturez, vous prenez donc les armes,
Et vous vous animez à me percer le flanc?
C'est peu que je verse des larmes,
Vous voulez répandre mon sang?
Providence divine, à ma juste douleur
Laissez-vous attendrir le cœur.

PROVIDENCE.

Rassurez-vous, nymphe plaintive,
A vos tristes accens mon âme est attentive;
Voici la fin de vos malheurs:
J'ay fait un choix entre les princes,
Qui fera cesser tous vos pleurs,
Et rendra l'abondance à toutes vos provinces.
C'est Joseph; à ce nom, ennemis, pâlissez,
Discorde, frémissez, Ombres, disparaissez.
Loin d'icy ces horreurs, ce fer et ce tonnerre;
Aux pays ennemis allez porter la guerre.

LIÉGE ET CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Quelle nouvelle! ah! quels bonheurs!
Joseph, l'amour des princes,
Finira mes malheurs,
Et rendra l'abondance à toutes nos provinces.

PROVIDENCE.

Mais, Liége, le connoissez-vous?
Regardez de ses yeux le feu brillant et doux;

La majesté forme sa contenance,
Son cœur répond à sa naissance;
Les empereurs, les rois, héros et demi-dieux,
Sont les ayeuls qu'il a reçus des cieux.

PROVIDENCE ET LIÉGE.

Chantez, peuples, chantez, et dites tour à tour :
Joseph, l'honneur des princes
Et des peuples l'amour,
Va règner dedans nos provinces.

CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Chantons peuples, chantons, et disons tour à tour :
Joseph, l'honneur, etc.

PROVIDENCE.

Admirez ses bontez, admirez sa sagesse,
Avec cette puissance, avec cette jeunesse.
Les grâces, les attraits, la générosité,
Le brillant de l'esprit et sa vivacité,
Et, parmy tant d'éclat, de si rares mérites,
Les vertus sont ses favorites.

CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Chantons, peuples, chantons, et disons tour à tour :
Joseph, l'honneur, etc.

PROVIDENCE.

Volez, Zèle et Désirs,
Annoncez au Saint Père
Le choix qu'on vient de faire ;
Portez sur les Zéphirs,
Volez, Zèle, volez, Désirs.

LIÉGE.

Volez, Zèle et Désirs,
Invitez les Dieux de nos plaines,
De nos forêts, de nos fontaines ;
Assemblez les plaisirs,
Volez, Zèle et Desirs.

ENSEMBLE.

Volez, Zèle et Désirs,
Joseph veut une fète,
Qu'un chacun s'apprête
A le conjouir ;
Volez, Zèle et Désirs.

SYMPHONIE.

ACTE DEUXIÈME.

LA CONFIRMATION DE S. A. E.

Les divinitez poétiques de la ville et des provinces s'assemblent pour se conjouir sur la nouvelle de la confirmation de son Altesse. A ce sujet, le Rhin et la Meuse disputent à qui aura l'honneur de la résidence de son prince.

PERSONNAGES

LIEGE, ZÈLE, DÉSIRS, APOLLON, MERCURE, RHIN, MEUSE, PAN, CEPHALE, SATYRES.

SYMPHONIE DES HAUTBOIS.

PAN.

Quittons nos champs.

CEPHALE.

Quittons l'Aurore.

PAN.

Appellons nos bergers.

CEPHALE.

Et les nymphes de Flore.

ENSEMBLE.

Le Zèle a marqué ces beaux lieux,
Pour y rassembler tous les Dieux.

SATYRES.

Dans quel antre, dans quelle terre,
Pourrons-nous éviter les fureurs de la guerre?

Les chevreux ont quitté le bois,
Le feuillage a perdu ses charmes,
Et le sommeil n'est plus pour moy,
Si Joseph de ces lieux ne chasse les gens-d'armes;
Mais si Joseph nous redonne la paix,
Les chevreux, les cerfs, et daims rempliront nos forêts,
Les arbres reprendront le verd de leurs feuillages
Si le soldat ne leur fait plus d'outrages.

RHIN.

Coulez, coulez, aimables fontaines,
Gazouillez, clairs ruisseaux de ces plaines;
Précipitez vos eaux vers ce charmant ombrage,
Assemblez les plaisirs, nous allons être heureux.

MEUSE.

Ah! que le Tibre est lent à seconder nos vœux!
Je languis chaque jour au pied de ce bocage;
Je me plains du bruit de mes eaux,
Je m'aigris du chant des oiseaux;
Cet importun concert me dechire l'oreille,
Le seul nom de Joseph ou de Rome m'éveille.

RHIN.

Mais si Rome envoyoit la confirmation?
Si le Tibre hâtoit son approbation?

MEUSE.

Du murmure des eaux, des oiseaux du ramage,
Et de tous les plaisirs je reprendrais l'usage.

LIÉGE, ZÈLE, DÉSIRS, APOLLON, MERCURE.

LIÉGE.

Suivez nos pas, divinitez charmantes.
O les nouvelles triomphantes!
Redites-nous, Zèle et Désirs;
Ah! redoublez nos innocents plaisirs!

ZÈLE.

Ouy, Joseph est le seul qui le ciel aime:
Les Cardinaux, le Pape même,
L'amour, l'honneur, la gloire et grand renom,
Vont applaudir à ce beau nom.

DÉSIRS.

L'oracle a prononcé, dans son auguste Siège,
Joseph-Clément, prince de Liége.

LIÉGE.

Belles fleurs, hâtez-vous de naître,
Printemps, hâtez-vous de paraître,
Versez à pleines mains les roses et les lis,
Répandez les jasmins, répandez les iris.

CHŒUR.

Belles fleurs, hâtez-vous, etc.

APOLLON, MERCURE.

Fortunez habitants de ce charmant rivage,
Que vostre sort est doux, que vous êtes heureux!
Le Tibre a secondé vos vœux,
Et vous ne verrez plus ny combat ny ravage.

RHIN ET MEUSE.

Mêlons nos voix, mêlons nos eaux.

PAN ET CEPHALE.

Reprenons nos doux chalumeaux.

DEUX SATYRES.

Respirons à loisir sur les tendres herbettes,
Et chantons tous dessus nos musettes.

SYMPHONIE DE FLÛTES DOUCES.

LIÉGE.

Mêlez vos voix, mêlez vos eaux,
Reprenez vos doux chalumeux,
Unissez votre puissance,
Le ciel veut vostre alliance:
Couple immortelle tour à tour
Cherchez à mon Prince un séjour.

Tous.

Mêlons nos voix, mêlons nos eaux,
Reprenons nos doux chalumeaux,
Unissons nostre puissance,
Le Ciel veut nostre alliance.

Symphonie de flûtes douces.

Liége.

Couple immortelle, tour à tour
Cherchez à mon Prince séjour.

Meuse.

Ce Palais sera son séjour,
Liége sera la résidence,
Et nos Dieux formeront sa cour,
Pour l'y fixer avec constance.

Rhin.

Nymphe, vous avez des appas,
Que le Rhin ne dispute pas,
Mais vous l'abandonner ce seroit injustice,
Aux Nymphes de mes bords il faut faire justice
Ah! que Tunigstein (1) est aimable!

Meuse.

La Naïade de Spa peut estre comparable.

Rhin.

Est-il chez vous quelque beauté
Comparable à ma majesté?

Meuse.

Mais vostre majesté dans mes ondes s'abysme:
La mer ne vous connoît et l'océan m'estime.

Rhin.

En revanche, Bacchus m'enrichit de son vin,

(1) Fontaine fameuse dans l'archévêché de Cologne.

MEUSE.

Et mes bords ne sont pas sans ce secours divin.

RHIN.

Mercure estime mon commerce.

MEUSE.

Mars envieux se jette à la traverse.
Tout fleuriroit icy sans le dieu Mars,
Et le commerce et les beaux-arts.

RHIN.

Mon prince est Alleman; vous estes étrangère.

MEUSE.

De l'empire romain nous sommes, vous et moy,
Il entend l'Alleman, il entend le François.
Il ne vous doit la vie, il naquit chez l'Isère (1):
Par les ordres du Ciel, de Rome, et par mon choix,
Je suis à luy, je suy ses loix.

RHIN.

Nymphe, souvenez-vous du titre d'archevesque.

MEUSE.

Le palais que j'apprête est plus que d'un évesque.
Osez-luy comparer Zonsc, Bruil ou Arnsberg.

RHIN.

J'ay Bonne, Keizerswerd, Nuis, Santen et Rhinberg,
Lin, Ordinhen, sur mon rivage,
Trente villes au voisinage
Composent mon électorat.

LIÉGE.

Trente autres Liége opposera.
Mais quelle ville électorale?
Pourrez-vous comparer, Rhin, à ma capitale?

---

(1) Rivière qui passe à Munich en Bavière.

RHIN.

Cologne.

LIÉGE.

Montre-t-elle assez d'empressement
Pour mériter sa résidence?
Y pourroit-il avec prudence
Demeurer éternellement?

RHIN.

Nymphe, nous vous vaincrons en amour, en estime.

MEUSE.

Non, non, vous ne nous vaincrez pas.

LIÉGE, RHIN, MEUSE.

TRIO.

Laissons au cœur de nostre Prince
A se choisir une province.

TRIO.

Unissons-nous à ce jour,
Le Ciel veut nostre alliance;
Unissons-nous à toujours.
Travaillons de concert à croître sa puissance,
Joseph ramènera les vertus à la Cour,
Aux provinces la paix, les ris et l'abondance.

TOUS RÉPÈTENT.

Unissons, etc.

SYMPHONIE DE HAUTBOIS.

ACTE TROISIÈME

[La pièce biblique de *Joseph* continue seule.]

ACTE QUATRIÈME

[Idem.] — JEU D'ÉPÉES.

Les gentilshommes de la chambre de son Altesse applaudissent

à leur prince, de ce qu'il va monter sur le trône de S. Lambert, et luy disent à la fin :

Vous allez estre donc élevé sur le Siège
De cette Église noble et très-sainte de Liége.
Agréez pour cela nostre illustre portrait :
Il est de vostre Altesse un racourci parfait.
Le trône de l'Égypte a figuré le vostre,
Le Joseph de l'Égypte a figuré le nostre.
Il ne reste donc plus qu'à dire avec le roy :
Allez tous à Joseph, il est mon vice-roy.
Allez, peuple, à Joseph, à ce prince si sage,
Que par toute l'Europe on l'admire en son âge.
Église de Joseph, allez à ce prélat,
Dont déjà la vertu paroît avec éclat;
Courtisans de Joseph, gens de robe et d'épée,
Quel exemple pour nous, et quelle noble idée!
Aux pieds de nos autels voyez le prosterné;
Tout grand prince qu'il est, il semble évêque né.
Gens de lettres, venez, il est bien nécessaire
D'apprendre aussi de luy le poids du sanctuaire.
Venez tous à Joseph, pauvres, riches, marchans,
C'est le père commun des bourgeois artisans.
Mais accourez, jeunesse, et recevez les pris
Qu'il donnera tantost pour picquer vos esprits.

ACTE CINQUIÈME.

POSSESSION.

Liége triomphe de la grâce que le ciel luy a faicte, par la possession que S. A. E. prend de sa principauté, et elle augure du bonheur de son règne par la prise de Huy. Elle luy va au-devant, et pour luy témoigner sa reconnoissance, elle fait des vœux au ciel, et luy érige une pyramide qui serve à la postérité de monument éternel de son zèle, de sa vénération et de son obéissance. Elle est portée en triomphe par ses huit provinces : le duché de Bouillon, le marquisat de Franchimont, les comtez de Looz, de Horn, de Hesbaye, de Condroz ou de Clermont, de Moha et de Haynant entre Sambre-Meuse, qui sont suivies des trente villes du pays.

SYMPHONIE.

LIÉGE.

Attends, charmante Paix,
Des humains le souhait;
Ne précipite point tes pas que l'on désire:
Je sçay que mon peuple soupire,
Et que le laboureur, charmé de son retour,
Sans toy ne voit point de beau jour;
Vois-tu (1) pour mon bonheur que le Ciel s'intéresse?
Attends, attends, quoy qu'on te presse;
Si c'est peu que ton char soit tiré des plaisirs,
Quand il en sera temps, nous joindrons nos Désirs.

PEUPLE.

Paroissez, divine Victoire,
Aimable mère de la gloire,
Puisque le ciel le veut, accompagnez nos pas;
Venez, charmante nymphe, avec tous vos appas.

LA VICTOIRE TENANT EN MAIN LE CHATEAU DE HUY.

J'ay quitté le Danube, et son affreux ravage,
Chargé de sang et de carnage,
Le héros (2) que je suy, m'amène en ces climats:
Parmy les horreurs des combats,
Je l'ay vu du Sultan renverser la barrière,
Et par mille dangers poursuivre sa carrière;
Malgré le plomb et les dards,
Qui voloient de toutes parts.

VICTOIRE.

Percé d'une flèche,
Monter à la brèche (3),
Forcer le Turc inhumain,
L'épée à la main;
Du Visir la puissance abominable et fière
Trembler au seul nom de Bavière.

PEUPLE.

O quelle gloire! ô quel honneur!
O quelle joye! ô quel bonheur!

---

(1) Montrant la victoire.
(2) S. A. E. le duc de Bavière.
(3) A Belgrade.

LIÉGE.

O charmant souvenir! chantez, peuples, victoire!

PEUPLE.

Victoire, victoire, victoire!

LIÉGE.

Allez graver son nom au temple du mémoire.

PEUPLE.

Victoire, victoire, victoire!

VICTOIRE.

J'ay suivy mon héros jusques aux Pays-Bas,
Je suis aussi son Frère, et ne le quitte pas.

LIÉGE.

La victoire est de retour,
C'est Joseph qui la ramène,
Nous verrons dans cette plaine
Revenir le beau jour,
Et la guerre inhumaine
Enchaînée à son tour.

PAN ET CÉPHALE.

Joseph nous fait ces loisirs,
Joseph nous fait ceste feste,
Il ramène les plaisirs,
Il dissipe la tempête;
Sur ses pas la paix s'apprête,
A remplir nos saints désirs.

SATYRES.

Les fleurs naîtront sous ses pas,
Le miel coulera du chêne,
La terre rendra sans peine
Des fruits que l'étranger ne moissonnera pas.

MERCURE.

Les beaux-arts et le commerce

Apollon.

Reprendront leurs premiers cours ;
Nous n'aurons plus de traverse,
A Joseph on devra de ces biens le concours.

Victoire.

Joseph, ô nom glorieux !

Liége.

Clément, ô nom gracieux !
Bavière, ô nom redoutable
Aux plus fiers ennemis, à la guerre exécrable !

Zèle et Désir.

Dressons à l'éternité
Un monument magnifique,
Qu'une pyramide explique
Et transmette nos vœux à la postérité.

Liége.

Mon prince va venir, allons à sa rencontre,
Nymphe, souffrez que je luy montre
De Huy sa ville et le château :
Ce spectacle luy sera beau.

Victoire.

Je joindray de Tserclaes le courage invincible,
Que les mauvais succez n'ont jamais pu dompter;
A Liége il a pu l'arrêter,
Ce torrent vainqueur et terrible,
L'ennemy qui sembloit pouvoir nous abysmer
Il a sçu par Huy l'entamer.

Peuple.

Huy est à nous, chantons victoire,
Victoire, victoire, victoire !

LIÉGE.

Cependant nous touchons au désiré moment,
Qui va nous faire voir nostre prince Clément.
Beau soleil, vêtez-vous de vos clartez brillantes,
Flore, versez partout vos roses odorantes;
Mars, rangez vos guerriers,
Couronnez de lauriers;
Que tous États, que tous rangs, que tout âge,
Se presse à ce charmant rivage.

PEUPLES.

Vertus, Honneurs, Plaisirs, Bonheur,
Prévenez en nostre faveur,
Et faites à mon prince étroite compagnie,
A ce jour et toute sa vie.

LIÉGE.

Chantez à sa gloire mille airs;
Par mille agréables concerts,
Rendez-luy vos hommages,
Donnez-luy mille gages,
D'amour, de zèle, et joye et de vénérations;
Retentissez, Échos, de nos acclamations.

ACCLAMATIONS DE TOUS LES PEUPLES.

Vive Joseph-Clément, duc de Bavière!
Que Dieu luy marque une longue carrière;
Que les vertus, que les honneurs
L'accompagnent toujours avec tous les bonheurs.
Vive l'Électeur Archevesque!
Vive nostre Prince et Évesque!
Vive Joseph!

LIÉGE.

Prince Sérénissime,
Nous sommes tout à vous;
Recevez de nos cœurs le respect et l'estime
Que nous vous rendons tous.

ACCLAMATIONS DE TOUS LES PEUPLES.

Vive Joseph-Clément, duc de Bavière, etc.!

SYMPHONIE.

Comme nous venons de le dire, le plan des morceaux de musique se dessine de lui-même dans le libretto. Le chant offre tous les éléments de variété que Lulli appliquait alors à ses ouvrages : récits, airs, duos, trios, chœurs, ensembles. L'intervention du peuple, au troisième acte, a dû apporter à l'effet général, un énorme appui.

Pour l'instrumentation, outre la symphonie générale dont les violons et les instruments de cette famille faisaient partie, des symphonies particulières s'en détachaient, selon les exigences de la scène, absolument comme dans les bonnes partitions de l'époque. Telles sont, par exemple, les symphonies de hautbois et de flûtes douces.

Il est à regretter vivement que l'auteur de la musique ne se soit point fait connaître. On ne peut raisonnablement supposer qu'un habile arrangeur ait adapté toutes les scènes de son livret à des morceaux lyriques en vogue. Affaire de bibliophilie locale, pour retrouver le maître dont le nom se dérobe aux recherches !

Deux ans après, c'est-à-dire en 1697, les *Relations véritables* de Bruxelles, annoncèrent, sous la rubrique de Liége, au 7 février, ce qui suit :

« Son Altesse Électorale de Cologne, notre prince, se divertit, depuis quelques jours, à la course du traîneau, avec les seigneurs de la cour. Demain, on fera la première représentation de l'opéra italien, au palais. »

Les jésuites avaient donc bien saisi les goûts dominants du nouveau prince-évêque. Voilà l'opéra italien, installé à Liége. Jusqu'à quelle époque? Il serait difficile de le dire.

« Le 18 août 1708, l'électeur de Cologne, évêque d'Hildesheim et de Liége, arriva à Valenciennes avec toute sa cour, et y demeura pendant six ans. On croit communément que c'est lui qui a fait naître le goût des spectacles, chez les habitants de cette ville (1). »

Toujours est-il que, durant la période 1708 à 1714, les

---

(1) Hécart, *Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes.* — Paris, 1816, in-8°, p. 46.

représentations, à Valenciennes, prirent une importance auparavant inconnue. On y joua des tragédies, des comédies, des divertissements, qui eurent une grande vogue, outre des opéras italiens et des oratorios d'un sérieux mérite.

« Le théâtre changeait très-souvent de décorations, avec toutes les machines, à l'imitation de ceux de Paris et de Bruxelles [1]. »

Il est probable qu'une partie du répertoire lyrico-dramatique déroulé à Valenciennes, pendant le séjour de l'évêque de Liége, avait paru déjà, à l'aide du même personnel peut-être, en cette dernière ville [2].

Ce fut, on le sait, à l'audition des opéras de Pergolèse, de Buranello, etc., exécutés à Liége, pendant l'enfance de Grétry, que s'éveilla le génie de l'auteur du *Tableau parlant* [3].

On continua sans doute, dans la suite, au collége de Liége, les représentations lyriques. Les programmes toutefois ne signalent qu'à une distance assez grande, une exhibition de ce genre, réduite encore aux modestes proportions d'un prologue : *Vers mis en musique pour servir de prologue à la tragédie d'Éléazar, représentée par les écoliers du collége des Jésuites à Liége.* — Liége, 1735, in-4° [4].

Nous arrivons à une époque très-connue, celle où la famille de Harlez accorda aux lettres et aux arts un appui tout spécial. Le tréfoncier Simon de Harlez, qui était bon poëte et bon musicien, outre les réunions littéraires qu'il organisait, toutes les semaines, donnait encore, chaque hiver, plusieurs concerts où se faisaient entendre les meil-

---

(1) HÉCART, p. 47.

(2) Id., p. 88 à 102.

(3) Voy. ses *Mémoires ou Essais sur la musique*, édit. de Paris, t. I, p. 15.

(4) *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. II, p. 742, et *Bibl. liégeoise*, t. I, p. 231.

leurs artistes de Liége. Ce fut là que le *Théâtre liégeois* fut composé et joué, avant d'être soumis à l'appréciation du public. Jean-Noël Hamal, l'un des meilleurs musiciens que Liége ait produits, dirigeait lui-même les répétitions (1).

La *Bibliographie liégeoise* enregistre deux pièces qui méritent d'être citées ici. C'est d'abord la suivante :

Exposition d'un divertissement nouveau de chants et de danses, préparé par les comédiens, pour la fête de Son Altesse Sérénissime, et exécuté sur le théâtre de cette ville, au mois de novembre 1744. — Liége, Ev. Kints, in-4°, de 11 pages.

Pièce assez plate, dit M. de Theux, et qui a été faite en l'honneur de Jean-Théodore de Bavière. L'épître dédicatoire est signée « d'Hannetaire, comédien. » Ce d'Hannetaire, depuis directeur du théâtre de Bruxelles, a écrit un livre sur l'art théâtral qui n'est pas dénué de mérite.

David et Jonathas, poëme en deux parties en vers (avec la traduction italienne en regard), mis en musique par M. Hamal, chanoine impérial et directeur de musique de la très-illustre cathédrale de Liége. — Liége, S. Bourguignon, s. d. (1745), in-4°. Drame lyrique sacré, autrement dit oratorio.

---

(1) *Théâtre Liégeois*, etc., nouvelle édition. — Liége, 1854 ; introduction historique, pp. VI, VII et VIII. Fétis dit que *Li voegge di Chofontaine*, opéra burlesque en trois actes, de Jean-Noël Hamal, fut écrit en 1757. Il eût été plus juste de dire que cet ouvrage fut représenté en 1757, car le premier acte fut exécuté à un concert donné à l'hôtel de ville de Liége, le 23 janvier de cette année. Fétis a omis de mentionner un petit travail sur les Hamal, qui lui a servi à rectifier et à compléter sa notice de la première édition de sa *Biographie universelle des musiciens*.

Ce travail, publié sous le voile de l'anonyme, est de M. Édouard Lavalleye. Il est intitulé : *Essais de biographies musicales liégeoises. Les Hamal.* — Liége, F. Renard, 1860, in-12, de 26 pages. Il a paru d'abord dans l'*Annuaire de la société libre d'Émulation*, de Liége.

Un André de Hamal fut nommé, le 4 janvier 1644, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne. Est-ce un parent de l'éminent musicien liégeois ?

Hamal est encore auteur de plusieurs autres ouvrages de ce genre, dont on trouvera l'intitulé ailleurs. Il y eut, pendant un demi-siècle à Liége, une véritable avalanche de concerts, de complaintes et de chansons, pièces nées des circonstances, et qui attestent un mouvement musical assez intense dans la cité épiscopale.

Avant et pendant cette période brillante, se placent quelques faits secondaires, que nous extrayons (1) des Archives de la ville de Liége, et que nous nous contenterons d'indiquer sommairement. Ils ont trait aussi bien à la musique concertante qu'à la musique dramatique, y comprise la foraine :

Étant informé que, par l'octroy accordé le 5 aoust 1735, pour ériger la baraque de la comédie sur la Batte, il est dit de consigner dix escus, à quoy on n'en at cependant donné jusqu'icy parition, le conseil ordonne à qui il touche, de consigner à notre grand greffe ladite somme de dix escus, sinon serat pourvu, ordonnant que le présent recès soit insinué à madame Armand, comédienne, et au sieur Pirotte, entrepreneur de la susdite baraque (2).

Le conseil, ayant vu la suplique très-humble, présentée par deux virtuosi de musique de la première classe d'Italie, demandant de vouloir gratuitement ou autrement leur permettre de faire quelques concerts dans la salle où se joue la comédie sur la Batte, qui ne souffrira aucun préjudice par ces concerts, déclare de leur accorder leur demande jusqu'à révocation, voire que les seigneurs du magistrat pouront, s'ils le trouvent bon, y entrer gratis; à quel effet, l'archer Pirard se placera à la porte, pour les recevoir (3).

Le conseil, ayant vu la suplique, présentée par Bonaventure Fisty, italien, joint Jean Perghen, accorde qu'il puisse, avec sa troupe italienne des danseurs, danseuses et voltigeurs de cordes, faire ses représentations, pendant le temps de quinze jours repris à l'octroy de sa Sérénissime Éminence, dans la maison ou théâtre

---

(1) Par l'intermédiaire de MM. Clercx et Vande Casteele.

(2) Registre aux recès de la magistrature liégeoise, 1735-1738, f° 5 v°.

(3) Id., 1750-1752, f° 118.

de la comédie sur la Batte, appartenant à la cité, parmi donnant à chaque représentation un ducat, voire que les seigneurs du magistrat pourront, s'ils le trouvent bon, y entrer gratis ; à quel effet, l'archer Pirard se placera à la porte, pour le reconoître (1).

Le conseil, vu la suplique très-humble de Toussaint Pannaye, musicien, et prennant icelle en considération, déclare lui accorder par grâce, 40 florins Brabant, qui luy seront comptés par le receveur Servais (2).

Le conseil, vu la supplique très-humble de François Ferrary, entrepreneur de l'opéra italien, comme aussi l'octroy de sa Sme Éminence, en date de ce jourd'huy, déclare de luy accorder jusqu'à révocation, de représenter, dans la sale de la comédie, appartenante à la cité, voir qu'il devra donner des billets gratis aux seigneurs bourguemaîtres et conseil, de même qu'à mr le grand greffier, ses substituts, mambour et sindic (3).

Le conseil, vu la supplique très-humble de sieur Ferari, violinistre, demandant pouvoir donner concert, dimanche prochain, à la sale de la comédie, apartenante à la cité, déclare de luy accorder sa demande (4).

Le conseil, vu la suplique très-humble de Jacinte Spinola, et l'octroy de sa Sme Éminence, en date du vingt-deux courant, déclare de luy accorder jusqu'à révocation, de donner concert, dans la sale de comédie, apartenante à la cité, les jours que les comédiens ne représenteront, sans pouvoir en rien déranger le théâtre, mais au contraire le tenir propre et donnant des billets gratis aux seigneurs bourguemaîtres, etc. (5).

Le conseil, vu la supplique très-humble, présentée par les sieurs Crosa et Resta, directeurs d'un opéra italien, demandant la permission de représenter, dans la sale de la comédie, apartenante à la cité, déclare de leur accorder de pouvoir représenter jusqu'au mois d'octobre, voir que le grand greffier, ses substituts, sindic et mambour pouront y assister gratis (6).

---

(1) Registre aux recès de la magistrature liegeoise, 1750-1752, fo 110.
(2) Id., 1752-1753, fo 152.
(3) Id., 1753-1755, fo 29 vo.
(4) Id., fo 81 vo.
(5) Id., fo 83 vo.
(6) Id., fo 196.

Le conseil, vu la supplique très-humble, présentée par le sieur Antonio Perellino, demandant la permission de donner des opéras, à la salle de la comédie, appartenante à la cité, déclare de luy accorder sa demande, pour les jours que madame Pompeati ou tous autres reprenneurs d'une troupe de comédiens ne représenteront pas (1).

Vu la supplique très-humble, présentée par le sieur Baron opris, demandant de pouvoir représenter, dans la salle de comédie appartenante à la cité, le conseil déclare de lui accorder jusqu'à révocation, parmi délivrant des billets gratis aux seig[rs] bourguemaîtres, messieurs les conseillers et autres, comme de coutume (2).

Vu la supplique très-humble, présentée par le s[r] Pétrot, directeur d'un opéra italien, et l'octroy de sa S[me] Éminence, le conseil déclare de luy accorder de représenter jusqu'à révocation, à la sale de comédie, appartenante à la cité, parmi l'entrée gratis aux seigneurs, etc. (3).

Vu la supplique très-humble, présentée par François d'Outet de Mouvel, directeur d'une troupe de comédiens françois, le conseil déclare de luy accorder de représenter, dans la sale de comédie, etc., comme de coutume (4).

Vu la supplique très-humble, présentée par le s[r] Denis du Bois, et l'octroy de sa S[me] Éminence du 12 septembre dernier, pour représenter un opéra italien comique, demandant de pouvoir ce faire, dans la salle de comédie appartenante à la cité, le conseil déclare de lui accorder uncment et simplement, et jusqu'à révocation, parmi l'entrée gratis, etc., comme de coutume (5).

Nous avons vu « le sieur Grosa » diriger, en 1749, des représentations italiennes à Bruxelles. Si c'est le « Crosa » cité à l'année 1754, il n'est pas impossible que Liége n'ait joui des mêmes acteurs célèbres que Bruxelles, voire même

(1) Registre aux recès, etc., 1756-1759, f° 136 v°.
(2) Id., 1759-1761, f° 156.
(3) Id., f° 171.
(4) Id., f° 173 v°.
(5) Id., 1761-1765, f° 84 v°.

que Londres, car, on se le rappelle, au premier passage de l'imprésario à Bruxelles, la *Gazette* de cette dernière ville annonça que la troupe de Grosa « ne donnerait des représentations que pendant deux mois, étant obligée de retourner pour le mois de novembre à Londres. »

C'est vers cette époque, sans doute, que parurent à Liége, chez F.-J. Desoer, les quatre partitionnettes suivantes, dont l'auteur de la *Bibliographie liégeoise* a omis de faire mention, dans son intéressant livre :

La Bohémienne, comédie en deux actes en vers, mêlée d'ariettes, traduite de la Zingara, intermède italien, par M. Favart, représentée pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du Roi, le 28 *juillet* 1755, *et à la cour devant leurs Majestés, le* 1 *décembre de la même année, et le* 11 *février* 1756. — A Liége, chez F.-J. Desoer, marchand-libraire et imprimeur, pet. in- 8°, de 127 pages, texte et musique.

Le peintre amoureux de son modèle, pièce en deux actes, parodiée dal Pittore innamorato, intermède italien. Représentée pour la première fois sur le théâtre de l'opéra-comique de la Foire S. Laurent, le mardi 26 *juillet* 1757, *par M. Anseaume, avec les ariettes en musique, de la composition del signor Duny.* — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°, de 54 pages.

Ariettes de Ninette à la Cour, parodie de Bertholde. — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°. Acte 1er, de 47 pages ; acte 2me, de 43 pages ; acte 3me, de 43 pages.

La Servante maîtresse, comédie en deux actes, avec la musique, traduite de la Serva padrona, intermède italien. — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°, de 104 p.

*Blaise le savetier, opéra-comique mêlé d'ariettes, par M. S****, musique de M. Philidor.* — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., petit in- 8°, de 151 pages.

Ces ouvrages faisaient-ils partie du répertoire du théâtre de Liége ? Nous n'oserions rien affirmer à cet égard. *Le*

Spectacle de Bruxelles, de 1768 [1], publie une lettre adressée à l'auteur de ce calendrier, par « le sieur Daigneville l'aîné, maître de ballets et premier danseur à Liége. » Cette lettre, datée du 16 novembre 1767, a trait à un ballet turc de l'invention de Daigneville, et dont il donne une analyse sommaire.

La pièce suivante est un pur produit du terroir :

Nicette ou l'école de la vertu, comédie en trois actes et mêlée d'ariettes, par M. le commissaire du Perron, et la musique de M. F. de Lange, citoyens de la ville de Liége. Représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la même ville, en janvier 1776. — Liége, D. de Boubers, in-8°, de 86 pages.

E.-F. De Lange, « compositeur de musique à Liége » est aussi auteur du *Tôton harmonique*, publié à Liége sans date, et cité par M. de Theux [2], ainsi que du *Ludus melothedicus*, mentionné dans *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 110.

L'érection solennelle d'un buste à Grétry, donna, en 1780, naissance au rogaton suivant, que nous n'enregistrons ici que par acquit de conscience :

Le second Apollon, comédie lyrique en un acte et en vers. Les paroles, adaptées à des morceaux de musique du célèbre Grétry, sont de M. Alexandre, comédien ordinaire de la principauté de Liége. Représentée à Liége, le 28 *janvier* 1780, *par les comédiens ordinaires de la principauté de Liége. Elle a été composée à l'occasion de l'érection du buste du célèbre Grétry ... que M. Clairville, entrepreneur de spectacles de la principauté de Liége, a obtenu la permission de faire faire, et placer sur l'avant-scène du théâtre de cette ville, le même jour.* — Liége, B.-J. Collette, in-8°, de 22 pages.

Nous laissons suivre le texte complet d'une concession d'exploitation théâtrale, datée du 8 mai 1788. Cette pièce

---

(1) Seconde partie, p. 99.
(2) P. 228.

nous dispense de recourir à une foule d'autres documents, pour nous mettre au courant des us et coutumes de la gent théâtrale, au siècle dernier, à Liége :

Octroi des spectacles, pour N. Malherbe.

Son Altesse, sur les bons rapports qui lui ont été fait de N. Malherbe et de son épouse, directeurs d'une troupe de comédie, déclare de lui accorder le privilége et octroi exclusif des spectacles, dans sa principauté, comme aussi des redoutes et bales publics, dans sa capitale, sous les clauses néanmoins et conditions expresses suivantes :

1° Ils fourniront une bonne troupe et un bon spectacle *complet*, tels que le public ait tout lieu d'en être content.

2° Les apointements des pensionnaires, des gagés ou employés, de même que tous frais quelconcques de spectacles, redoutes et bals, sont et seront à la charge desdits entrepreneurs ou directeurs, et devront être payés incontinent à l'échéance, à leurs risques et dépens, et sous peine de saisie sommaire de la caisse de recette, en cas du moindre défaut ou délai.

3° Les abonnements suspendus sont bornés à deux par mois, et l'on ne pourra, sans une permission spéciale, donner aucune représentation au bénéfice de l'un ou l'autre acteur.

4° Les directeurs suivront les ordres qui leur seront signifiés de par son Altesse, dans tout ce qu'elle trouvera bon de lui prescrire, nommément lorsqu'il lui plaîra de favoriser, à leur passage dans cette ville, quelques célèbres musiciens ou artistes étrangers.

5° Les directeurs, ainsi que leurs pensionnaires et employés, seront, quant à la discipline des spectacles, sujets et dépendants de son autorité principale, ce que les directeurs devront exprimer dans les engagements de leurs pensionnaires.

6° Ils devront fournir un bon orchestre, composé des meilleurs musiciens pour l'opéra, à la satisfaction du public, avec charge d'en répondre.

7° Il restera au moins une loge non abonée, pour les étrangers ou survenants.

8° Le présent privilége (moyennant l'accomplissement des clauses et conditions ci-dessus) vaudra pour le terme d'une année, se réservant son Altesse de le proroger pour davantage, si les directeurs, par leur bonne conduite et leur spectacle, sont dans le cas de plaire et de mériter les bontés de son Altesse. Donné en son Conseil Privé et par son expresse concession, le 8 may 1788.

BARON DE SLUSE DE BEURS V[t]. DE CHESTRET (1).

Un semblable octroi fut accordé, le 16 avril 1769, à Guilminot Dugué. Nous n'y trouvons qu'une variante, qui a son importance. Elle concerne le nombre des musiciens de l'opéra, qui est ici porté à vingt-deux :

6° Il devra fournir un bon orchestre, composé des meilleurs musiciens, au nombre de vingt-deux pour l'opéra, à la satisfaction du public, avec charge d'en répondre (2).

Un troisième privilége identique fut donné, le 22 février 1791, à « Dame N. De la Sablone, directrice d'une troupe de comédie (3). »

A l'action dramatique ci-contre se rattachent très-vraisemblablement des morceaux de chant et d'orchestre :

Daphnis, pastorale dédiée à son Altesse Monseigneur François-Antoine des comtes de Méan, évêque et prince de Liége, etc., représentée par les pensionnaires de l'Académie angloise, à Liége. — Liége, J.-F. Bassompierre, in-8°, de 30 pages.

Clôturons ces annotations sommaires, en reproduisant le titre du livret de *la Caverne*, tel qu'il parut à Liége en 1796 :

La Caverne, drame lyrique en trois actes, représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la rue Feydeau,

---

(1) Registre K. 63, Conseil-Privé, dépêches, 1788-1792, f° 38 v°, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Même registre, f° 97 v°.

(3) Id., f° 166 v°.



le 16 *février* 1793 *(v. st.), l'an* Ier *de la république. Paroles de Dercis, musique de Lesueur. Représenté à Liége par la troupe d'artistes dramatiques, le* 16 *fructidor an* III *de la république française, ou* 2 *septembre* 1795. — Liége, chez la citoyenne Bollen, an IV. In-8°, de 44 pages.

ANVERS. — Les drames liturgiques, joués pendant le moyen-âge à la cathédrale d'Anvers, méritent de former l'objet d'un travail spécial, que l'on peut s'étonner, à bon droit, de n'être pas encore devenu un fait accompli. Dirigés par les maîtres de chant ou par les maîtres de littérature, ces drames ont dû offrir beaucoup de place à l'élément musical. Nous en jugeons ainsi par ce qui s'est passé ailleurs.

A l'imitation des églises chapitrales, les écoles des villes et des couvents ont exhibé aussi, par leurs élèves, des pièces religieuses, généralement tirées de l'Écriture. On les appelait *comœdiæ moræ* (1). La plupart étaient entremêlées de chant.

On peut voir la nomenclature de celles que les jésuites d'Anvers firent exécuter, dans la bibliographie de cet ordre. Ce sont généralement des tragédies, des tragi-comédies, en latin, en français et en flamand, et, entre autres, une tragi-comédie de *Joseph*, jouée en 1648. Plus tard, les pièces bibliques sont remplacées, bien des fois, par des sujets tirés de l'antiquité païenne ou de la légende moderne. L'*Iphigénie en Tauride*, donnée en 1771, était-elle rehaussée de la musique de Gluck ?

De 1617 à 1628, Guillaume Van Nieuwelandt, écrivain anversois, mit en scène des tragédies avec chœurs, modelées sur celles de Vondel, ou entremêlées d'un genre classique

---

(1) Une comédie espagnole en cinq actes : *Doleria*, mondaine apparemment, parut à Anvers en 1572 et 1595. Elle avait pour auteur Pierre Hurtado, un parent peut-être du maître de chant de Saint-Bavon, à Gand, cité par nous au t. Ier de ces recherches. Voy. Catalogue-Soleinne, t. IV, n° 4823.

et romantique peu harmonisé. Vers la même époque, son compatriote, Jean Ysermans, fit représenter à Anvers des pastorales et des opéras. A en croire Snellaert, les Pays-Bas n'ont produit que peu d'idylles ou de bucoliques, par la raison que la nation, ayant besoin de force pour lutter, préférait des tableaux mieux assortis à ses tendances belliqueuses.

Le poëte Jean Ysermans, facteur de l'*Olyftak* d'Anvers, a publié, dans un recueil de chansons: *Triumphus Cupidinis*, imprimé audit Anvers en 1628, divers couplets, accompagnés de musique, et qui se sont chantés à l'*Olyftak*, dans des tragédies. Il cite celles d'*Acartus, coninck van Persien*, celles de la pastorale d'*Eurestus*, d'*Hercules*, de *Pan en Syringa*, de *Grisella* et d'*Atheneas of Eudotia*. Cette dernière se nomme *historie-liedt*.

Dans l'*Encomium matrimonii*, pièce nuptiale, *bruylofspel*, se chantent également quelques chansons, dont malheureusement la musique n'a pas été conservée. Peut-être étaient-elles originales, contrairement aux précédentes, qui toutes renvoient à des timbres connus.

Les *Nederlandsche poëmata*, du même auteur, édités, comme la pièce nuptiale et le *Triumphus Cupidinis*, en 1628, contiennent encore les couplets, sans musique, des tragédies d'*Achab* et de *Brabantia*. Cette dernière chanson, inspirée par un vrai patriotisme, déplore l'état misérable de la ville d'Anvers, et se termine par des vœux pour la paix.

L'arrivée de la reine Marie-Christine à Anvers, le 23 décembre 1654, donna lieu à de brillantes réjouissances. On joua, entre autres pièces théâtrales en son honneur, *Sémiramis*, *Scævola* et *Hérode*, très-probablement rehaussées de chant et d'instrumentation. *Hérode* nous paraît être une production rhétoricale du terroir.

« La ville d'Anvers, dit M. Génard, a possédé, depuis une époque très-reculée, un théâtre destiné aux représentations musicales, connues sous le nom d'opéra. »

Il y a, croyons-nous, de l'exagération dans ces lignes,

et M. Génard lui-même en convient implicitement, par la publication des documents qu'il a pu recueillir sur cette institution, et qui ne remontent pas au-delà de la deuxième moitié du XVII[e] siècle.

A cette époque, M. Génard constate l'existence, à Anvers, de trois associations qui donnaient des représentations accompagnées de musique : la chambre de rhétorique prémentionnée, dite *Olyftak* ou *Schilderskamer* (chambre des peintres); la société que fondèrent un nommé Faulconnier, médecin, Théodore-Jean Hendricx, Lafleur, Antoine Lemire, etc.; et la troupe dramatique, organisée par les aumôniers en faveur des pauvres. Après, l'habile archiviste publie les pièces dont l'analyse sommaire suit (1) :

1673. — Requête des aumôniers d'Anvers au comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols à Bruxelles, suivie d'une apostille du 28 janvier, contenant défense aux comédiens flamands et étrangers, de donner des représentations en cette ville.

1682, le 10 octobre. — Requête adressée par le doyen et les membres d'une société d'amateurs de musique, appelée *Académie*, au magistrat d'Anvers, à l'effet d'obtenir un local convenable pour leurs réunions. Il y est dit, entre autres, que, depuis un an, ils se sont formés en association pour l'exercice de leur art.

1683, le 30 mars. — Lettre du magistrat d'Anvers au marquis dal Caretto, gouverneur des Pays-Bas espagnols, au sujet d'une requête des aumôniers, tendant à faire défendre les représentations des comédiens étrangers. Le magistrat est favorable à cette requête, parceque les aumôniers pourront contribuer plus efficacement au bien des pauvres, et que, plus tard, il leur sera permis « d'achapter une place plus commode pour leurs représentations, et ériger un Téâtre et plus grand, et orné de plus de décoration et machines. »

---

(1) *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. II, p. 180 à 224.

Ici vient un document que M. Génard n'a point connu peut-être. C'est la consulte du conseil de Brabant sur la requête des aumôniers d'Anvers au gouverneur-général des Pays-Bas, consulte qui donne gain de cause aux susdits aumôniers :

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçeu la lettre qu'il a pleu à vostre Excellence de nous envoyer le 5me d'avril 1683, aveeq la requeste luy présentée par les ausmosniers d'Anvers, tendante afin que vostre Excellence seroit servie de défendre à tous comédiens estrangers, comme en l'an 1673, le comte de Monterey, lors gouverneur général de ces pays, a défendu à tous comédiens flamens, selon qu'il constoit par copie d'une requeste jointe à leur supplication, de ne jamais représenter leur comédie dans ladite ville, et à tous autres d'y faire aulcunne représentation publicque, soit éléfans, lions ou aultres bestes farouches, ou quelques marionettes ou machines, sans avoir premièrement donné une ausmosne aux pauvres, à telle somme comme il plairoit à votre Excellence d'ordonner, pour mettre annuellement en avance à rente, et faire, par occasion, une place propre pour représenter leurs comédies et opéra avec plus d'esclat et machines; sur quoy vostre Excellence demandant mectre advis, dirons réservant d'iceluy, que nous trouvons effectivement, par la requeste jointe, que le comte de Monterey, pendant son gouvernement de ce pays, à la requisition des remonstrants, a défendu à tous commédiens flamens estrangers, de représenter leur commédies dans la ville d'Anvers, ce que l'aimons estre fait aveeq justes raisons, d'autant qu'icelle ville est pourvue de comédiens flamens inhabitans, lesquels, selon toutte apparence, doibvent estre préférés aux estrangers, de manière que vostre Excellence, considérant les mesmes raisons, leur pourroit accorder pareille défence, au regard des commédiens flamens estrangers; mais, quant aux représentations des bestes farouches et aultrement, comme est spécifié cy-dessus, il nous semble, soubs correction, que cette deffence ne se devroit étendre jusques à semblables représentations, comme en estans appuyés des raisons prédéduites et contraire à ce que semblables occurences se practicquent ès autres villes, nous remettant néant-

moins au très-pourveu jugement de vostre Excellence, demeurans, Monseigneur, de vostre Excellence, etc. Bruxelles, le 15 9bre 1683 (1).

1683, le 26 novembre. — Défense faite par le gouverneur des Pays-Bas aux comédiens étrangers, de représenter leurs pièces à Anvers, sans avoir préalablement donné une aumône aux pauvres de la ville. Les considérants de ce décret, tirés de la consulte du conseil de Brabant, que l'on vient de lire, expliquent, en termes identiques, la nature de certaines représentations, organisées par les « commédiens estrangers. » Il nous suffira d'en donner une simple reproduction :

Sur ce qu'at esté remonstré à son Excellence, de la part des aumosniers de la ville d'Anvers, qu'ils y auroyent érigé une compaignie des commédiens, qui représentent au profit des pauvres, et comme il seroit à craindre que quelques autres pourroient, aveeq le temps, prétendre à y représenter leurs comédies, ou quelques autres personnes y vouloir faire veoir publiquement quelques bestes farouches, marionnettes ou autres machines, et ainsy directement au préjudice desdits pauvres; pour à quoy prévenir, les remonstrants ont très-humblement supplié son Excellence estre servie de deffendre à tous commédiens estrangers, comme en l'an 1673, le comte Monterey, gouverneur général de ces pays, avoit deffendu à tous commédiens flamans, de ne jamais représenter leurs commédies dans ladite ville, et à tous autres d'y faire aucune représentation publicque, soit des bestes farouches, marionnettes ou machines, sans avoir premièrement donné une aumosne aux pauvres, à arbitrer, pour mettre annuellement l'avance à rente, et faire, par occasion, une place propre pour représenter leurs commédies et opéra avec plus d'éclat et de machines ; son Excellence, ces choses considérées, etc.

1685, le 18 mai. — Requête des aumôniers au magistrat d'Anvers, concernant la nomination de trois des leurs,

(1) Registre aux consultes du Conseil de Brabant, n° A 281, f° 124, aux Archives générales du Royaume.

comme co-directeurs « de l'Académie de musique ou Opéra, érigée sous le nom de Chambre du Saint-Esprit, » *van de musicale Academie ofte Opera, onder den titel van de Camer van den Heyligen Geest.*

1685, le 27 juin. — Contrat passé entre cinq musiciens, au sujet des représentations d'opéras données dans le local, dit « Pourtour des aumôniers, » *Aelmoeseniers pand.* Les noms de ces musiciens sont : Gommar Hendrickx, Thomas-Gisbert De Wolf, Jean-Antoine Lemire, Théodore-Jean Hendrickx, Jean Hiolle. Il est question d'un organiste, ayant fonctions actives dans la troupe. Peut-être touchait-il une épinette, pour soutenir les chanteurs.

1685, le 22 août. — Requête de Gauthier Dieltjens, directeur de l'Académie de musique ou Opéra d'Anvers, à l'effet de solliciter la nomination d'un commissaire, chargé d'aplanir les différends survenus entre les musiciens et les chanteurs. Par apostille du 24 août, il est ordonné à Antoine Lemire, Gisbert De Wolf, Jean Hyolle, de remplir, au jour fixé, leur rôle d'opéra et de farce, *cluchte;* la même prescription est faite à maîtres Théodore et Gommar Hendrickx.

1685, le 17 novembre. — Demande d'avis, adressée par le gouverneur des Pays-Bas au magistrat d'Anvers, au sujet d'une requête présentée par les aumôniers.

1685, le 5 décembre. — Dans sa réponse, le magistrat exprime le désir de voir conférer aux aumôniers le droit de défendre à Anvers toute représentation d'opéra ou de comédie, soit flamande soit française, en dehors de l'enceinte de leur théâtre, et de régler la taxe qu'il conviendrait de prélever sur les représentations autorisées. « Le mesme, et sur la mesme condition, pouroit aussy estre accordé, ajoute-t-il, aux regards des danseurs de corde et de ceux qui prétendront de représenter ou faire voir des marionnettes, bestes sauvages et quelques autres représentations, de quelle nature qu'elles puissent estre, afin que nous et

nos successeurs puissent aporter un soin exact et examiner si, parmy ces gens, ils n'y se cachent des voleurs, espions ou autres personnes qui pouroient nuire au bien et repos publicqs de cette ville. Quand à ce que lesdicts aumosniers demandent pour se pouvoir servir des acteurs et des joueurs des instruments, tant estrangers qu'autres, il nous semble (sous très-humble respect) que ladicte demande leur pouroit estre pareillement accordée, à condition de nous présenter premièrement lesdictes personnes, et les raisons qu'ils peuvent avoir pour ne point se servir de ceux qui se sont desjà establiz pardeçà, quand on y poura pourvoir, comme on trouvera convenir, pour le plus grand avantage des pauvres susdicts. »

1685, le 15 décembre. — Requête de Gauthier Dieltjens, directeur de l'Académie de musique, érigée sous le titre du Saint-Esprit, tendant à obtenir du magistrat de la ville l'annulation d'un contrat passé entre les musiciens. Son entreprise, dit-il, a été assaillie, depuis un an qu'elle existe, de désordres si nombreux, qu'il a dû, dans l'intérêt des pauvres, formuler requête, favorablement apostillée, et qui a, pendant quelque temps, mis fin aux troubles. Depuis, il a éprouvé encore des dommages, entre autres, ceux provenant de l'absence de nouveautés ; et, afin d'en prévenir le retour, il a passé avec la chambre des pauvres un nouveau contrat, valable pour la saison d'hiver jusqu'au mardi-gras, et où sont admis, en dehors de quelques acteurs nouveaux, tous ceux dont il a été déjà question. Mais, avant que tout fût réglé avec eux, un nouveau différend a surgi entre lui et Antoine Lemire, Théodore et Henri Hendrickx, et l'entreprise a été empêchée de rechef, au grand détriment des pauvres, jusqu'au jour où l'origine de toutes ces querelles fut découverte. On apprit, en effet, que les comédiens, prévoyant, à l'expiration de leur premier engagement, des offres nouvelles pour la saison suivante, avaient passé entre eux, le 27 juin 1685, un contrat, par devant notaire, contrat entièrement préjudiciable au

directeur et aux pauvres. Semblable compromis fut fait aussi avec Jean De Hase ; d'où il est résulté que, quand les prénommés Hendrickx et Lemire eurent reçu leur démission, De Hase et Hoyel durent s'abstenir de participer également aux représentations, le tout pour arriver au monopole exclusif de l'entreprise et à l'éloignement du bureau des pauvres. Comme de semblables conspirations enlèvent aux bénéficiaires des sommes importantes, et que, d'autre part, il y a manque complet de musiciens à Anvers pour jouer l'opéra, le suppléant demande que les susdits contrats soient annulés, les dommages réparés, et les dissidents mis hors d'état de renouveler leur tentative, et, au surplus, les musiciens étrangers non francs, autorisés à coopérer aux représentations, etc. Une apostille favorable du magistrat, en date du 17 décembre, accompagne la requête de Gauthier Dieltjens.

1686, 10 janvier. — Lettre du gouverneur des Pays-Bas au magistrat d'Anvers, au sujet de la part incombant aux pauvres, dans la recette produite par les représentations scéniques.

1686, le 24 janvier. — Réponse à la lettre précédente. Il y est dit que, pour les comédies et opéras, qui se représentent au théâtre des aumôniers, on pourrait s'en référer au contrat conclu entre ceux-ci, le directeur, les acteurs, actrices et joueurs de ces représentations. Quant aux comédiens étrangers « représentateurs des bestes sauvages, marionnettes, danseurs des cordes et autres semblables, » on pourrait fixer la taxe à prélever à la moitié et au tiers des recettes, « laissant au mesme magistrat l'autorité de les toutes, tant estrangers qu'autres, faire cesser et sortir de la ville, quand ils le jugeront convenir, attendu que, par des semblables représentations et assemblées, on a veu souvent dissiper inutilement l'argent de nos bourgeois, débaucher beaucoup de la jeunesse, et souvent mettre le désordre dans les familles particulières. »

1686, le 23 janvier. — Requête des aumôniers au

magistrat d'Anvers, pour obtenir la suppression de l'opéra organisé par la chambre de rhétorique *la Branche d'Olivier*, et de celui institué par Hendrickx et consorts. Les aumôniers et Gauthier Dieltjens ayant érigé, au profit des pauvres, un théâtre musical, dit Opéra, lequel, après avoir prospéré pendant quelque temps, a été en butte à des persécutions fatales aux intéressés. Il y a été pourvu, en écartant les mécontents, et en traitant avec des chanteurs, musiciens et danseurs nécessaires aux représentations d'opéras. Tout paraissait terminé en apparence, lorsque les démissionnés sont allés se réunir aux amateurs de *la Branche d'Olivier*, lesquels, par une innovation étrange, annoncent, au moyen de billets affichés aux coins des rues, des représentations à la Chambre des Peintres, où ils donnent, entre autres, des opéras avec ballets, en prélevant un schelling pour les places ordinaires, et un double schelling pour les premières places, au préjudice des pauvres. Au surplus, Gommar et Jean-Théodore Hendrickx, Lafleur, Sorel et Lemire, tiennent, sans la moindre autorisation, une réunion appelée *Académie musicale*, où ils jouent l'opéra, le tout pour anéantir l'institution musicale érigée au profit des pauvres. Comme ces amateurs se proposent de continuer leurs représentations, au théâtre de *la Branche d'Olivier*, jusqu'au mardi-gras, les suppliants prient le magistrat de prendre toutes les mesures qu'il jugera convenable, pour faire cesser un pareil état de choses. L'apostille du 31 janvier, porte défense formelle à Gommar et Jean-Théodore Hendrickx, Lafleur, Sorel et Antoine Lemire, de faire aucune représentation à la Chambre des Peintres, et d'organiser aucune réunion académique.

Cette pièce est assez importante, à notre sens, pour être reproduite ici en entier :

Verthoonen met behoorelycke reverentie de aelmosseniers deser stadt ende Wouter Dieltens, hoedat, volgens de kennisse van U Edele op de favorable octroyen ende het goedvinden van U Edele, binnen dese stadt, ten proffyte van den gemeynen huysarmen, onder den tytel van *den Heyligen Geest* is opgerecht een *Teatrum*

musicale, geseyt *Opera,* het gene eenigen tyt synen aenvanck genomen hebbende met apparente winste tot proffyte vanden selven armen, soo ist geheurt dat, door disordres aen U Edele te voorens by requeste verthoont, by eenige particulire groote schade aen den armen gedaen is, waerinne U Edele oock naer gelegentheyt dyer tyden op het rapport van den heere schepene de Lannoy als commissaris, hebben versien, oock soo verre dat de verthoonderen, tot conservatie van de gemeyne ruste ende beter progres van dese wercken, geraden gevonden hebben deselve persoonen te laten buyten dexercitie van de selve opera, ende dat sy nu, tot mainti-neringe van dyen, hebben gemaeckt een pertinent contract, soo met den tweeden suppliant als de acteurs die in deselve Opera sullen comen singen, spelen ende dansen, resterende alleenelyck tot het perfectioneren van 't selve werck door U Edele, by forme van een reglement oft ordonnantie, te doen conserveren de goede ordre ende policye tot het selve werck dienstich ende dat U Edele, op den voet van de oude aucthorisatie, den selven heere commissaris voor de volgende tyden, tot wederoepens toe, in deselve commissie sullen gelieven te continueren, ten insichte van de goede kennisse ende informatie die den selven heere commissaris wt synen goeden iver tot den armen heeft geliven te nemen ende waermede alle inconvenienten ende geschillen in lieffde ende vrintschap, sonder vigeur van processen ende oncosten, sullen dan getermineert worden.

Voorders worden de supplianten genootsaeckt, met leedtwesen aan U Edele te kennen te geven, dat nyettegenstaende sy verhopt hadden dat de voorgaende remedien en de vermaningen de quade affectien en confusien van de voorbeelaegde persoonen souden hebben weghgenomen, soo ist dat de supplianten bevinden dat de selve persoonen naer hunne dimissie oft affdanckinge, in vilipendie van de voorschreven octroyen, de aucthoriteyt van U Edele ende achterdeel van den armen, noch meer studeren deselve werken ofte opera te interverteren ende geheelyck te ruineren, nyet alleenelyck met hun te conjungeren met sekere banden die hun noemen lieffhebbers ende acteurs van den *Olyfftack*, de welcke, by eene pure nieuwicheyt, met aengeslagen, gedruckte billietten op de hoecken der straten doen vercondigen ende toneelspelen op de Schilderscamer, waeronder sy, onder andere, singen eenige stucken van den opera, ende dansen de balletten tot den selven opera geordonneert, met aenplackinge van de titels van deselve

opera, omme alsoo alle de stucken der selve out, verdacht ende gemeyn te maecken, nemende van ieder mensch, voor het incommen, eenen schellinck ende noch eenen schellinck daerenboven voor de beste plaetse, nyettegenstaende dat onder deselve alsoo gewaende lieffhebbers ende acteurs nyet eenen en is die gevryt is, buyten den cnaep onder den *Olyfftack*, waervan die gevryde ende lieffhebbers noynt gewoon en syn geweest op die maniren, tot prejudicie van de geoctroyeerde compagnie van den armen, te spelen, oock selver in den tyde dat de camere van den *Heyligen Geest* soo veele jaren alhier het toneel van de duytse commedie heeft geopent.

Boven dyen soo ist dat Gommarus ende Joannes-Theodorus Hendrix, Lafleur, Soiel, benevens eenen Lemire, wt particulire auethoriteyt ende sonder auethorisatie van U Edele, hun vervoorderen tot injuste revensie, bynaer dagelyx te houden vergaderinge die sy noemen *Academie musicael*, waerinne sy de opera en de werken van dyen spelen en exerceren, alles omme te diverteren het concours ende aengroeyinge vanden *Opera musicalia*, ten dienste vanden armen, oock soo verre dat sy de acteurs ende danssers die anderssints ten dienste vanden armen inde opera souden danssen ende singen, met gelt van de selve diverteren, oock al is het saecken dat sy hun int geheel ende particulire hunne vergaderinge geenen dienst en connen doen, ende gemerckt die supplianten dese disordres ende perniticuse attentaten nyet en konnen tollereren, sonder de gansche ruine van het werck, het gene sy met soo goeden iever onder de conicklycke ende U Edele auethoritheyten ten dienste van den armen hebben opgerecht ende waerinne soo veele costen gelegen syn, merckelyck alsoo de voorschreven banden hun vanteert op den theater van de *Olyfftack* gedurich te spelen tot den vasten-avont toe, ende dat sy supplianten geene andere recours en hebben tot weghneminge van alle dese abusen (omme nyet te seggen schandalen), als hun te keeren tot U Edele, oodtmoedelyck biddende ende versoeckende, ten eynde deselve, in faveur vanden armen ende de conservatie vande princelycke octroyen ende auethoritheyt van U Edele, tegens alle de voorschreven desordres geliven te versien, met soodanige middelen als deselve in gelycke saecken sullen bevinden te behooren, ierst ende alvoorens gehoort hebbende het rapport van den gemelden heere commissaris, ende dat U Edele den selven heere commissaris eensamentlyck geliven in toecommende te auethoriseren tot weder-

roepens toe, om sommarie te termineren ende aff te doen alle geschillen ende differentien de welcke op 't stuck van den opera oft tusschen de acteurs onder malcanderen oft de supplianten souden voorvallen, per salvo dat, in cas de importantie van dyen voorders souden verheysschen, eenige kenisse te nemen daervan alsdan door den selven heere commissaris rapport sal worden gedaen aen U Edele collegie om daeroppe voorders geordineert te worden naer behooren, mitsgaders dat U Edele aen de supplianten sullen geliven te vergunnen een reglement oft ordonnantie op de directie ende onderhouden van de goede ordre der selve opera volgens de instructie en de poincten hier annex, ofte wel het selve met hunne authoritheyt te approberen, verleenende daeroppe parate executie oft dat anderssints, etc. dit doende, etc.

Is gecommitteert Mr Jan-Aug. de Lannoy, schepene, om, etc. Actum 23 January 1686. Onderteekent : J. DESCHAMPS.

Daernaer gehoort het rapport van den commissaris, myne gemelde heeren hebben geinterdiceert ende interdiceren mits desen aen Gommarus ende Joannes-Theodor Hendrix, Lafleur, Soiel ende Anthoni Lemire, van in toecomende hun meer te bemoeyen met het spelen ofte eenige der andere fonctie te doen in het exerceren van de spelen op de Schilderscamer, mitsgaders van te vergaderen op eenige Academien ofte vergaderinge particulier, op pene van ieder deffaillant, voor ieder ryse, te verbeuren de somme van hondert guldens, authoriserende voorders den commissaris, ten desen versocht, met authorisatie in forma. Actum 31 january 1686, geparapheert CRUYCE vid^t^, ende onderteeckent H. SNYERS.

1686, le 23 avril. — Octroi accordé par le gouverneur des Pays-Bas espagnols, à la requête des aumôniers, et conférant au seul marcgrave ou écoutète le droit de permettre à Anvers les représentations théâtrales, et d'exiger que le quart des bénéfices soit abandonné aux pauvres. On y lit, entre autres, relativement à l'Académie de musique, que « la place étant trop petite pour faire les grandes représentatations, les prédécesseurs de son Excellence (le gouverneur) auroient ordonné de mettre à rente le proffit qui en résulte, pour acheter une place plus propre. »

1686, le 24 octobre. — Le seul amman de Bruxelles peut autoriser, en cette ville, les entreprises théâtrales.

. . . . — Avis de l'écoutète Della Faille, sur la requête des aumôniers, au sujet de l'admission des acteurs.

1709, le 14 août. — Requête des aumôniers et des maîtres du Saint-Esprit, tendant à organiser l'opéra dans le local connu sous le nom de *Tappissiers-pand.*

1710, le 18 juin. — Requête des aumôniers et des maîtres du Saint-Esprit au magistrat, afin d'obtenir les deux nefs centrales du susdit local.

1710, le 9 juillet. — Contrat au sujet de la cession du *Tappissiers-pand.*

1711, le 13 juillet. — Requête à l'effet d'obtenir l'autorisation de contracter un emprunt de 10,000 fl., pour couvrir les frais d'érection d'un théâtre. Apostille.

1712, le 13 mars. — Requête des aumôniers, en vue d'obtenir encore, pour l'achèvement du théâtre, la concession d'un autre local dépendant du *Tappissiers-pand.*

1721, le 27 juin. — Apostille du magistrat, mise à une requête des directeurs de l'Opéra, en procès contre les musiciens de la gilde de Sainte-Marie-Madeleine.

1726. — Requête des anciens aumôniers et directeurs de l'Opéra, tendant à obtenir une place dans le *Tappissiers-pand*, pour y établir un petit théâtre. Ils exposent, que, non-seulement dans diverses maisons et locaux, mais même dans certaines auberges, se jouent des comédies et d'autres pièces, au grand préjudice des pauvres, vu que les acteurs refusent de payer le quatrième denier; que de vrais scandales ont surgi, lors de la représentation de la Passion de Jésus-Christ; que, pour servir, d'une part, l'intérêt des pauvres, et, de l'autre, la convenance des habitants et des étrangers désireux de donner des comédies, opéras et autres divertissements, les suppliants ont résolu d'ériger un petit théâtre, et demandent à cet effet l'emplacement susmentionné, avec le privilège d'y donner toutes sortes des représentations, à l'exclusion de celles qui ont lieu en d'autres quartiers.

1726, le 8 avril. — Ordonnance du magistrat défendant

les représentations publiques pendant le carême. On avait coutume de jouer la Passion de Jésus-Christ.

1743. — Situation administrative du théâtre de l'Opéra; frais de construction de l'édifice. Le quatrième denier a pu être levé, à partir de 1683, à condition d'en réserver le montant pour la construction d'un nouveau local, laquelle s'est faite, avec l'intervention des meilleurs architectes, dans d'excellentes conditions, de façon que le nouvel édifice est un vrai bijou, *pronckjuweel*. Il a coûté 40,000 fl.

1746, le 28 mars. — Requête adressée par les aumôniers de la ville et les marguilliers de Sainte-Walburge, afin d'obtenir la sanction relative à la création d'une loterie « pour la restauration du théâtre incendié... »

A l'exception de deux actes insérés, en 1864, par M. Ruelens, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, actes datant du 26 novembre 1683 et du 23 avril 1686, tous les documents que nous venons d'analyser, d'après le *Bulletin des Archives d'Anvers*, ainsi que la pièce du 15 novembre 1683, empruntée aux Archives générales du royaume, n'ont guère été utilisés jusqu'à présent. Une suite est promise par M. Génard.

Un opéra italien fonctionnait à Anvers, en 1749. Le duc Charles de Lorraine s'y rendit, le 21 août de cette année, à ce que nous apprennent les *Relations véritables :*

« Anvers, 21 août. S. A. R. le duc de Lorraine arriva ici de Bruxelles par Malines... Le soir il fut voir l'opéra-comique italien. »

Peut-être aussi s'agit-il d'une représentation donnée par la troupe italienne établie à Bruxelles. Aux érudits de la localité à éclaircir la question.

L'engoûment pour les spectacles lyriques à trucs, dont l'Europe entière était prise, au XVIII[e] siècle, ne pouvait laisser complètement indifférents les établissements d'instruction du pays, même ceux consacrés à l'enseignement des filles. Aux exemples de ce genre déjà cités, joignons un fait ultérieur concernant le couvent des Ursulines, à Anvers,

et où l'on exhiba, le 12 et 13 octobre 1745, une tragédie biblique, suivie d'un ballet et d'un épilogue en musique [1].

En 1788, les conseillers fiscaux de Joseph II reçurent des gouverneurs-généraux des Pays-Bas, la lettre suivante, relative au répertoire théâtral de la ville d'Anvers :

MARIE-CHRISTINE ET ALBERT-CASIMIR, LIEUTENANTS ET CAPITAINES-GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS, ETC.

Chers et bien amés, nous vous fesons la présente, de l'avis du conseil royal du gouvernement, pour vous remettre, pour votre information à direction, copie de la dépêche circulaire de ce jour à ceux du magistrat de la ville d'Anvers, pour leur servir de direction relativement au spectacle, vous prévenant que, pour éviter tout conflit de juridiction, c'est notre intention que vous vous borniez à la surveillance de nos ordres contenus dans la dite circulaire, et que vous nous informiez des abus qui pourroient se commettre à cet égard, sans vous mêler directement de la police du spectacle. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 20 x^bre 1788.

MARIE, ALBERT.

Adresse : « Aux Fiscaux de Brabant. »

Cette missive, comme il y est dit, renfermait une dépêche adressée au magistrat d'Anvers, en date du 20 décembre 1788, et dont voici la copie :

MARIE, ALBERT, ETC.

Nous vous remettons ci-joint, pour la direction du spectacle, le catalogue des pièces qu'il est permis de représenter sur les théâtres des Pays-Bas autrichiens, et vous chargeons de l'avis, etc., de faire connoître aux directeurs des spectacles, que, lorsqu'ils voudront représenter une pièce non reprise dans ce catalogue, ils devront la remettre à l'officier de votre corps chargé de la police

---

(1) L'argument de cette tragédie fait partie de notre collection.

du spectacle, qui, avant d'en permettre la représentation, devra l'envoyer au gouvernement et en attendre les avis.

A tant, etc.

Le catalogue dont il est question, forme une brochure de 31 pages, intitulée : *Catalogue des pièces qu'il est permis de représenter sur les théâtres des Pays-Bas autrichiens, jusqu'à ce jour* 12 *avril* 1788. — Bruxelles, 1788, in-8°. On y voit une liste de pièces, « que l'on ne joue point à Bruxelles, la plupart anciennes. » Le tout est divisé par actes.

Une sourde fermentation agitait la population brabançonne. Peu à peu on en était venu aux voies de fait. Les gouverneurs-généraux n'osèrent prendre sur eux de procéder à la fermeture des établissements scéniques. Ils se bornèrent à les règlementer sévèrement. Delà la circulaire que nous venons de reproduire, et que reçurent également les autres administrations théâtrales des Pays-Bas.

MONS. — Les commencements de l'opéra à Mons veulent être cherchés, comme presque partout ailleurs, dans les drames liturgiques, les mystères et les pièces d'école. Ainsi, par exemple, Philippe-le-Bon, à sa réception en cette ville, au mois de juin 1455, put admirer sur son parcours, de remarquables représentations bibliques aux quelles participait l'élément musical. Sur l'un des théâtres, placés à l'entrée de la rue de Naast, on entendit, dans le drame de *l'Assomption*, une groupe d'anges chanter à l'envi de mélodieux cantiques [1].

On joua, comme on a vu ailleurs, chez les Jésuites, des tragédies et des tragicomédies, qui, probablement, n'étaient pas dénuées de chœurs et d'intermèdes. Une pastorale : *Philandre,* parut en scène, le 19 janvier 1710; une autre bucolique: *Daphnis*, fut représentée également en 1719 [2]. Il n'est pas douteux que l'élément musical n'y ait eu une part très-grande.

---

(1) ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, p. 14.
(2) DE BACKER, édit. in-f°, et ROUSSELLE, p. 399,

Nous avons, à cet égard, un critérium suffisant, par la tragédie d'*Hérodes ou l'ambition trop insolente punie en la personne d'Hérodes, roy des Juifs. Représentée par les Estudiants de la Compagnie de Jésus, le 13 septembre 1629*, etc. — Mons, François de Waudré. [Libretto] in-4°, de 8 pp. Un « chœur musical » y célèbre, entr'autres, l'apparition de l'étoile des mages et la naissance de l'enfant Jésus. « Le soleil, la lune, avec les astres, à l'exemple des Roys, invitent par leur chant toutes les créatures à recoignoître le vray Dieu frèchement nai. Les quatre parties du monde, excitées par ceste mélodie, ensemble avec les astres, bénissent la naissance de ce petit-grand Roy, détestant Hérode au possible... »

Des renseignements précis nous sont fournis par une troupe ambulante, composée généralement d'artistes originaires venant de France. A la fin du XVIe siècle, notamment en 1599, un certain Adrien Talmy « et ses compagnons franchois » viennent donner des représentations à Mons. Le répertoire se compose principalement de comédies et de pastorales, entremêlées de « musique de voix, » et accompagnées de divers instruments, où l'on remarquait « des violes et des régales. » C'est là, si nous ne nous trompons, un embryon d'opéra franchement caractérisé (1).

En 1662, il y eut, à l'occasion de la célébration de la canonisation de François de Sales, en l'église de la Visitation, un divertissement symbolique, où la musique remplit un certain rôle (2). La même année, la pose de la première pierre d'une tour nouvelle fut fêtée par « le divertissement d'une comédie. » C'est le magistrat qui organisa la solennité (3).

---

(1) Ces renseignements émanent d'une note concise empruntée, il y a déjà bien longtemps, à un document reposant aux Archives générales du Royaume, et qu'il nous a été impossible de retrouver.

(2) *Relations véritables*, au 1er mars 1662.

(3) Id., au 12 juin de la même année.

La vogue de l'opéra italien devait être assez grande à Mons, vers la fin du XVIIe siècle, puisqu'un éditeur crut devoir y faire paraître l'ouvrage suivant, que le Catalogue-Philippe nous renseigne, au n° 1485 :

Le Théâtre italien, ou le Recueil de toutes les scènes françaises qui ont été jouées sur le théâtre italien de l'hostel de Bourgogne, augmenté en cette dernière édition. — A Mons, chez Antoine Barbier, 1696, in-8°.

Ici se placent une série de faits, relatifs à l'exploitation du théâtre de Mons par une troupe d'opéra française, que dirigeaient l'imprésario Louis Deschaliers et Marie Dudar, son épouse. Marie Dudar était une danseuse assez estimée. Elle parvint facilement à captiver l'intérêt des amateurs de spectacle, et, grâce à une garnison nombreuse, elle put donner à l'administration de son mari une impulsion heureuse.

Au bout de quelque temps cependant, l'artiste dut quitter furtivement la ville, pour échapper à l'obsession de ses créanciers. Si l'on en croit un libelle diffamatoire [1], Marie Dudar fit à Mons ce qu'elle avait fait à Tournai et à Lille : elle y passa avec les débris d'opéra de ces deux villes, s'y empara du privilége d'exploitation théâtrale, et s'en alla, en laissant ses affaires dans le plus complet désarroi.

Les faits dont nous parlons eurent lieu peu avant 1705.

Ne passons pas sous silence une pastorale : *Les Plaisirs de Marimont*, représentée devant son Altesse Électorale de Bavière à Mons, en 1708, et qui fut « mise en musique par le s^r^ Vaillant, musicien de la chapelle de MM. du magistrat de Valenciennes. »

Cette pièce, d'après Hécart, ne formait que trois scènes, et avait pour auteur un nommé Foucquier, qui en fit la dédicace à l'Électeur de Bavière. La scène se passe, dans une avenue du château de Marimont, entre des bergers des environs,

---

(1) *L'opéra à La Haye*, cité déjà. Voir ce que nous en avons dit, au t. IIe de ce livre.

le dieu Pan, Bacchus, l'Amour, une troupe de Sylvains et une troupe de Jeux et de Plaisirs. [1].

D'après M. Devillers, « ce fut dans un couvent que l'opéra fit son apparition » à Mons. Nous ne saurions partager cette opinion, et tout ce qui a été dit précédemment en infirme la portée. Le fait d'une représentation d'opéra, en 1711, n'en subsiste pas moins :

« Le 31 août 1711, dit M. Devillers, une tragédie-opéra [2] fut jouée dans la maison des filles de Notre-Dame, par les demoiselles pensionnaires, à l'occasion du jubilé de la supérieure de cette communauté. La tragédie, qui avait trois actes, était intitulée : *Cicercule, vierge et martyre*. L'opéra, aussi composé de trois actes, portait ce titre : *l'Alliance de Climène avec le Jubilé*. La musique de cet opéra était due à Jean-Baptiste Sauton, organiste du chapitre royal de Sainte-Waudru. Les deux pièces furent entremêlées. La représentation commença par un prologue débité par des bergères et des muses, dans une vaste campagne terminée à l'horizon par le Mont-Parnasse. Le 1er acte de la tragédie fut suivi du 1er acte de l'opéra, et ainsi de suite. Un ballet général termina la pièce [3] ».

L'auteur du livret, que l'on pense être jésuite, s'exprime ainsi, dans un avant-propos : « J'ai cru ne pouvoir présenter rien de plus convenable à mademoiselle Vander Burch, nièce de l'archevêque de ce nom, et de la fondatrice des Filles de Notre-Dame, que le martyre et la protectrice de la sainte maison qu'elle gouverna avec tant de sagesse, de vertu et de prudence. La chûte que cette demoiselle fit l'hiver dernier, et le jubilé qu'elle vient de faire, ont fourni le sujet de trois petites (*sic*) actes d'opéra, où mademoiselle la supérieure paraîtra sous le nom de Climène. M. Sauton, organiste du

---

(1) *Recherches*, etc. citées, p. 88.

(2) Imprimée à Mons, chez Laurent Prud'homme, 1711, pet. in-8°. de 55 pages.

(3) *Essai sur l'histoire de la musique à Mons*, p. 19, et ROUSSELLE, p. 381.

chapitre royal de S[te] Waudru, les a mis en musique. Si mes vers ne sont point assez châtiés, j'espère qu'en faveur de mes autres occupations, on voudra bien me le pardonner. »

Nous ignorons jusqu'à quel point la musique fut mêlée aux trois pièces suivantes de De Boussu : *Le martire de sainte Reine*, tragédie (Mons, 1709) ; *Hedwige*, tragédie (Ib. 1713), et *Les disgrâces de (?) maris*, comédie, (Ib. 1714 et 1720). Il en est une autre, du même auteur, qui porte clairement la qualification d'opéra ; c'est *le Retour des plaisirs*, dont le libretto parut à Mons, en 1719. En voici le titre exact, d'après M. Rousselle : *Le Retour des plaisirs, opéra dédié à son Altesse Monseigneur le duc d'Arenberg, au jour de son entrée solennelle en son gouvernement de Mons.* — A Mons, de l'imprimerie de S.-N. Varret et la veuve Preud'homme, imprimeur de messieurs les magistrats, 1719. Pet. in-8°, de 14 pages.

« Le poème de cet opéra, ajoute l'auteur de la *Bibliographie montoise*, a été composé pour l'entrée solennelle à Mons de Léopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Arenberg, comme grand-bailli du Hainaut, le 11 avril 1719. La musique est de A. Vaillant, musicien de la chapelle échevinale de Valenciennes. »

M. Devillers constate que des sociétés bourgeoises organisèrent des représentations théâtrales ; mais que l'opéra exigeant des acteurs de profession, les musiciens-amateurs durent y renoncer. Ces lignes se rattachent vraisemblablement à l'interprétation des pièces de De Boussu, par *l'Académie musicale de la ville de Mons*.

M. Rousselle mentionne, au n° 671, un livret contenant les *Airs chantés au concert bourgeois à Mons, le 17 de l'an 1770, jour que leurs Altesses royales l'honorèrent de leurs présences.* — Mons, Jean-Baptiste Varret, 1770. In-4°, de 8 pages. Les paroles et la musique étaient de F. Mathurin. Un concert semblable eut lieu, le 25 mars 1772.

---

(1) *Relations véritables.*

Le théâtre de Mons, supprimé pendant quelque temps, fut rétabli en 1750 (1). Le baron de Molenbais « et consors, » ayant demandé, en 1787, au gouverneur-général des Pays-Bas, un octroi pour l'établissement d'une nouvelle salle de spectacle, l'autorisation leur en fut refusée, sans doute à cause des évènements politiques (1).

Le théâtre de Mons a peut-être vu représenter la rarissime pièce suivante, sortie des presses de Pierre-Jean-Joseph Plon, en 1760 : *La Comédie de la comédie, ou le préjugé vaincu, comédie en un acte, par le sieur Terodak* (Carodet), *comédien du Roy.* — Pet. in-8°, de 72 p. Elle est suivie, dit M. Rousselle, d'une autre pièce intitulée : *Arlequin, musicien par hazard, prologue pour servir d'invitation au Concert qui fut accordé à l'auteur, en forme de gratification, par monseigneur le duc d'Aiguillon à Nantes, en Bretagne, et qui fut exécuté sur le Théâtre de cette ville, en* 1759.

A coup sûr, on a entendu, sur la scène montoise : *La petite Nicette, ariette, chantée par Mlle Vander Steen, à Mons. Les paroles de M. Mentelle, prix 2 sols.* — A Paris, chez l'auteur (1773). La musique de cette bagatelle est d'un amateur ayant nom Antoine Légat de Furey.

NAMUR. — Dès le commencement du XVIe siècle, il y eut à Namur un collége de Jésuites qui se maintint jusqu'à la suppression de l'ordre, et qui a dû offrir, en plus d'une solennité, des embryons d'opéras que les titres des pièces reproduits par la *Bibliothèque de la Cie de Jésus,* laissent clairement entrevoir.

L'établissement en question a eu aussi sa pastorale de *Daphnis,* représentée le 20 avril 1741, lors de l'inauguration de Mgr. Paul-Godefroid, évêque de Namur.

A l'égard du théâtre de la ville même, on sait, par les *Relations véritables,* qu'en 1679, on y donna, à l'occasion

(1) Conseil privé ; Tribunal aulique (censure), carton n° 1. L'exemplaire du livret de *Cicercule.* appartenant à M. Rousselle, porte le 1r septembre 1711.

de la joyeuse entrée du gouverneur-général, une comédie, probablement entremêlée de musique, ayant pour titre : l'*Union des Roses et des Lys, ou l'Alliance royale d'Espagne et de France*. La fille du gouverneur de Namur y fit merveille, paraît-il. On a déjà vu, à propos de l'origine de l'opéra à Bruxelles, que la noblesse se piquait d'honneur de paraître elle-même dans les exhibitions théâtrales d'alors.

Mais, laissons la parole aux *Relations véritables* :

« Namur, le 9 août 1679. Son excellence arriva à Namur, dimanche passé.... Le soir, on donna à Son Excellence le divertissement d'une comédie, dans laquelle mademoiselle de Barbançon (fille du prince de Barbançon, gouverneur et capitaine-général de la province de Namur), toute jeune qu'elle est, avec trois ou quatre autres, a fait des merveilles, et ensuite celuy du bal. »

« Brusselle, le 16 août 1679. L'on mande de Namur que les réjouissances qui s'y sont faites, à l'entrée de Son Excellence, ont esté d'autant plus grandes qu'elle avoient pour objet le mariage de Sa Majesté, en considération duquel ladite ville a donné la première des marques d'allégresse, et la comédie qui fut représentée devant Sadite Excellence, estoit pareillement en cette vue, puisqu'elle avoit pour titre l'*Union des Roses et des Lis* ou l'*Alliance royale d'Espagne et de France.* »

Sous le titre de *Fête donnée à Son Altesse électorale de Bavière, prince souverain du Pays-Bas, par les manufacturiers commerçans et généralité des métiers de la ville de Namur, sur la place de St Remy l'11 novembre* 1711, on conserve, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles [1], un libretto de 8 pages in-4°, imprimé à Namur, en 1711, chez Charles-Gérard Albert, et qui retrace, en raccourci, une représentation, où la musique vocale et instrumentale, ainsi que la danse eurent une grande part.

---

(1) A la fin de l'année 1711, des *Relations véritables*.

En dégageant cette pièce rarissime de sa dédicace ronflante et banale, et en l'affranchissant des vers qui furent inscrits sur des bannières ou chantés par des chœurs, nous pouvons offrir au lecteur une reproduction textuelle de l'argument même de la représentation, qui tranche quelque peu sur la série des exibitions analysées.

SUJET DU SPECTACLE.

Tout ce que contient et produit la province de Namur, charmé du son nouveau maître, se partage en quatre troupes, pour venir luy rendre hommage : les Forêts y envoyent leurs Faunes, les Rivières leurs Matelots, les Mines leurs Forgerons, et la Campagne ses Habitants. Chaque troupe, à son tour, témoigne au Prince, par ses danses et par ses jeux, le plaisir qu'elle ressent de luy obéir, et l'assure d'une manière muette, mais persuasive, d'une fidélité à toute épreuve.

Cette scène se passe sur un Théâtre spacieux, au milieu duquel s'élève une montagne creuse, sur laquelle les symphonistes et les danseurs sont placés. Le haut de cette montagne semble produire un Palmier d'une grandeur énorme, au tronc du quel sont attachées les armes de son Altesse Électorale et les provinces dont elle est maîtresse. Ce palmier paroît à demy couvert d'une nue, d'où sort un bruit de guerre étonnant. Enfin, la Victoire couronne cette superbe machine, et une espèce de dais élevé, avec la dernière hardiesse, la couvre entièrement.

PREMIER BALET.

Les Faunes commencent la fête par un balet magnifique, dansé par seize d'entr'eux, au bruit de quantité d'instrumens touchés par les autres. Le balet finy, un bruit de guerre se fait entendre ; les bourgeois y répondent par plusieurs décharges de mousqueterie. Ensuite de quoy, la simphonie recommence.

SECOND BALET.

La fête continue par un balet singulier dansé par vingt Matelots avec les rames ; lequel achevé, les fanfares recommencent, et les bourgeois tirent de nouveau.

Troisième balet.

Les Forgerons font la troisième entrée; seize d'entr'eux, armés de Marteaux, dansent un balet que la quantité et la diversité des jeux rendent très-particulier. Cela fait, le bruit de guerre recommence encore, et les bourgois continuent de tirer.

Dernier balet.

Enfin, vingt païsans terminent le divertissement par une danse, qui, quoyque grotesque, n'est pas sans agrémens. Cette danse finie, les fanfares succèdent, et les bourgeois font des nouvelles s alves.

La troupe d'opéra et de comédie de Bruxelles donna-t-elle des représentations à Namur en 1712? On est tenté de le croire, à la lecture du document que voici :

S. A. S. E. en son conseil d'État.

Il est ordonné à Antoine Evrard de donner à vue cette et sans réplique, pour logement, deux places au comédien Marie, qui doit loger chez luy, ensuite des billet et ordonnance de ceux du magistrat de cette ville, en date du 27 de ce mois. Fait à Namur, le 29 d'août 1712.

Autorisant le premier huisser, notaire ou sergeant à requérir, pour faire l'insinuation de la présente.

Suscription : Ordonnance à la charge d'Antoine Everard, pour le logement d'un comédien. Du 29 d'août 1712 (1).

Il est certain que le 12 novembre 1711, partirent d'Arras, en destination de Namur, huit chariots remplis d'effets, appartenant aux comédiens de son Altesse électorale. Ces chariots furent fournis par les villages de Froidchapelle, Saint-Géry, Rance, Monbéliard, Sivry, Leugnies, Deleval, Bersillies, Grandrieu, Tirimont. La distance parcourue était de trente lieues :

---

(1) Archives générales du Royaume.

Son Altesse Sérénissime Électorale, en son conseil de Finances, ordonne à N. Cornemont, receveur des aydes, à Baumont, de payer pour cette fois et sans tirer à conséquence, la somme de six cent vingt-huit florins au mayeur dudit lieu, pour huit chariots, attelés chacun de six chevaux, qu'il a fourny pour transporter de la ville d'Arras en celle-cy, distant de trente lieues, les effets appartenants aux comédiens de sadite Altesse, à raison de sept florins par jour, considéré la mauvaise saison, rareté de fourages, et qu'ils ont esté hors la province, et parmy raportant, avec cette quittance y servante, luy sera ladite somme passée et allouée en la dépense de ses comptes, ainsy qu'il apartiendra. Fait à Namur, le troisiesme décembre mil sept-cent onze.

Que cette translation ait été faite par les nécessités de la guerre ou par d'autres causes, on peut en induire, croyons-nous, que Namur eut l'occasion d'aplaudir, à cette époque, la plus remarquable troupe dramatique et lyrique du pays. Il serait pour le moins étrange qu'aucun chroniqueur local ne dît mot de cette bonne aubaine, que bien d'autres villes plus importantes durent envier à Namur.

Un théâtre fut élevé à Namur, en 1723, par un certain J.-F. Braconnier, qui le donna en location aux sociétés dramatiques de la ville et de l'étranger. La noblesse, la bonne bourgeoisie et les officiers de la garnison tenaient beaucoup à ce genre de divertissement. Ce fut même à leur instigation que cette nouvelle salle de spectacle fut construite.

Une troupe italienne vint en prendre possession, vers le mois de septembre 1725. Elle avait pour directeurs les nommés Louys (1) et Nicolas Bienfait. Parmi les acteurs, on comptait : Charles-Camille Saron, Jacques Beauvais et Laurent-Bernard Dubuisson. Les pièces de leur répertoire se composaient exclusivement de comédies.

Le comte De Lannoy, gouverneur de Namur, leur délivra, le 20 août 1725, la permission de donner des représentations.

---

(1) Son nom de baptême nous est inconnu.

Le mayeur, par contre, leur refusa toute autorisation, et fit, au surplus, signifier défense au propriétaire du théâtre, J.-F. Braconnier, de procéder aux travaux d'appropriation de la salle.

Ce n'est pas tout. Interdiction fut faite, par le même magistrat, à la troupe italienne, le 16 septembre 1725, de sortir de la ville durant les vingt-quatre heures. Or, le soir même, les comédiens, se fondant sur l'autorisation accordée par le comte De Lannoy, parurent en scène, au milieu d'une assemblée nombreuse et choisie.

Deux jours après, douze officiers de la ville, armés de pistolets, pénétrèrent dans la demeure de Braconnier, et, après avoir maltraité une comédienne de la troupe, amenèrent prisonniers ledit Braconnier et son frère.

Lettres d'appel simples furent accordées, par le conseil de Namur, contre l'interdiction lancée par le magistrat. Le comte De Lannoy, retenu en ce moment à Clervaux, écrivit au magistrat pour le prier de surseoir à leur défense, jusqu'à son retour prochain....

De là un procès à outrance, dont le dossier repose aux aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles [1]. Nous n'en extrairons que le récit sommaire, fait par le gouverneur de Namur, des incidents qui viennent d'être rapportés. Il ne nous appartient pas de donner davantage. Voici ce récit, adressé sous forme de lettre, au comte de Daun, gouverneur-général des Pays-Bas :

Monsieur,

J'ay l'honneur d'informer V. E. qu'une trouppe de commédiens m'ayant demandé la permission de représenter leurs commédies en cette ville, je la leur ay accordée le 20 d'août dernier, comme j'ai toujours fait, depuis que S. M. I. et C. at bien voulu me confier l'administration et gouvernement de cette ville et province, et à

---

(1) Ce dossier nous a été signalé par notre collègue, M. Louis Galesloot.

l'exemple de mes prédécesseurs, leur ordonnant de donner part au mayeur de cette ville de madite permission, ce qu'un de la susdite troupe en la luy présentant, at effectué après mon départ. Le mayeur n'a pas voulu la regarder, et, au lieu d'y déférer, a été assez insolent que de donner pour reponçe auxdits commédiens, qu'il ne falloit autre permission que la sienne; que je faisois ce que je trouvoîs bon, et luy ce qu'il luy plaisoit, comme votre Excellence reconnoîtra, s'il luy plaît bien, par la déclaration du commédien Seron (ou Saron).

Le mayeur, point content de ce désespect, at osé pousser sa témérité jusqu'aux points que, secouant avec le magistrat la subordination et l'obéissance qu'ils doivent aux ordres d'un gouverneur, de faire faire, le 16 du passé, une défense à la susditte trouppe de représenter la commédie, le 17 ont porté un décret de prise de corps à leur charge, le 18, par une cruauté inouïe, ont envoyé leur sergeant à la maison desdits commédiens (cette maison est une maison bourgeoise dans la neufville, endroit où le mayeur et eschevins de cette ville n'ont aucune jurisdiction, qui a son officier particulier patenté de S. M. I. et C.), y ont blessé dangereusement une fille à la tête d'un coup de crosse de pistolet, ont saisi deux de ladite troupe et les ont traîné ignominieusement en prison, sans qu'ils aient eu la liberté de pouvoir parler pendant deux jours à qui que ce fût, quoique l'un d'eux fût dangereusement malade, comme il conste du tout par les déclarations susdites (1).

Ayant été, peu de jours après, informé de cet indigne procédé, par un exprès qui me fut envoyé à Clervaux, j'écrivis aux dits du magistrat et les priai « de vouloir surceoir le tout jusques à mon retour en cette ville, de laisser jouer cette troupe », et leur dis « qu'à mon arrivée, je les avertirois, pour entendre leurs raisons afin de leur donner satisfaction selon la justice ». Cette lettre eût pu avoir ses effets et ralentir la rigueur avec la quelle ils agissoient

---

(1) Ce fait regrettable est consigné ainsi, dans la déposition de J.-F. Braconnier : «... Ledit mayeur envoia douze ou treize alguazils, armez de pistollets, dans la maison du soussigné, contre le droit et privilége bourgeois, lesquels rencontrèrent deux commédiens, qu'ils menèrent sur le champ en prison, après les avoir rudement maltraités, et renversé par terre, d'un coup de crosse de pistolet, une jeune commédienne, qui descendoit de sa chambre ; du quel coup, elle baignoit dans son sang et fut dangereusement blessée... »

anvers cette troupe, qu'ils ont ruinée, si l'ambition demesurée et intollérable du mayeur n'eût tourné le magistrat à suivre ses caprices.

Le mépris de ma permission et de mon authorité, accompagné d'une animosité insupportable contre ces pauvres gens, à un tel point d'excès, que, malgré touttes les instances que je leur ay réitérées, depuis mon retour en cette ville, de ne plus inquiéter cette troupe dans l'exercice de sa profession, d'élargir lesdits deux prisonniers, et que je leur ay promis que cet élargissement ne préjudicieroit en rien au droit qu'ils prétendoient de pouvoir donner ou refuser pareille permission, le dit mayeur, dont l'humeur hautaine ne peut souffrir de supérieur, et les échevins par luy instigués, ont été assez hardis et téméraires que de vouloir, avant tout, avoir exécution des points contenus dans le mémoire qu'il m'ont fait remettre, et nommément prétendre que je donnasse aussi, avant tout et par écrit, une déclaration que « par la permission que j'avois donnée, le 20 d'août dernier, je n'avois pas entendu de préjudicier aux prérogatives et aux droits que ledit mayeur de Namur a d'admettre ou refuser les commédiens et autres semblables personnes en cette ville, non plus qu'à ceux du magistrat. »

Cette manière d'agir étant une désobéissance manifeste et un refus absolu de déférer à ma permission et de réparer les attentats qu'ils avoient donné à mon authorité, je me rendis, le 30 du passé, vers les cincq heures du soir, à l'hôtel de ville, pour être présent, comme d'ordinaire, à la passée et adjudication des gabelles des vins; après quoy, je dis aux deux plus anciens eschevins, Hessel et Boville, de me suivre, ce qu'ils firent; et, étant parvenu à la cour des conciergeries, j'ordonnai au cipier d'ouvrir les portes de la prison où lesdits deux commédiens étoient, et de les laisser sortir (ce que lesdits deux eschevins entendant, dirent de ne pouvoir être présents à cecy, et se retirèrent), pour pouvoir aller du même pas jouer leur rolle à la comédie, à la quelle j'avois dit et fait dire au magistrat que je voulois assister, et qui ne pouvoit cependant se représenter sans ces deux commédiens, qui en sont les principaux acteurs.

Le cipier obéit à mes ordres, mais lorsque ces deux prisonniers vinrent chez eux, ils y trouvèrent une nouvelle défence desdits mayeur et eschevins à leur troupe, de pouvoir faire aucunes représentations, à peine qu'il seroit pourveu à leur charge.

-

Et comme, par un refus aussy méprisant et despectueux, lesdits mayeur et eschevins ont donné une atteinte manifeste à mon authorité, à mes droits et prérogatives de pouvoir donner ou refuser permission pareille de représenter la comédie en cette ville, et que ce n'est pas l'intention de sa Majesté ny celle de votre Excellence que les gouverneurs de province soient vilipendés et méprisés, que leur authorité soit foulée par ceux qui doivent leur être soumis et subordonnés, j'espère que V. E. voudra bien me faire rendre une prompte justice et faire donner la réparation que leurs excès et désobéissance méritent, leur ordonnant qu'à l'avenir, ils aient toute attention à l'obéissance et respect que sa Majesté Impériale et catholique veut être rendus à celuy qui a l'honneur de la représenter comme chef et principal officier de cette ville et province, et les condamner, en outre, à restituer à ladite trouppe tous les dépens, dommages et intérêts résultés de leur audacieux procédé, d'autant plus qu'elle est hors d'état de pouvoir les y obliger par voye ordinaire de justice. J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

COMTE DELANNOY.

Namur, le 5 8bre 1725.

Un autre dossier, conservé aux Archives générales du Royaume, a trait à l'incarcération d'un musicien namurois, Guillame-Joseph Servais, auteur de deux chansons chantées par lui, et répandues, au moyen de nombreuses copies, dans les tavernes de Namur. L'incarcération eut lieu le 26 février 1787. Appel fut immédiatement interjeté par le père du délinquant. Une expression en patois : *Si ne rin* (ce n'est rien), envisagée alors à Namur, comme un terme de dérision et de mépris, constitua un des principaux griefs formulés par l'autorité judiciaire contre le trop hardi chansonnier.

AUDENARDE. — Des intermèdes vocaux et instrumentaux apparaissent dans le mystère : *De eerste bliscap van Maria*, joué à Bruxelles en 1444, et publié par Willems. Quand les personnages cessent de parler, la parole est au chant ou aux instruments.

Plusieurs formules sont employées à cet effet. Il y a : *Selete* (silete) *sanc of spel*, et *Hier sal men singhen of spelen*. Il y a aussi : *Hier singen en spelen in den trone* (hemel), *Sanc spel opt lanxte*, et *Pause sanc of spel*. En tout sept *interludia*. On remarquera que les mots *sanc* et *spel* accouplés ont aujourd'hui la signification d'opéra. L'origine de l'opéra existe donc à la fois nominalement et effectivement dans nos anciennes tragédies et comédies.

La moralité audenardaise des *Vyf vroede ende vyf dwaeze maegden*, du commencement du XVIe siècle, comporte exclusivement pour le *tusschen-spel*, l'expression : *Men speelt pause, men singt pause*. Cela a lieu quand les *Zinnekens* s'éloignent, comme aujourd'hui, dans nos vaudevilles, on chante ou joue de l'orchestre, à la sortie de chaque personnage. Van Duyse assigne, par erreur, cette coutume au XVIe siècle seul. L'expression s'emploie encore aujourd'hui à Audenarde, à propos du carillon. On dit communément : *een poose spelen*.

Nous avons consigné déjà cette particularité intéressante, dans nos *Recherches sur la musique à Audenarde*. Nous y disons :

« Une moralité du XVIe siècle, publiée par Jules Ketele, curieux monument littéraire de nos anciennes chambres de Rhétorique, peut nous servir d'exemple... Le chant qu'on y a introduit n'a aucun rapport avec le sujet de la pièce ; il servait uniquement à soulager l'attention du spectateur. La manière dont il est amené, mérite d'être signalée. Les personnages se provoquent mutuellement à se faire entendre. L'un s'excuse de ne pouvoir entonner que le plain-chant ; l'autre de ne pouvoir chanter du tout. Celui-ci n'a plus que sa voix de fausset ; celui-là ne connaît qu'une chanson en patois fort désagréable. Enfin, on s'accorde à essayer en chœur la chansonnette nocturne du veilleur de nuit : *'t Doncker auweet.* »

Le passage du drame qui concerne cette chanson, mérite d'être reproduit. Nous le laisons suivre littéralement :

ROECKELOOSE.

Wie zal ons wat ghenouchelic voort bringhen,
Joffer Hoverdie, zuldi ons niet en lideken zinghen?

TYTVERLIES.

Ic hadt haer ooc ghebeden hadic ghedurst.

HOVERDIE.

Ailace, ic ben al vercaut op de burst;
Mynen zanc en zaude niemende verhaeghen.

YDELGLORIE.

Kene ic, bids u, een liken of twee.

HOVERDIE.

Ja ende neen, ten zoude niet doghen;
Ic ben zoo verstopt, ken zaeghs hoe ut te bringhen.

ROEKLOOSE.

Ke benedicite! gy plaeght zoo wel te zinghen,
Ende eist nu al ghedaen?

HOVERDIE.

Ic zegghu zeker, ten zou niet gaen;
Ken can ooc anders niet dan discant (1),
Ende hier en es niemant naer myn hant:
Zingt ghy, ic stelle hu in myn state.

ROECKELOOSE:

Wa, juste Heere! dat zoude my wel afgaen!
Ydelglorie, zingt ghy ons iet.

YDELGLORIE.

Zonder twifel ic zoude gheerne doen,
Maer plat hute, ken cans niet.

---

(1) « *Discant*, eene zangwyze? » Se demande l'éditeur de la parabole scénique. Il s'agit ici naturellement de déchant.

TYTVERLIES.

Wat, ghy maect alle zo veel rooijs!
Ic zal gaen zinghen na myn pattoys.
Zottecollacie helpt my ende zinght met.

ZOTTECOLLACIE.

Ic zalt doen gheerne, voor waer,
Maer ken can niet zinghen dan int fosset.

TYTVERLIES.

Ja wel, dats my ghenoegh.

ZOTTECOLLACIE.

Heft ghy dan op, na hu ghenoechte,
Ainsy que vou plaist.

TYTVERLIES.

Nu hoert alle, want tes 't doncker auweet (1).

(Hier zinghen zy een versken of twee al te gaere).

On chante encore, dans la même pièce, d'une façon moins accidentelle, le *Sanctus*, le *Suscipe nos Domine*, et le *Te Deum*. Pendant qu'on entonne le *Sanctus*, le ciel s'ouvre, et l'on voit un groupe d'anges, l'encensoir à la main. Ailleurs, il est parlé du pouvoir de la musique sur les masses :

TYTVERLIES.

Laet ons gaen henen zonder vertraghen ;
Gaet voren, joffer Hoverdie, naer hu gherieven,
Wy volghen alle naer hu believen ;
Mocht dat gheluut zyn van musyken !

ZOTTECOLLACIE.

Op dat men ons alle wel mach bekyken,
Want daer men musyke zal hantieren,
Vergadert volc van alle manieren,
Waer de melodye, gheluut ofte clanc.

(1) « *'t Doncker auweet.* Het auweet was hier ter stede de torrewacht; dus *'t Doncker auweet* moet het liedeken van den nachtroeper zyn, spotsgewyze gebruikt. » Note de M. KETELE.

Chose digne de remarque ! La pièce commence par une pause vocale ou instrumentale. C'est l'ouverture de nos jours. Après quoi, vient le prologue, qui est séparé de la pièce par une pause nouvelle. La même chose s'offre à la fin de l'ouvrage, qui s'annonce par une pause, suivie de la conclusion, qui elle-même se termine par une pause de clôture.

N'oublions pas une allusion fugitive au chant dansé, appelé alors ballade :

QUADENRAET.

Wy zullen hu leeren ons liedeken zinghen,
Wy zullen er vroilic op dansen ende springhen.

La fréquente intervention du chant et de l'orchestre dans une pièce toute mystique et dont la durée n'est point considérable, annonce des ressources musicales nombreuses, d'une part, et une sorte de préparation embryonnaire de l'opéra, de l'autre.

La nomenclature des tragédies jouées chez les Jésuites à Audenarde, ne comporte aucune pièce où il y a apparence d'un recours quelconque aux voix et aux instruments. C'est seulement par induction qu'il est permis de conjecturer que les entr'actes auront été remplis par le chant ou par l'orchestre.

Il en est autrement pour les sociétés de rhétorique de cette ville, et l'on peut lire, notamment, dans les comptes de l'association : *la Marguerite*, que durant quatre jours, trois musiciens furent engagés, en 1716, pour jouer au théâtre (1). La même année, un Jean Artigus eut pour mission de chanter durant les représentations (2).

---

(1) « Aen dry speellieden, over het speelen van vier daeghen op den theater, lib. 1-8-0. » *Comptes des Kersouwieren*, à l'année 1716.

(2) « Item, betaelt aen Joannes Artigus, over het synghen op den theater onder het spel, ter somme van lib. 0-3-6. » *Id.*, à la même année.

Ces instrumentistes manœuvrèrent probablement aussi dans le ballet qui se dansa en septembre 1714, après la tragédie de *David en Absalon*. Pareil ballet eut lieu, en 1751, à la suite de la tragédie: *den Onderganck van Aristodemus* (1).

En 1759, on eut l'occasion d'applaudir, sur la scène des *Kersouwieren*, des ouvrages entiers agencés sous forme d'opéra. Une troupe de chanteurs lyriques y donnèrent, avec le plus grand succès, une série de sept représentations exclusivement composées de *zangspelen* (2).

Il y eut encore deux représentations d'opéra en 1776, à en juger par ces lignes que porte l'affiche de *Zelmire*, jouée la même année : « On donnera encore un opéra, orné de fort beaux chants et danses, le 10 et le 16 juin 1776 (3). »

Le goût de ces représentations s'implanta tellement à Audenarde, que les amateurs essayèrent eux-mêmes d'y récolter quelques palmes. C'était en 1792. Des membres du *Fynen Lauwerier*, désireux de sortir de l'état de marasme où les avait plongés l'insurrection contre Joseph II, se cotisèrent avec quelques zélés musiciens, pour organiser des divertissements scéniques composés de représentations d'opéra.

Leurs premières tentatives ayant reçu des encouragements, ils se constituèrent en société, sous la dénomination de : *Leerzuchtige Compagnie Jongheyd*, et ils organisèrent, dans

---

(1) Les localités rurales circonvoisines s'empressèrent d'imiter en cela les *Kersouwieren*, comme on peut le voir dans notre *Théâtre villageois*.

(2) « In den zomer van 1759, kwam voor de eerste mael te Audenaerde eene troep vlaemsche tooneelisten, die met veel byval verscheidene zangspelen uitvoerden. De *Kersouwieren* verhuerden hunnen theater aen dien troep, voor vyftig stuivers elke vertooning. Men vond zoo groot genoegen in deze vlaemsche opera's, dat er opvolgelyk tot zeven vertooningen toe werden gegeven. » Vander Meersch, *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde*, etc., p. 138.

(3) « Men zal ook vertoonen een opera, verciert met seer schoone musicaele gesangen ende danssen, den 10 en 16 dito (juny) 1776. »

une nouvelle salle de théâtre, une soirée lyrico-dramatique, le 2 février 1793. Le programme porte ce qui suit :

MET PERMISSIE
Van Borgemeester en Schepenen der vrye Stad
AUDENAERDE,
Zal de Leerzugtige Compagnie der zelve Stad d'Eere hebben aen 't Publicq voor oogen te stellen de naervolgende stukken, te weten :
Op den 2 *en* 3 *February* 1793
DEN TEGENSTRYDIGEN OUDERDOM
Opera Comique in dry Acten; vervolgt door eene Pantomine, geintituleert :
DE GETROUWE LIEFDE,
Op den 10, 11 *en* 17 *dito*
DEN VROMDAEDIGEN KRYGSMAN,
Opera Comique in vyf Acten.
De eerste plaetse is zeven stuyvers en de tweede eenen plaquet. Men zal beginnen ten vyf uren en half precies. De vertoon-plaets is in het SACKSKEN, op de oude GAERN-MERKT.

'tAUDENAERDE, by P. J. VERBECKEN, in den Bourg.

Nous donnons en fac-simile cette affiche, non-seulement parcequ'elle est devenue un document bibliographique rarissime, mais parcequ'étant la première de l'entreprise de l'association, elle contient, d'une façon sommaire, les conditions de la représentation et tout ce qui s'y rapporte. Le libretto était l'œuvre d'Hubert Van Ghele, Audenardais, et la musique était empruntée à diverses œuvres françaises, nouvelles pour la localité.

Les évènements politiques et l'épidémie amenée par les prisonniers de guerre, firent surpendre les réprésentations en 1794. On les reprit, l'année suivante, avec *Nina*, de Dalayrac. Au carême de 1795, *den Schouwvager prins* fut exécuté quatre fois. La même année, on vit paraître en scène

de Melomanie, de Champagne, *de Feest van Apollo*, et *de Kinderlyke Liefde of de twee Switsers*.

Le local de la *Leerzugtige Jonkheyd* étant devenu insuffisant, on fut autorisé, par décision du magistrat en date du 16 août 1796, à établir une scène dans la salle de la *Sodalité*, au ci-devant collége des Jésuites. L'association, après avoir adopté un nouveau règlement, prit le nom de *Vereenigde Konstminnaaren der Rijm-Spraak-en Zang-Kunde*. C'était une sorte d'Académie musicale, formée, en grande partie, des débris de l'ancienne rhétorique.

Le règlement, rédigé en flamand, et signé le 14 août 1796, contenait, entre autres dispositions, la suivante : « Celui qui désire faire partie de la société, doit être apte à paraître en scène, c'est-à-dire avoir les qualités nécessaires à un acteur, ou être capable de tenir une partie dans l'orchestre. »

François Deblon, maître de chant de l'église de Sainte-Walburge, était chargé d'apprendre aux chanteurs le rôle qu'ils avaient à remplir.

Le 26 septembre 1796, la nouvelle salle de spectacle fut inaugurée par : *Den onstuymigen Avondstond*, de Dalayrac. Pendant l'hiver 1796-1797, on donna : *de Kuiper*, *de Visschers*, et *de Toets der dorpsche Liefde*. Un des programmes de ces séances comporte, à la date du 13 novembre 1796 : *Het nagtgevegt of de Levende Dood, opera in drie bedryven, muziek van H. Helmont*.

Le 16 décembre 1796, l'association se rendit à un concours à Courtrai, où elle représenta *den Ontstuymigen Avond*, de de Dalayrac, et où elle remporta le prix du *Nastuk*. A un autre concours, elle gagna une autre distinction avec *de Toets der dorpsche Liefde*.

En septembre 1797, on vit paraître, pour la première fois, *den Overlooper*, de Montigny, et *Zemire en Azor*, de Grétry, et l'hiver suivant, *de Twee kleyne Savoyards*, de Dalayrac, et *het Geheym*, de Solié.

Camille of het onderaerds gewelf, de Dalayrac, fut produite le 1er octobre 1798. C'était l'entreprise la plus difficile que la

compagnie aborda. En 1799, eut lieu la représentation de *Renaud d'Ast*, qui clot, pour nous, la série des opéras donnés à Audenarde avant le XIXe siècle. Ces représentation lyrico-dramatiques se poursuivirent, avec des modifications diverses, pendant un grand nombre d'années [1].

Elles sont appréciées ainsi, dans leur ensemble, par feu le docteur Vander Meersch : « Parmi les arts d'agrément cultivés alors avec succès à Audenarde, la musique mérite d'occuper le premier rang. Elle engagea quelques jeunes amateurs à unir l'art du chant à l'art scénique, et l'attente commune fut surpassée. Un joli théâtre fut érigé, dans la salle de la *Sodalité* du ci-devant collége des Jésuites, propriété de la ville. On essaya de donner des représentations de vaudevilles et d'opéras, qu'un public sympathique accueillit avec applaudissements, ce qui éveilla énormément l'ardeur de la jeune troupe. Les pièces furent traduites du français. La plupart nous sont inconnues; toutefois, on n'en signale pas une où les bonnes mœurs soient sacrifiées à l'amusement [2]. »

Nous n'hésitons point à joindre à cette série de faits concernant l'opéra à Audenarde, le texte d'une cantate qui fut exécutée, en 1786, à l'hôpital de Notre-Dame, en cette ville, et dont la forme, toute dramatique, peut être considérée, à juste titre, comme un sorte d'opéra de circonstance, auquel des costumes et des coulisses auront seuls fait défaut.

En voici le titre : *Concert dédié à la dame Françoise Long, comme religieuse au noble couvent de l'hôpital, à Audenarde, sous les auspices de son Altesse Mgr. le prince Ferdinand de Lobkowitz, évêque de Gand, le* 28 *novembre* 1786, *jour de sa*

(1) On en trouvera le récit, dans l'excellent opuscule de M. le notaire Saby : *Iets over de zangspeelkundige genootschappen op het einde der XVIIIe en het begin der XIXe eeuw, te Audenaerde.* — Audenarde, 1844, in-12, de 13 pages.

(2) *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde*, etc. Comme on le voit, les lacunes de Vander Meersch ont été complétées, la même année, par la brochure de M. Saby.



professe. Les paroles, par l'abbé Ghiot, aumônier honoraire et protégé de son Altesse. La musique par P. Verheyen, componiste ordinaire de S. A. (Audenarde ?) In-4°, de 8 p.

OUVERTURE.

LE VOYAGE, LA TRAVERSÉE DE LA DAME FRANÇOISE LONG, AU COUVENT.

Après un long voyage,
Je goûte des plaisirs
A revoir le rivage,
L'objet de mes désirs.

J'ai quitté l'Angleterre,
Où sont nés mes aïeux,
Ce couvent solitaire
Comble enfin tous mes vœux.
Sur ce triste rivage
Que je versois des pleurs,
Livrée à l'esclavage,
Déplorant mes malheurs !
Après, etc.

RONDEAU PASTORELLE A MONSEIGNEUR.

O vous, qui dans ces lieux
Régnez avec empire,
Nous lisons dans vos yeux
Le bonheur qu'on respire.

De vos nobles aïeux
Vous êtes le modèle,
Vous acquérez comme eux
Une gloire immortelle.
O vous, etc.

Les dames du couvent
Se feront toujours gloire,
De placer Ferdinand
Au temple de mémoire.
O vous, etc.

Votre troupeau bondit
Et saute d'allégresse,
Chaque instant il bénit
Les jours de votre Altesse.

O vous, etc.

CHŒUR.

De nos vœux le prédominant
Est de conserver votre Altesse,
Et nos âmes, dans leur ivresse,
Chanteront : Vive Ferdinand !

LE PEUPLE ENTEND DU BRUIT DANS LE COUVENT ; IL QUITTE SON OUVRAGE POUR ALLER VOIR LA FÊTE.

Quittons à l'instant notre ouvrage,
Et rendons-nous dans le couvent :
On y entend un grand tapage,
Cela n'arrive pas souvent.

Aujourd'hui l'on donne une fête,
Où présidera Monseigneur.
Partons ! Que rien ne nous arrête,
Pour lui présenter notre cœur.

Quittons, etc.

MARCHE DU PEUPLE ; SON ARRIVÉE AU COUVENT.

Que la compagnie est plaisante !
C'est l'assemblée des demi-dieux.
Que cette fête est amusante !
On croirait être dans les cieux.
Goûtons-y le plaisir suprême,
Et chantons sur le même ton ;
Monseigneur est celui qu'on aime,
Plus qu'autre part, en ce canton.

UN MUSICIEN INTERROMPANT LE PEUPLE.

RÉCITATIF.

Quel fracas et quel verbiage !
Qui nous appelle en ce couvent ?
Tout le monde quitte l'ouvrage,
Et veut paroître ici savant ;

Monseigneur vient pour la professe
De la Dame Françoise Long.
Laissez-nous prôner la sagesse,
Et retourner à la maison.

DÉPART DU PEUPLE QUI TÉMOIGNE SON AMOUR A LA DAME PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES.

CHŒUR.

Partons de ce séjour,
On rebute nos chansonnettes,
Partons de ce séjour,
Où règne la paix et l'amour.

C'est le séjour des Grâces.
La prieure en a tous les traits ;
Elles suivent ses traces,
Rendant hommage à ses bienfaits.
Partons, etc.

LES MUSICIENS CONTINUENT LE CONCERT.

ARIETTE.

Après les cris, les pleurs,
Le bonheur vous fourmille ;
Voyez ici les cœurs,
Dans tous, la joie pétille.

Les dons d'Apollon et de Flore
Sont faits pour parer vos attraits ;
L'Harmonie vous les fit éclore,
L'Amour les forma de ses traits.
Voyez la tendre Philomèle,
Varier toujours ses accents ;
De Françoise elle est le modèle,
Elle anime nos jeux, nos chants.

FINALE ET CHŒUR EN RONDEAU.

Vous quittez l'Angleterre,
Pour venir au couvent,
Guidée par la lumière
D'un Dieu juste et puissant.

Jouissez sans partage
De la Profession,
Nous dirons d'âge en âge :
Vive Françoise Long !

Le biographe de Pierre Verheyen, Prudent Van Duyse, n'a pas eu connaissance de cet ouvrage. Peut-être la partition est-elle perdue ou fondue dans d'autres compositions de l'éminent musicien gantois.

LILLE. — Mention est faite, dans la *Bibliothèque de la Cie de Jésus*, de plusieurs tragédies, probablement ornées de musique. L'une de ces pièces, donnée en 1655, était entremêlée de divertissements, enregistrés ainsi : « *L'avant-jeu, balets et intermèdes de la tragédie du Phénix mourant* (1)... »

Le 27 février 1671, on mandait de Paris aux *Relations véritables* (2) de Bruxelles, le fait suivant :

« Sa Majesté a donné ordre de porter à Lille les machines du grand ballet, afin de le faire dançer en cette ville-là, et donner ce divertissement à ses nouveaux sujets, pendant le séjour qu'elle y fera... »

Le voyage de Louis XIV à Lille fut fixé au 20 avril. De quel ballet s'agit-il ici ? *Pomone*, qui passe pour le premier opéra français, offrait des danses de la composition de Beauchamps, surintendant du roi. Mais, on le sait, les représentations de cet ouvrage ne commencèrent que le 19 mars 1671, sur le théâtre du Jeu de Paume, rue Mazarine. Il faut donc croire que « le grand ballet, » dont parle le correspondant des *Relations véritables*, n'est autre qu'un ouvrage chorégraphique organisé au palais même du monarque français, ce que pourra attester peut-être l'ouvrage spécial de Beauchamps.

---

(1) Le père Spinola, martyrisé au Japon.
(2) Du 4 mars 1671.

En 1699, Quesnot de la Chénée se fait adresser de Lille une chronique rimée, d'où il résulte que le magistrat de cette ville venait d'y édifier un superbe théâtre, destiné aux représentations de l'Académie de musique dont cette cité était dotée, et que protégeait un personnage de haute volée :

De Lille, le 4 avril 1699.

Un quidam nous écrit de Lille,
Que les magistrats de cette ville,
Avoint fait bâtir de nouveau
Un théâtre pompeux et beau,
Pour la publique Académie,
Qui dans ce lieu s'est établie,
Et qui là se met à couvert,
Sous le grand nom d'un duc et pair.

L'auteur du pamphlet : *l'Opéra à La Haye*, rapporte ensuite que l'imprésario, Louis Deseschaliers, et sa femme, eurent l'entreprise de cette scène. Deseschaliers, échappé de la Mandrille, dit-il, est un malheureux musicien que le seul hasard a produit. Il fit la connaissance, à l'Opéra de Rouen, où il était choriste, de Marie Dudar, fille d'un charpentier, qui dansait dans les ballets. Pereyra, maître de la scène, fit les frais de leur noce, au moyen d'une collecte. Obligés de quitter Rouen (1), il se rendirent à Lille, où Mme Deseschaliers, grâce à un protecteur — sans doute « le duc et pair » de la chronique rimée — parvint à s'emparer de la direction théâtrale, « en ruinant le directeur en titre. » Bientôt, la mesure fut comble, et, par une lettre de cachet, la fermeture de l'Opéra de Lille eut lieu.

On y donna, pendant le séjour du duc de Boufflers, au mois d'avril 1723, des représentations lyriques inconnues en cette ville, à ce que disent les *Relations véritables*.

(1) Quesnot de la Chénée dit : « Chassés de Rouen. » Cela est sans doute une exagération, qui s'explique par ce que nous avons rapporté de l'écrivain, au t. II de ce travail.

A coup sûr, il y avait, en 1725, une exellente troupe lyrique, puisque, le 3 octobre de ladite année, De Vastan, intendant de Hainaut, fut obligé de faire venir de Lille les acteurs pour jouer l'opéra qu'il fit donner gratis, à l'occasion des fêtes du mariage de Louis XV (1).

RUREMONDE. — Un ouvrage aussi ridicule pour la forme que vide pour le fond (2), renferme quelque renseignements utiles sur la musique en cette ville, à la fin du siècle passé.

Le comte de Hoensbroek, évêque de Ruremonde, avait une chapelle musicale dont le directeur était un certain Faulhaber, qui vivait encore en 1839. Après la mort de l'évêque, Faulhaber continua d'habiter Ruremonde, où, vers 1801, le goût de la musique, affaibli par la révolution, se releva complètement et amena la création d'une société de concerts, de bals et de spectacles, à laquelle contribuèrent les personnes les plus distinguées de la ville.

Cette association fut placée sans doute sous la direction de Faulhaber, qui enseignait à la fois, comme professeur particulier, le chant, le piano, le violon, le violoncelle et le flageolet.

VERVIERS. — En 1774, Stanislas Dutz, bourgeois de Verviers, demanda en haut lieu la permission d'ériger, en cette ville, et à ses frais, une salle de spectacle, destinée à la fois aux représentations de la comédie et aux divertissements des concerts et des bals.

Cette permission lui fut accordée, à la condition de n'y laisser introduire aucun jeu de hasard, prohibé par la loi. Le bâtiment et les employés étaient placés sous la sauvegarde du souverain. Cela résulte d'un octroi de

(1) HÉCART, p. 50.

(2) *De la Musique*, par le baron J. A. H. MICHIELS VAN KESSENICH, t. I, p. 97. Ceux qui parcourront le livre de cet auteur, trouveront nos épithètes trop indulgentes encore, à l'endroit d'un rogaton *si* informe.



François-Charles de Velbruck, en date du 19 septembre 1774. En voici la reproduction textuelle :

FRANÇOIS-CHARLES, etc.

Sur requette très-humble de Stanislas Dutz, bourgeois de notre bonne ville de Vervier, remontrant qu'il auroit entrepris à grands frais, et achevé (sans y avoir intéressé le public) un bâtiment, à l'effet d'y jouer la comédie, et d'y donner des concerts, des bals et des assemblées, pour l'agrément et la satisfaction publique dans notre dite ville, et nous suppliant, à cet égard, pour nos lettres d'octroy requises ; à quoi condescendant, nous déclarons d'accorder, comme par les présentes nous accordons audit Stanislas Dutz, l'octroi et la permission d'employer susdit bâtiment, à y jouer la comédie, y donner des concerts et y tenir les assemblées et bals publics, voire sous la condition bien expresse, que l'on ne pourra y jouer aucuns jeux de hazard, lesquels nous tenons ici pour défendus et interdits, en conformité des lois et mandements généraux, et spécialement sous les mêmes peines et amendes statuées par les édits particuliers, émanés pour notre bourg de Spa, nommément celui en date du 4 août dernier. Mandons et commandons à tous ceux qu'il appartient, de laisser et faire jouir ledit Stanislas Dutz des pleins effets du présent octroi, sans lui porter aucun trouble ou empêchement à cet égard ; déclarant au surplus de le prendre lui, son bâtiment et ses employés, sous notre singulière sauvegarde et protection, et permettant que les présentes soient affichées et insinuées partout où il conviendra, pour leur entière exécution. Donné, etc., le 19bre 1774.

Baron VAN DER HEYDEN DE BLISIA Vt. DE CHESTRET (1).

ENGHIEN. — Le théâtre établi au château du duc d'Arenberg, à Enghien, a dû offrir, aux rares privilégiés qui y étaient admis, maint ouvrage lyrique dont notre

---

(1) *Archives de l'État à Liége*, Conseil privé ; dépêches. Reg. K. 61, fo 427.

travail pourrait faire son profit. En attendant que nos recherches sur cette matière aboutissent à un résultat favorable, nous croyons pouvoir consigner ici la note que les *Relations véritables* publient, à la date du 26 juin 1725 :

« Vendredi passé, Mr le duc d'Arenberg, aïant invité messieurs les ambassadeurs plénipotentiaires de l'Empereur et d'Espagne, avec plusieurs autres seigneurs et dames, les traitta à son château d'Enghien avec beaucoup de magnificence, et leur donna plusieurs concerts de musique, avec une pièce de théâtre intitulée : *le Triomphe de la Paix*, qui eut beaucoup d'applaudissement. »

Peut-être l'ouvrage en question n'est-il autre que *le Triomphe de la Paix*, opéra en trois actes avec un prologue, mis en musique par Gauthier, et représenté, pour la première fois, à Marseille, le 28 janvier 1685, lors de l'établissement de l'opéra en cette ville. Des changements, nécessités par les lieux et les circonstances, peuvent y avoir été pratiqués.

LUXEMBOURG. — Au mois de juillet 1698, les élèves du collége des jésuites à Luxembourg, organisèrent une représentation dont le programme a été conservé [1]. Nous y voyons qu'on y dansa quatre ballets, et que « le sieur Jean-Baptiste Pauwels, dit *Flamand*, maître à danser de l'Académie royale (de Bruxelles ?), a composé les airs et réglé les pas des ballets. »

Si l'Académie royale, citée ici, appartenait à la ville de Luxembourg même, le renseignement vaut la peine d'être signalé.

BINCHE. — La question de l'intervention de la musique dans les drames sacrés, joués dans les établissements d'instruction, au XVIe siècle, n'est point encore résolue

(1) Il se trouve relié dans un volume des *Relations véritables*, faisant partie de la bibliothèque des Archives générales du Royaume.

d'une manière générale. Nous consignons donc, sous toutes réserves, la comédie scolastique suivante, que mentionne le catalogue-Soleinne :

Comœdia tragica (5 a. et prol. v), *quæ inscribitur Magdalena Evangelica, auctore Petro Philicino.* — Antverpiæ, in ædibus Joan. Steelsii, 1546, petit in-8°, de 35 ff (1).

« C'était à Binche, dit Soleinne, que l'auteur faisait représenter, par ses élèves en théologie, les pièces dramatiques qu'il composait avec le concours de son ami Levinus Brechtanus (2), pour oublier la guerre et la peste qui désolaient alors le Hainaut. »

Le chant en chœur y a-t-il eu une part assez large? La pièce même, qui, malheureusement, n'est point à notre portée, pourrait nous fournir quelques lumières à cet égard.

MALINES. — La ville de Malines paraît avoir eu une société de rhétorique, la *Peone*, où la musique était fort en honneur. Elle cultiva notamment la chanson, avec un talent qui fut mainte fois couronné dans les tournois littéraires. Pour ne citer qu'un exemple, on voit, le 2 juin 1560, la *Peone* remporter, à l'*Haegspel* de Vilvorde, le premier prix de chant, et les couplets :

Laet ons allen vreugt hanteren,
Vrolyk zyn en triompheren,

eurent un succès universel.

A l'une des plus brillantes fêtes rhétoricales dont il soit fait mention, dans les annales littéraires des Pays-Bas, à savoir le *Landjuweel* d'Anvers, organisé en 1561, la *Peone*, répondant aux diverses questions mises au concours, traita la partie poétique, *punct poëtyckelyck*, en célébrant l'art

(1) T. I, n° 409.
(2) Probablement de Brecht.

musical, personnifié dans le personnage idéal d'Orphée, et envisagé comme élément pacificateur. La conclusion de l'œuvre mérite d'être rapportée :

De Princelycke harmonie ghepresen,
Midts haer melodye, reyn uut ghelesen,
Is soo nootelyck tot den peys versoeten,
Dat al wat eenichsins is int wesen,
Sonder haer soude vergaen, en scheyden moeten,
Dit bewyst ons Orpheus tot onser boeten,
Berurende hier de dierkens over al.
Tot vredelyck accoordt, met synder groeten,
Insghelyckx naer hem treckende berch en dal,
En diveersche schepselen, sonder ghetal,
Soo beruerlyck is tot elcke reyse,
De resonantie van d'accoordich gheschal,
Die verwect, en trect de gheesten tot payse.
Soo blyct aen Orpheum in 's werelts palleyse.

La gravure qui a été consacrée au souvenir de cette solution, nous montre Orphée, en costume romain et la tête couverte de lauriers, jouant de la basse de viole, dans un séjour pittoresque fréquenté par diverses sortes d'animaux, qui tous semblent être sous le charme de ses accords harmonieux (1).

Les ménestrels malinois, Marus, Jacques, Philippe et Matthees, prêtèrent le concours de leur talent aux représentations données, à Anvers, par les membres de la *Peone*.

Dans un concours qu'organisa cette gilde rhétoricale, en 1620, elle chanta, comme couplets de bienvenue, un gracieux et poétique *Mei-Lied*, et produisit en scène une tragédie ou plutôt une pastorale : *Porphyre en Cyprine*, probablement entremêlée de musique, ainsi qu'un ébattement très-original à quatre personnages, où se remarquent diverses

---

(1) Van Melckebeke, *Geschiedkundige aenteekeningen rakende Sint-Jans-Gilde bygenaemd de Peone (in Mechelen)*. — Mechelen, 1862, in-8°, p. 52.



pauses, que remplissaient, selon toute vraisemblance, le chant ou l'orchestre. Les *Violieren* d'Anvers, y remportèrent, soit dit en passant, le premier prix de chant.

A propos de *Porphyre en Cyprine*, due à Jean Thieullier, doyen de la *Peone*, Van Duyse dit que le genre de la pastorale fut rapporté d'Italie, par Hooft, et que sa pièce villageoise, *Granida*, parut immédiatement après son retour de ce pays, à une époque où le poëte était encore en relations actives avec la chambre amsterdamoise.

On se voit obligé de suppléer, par induction, aux travaux scéniques accomplis, durant la deuxième moitié du XVIIe siècle, par la rhétorique de Malines. On peut croire que la création du genre dramatico-musical, appelé opéra, n'aura pas été sans influence sur ses représentations.

Malines posséda, en 1719, une Académie de musique. Le passage suivant, emprunté à un ouvrage allemand (de Mattheson ?), constate ce fait d'une façon péremptoire :

MECHELEN. — Hier wurde, im Anfange dies Jahrhunderts, eine Academie der Musik errichtet, von welcher aber weiter nichts bekannt ist, als dass im Jahr 1719, der in der musik sehr erfahrne General-Kriegs-Commissarius, Obrister von der Cavallerie und Commendant von Aggerhuys, Präsident derselben gewesen sey (1).

Cette constatation vient en même temps que celle d'une Académie de musique à Bruxelles. Celle-ci, on l'a vu, était lyrico-dramatique. Sans le moindre doute, l'établissement de Malines aura eu la même mission à accomplir. La ville s'étant révoltée, quelque temps auparavant, ne céda qu'à la force armée. La garnison nombreuse qui y fut installée, dut tenter un imprésario entreprenant et adroit. Avec la noblesse qui y affluait, et qui, à l'égal des militaires, a toujours aimé les spectacles, il y avait moyen de réaliser de bonnes recettes.

---

(1) *La nouvelle Plume*, n° du 8 novembre 1872.

Voilà, croyons-nous, l'origine de cette Académie, qui aura été modelée exactement sur celles que le trop fameux Deseschaliers fonda dans plusieurs villes déjà citées.

Nous trouvons, dans un paquet de billets de logement, venant des armées françaises qui envahirent le pays en 1747, un billet ainsi conçu :

L'hôte de *la Grue* logera Madamme de Beauvais, actrice de la commédye, à la suitte du corps de trouppe commandé par Mr le comte de Leuvendal, et luy fournira un lit de maître et une chambre pour sa femme de chambre. A Malines, le 30 juin 1747.

DE THIVILLE.

Les acteurs et les actrices de l'armée de Louis XV donnèrent-ils des représentations d'opéras-comiques à Malines, durant leur séjour en cette ville, séjour qui, d'après une note de l'hôtelier de *la Grue*, jointe au document, se prolongea jusqu'au 9 juillet ? En tout cas, le passage de ces comédiens n'aura pas manqué de laisser à Malines, comme partout ailleurs, des traces nombreuses et profondes.

Malines, d'ailleurs, était destiné à payer sa part de contingent, dans le mouvement lyrico-dramatique français qui envahit notre pays, quelques années après. Qu'on en juge, d'après une affiche imprimée dans le *Mechelsch Berigt* du 27 janvier 1783, et reproduite par Van Melckebeke (1) :

De broeders der redenryke gilde van St-Jan, geseyt *de Peone*, binnen Mechelen, zullen d'eere hebben van te vertoonen, op heden den 26 january 1783 :

Felix of de Vondeling, groote opera in drie deelen, noit binnen deze stad vertoont, het musicq gecomponeert door den heer Monsini (*sic*)...

Le répertoire de ces confrères déchus offre encore, en la même année : *De twee susters*, opéra en un acte, *de Ge-*

1) *Geschiedkundige aenteekeningen*, etc. pp. 139 et 140, note 3me.

waende toovery, translaet uit la Fausse Magie, opéra en deux actes. Impossible de terminer, d'une façon plus pitoyable, une carrière si belle, si noblement remplie, et si utilement consacrée à l'art national.

Jusqu'ici, il n'a pas été question des représentations lyriques organisées à l'établissement des Jésuites de Malines. Nous voulions en dire quelques mots à part.

Dans une tragi-comédie, *Nabucodonosor*, donnée le 9 et 10 juillet 1631, un chœur intervient à la fin du premier acte : « Les Juifs captifs déplorent leur esclavage, en la ville de Babylone. » Est-ce un chœur musical ou pantomimique ?

La musique ne s'annonce qu'en 1743, dans la tragédie *d'Andronicus*, laquelle est précédée d'un *Prologus musicus*, et terminée par un *Epilogus musicus, Andronici supplicium exhibens*, sans compter les danses, *choreas agent*. Nous n'épuiserons pas les conjectures, relativement à ces parties musicales, probablement allégoriques, selon le goût du temps.

Il y a encore un épilogue musical, *Na-reden in 't muziek*, dans *Salomon unctus* (1749), dans *Punita Saulis posteritas* (1754), et dans *Achab moriens*.

La danse prime la musique dans beaucoup de pièces, du moins à en juger par ce que les arguments nous en révèlent.

La tragédie : *Daniel super sapientes Babylonis constitutus* (1767), nous montre un *Ballet des quatre saisons*, et celle de *Jonathas* (1768) comporte des danses étroitement liées à l'action.

L'opéra, proprement dit, se révèle d'un coup, en 1769, à côté d'une tragédie, *Adonias*, et d'une comédie, *Avarus*. Le sujet, traité en flamand, est des plus gracieux et des plus captivants : *Baucis en Philemon, opera gemengelt met dansen*. Les personnages chantants de l'ouvrage sont : Jupiter, Mercure, Baucis, Apollon et Philémon. Le ballet ne comprenait pas moins de vingt-et-un danseurs.

L'analyse de la pièce offre des renseignements extrêmement intéressants pour l'objet qui nous occupe. Nous la

donnons donc, d'après l'argument que l'on en conserve à la Bibliothèque royale (1).

I^{ste} DEEL. — Mercurius, den bode der Goden, van zyn reyze wedergekeert zynde in den hemel, zingt met Apollo den lof van Jupiter, den welken hun bedankt. Hiernaer, Mercurius verhaelende hoe hy gezien en van de aerdsche Goden vernomen heeft, dat de menschen de Goden opentlyk versmaeden en geene eerbiedigheyd voor hun meer hebben, geeft Jupiter te kennen dat hy van zin is zelf op de aerde neder te daelen om te ondervinden of de Goden behoorelyk geërt worden, en neemt Mercurius tot medegezel. Eyndelyck stelt hy vast en sweert by de riviere Styx, dat hy dit boos geslacht te niet zal doen. Alle de Goden stemmen aen deze stellinge toe en verheugen zig.

II^{de} DEEL. — De buyten-lieden, geensins vermoedende eenig quaed, verheugen zig met dansen. Baucis spinnende, zingt hoe gelukkig zy leeft. Philemon werkende, verheft al zingende het buyten-leven; hiernaer vervoegen zy hunne stemmen, de Goden te zaemen lovende; daar en tusschen verschynen Jupiter en Mercurius, en worden overal verstooten van de buyten-lieden. Jupiter zich hier over beklaegende en vaststellende het menschelyk geslagt te niet te doen, toont Mercurius hem het hutteken van Baucis en Philemon, de welke hun met goedhertigheyd ontfangen, en de Goden verzoeken met hunne armoede te vrede te zyn.

III^{de} DEEL. — Terwylen Jupiter en Mercurius de eenvoudigheyd en de goedhertigheyd van Baucis en Philemon verheffen, dekt Baucis de tafel en onthaelt de Goden; maer ziende dat den wyn van zelfs vermeerdert, herkennen en aenbidden zy dezelve, de welke hun leyden naer eenen berg, alwaer Jupiter het hutteken van Baucis en Philemon verandert in eenen tempel, hun opofferde dat zy zouden vraegen wat zy begeiren. Philemon verzoekt dat zy beyde priesters der Goden mogen zyn, en op de zelve uere sterven. De Goden staen dit toe, en verdwynen. Baucis en Philemon gaen offerande doen in den tempel; waernaer zy t' saemen sterven, veranderende in boomen. De buyten-lieden komen Baucis en Philemon eeren, de nieuwe boomen met bloemen vercierende.

(1) Il fait partie d'un recueil factice d'arguments relatifs au collége de Malines, et qui ont été acquis à la vente de Serrure, au mois de novembre 1873.



Il y a encore de la musique et de la danse, dans *Baasa delens stirpem Geroboami* (1770), où s'exécute entre autres le *Ballet des cinq sens*, dont la partie, relative à l'organe de l'ouïe, est confiée à Apollon, à Calliope et à Euterpe, que le programme nomme : *zangers*, chanteurs. Enfin, *Joas coronatus* (1762), comprend des chants divers.

TOURNAI. — On a vu, au 2me volume de ce travail (1), une Académie musicale installée à Tournai vers le milieu du XVIIe siècle. Il est à présumer que ces amateurs, qui appartenaient généralement à la classe la plus élevée de la cité, auront exécuté, en comité particulier, outre des madrigaux si à la mode alors, les premiers essais de drame lyrique que l'Italie nous avait apportés. A l'Académie musicale, organisée à Bruxelles à la même époque, dans les salons du comte Dandeleu, on interprétait, comme il a été dit (2), entre autres drames lyriques, la *Commedia harmonica* d'Horace Vecchio, intitulée *l'Anfiparnasso*.

Que ces essais, faits à huis clos, soient passés plus tard dans le domaine public, et aient, en se transformant en opéras, enrichi le théâtre de la cité, c'est qu'il y a lieu de supposer avec raison, si l'on envisage les ressources musicales nombreuses qu'a dû offrir une ville, dont la cathédrale seule possédait les premiers artistes du pays.

Nous sommes, malheureusement, sans renseignements sur les premières manifestations de l'opéra à Tournai, et ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle, qu'une éclaircie se produit.

On a déjà constaté que l'imprésario Deseschaliers et Marie Dudar, sa femme, danseurs de profession, après une foule d'exploitations théâtrales, étaient allés s'établir à Lille, où les menées scandaleuses de la ballerine provoquèrent la fermeture du théâtre.

---

(1) *La musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 17.
(2) Id., t. I, p. 22.

C'est alors que le couple nomade s'installa à Tournai. Mme Deseschaliers, grâce à la protection du gouverneur de la ville, de Montreval,

Put établir Académie
De musique, très-bien fournie
De tout l'attirail de l'opéra.

Ces vers, qui portent la date du 7 février 1699, émanent, on le devine, de l'auteur du pamphlet honteux, qui, plus d'une fois, a été cité dans ce livre (1).

Un vestige des représentations lyriques organisées aux distributions des prix des colléges tournaisiens, apparaît sur le programme des exercices littéraires qui eurent lieu, au mois d'août 1780, « au collége du vénérable chapitre de Tournai. » On y voit figurer une sorte de cantate, intitulée : *Couronnement des Rosiers, vers lyriques pour célébrer le triomphe de ceux qui, en ce jour, recevront la couronne de la vertu et la récompense de leur application, composés par Mr Magrass, professeur de seconde, et mis en musique par Mr Rousseau, maître de musique de la cathédrale.*

L'abbé Jean-Marie Rousseau nous est connu déjà par trois messes publiées à Bruxelles, chez Van Ypen, et dont nous avons signalé l'existence au jubé de Courtrai, sans mentionner le nom de l'auteur (2).

Les drames liturgiques, joués au moyen-âge, dans la cathédrale, où florissait déjà, à ce qu'il semble, le contrepoint au XIIIe siècle :

Pour ce qu'ils ont à usage que chant
Sache trouver concordant (3);

les pièces scéniques des écoles, surtout celles des Jésuites, auront donné lieu à des exécutions musicales

---

(1) *L'opéra à La Haye*, etc.

(2) *La musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 110.

(3) Passage d'un texte de motet faisant partie d'un précieux manuscrit de la bibliothèque de Montpellier.



intéressantes, et dont, par malheur, les traces sont complétement perdues.

Grâce à un curieux travail de Mgr. Voisin : *Drames liturgiques à Tournai* (1), nous pouvons constater que ces solennités cessèrent à peu près à l'époque où fut fondée l'Académie musicale dont il a été question. Elles furent supprimées en 1620. Non-seulement le peuple y assistait en foule, mais les autorités de la ville s'y rendaient avec empressement.

Mgr. Voisin donne la description de la messe de *Missus*, que la population tournaisienne, qui en était particulièrement avide, finit par n'envisager que comme une scène profane. La pétulance des enfants de chœur et le tumulte des auditeurs étaient tels, qu'il fallut se contenter purement et simplement de la messe solennelle, en acquit de la fondation (2).

Le chant y remplissait naturellement un rôle considérable. Ces mélodies sont malheureusement perdues ; mais, en revanche, celles de la *Messe de minuit* de Noël, vrai drame liturgique aussi, ont été conservées.

Mgr. Voisin donne la traduction du manuscrit d'où a été extrait le drame liturgique des laudes de Noël (3), où l'on met en scène les bergers, premiers adorateurs du Christ, en leur assignant des interlocuteurs. Le texte latin, avec la notation, est reproduit dans douze planches jointes à la notice du savant ecclésiastique. C'est du plain-chant pour ainsi dire, avec une allure plus facile, plus dégagée.

Ce n'est pas tout. On cessa d'exhiber à Tournai, en 1642, le *Drame des Trois Maries,* dont le chanoine Duchembge dit : « Le jour de Pâques, pendant les matines, trois choreaux, vêtus de manière à représenter les Trois Maries, entraient

---

(1) Voy. les *Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, p. 261 à 291.

(2) Cette fondation fut faite par le chanoine Cottrel. Voy. les *Annales archéologiques de* Didron, t. XVII, p. 164 à 169.

(3) Il constate, en même temps, que Guillaume Durant envisageait aussi cet office comme dramatique : « In laudibus matutinis, quasi choream ducimus... » dit-il.

au chœur, et allaient en un lieu entouré d'un grand rideau, préparé près de la porte latérale du chœur, du côté de la trésorerie. Ils demeuraient en cet endroit, jusqu'à ce que le grand chantre vînt les interroger, et leur demander en chantant ce qu'ils cherchaient. Ils répondaient aussi en chantant. »

On verra, plus loin, avec quelle persistance les souverains qui ont régné sur les Pays-Bas, accaparèrent pour leur chapelle musicale, les chantres de nos cathédrales. Ces recrutements, qui s'effectuaient sur une large échelle, ne cessèrent point au XVIIe siècle. On en a pour preuve la lettre suivante des dignitaires du chapitre de Notre-Dame à Tournai. Il est vrai que, cette fois, les chantres ne vont point prêter l'appui de leur talent à une chapelle étrangère, et que le déplacement réclamé n'a point pour conséquence l'altération de leur organe, provoquée par un climat bien différent de celui où ils ont été élevés :

SÉRÉNISSIMES PRINCES,

Suyvant le commandement qu'il at pleu à Voz Altèzes nous faire, par lettres du ve de ce mois, avons incontinent procuré que les chantres, mentionnez en ladicte lettre, se sont préparez pour se mectre au service de voz Altèzes, les aïant asseuré de la part d'icelles qu'ilz trouveront tout contentement en leur service, de sorte qu'ilz ne seront marys d'avoir quicté le nostre ; à quoy les recommandons humblement et nostre chapitre d'aussy bonne affection qu'ilz de nous sont présentez, offrant, au surplus, nostre humble service en tout ce que dépend de nous. Supplions le Tout-Puissant qu'il luy plaise, Sérénissimes Princes, conserver voz Altèzes en longue et heureuse vie et leur accorder toute félicité en leurs pieuses entreprises à l'honneur de Dieu et soulagement de vos vassaulx. De Tournay, ce XIIIe de mars XVJ^e^.

De voz Altèzes affectionnez et très-humbles serviteurs et orateurs, etc.

DOÏEN ET CHAPITRE DE NOSTRE-DAME EN TOURNAY.

Suscription : Aux Archiducqz (1).

---

(1) Papiers d'État et de l'Audience, etc.

FURNES. — On a déjà vu fonctionner, au XVIIe siècle, le drame lyrique à Furnes [1]. L'opéra, du moins le genre de pièces qui lui ressemblaient, y eut aussi ses interprètes, à la même époque, d'après ce que MM. De Potter et Borre constatent, dans une liste des pièces jouées par les associations rhétoricales de cette cité. On y voit, à l'année 1653 : « Une pièce avec ballets et musique, de la composition d'un certain P. Eerhelbout. » Des joueurs de *schalmeye* s'y firent entendre [2].

L'inventaire est moins explicite pour quantité d'autres ouvrages, où, selon toute probabilité, l'élément musical n'aura pas fait défaut. C'était une partie accessoire : les paroles étaient tout. Une mention de couplets chantés ou de ritournelles jouées ne venait pas à l'esprit de ceux qui rédigeaient les tabelles du répertoire scénique furnois.

Plus tard, quand un nom est attaché aux ouvrages où le chant revêt une certaine importance, les secrétaires ne manquent pas de le citer. Ainsi, l'auteur du catalogue en question enregistre, à l'année 1795, les pièces musicales, *zangstukken : de Tuiniers, de Liefde veracht ryckdom of den Schoenmaker, Den bedroogen voogd*, et, à l'année 1796, l'opéra, *zangspel : le Maréchal ferrant*. Ce dernier ouvrage, qui est de Philidor, fut-il joué en français [3] ?

ATH. — Il y a eu, en cette ville, au XVIIIe siècle, une Académie musicale, dont le but principal paraît avoir été l'exécution de la musique d'église, mais qui, les circonstances étant données, aura joint à son programme l'interprétation de morceaux de concert, voire même d'opéra.

En 1771, son local était une chapelle, consacrée à Saint-Jacques (de Compostelle ?), et dont les revenus, à la suite de certaines profanations dont nous ignorons la

---

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 342 à 344.
(2) *Geschiedenis der rederykskamer van Veurne*, etc., p. 83.
(3) Id., p. 91.

nature, furent attribués au collége des humanités de la ville. Les académiciens se virent alors obligés de s'établir, avec leurs instruments de musique, dans l'église des jésuites, où une place leur fut ménagée, pour leurs répétitions, au jubé même de ladite église.

Parmi ces instruments, on voyait « un clavecin avec son pied. » Et, à en juger par le grand nombre de chaises qui se louaient aux séances publiques, la vogue dont les exécutions de l'Académie jouissaient, a dû être considérable. Cette société avait ses statuts particuliers. Les membres concouraient à rehausser, par leur talent, les solennités religieuses des jésuites.

L'ordre des jésuites ayant été supprimé, le 21 septembre 1773, un comité fut établi, comme on sait, pour règler les affaires qui le concernaient, et un inventaire fut dressé de tous les objets trouvés dans leurs établissements. De ce nombre furent les instruments dont il vient d'être question.

Une déclaration par écrit, exigée pour en obtenir la restitution, sans compter le serment d'usage, donne un aperçu sommaire de tout ce qui appartenait à l'Académie. En voici une copie du temps :

Les Académiciens de musique de cette ville d'Ath, répètent les effets qui leur appartiennent et qui sont sur le jubé, en l'église des cy-devant pères Jésuittes, en cette ville, sçavoir : un cadre où sont écrites les règles de l'Académie ; une armoire de bois blanc, dans la quelle sont les musiques ; et un bâton musical garni en argent ; une autre armoire de bois blanc, qui sert à enfermer les instrumens ; un clavecin avec son pied ; deux pulpitres de bois de chesne, tenans ensemble ; six chaises de bois ; un petit pulpitre et quelques chandeliers en bois, offrant de ratiffier par le serment au besoin.

Les Académiciens déclarent, en outre, que les cy-devant pères Jésuites leur sont redevables de la somme de quarante-deux livres, pour avoir chanté les messes, vêpres, saluts, aux jours des solemnités, telles qu'ils sont convenus par contrat passé avec eux à Ath, le 22 7bre 1773. Sont signés : G.-F.-L. Olivier, J.-F. Dubois, J.-B. Taintenier.

Il est ainsy, en foi de quoy j'ai signé le présent état le 23 7bre 1773. Étoit signé : J.-B. Maniez, cy-devant supérieur des Jésuites.

Outre cela, nous lisons, dans le rapport dressé par le commissaire de Marbaix, le 9 octobre 1773, les lignes qui suivent :

Enfin, les Académiciens de musique de ladite ville d'Ath, qui s'assembloient ci-devant dans la chapelle, sous l'invocation de St Jacques, située à froncq la grande place de laditte ville, chapelle qui a, dit-on, été profanée et ses revenus attachés au collége des humanités de la même ville, ce qui a obligé les Académiciens de transférer leurs instrumens de musique et leurs assemblées en l'église des ci-devant Jésuites, demandent, suivant acte nº 3, lesdits instrumens et certains meubles qui y ont raport, trouvés sur le jubé, dont est fait mention en l'inventaire fº 24 vº, j'observe que la propriété de ces meubles ne s'accorde guères avec les règles de l'ordre de ci-devant Jésuites : si on en excepte le clavecin, le reste ne signifie rien ; ce qui me fait estimer qu'on pouroit les leur remettre, en prennant la précaution de faire prêter serment, par deux des principaux Académiciens, que lesdits instrumens et autres meubles réclamés, leur appartiennent.

Il semble qu'on pourroit en faire de même des deux cents siéges ou environ, à culs de joncs, que l'on a dit appartenir à Nicolas Warin, valet de la sodalité, recours au folio 6 de l'inventaire...

Le 14 octobre suivant, le comité statua, dans le sens indiqué par De Marbaix, c'est-à-dire qu'il opina pour la restitution du mobilier de l'Académie de musique :

Les Académiciens de musique qui s'assembloient ci-devant dans une chapelle qu'on a supprimée passé deux années, et qui depuis tenoient leurs assemblées aux Jésuites, réclament aussi quelques meubles, consistant en instrumens de musique. Enfin, le valet de la sodalité réclame aussi deux cents siéges ou environ, de jonc...

A l'égard des effets de l'Académie de musique et des 200 siéges

réclamés par N. Warin, il les laissera suivre, parmi le serment dudit Warin et du directeur de l'Académie [1].

Bien que nous n'ayions pu trouver la date d'érection de l'Académie musicale d'Ath, nous y voyons néanmoins matière à inductions, non-seulement pour la petite cité elle-même, mais pour une foule d'autres localités où les jésuites ont joué des tragédies et des comédies, ornées de musique.

Évidemment, cette Académie y aura coopéré activement. Il y a, en effet, certains morceaux de maître qui nécessitent des voix et des instruments, sans compter l'expérience acquise par l'artiste de profession, et que n'ont pu fournir de jeunes élèves, plus rompus aux exercices littéraires et dévotieux qu'aux pratiques d'un art difficile et compliqué.

L'opéra, qu'on se le rappelle, était alors en pleine vogue aux Pays-Bas. Les pièces dramatiques, mentionnées par De-Backer, à l'endroit du collége d'Ath, ne concernent malheureusement que le XVIIe siècle.

SOIGNIES. — Une tragédie que les oratoriens de Soignies firent jouer par les élèves de leur collége, en 1753, est mentionnée comme suit, par Hécart :

Andronic, tragédie en vers français (cinq actes), représentée le 15 *juillet* 1753, *à* 3 *heures après-midi, et le* 16 *à* 2 *heures* [2].

Le programme, imprimé à Mons chez Henri Bottin, nous apprend que cette pièce était entremêlée de ballets, d'intermèdes et de comédies, outre qu'il nous fournit le nom de l'auteur des chants entendus dans l'ouvrage, à savoir : « M. Gossart, très-digne prêtre bénéficier et maître de musique à la collégiale de Saint-Vincent, à Soignies. »

---

(1) Les trois extraits sont empruntés aux Papiers jésuitiques, conservés aux Archives générales du Royaume.

(2) *Recherches*, etc. p. 29. Voy. encore ROUSSELLE, p. 466, et ARTHUR DINAUX, *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3e série, t. I, p. 515.



SAINT-TROND. — On y a joué, au milieu du XVIe siècle, une tragédie flamande avec musique retraçant la vie du patron de la cité. En voici le titre : *Het leven van Sentruyden, in rethorycxsche dichte hier voermael ghemaeckt van heer Christiaen Fastraets, preecheer van Loven uut dien couvent.*

On nous a signalé, dans le manuscrit de 1562 que l'on conserve à la bibliothèque de l'Université de Liége, les vers suivants, chantés au dessus de l'Enfer, par le gardien du séjour des réprouvés :

DIE WACHTERE BOVEN DE HELLE SINGHENDE :

Eu ! grypet nu t'samen eenen moet,
Ghy valsche helsche wolven fel,
Suypt hertelyck nu dat kersten bloet,
En maeckt hun tallen weghen spel.

Ce qui est plus significatif, c'est un chœur d'anges à quatre parties que l'on entonne dans la version latine de la même pièce, version assez libre portant la date de 1565 (1).

L'auteur de la musique est, selon toute probabilité, un moine de l'abbaye de Saint-Trond. Il s'appelle Jean Vrancken : « Musices author est D(ominus ?) Joannes Vrancken. »

Quant à l'auteur des paroles, il a été suffisamment cité dans les ouvrages spécialement consacrés à la littérature flamande. Une étude de son œuvre est encore à faire, si toutefois cette œuvre en vaut bien la peine.

Nous supposons que le lieu d'interprétation de la légende dramatique de Saint-Trond, a été le couvent même qu'habitait le frère prêcheur, Chrétien Fastraets, du moins pour la traduction latine qui en a été faite. Elle pourrait avoir été exécutée aussi au couvent des dominicains à Louvain, d'où était venu ledit Fastraets.

---

(1) Pour les pièces en question, voy. le Catalogue imprimé du dépôt susdit, aux nos 163 et 164.



II

Bosquet (Jean),

Chantre de la chapelle de Charles-Quint, à Madrid, vers la première moitié du XVIe siècle. — Découverte de sa pierre tumulaire. — Son épitaphe. — Transcriptions dissemblables. — Éloge du talent de l'artiste. — Il est originaire du Hainaut, de Mons peut-être. — Époque vraisemblable de sa mort. — Jacquemin Bosquet, rhétoricien montois en 1498. — Nicolas Gombert, directeur de la chapelle impériale à Madrid. — Ses deux visites à Nieuport. — Ses compositions citées dans un receuil rarissime de 1554-1556. — Liste des collaborateurs de cette collection, la plupart flamands ou neërlandais. — Thomas Créquillon et Nicolas Payen, maîtres de chapelle de Charles-Quint. — Composition de cette chapelle, sous Corneille Canis. — Lettre d'Alain De Gaucquier, vice-maître de la chapelle impériale à Vienne. — Pierre De Manchicourt et son homonyme. — George De la Helle, maître de chapelle à Madrid. — Sa famille. — Secours envoyés à sa mère. — Son mariage. — Michel Lupus (*Wolf*), Mathias Reydummel, Anthoine Lecocq, Henri Zantman, François Rétis, Gaspard Hannut, Jean Willebrod, père et fils, etc., chantres de la chapelle impériale à Madrid. — Henri Bredeniers, appelé aussi *Bredemeersch*, organiste de la même chapelle. — Ses missions diverses à la cour. — Erreurs de Fétis. — Jean Lestainnier, l'un de ses successeurs. — Michel De Bock, organiste de Charles-Quint et de Philippe II. — Document relatif à sa retraite. — Il va habiter Mons. — Recrutements de musiciens opérés par lui, aux Pays-Bas, en 1584, 1589 et 1593. — Prébendes qui lui sont conférées. — François Masis, violon de Charles-Quint. — Mission mystérieuse dont on le charge. — Documents curieux à ce sujet. — François Cornet, violon du même souverain. — Sa pension. — David Vanden-Hende, harpiste de Charles-Quint. — Bernard Brouart, joueur de musette. — Ses gages. — Ses collègues instrumentistes. — Costume des ménestrels de la cour.

Sous le titre de : *Mausoleo de un musico*, la *Revista y Gaceta musical*, de Madrid, publia, le 2 mars 1868, un articulet relatif à la découverte faite, en Espagne, d'une

pierre tumulaire consacrée à la mémoire d'un musicien de Charles-Quint, appelé Jean Bosquet. Le renseignement était précieux ; mais il contenait plus d'une erreur, que, dans un article subséquent, le journal musical de Madrid s'empressa de relever, en joignant à sa rectification de nouvelles et intéressantes informations.

Comme il s'agit d'un maître belge, il est naturel que nous utilisions, au profit de notre histoire artistique, les révélations dont il s'agit. Il nous suffira d'en donner une courte et substantielle analyse.

Le renseignement inexact fourni au journal madrilègne, émanait d'un certain Vincent de los Fuentes, qui en parcourant des annotations rétrospectives, en rencontra une, prise à Saragosse, en 1852, au musée provincial du couvent des Carmélites déchaussés, appelés aujourd'hui *las Facetas*. Èlle concernait le musicien Jean Bosquet, qu'il prétendait avoir été maître de chapelle de Charles-Quint, et dont la pierre sépulcrale provenait, à ce qu'il apprit, de l'église de la Sainte-Grâce, *Santa Engracia*.

Il en transcrivit ainsi le contenu :

In cinerem reddítura cubant hic ossa Johannes
Bosquet, qui natus hannoniensis erat
Musicus excellens cui plurima gratia cantu
Qui Caroli insoluit regia tecta diu.
! Neu juvecem rapuit mors dignum vivere semper !
Ut jubilet Christo fundite corde preces,
Hisce dehinc lector is exoptas quando quievit
Luna fuit Augusti denaque nona simul.

Vincent de los Fuentes se demanda si la qualification de *hannoniensis* n'était pas relative au Hanovre, et si le nom de Bosquet ou Busquet n'appartenait pas à l'Arragon ou à la Catalogne, où, assurait-il, ce nom était très-répandu. Enfin, il estima que *hisce* veut dire *scire*, et, quant à la date du décès du musicien de Charles-Quint, il supposa, en

l'absence de toute trace à ce sujet dans ses papiers, que cette date a dû se trouver, en chiffres romains, à la partie inférieure du monument.

L'inscription aurait-elle été mutilée, et la date du 19 août ne donnerait-elle pas l'époque précise de la mort de Jean Bosquet? Voilà ce qu'il s'agissait de déterminer, et la feuille musicale de Madrid, grâce à une savante communication, élucide ces deux points.

Voici d'abord, dans toute son intégrité, l'inscription dont il s'agit :

IN CINEREM REDITURA CUBANT HIC OSSA IOHANNIS
BOSQUET QUI NATUS HANNONIENSIS ERAT.
MUSICUS ECCELLENS CUI PLURIMA GRATIA CANTU.
QUI CAROLI INCOLUIT REGIA LECTA DIU
HEU IUUENEM RAPUIT MORS DIGNUM VIUERE SEMPER
UT IUBILET CRISTO FUNDITE CORDE PRECES
DISCE DE HINC LECTOR SI EXOPTES QUANDO QUIEUIT
LUX FUIT AUGUSTI DENAQUE NONA SIMUL.

Traduction littérale : « Ici reposent les ossements, convertis en cendres, de Jean Bosquet, natif de Hainaut, excellent musicien, qui chantait avec beaucoup de charme, et à qui Charles-Quint donna longtemps l'hospitalité dans son palais. Ah ! la mort l'a enlevé jeune encore, bien qu'il fût digne de vivre éternellement. Pour qu'il se réjouisse dans le Christ, priez pour lui de cœur. Apprenez, lecteur, si vous désirez le savoir, qu'il mourut le 19 du mois d'août. »

A l'aide de ce document précis, il nous est permis d'affirmer que Jean Bosquet ne fut point élevé aux fonctions suprêmes de maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint : son jeune âge est déjà un indice certain, à cet égard. Il est dit seulement qu'il était excellent musicien et chanteur agréable, et qu'il recevait l'hospitalité au palais du monarque, *camera real*, en d'autres termes, qu'il faisait partie du personnel domestique impérial.

De plus, il était belge. S'il existe des noms de famille pareils à ceux du jeune musicien, en Espagne, on en rencontre de plus nombreux en France et en Belgique. Or, il est clairement démontré que Jean Bosquet était originaire du Hainaut, *natus hannoniensis erat*.

La partie inférieure de la pierre était intacte, de façon que l'inscription a été conservée intégralement. Les mutilations ont été faites à la partie supérieure du monument funéraire, laquelle offrait une sculpture en bas-relief.

Sans doute la date fournie est incomplète ; mais, à l'aide de quelques inductions, l'époque de la mort du musicien pourra être donnée d'une façon plus précise.

Charles-Quint arriva en Espagne, à l'âge de 17 ans, accompagné d'une compagnie brillante d'hommes d'État de son pays. En 1518, il partit pour Saragosse, avec sa sœur Eléonore et toute une suite d'étrangers. Il y resta environ huit mois, marqués par la réunion des Cortès arragonaises, qui le reconnurent pour Roi. L'année 1519 était déjà commencée, quand Charles-Quint partit pour Barcelone. Quelques années après, c'est-à-dire à la fin de juillet 1528, il se trouva de nouveau à Saragosse, où il jura de conserver les priviléges d'Arragon.

Conséquement, si, d'après l'inscription, maître Bosquet, attaché au palais de Charles-Quint, mourut, jeune encore, le 19 août, ce fait doit avoir eu lieu en 1518 ou en 1528, car c'est en été que le puissant empereur a visité Saragosse, accompagné de toute sa cour (1).

---

(1) « Con lo dicho bastaria para rectificar los errores cometidos por la *Revista y Gaceta musical*; pues como se vé en la misma inscripcion, el músico no se dice que fuese maestro de capilla, ni aun esto pareceria presumible, atendiendo á la edad juvenil de Bosquet ; se dice solo que este fué excelente músico y cantor, á quien Cárlos V dió morada en su palacio ; de lo cual puede mas bien inferirse que perteneció á la Real Cámara.

Dice tambien la *Revista* que era flamenco ; y aun sospecha por el apellido, que podria ser de origen espanol ; pero esta sospecha no tiene

Il y a provisoirement peu de choses à ajouter à ces notes intéressantes. Jean Bosquet ou Busquet aura été probablement un parent, un frère peut-être, de Jacques Boquet, à la fois organiste de Marguerite d'Autriche et de la chapelle de Charles-Quint, et dont l'existence est encore constatée en 1530. Les deux frères, si frères il y a, auront vraisemblablement fait leur éducation musicale ensemble. Les époques correspondent parfaitement.

La maîtrise d'où ils sont sortis, pourrait bien être celle de Sainte-Waudru à Mons. Les noms de Boquet ou Bouquet sont fort répandus dans la cité montoise, et si ces noms

---

fundamento, porque si bien se encuentran en Espana familias con el apellido Bosquet ó Busquet, tambien se hallan, y con mucha mas frecuencia, en Francia y en Bélgica ; y sobre todo, ahi está la inscripcion misma, que dice claramente que neustro Juan Bosquet era Belga, nacido en Hainaut (*natus hannoniensis erat*).

Anade la *Revista y Gaceta musical*, que « á la lápida falta la parte inferior, en la que se hallaria indudablemente la fecha de la defuncion en nùmeros romanos. »

Esto no es exacto, porque la lápida en su parte inferior *se halla completa*, y bien conservada *la inscripcion entera*, en la cual solo se da cuenta del dia del mes (19 de Agosto) : la falta de la lápida está solo en su parte superior, que es un bajo relieve algo destrozado ; y aunque es de sentir que el autor del epitafio se olvidara de poner el ano, tenemos, sin embargo, buenos datos para sospechar en cuál falleceria neustro mùsico.

Sabido es que Cárlos V vino á Espana de edad de 17 anos, acompanado de una lucidisima corte de compatriotas suyos. En el ano de 1518 fué á Zaragoza con su hermana dona Leonor y todo su séquito de estranjeros : allí estuvo sopre ocho meses (desde el 6 de Mayo) entretenido en la celebracio de las Córtes aragonesas, que lo juraron por rey : y ya entrado el ano de 1519, patrió para Barcelona. Anos despues, á fines de Julio de 1528 se hallaba igualmente en Zaragoza Cárlos V jurando los fueros de Aragon.

Ahora bien : si como dice la inscripcion, Bosquet vivió en el palacio de Cárlos, y murió jóven en Zaragoza á 19 de Agosto, este acontecimiento tendria lugar en 1518 ó en 1528, cuyas estaciones de verano fueron las ùnicas en que Cárlos V estuvo en la capital de Aragon con toda su córte. » *Revista y Gaceta musical*, de Madrid, en date du 9 mars 1868.

répondent à ceux de Bosquet, nos musiciens auront eu, au XVI siècle, deux littérateurs pour parents : Frédéric Bosquet, auteur de poésies fugitives, et Jean Bosquet, écolâtre versificateur, dont les ouvrages sont cités dans la *Biographie* de M. Adolphe Mathieu (1). A la rigueur, il faudrait un accent circonflexe sur l'*o* de Boquet, comme sur *hôtel*, *ôtage*, qui s'écrivaient autrefois *hostel*, *ostage*.

D'après la *Bibliographie montoise* de Rousselle, Jean Bosquet, le poète, eut un fils, comme lui natif de Mons et adonné à la culture des muses. Ce dernier fut père de deux autres auteurs montois, Alexandre et Fréderic Bosquet, nés dans la seconde moitié du XVIe siècle. Cette circonstance paraît avoir été ignorée de M. Mathieu.

Tout ceci ne nous reporte pas au temps même où vivait le chantre Jean Bosquet. Ce qui nous y ramène, c'est un concours d'arbalétriers organisé à Gand, au mois de juillet 1498. Les membres de Saint-Georges de Mons y ayant remporté le premier prix, leurs confrères de la rhétorique tinrent à se distinguer aussi au banquet célébré en l'honneur des vainqueurs. Vinchant nous a conservé les noms de ces joyeux convives, amis de la chanson et de la rime : « Aucuns rhétoriciens de Mons, en nombre de cinq, dit-il, si comme Hiérosme Fosset, Jamin Lescoignies, le petit Jacquet, Jacquemin Bosquet et Rogerie, donnèrent plusieurs recréations et contentements aux assistants (2). »

Jacquemin Bosquet serait-il le père de notre jeune musicien ? Il n'y aurait à cela rien d'impossible.

Jean Bosquet a fait probablement partie du convoi de chanteurs qui a été dépêché en Espagne, durant la période 1520 à 1530, par l'intermédiaire de Jehan de Montmorency, seigneur de Courrières :

---

(1) Le 12 juin 1571, un Jacques Bocquet, passementier à Anvers, fut banni pour hérésie.

(2) VINCHANT, édition des Bibliophiles de Mons, t. IV, année 1498.

A Jehan de Montmorency, seigneur de Courrières, en prest pour lever aucuns chantres et les envoyer en Espagne, v^e livres.

Cet extrait, que nous empruntons au livre de M. Henne sur Charles-Quint, démontre, une fois de plus, qu'à toute époque, nos musiciens ont été recherchés à l'étranger, tant pour la solidité de leur instruction musicale, que pour l'habileté de leur exécution vocale et instrumentale.

Jean Bosquet aura apparemment eu pour directeur Nicolas Gombert de Bruges, qui parvint aux fonctions de maître de chapelle de la cour à Madrid, entre les années 1526 et 1530, à moins que ce ne soit Jacques Champion, le prédécesseur de l'illustre maître, et dont des compositions figurent dans un recueil de *Psalmi* imprimé à Nuremberg, en 1542.

Nicolas Gombert revint, à notre connaissance, deux fois dans son pays : la première en 1529, la seconde en 1535.

En 1529, le maître se trouvait à Nieuport, en compagnie du comte de Montfort et de plusieurs personnages nobles, venus d'Espagne :

Den xxiiij^en in april, ghepresenteerdt den zangmeestere van den keyzere, commende huut Spaingien, vj kannen (wyns), als vooren; betaelt iiij lib. iiij s. par.

Den xj^en in april, ghepresenteerdt mynheere van Mondtfort ende meer eedelen, commende huut Spaingien, xij kannen. Betaelt viij lib. viij s. par (1).

En 1535, nous le rencontrons dans la même petite ville, cette fois sans la moindre société :

Den xxv^en in ougst, ghepresenteert den sanckmeester van den keyser iiij kannen wyns, ten pryse als vooren, ende hier betaelt... lvj s. (2)

---

(1) *Comptes de la ville de Nieuport*, du 26 janvier 1529 (n. st.) au 25 janvier 1530 (n. st.).

(2) Id., du 26 janvier 1535 (n. st.), au 25 janvier 1536 (n. st.).

L'objet de sa mission nous échappe complètement. Vint-il, parmi nous, pour recruter de nouveaux chanteurs ? Il est plus probable que c'est un irrésistible besoin de revoir son lieu natal, qui l'aura porté à entreprendre ces deux voyages longs et coûteux. Nieuport, qui touche aux confins de Bruges, aura peut-être été le séjour d'une partie de sa famille. Les comptes de Bruges spécialement affectés au contrôle des vins d'honneur, sont malheureusement détruits. Plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, nous avons déploré ces lacunes, en songeant aux détails intéressants, pour l'histoire de nos grands musiciens, qui ont été engloutis dans le désastre de cette destruction.

Nicolas Gombert, compositeur du plus haut mérite, comme on sait, figure, à diverses reprises, dans la vaste publication nurembergeoise de Montanus : *Evangelica Dominorum*, etc. (1554-1556), que, plus d'une fois, nous avons été amené à citer, pour des productions dues à des musiciens des Pays-Bas.

Le moment est venu de grouper tous les noms qui s'y rencontrent, non-seulement à cause des ouvrages y relatifs, mais afin de fournir aux biographes l'occasion de résoudre certaines appellations énigmatiques, sous les quelles trop longtemps d'illustres maîtres se sont contenté de mettre au jour leurs inspirations. Il nous a été permis d'avoir en consultation le recueil même, qui doit hélas ! être ajouté à la liste des raretés bibliographiques, perdues pour notre pays [1].

Il est vrai que l'ouvrage offre des lacunes qu'il sera difficile de combler. Les quatre premiers tomes seulement sont conservés. Il nous faudra recueillir les noms manquants, dans la description, bien incomplète aussi, qu'en offre un catalogue curieux [2].

---

(1) Il se trouvait chez Vyt, au mois de juillet 1868. Il venait d'être acquis chez ce libraire, par un amateur parisien. L'ouvrage entier a été présenté en vente, en 1863, chez Ascher et Cie à Berlin, pour 150 thalers.

(2) Catalogue-Ascher, n° 74.

Voici la liste complète des compositeurs qui ont fourni des morceaux aux quatre premiers volumes :

Tome Ier, *de Nativitate, de Epiphaniis, de Resurrectione J.-C.* (41 pièces à quatre, cinq et huit parties).

Heinricus Isaac. — Josquin de Prees. — Valentinus Soir. — Morales. — N. Fouchier. — Clemens non Papa. — Joannes Mouton. — Consilium. — Philippus Verdelot. — Joan. de Gero. — Nicolas Gombert. — Adrianus Willaert. — Joannes Larchier. — Franciscus Lupino. — Joan. Pionier. — Gossen Junckers. — Sebastianus Hollant. — Alart. — Joannes Richafort. — M. Gascongne. — Jaquet. — Lupus Hellinck. — Thomas Créquillon. — Piéton. — Lasson. — Joan. Gallus. — Joan. Pionier.

Tome IIe, *de Ascensione Christi, de Missione Spiritus Sancti.* (40 pièces, à quatre, cinq et six parties).

Dominicus Finot. — Joah. Richafort. — Joannes Lupi. — Philippus Verdelot. — Arnoldus de Bruck. — Gose Junckers. — Léréthier. — Anthonius Févin. — Dambert. — Clemens non Papa. — Franciscus Lupino. — Maillart. — Jachet. — Arnoldus Causinus. — Joannes Pionier. — Ciprianus Rore. — Petrus Manchicourt. — Gombert. — Brumen. — Gardane. — Thomas Créquillon. — Archadelt. — Lasson. — Ville-Font. — Tubal.

Tome IIIe, *de Trinitate, de Dedicatione Templi, de Cœna Domini.* (49 pièces à quatre, cinq et six parties).

Martinus Peu Dargent. — Lupi. — Dominicus Finot. — Cornelius Canis. — Zerlinus. — Cyprianus Rore. — Févin. Arnoldus De-Bruck addidit duas voces. — Petrus De la Rue. — Jachet. — Thomas Créquilon. — Franciscus Lupino. — Christianus Hollandre. — Petrus Manchicourt. — Petrus Masseus. — Thomas Créquilon. — N. De Wismes. — Carolus Souliart. — Jacobin Vaedt. — Gossen Junckers. — Adrianus Willaert. — Jacques Du Pont. — Yvo. — Petrus Jordan. — Lupus. — Franciscus Lupino. — Jacques Buus. — Simon Bouleau. — Gascongne. — Clemens non Papa. — Bartholomeus Comes. — Gombert. — Hesdin. — Archadelt. — Jacobus Beutel.

Tome IVe, *de Baptismo Christi, de Transfiguratione, de Passione.* (28 pièces, à quatre, cinq et six parties).

Clemens non Papa. — Jachet Berchem. — Maistre Jan. — Jachet. — Andreas Schwartz. — Bartholomeus Comes. — Morales. — Adrianus Willaert. — Joannes Castileti. — Jacobus Vaet. — Joannes Clève. — Simon Boyleau. — Lupi. — Cornelius Canis. — Gombert. — Maistre Gossen.

Les deux tomes complémentaires offrent, analysés dans le catalogue-Ascher, les noms suivants :

Tome v^e^, *de Pœnitentia* (45 pièces, à cinq parties).

P. Manchicourt. — D. Finet. — Fr. Portunarius. — Arn. Feys. — Pionier. — Joan. Lowys. — A. Causinus. — P. Massenus. — H. Schaffen. — Chr. Potier. — Colin. — P. Heylanus. — Tyl. Susato. — Fr. Dela Viola, etc.

Tome vi^e^, *de Pœnitentia* (44 pièces, à quatre, six et huit parties, dont le *Vagans* est en manuscrit).

J. Lastainnier. — Corn. Canis. — Benedictus. — Joh. Géro. — Th. Créquillon. — Petit De Latere. — J. Buus. — A. De Sylva. — Morales. — N. Payen, etc.

Il y a là, on le voit, de grandes richesses. Nicolas Gombert n'y est pas seulement représenté, mais plusieurs autres directeurs et chantres de la chapelle royale d'Espagne y figurent avec des compositions d'un certaine importance. Quelques renseignements sur leur biographie ne seront pas déplacés ici, en attendant qu'on leur consacre, à l'aide de toutes les découvertes qui se feront successivement, une notice plus développée et plus en harmonie avec la grande réputation qu'ils se sont acquise.

CRÉQUILLON (Thomas), maître de chapelle de Charles-Quint, en Espagne. Il était chapelain des hautes messes en 1553, et, trois ans auparavant, il avait obtenu du souverain la prébende de l'écolâtrie de Saint-Pierre à Louvain :

Van brieven van colleytie vander scholastrien van Ste Peeters tot Loevene, voere m^ren^ Thomas Cricquillon, zanger van der cappellen der K. M^t^, in daten den xvi^en^ may . anno xv^c^ vyftich, signata Verreycken ; maer want dese vry is, ergo nyet (1).

---

(1) Registre aux droits de scel de Brabant, etc.



Son nom apparaît, plusieurs fois, dans les *Evangelica Dominorum*.

PAYEN (NICOLAS), maître de chapelle de Charles-Quint à Madrid, devint, comme on le verra, à l'article Canis, — l'un de ses successeurs, — chapelain des hautes messes, et il jouissait, en 1553, de trois prébendes, à Béthune, à Soignies et à Lens. Il figure, dans les *Evangelica Dominorum*, pour avoir collaboré au sixième tome de ce recueil, relatif à la *Pœnitentia*.

CANIS (CORNEILLE), maître de chant de Charles-Quint.

Les renseignements sur cet éminent musicien sont bien insuffisants, et les quelques lignes que lui consacre Fétis réclament d'importantes additions. On en a déjà fait précédemment un certain nombre [1]. En voici quelques autres.

Corneille Canis figure, dans un état de la chapelle impériale de Madrid, du 27 avril 1547, comme « maistre de la chapelle et des dix enfans. » Il avait donc à la fois la direction du jubé et celle de la maîtrise. Fétis, par une note ajoutée à la biographie de Créquillon, divise indûment ces deux fonctions. Ses renseignements portent, il est vrai, sur les années 1548 et 1550. Mais, nous avons sous les yeux un document de 1553, qui corrobore celui de 1547. Il est donc improbable que la position de Corneille Canis ait été scindée entre ces deux dates.

Voici d'ailleurs la composition de la chapelle impériale, à Madrid en 1547 :

CHAPPELAINS DE LA HAULTE MESSE. — Mr Thomas Cricquillon, Mess. Simon Blancqocq, Mess. Pierre Hoyer, Mess. Nicolle Payen, Mess. Jacques Panyer.

CHANTRES BAS-CONTRES. — Mathias Oudemont, Mess. Pierre Mustiau, Mess. Jehan Herman.

---

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 42 à 45, 233 à 236, et t. II, p. 254. Est-ce de lui qu'il s'agit dans un dénombrement de fiefs situés à Mannekensvere, près de Nieuport, dénombrement datant du 6 décembre 1543, et qui commence par : « Ic, Cornelis Canis... » Il y a un fragment de sceau blasonné supendu au document. Or, on sait que Canis était noble.



CHANTRES HAULT-CONTRES. — Antoine Lecocq, Anthoine Caubergh, Charles Borsse, Mess. Noël Tonneken, Gilles Mollin, Mess. Jean Custodis.

CHANTRES TAILLES. — Michiel Wolf, Hubert Hautelet, Pierre Brabant, Johannes de Octo, Nicolas Engles, Jehan Berthoult.

ORGANISTE. — Johannes l'Estaniel.

Il s'agit de noter d'abord les variantes ortographiques qu'offrent leurs noms, dans Mameranus, Butkens et Vorstman. Pour plus de facilité et de précision, nous allons grouper les versions de ces trois auteurs. En les comparant avec le document officiel, que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, on arrivera, très-vraisemblablement, à une détermination fixe, qui, pour n'être pas exactement celle que la famille de ces musiciens avait peut-être adoptée, n'en constituera pas moins une forme qui se pourra régulariser. En disant que les noms d'autrefois sont la torture de tous ceux qui s'occupent de biographies, et en n'essayant pas de les redresser suivant leur acception première, on ne résout rien, on continue à marcher dans les ténèbres. Ces dires constatent un embarras ou un ennui, mais laissent subsister les difficultés.

Voici la tabelle synoptique :

MAMERANUS	BUTKENS	VORSTMAN
Jacobus Panierus	Jacques Panier	Jacques Panyer
Simon Albus Gallus	Simon Le Blanc	Simon Blancquocq
Petrus Hoyerus	Pierre Hoyer	Pierre Hoyer
Petrus Payenus	Pierre Payen	(Nicolle Payen?)
Mathias Rudumel	Mathieu Rudimel	(Matthias Oudemont?)
Joh. Hermanus	Jean Hermans	Jehan Herman
Petrus id.	Pierre id.	
Petrus Musteaus	Pierre Musteaux	
Ant. Coquus	Ant. Le Queux	Anthoine le Cocq.
Michael Lupus	Michel Loup	Michel Wolf
Victor ab Harlemio	Victor de Haerlem	
Petrus Brabantius	Pierre le Brabançon	Pierre Brabant
Nicolaus Lenglesius	Nicolas Langles	Nicolaus Engels
Hupertus Hauteletus	Hubert Hautelet	Hubert Hautelet

Mameranus	Butkens	Vorstman
Joannes Bertaus	Jean Berthaut	Jean Berthoult
Carolus Bursa	Charles Bursa	Charles Borsse
Ant. Cauwenbergus	Ant. Cauwerberg	Anthoine Cauberg
Egidius à Molendino	Egide Du Molin	Gillis Molin
Natalis Tonequinus	Noël Tonnequin	Noël Tonneken
Joh. Custodis	Jean Custode	Jehan Custodis
Joh. Lestannier	Jean Lestannier (organiste)	Johannes l'Estaniel

Un autre document, non moins curieux, est un octroi d'exemption de subsides accordé à « ceulx de la chapelle domestique de l'empereur », document daté de Bruxelles, « le IIIe jour de junii XV^c cinquante trois » et signé : Marie, Louis de Baet, de Berleymont,... Boisot, A. Van Loo. » On y voit les bénéfices que possédaient la plupart des personnages qui viennent d'être nommés, et particulièrement :

Mre Corneille Canis, maistre de la chapelle, avecq les douze enffans d'icelle, duquel le taux audit subside porte, quant à sa pension sur l'abbaye de Floreffe, soixante-quinze livres, et sur l'abbaye de Notre-Dame de Middelburg L livres, que faict ensemble CXXV livres.

Messire Nicolas Payen, chapelein de haultes messes, duquel le taux audit subside porte, quant à sa prébende de Béthune, quarante-cincq livres neuf sols, de sa prébende de Soignie quarante-quatre livres dix sols, et de sa prébende de Lens quarante-trois livres seize sols huict deniers; faict ensemble CXXXIII livres, XV sols, VIII deniers.

Mess. Jacques Pannier, aussi chappelain des haultes messes, duquel le taux audit subside porte, de sa prébende de St-Pierre à Namur, dix-huit livres, et de sa cure d'Annequin xxvij livres; fait ensemble quarante-cinq livres.

Mess. Pierre Laurier, aussi chapelain des haultes messes, du quel le taux audit subside porte de sa chapelle de Notre-Dame de la Treille, en l'église de St-Pierre à Lille, treize livres dix sols.

Charles Bourse, hault-contre, duquel le taux audit subside porte, de sa coustrie de St-Jean à la Goude, trente-six livres.

Mess. Johan Custodis, duquel le taux audit subside porte, de sa cure de Ballare, vingt-six livres, que font ensemble trente-trois livres.

Pierre Brabant, chantre taille, duquel le taux audit subside porte de sa chanoinie de Hilvarenbeeck, près Bois-le-Duc, soixante-sept livres onze sols dix deniers; de sa prébende de Lens, quarante-trois livres seize sols huict deniers, et de sa pension sur la cure de Belleghem, quinze livres, que font ensemble cent vingt-six livres huict sols deux deniers.

Mess. Robert de St-Martin, chantre taille, duquel le taux audit subside de sa chanoinie de Dandeyne (d'Andennes) porte quinze livres.

Adrianus Van Couwenhouve, aussi chantre taille, duquel le taux audit subside porte de sa coustrie dix livres.

Mr Eustace Dela Salle, chapellain des paiges, duquel le taux de sa pension sur l'abbaye de Hannoy, porte trente livres, et de la prébende de Walcourt trente livres; fait ensemble soixante livres.

Les deux pièces, relatives à la chapelle impériale d'Espagne, ont été délivrées en faveur de Charles Bourse ou Borse [1], qui, on l'a vu, y chantait l'alto, et auquel la coutrerie de Saint-Jean, à Gouda, avait été donnée en bénéfice. Il se contentait, comme ses successeurs, de toucher purement et simplement les revenus de sa prébende. Un certificat de vie, délivré à ce sujet, par le greffier impérial J. Sigoney, est joint aux documents.

Son successeur à cette prébende fut maître Otto ou Otto Hack van Opynen, sans doute le même que Jean de Octo, *(acht ?)*, la taille déjà mentionnée. Il toucha, pour la première fois, ses émoluments, le 30 septembre 1555.

Maître Otto Hack décéda au mois d'avril 1567, et eut pour successeur, comme prébendaire, Matthias Wanloo, « chantre bas-contre en la chapelle de Sa Majesté catholicque. » La mort de maître Otto est renseignée dans certaines lettres, adressées à Étienne Van Heussen, à Leyde, par un de ses amis, Henrich Reyers, et dont voici un extrait :

---

(1) Charles Buerse van Duyt.

...Ende voort zult gy weten, myn goede vrient, hoe dat Mr Oth gesturven is, ende oick mede zyn lieve huysvrouwe Marri Roesten, God wil haer genadich zyn. Zy sturven drie daghen na den ander. Marri Roesten sturf tot Graets (Gratz), ende Mr Oth achtien milen van dair verder. Men vint nyet anders dan sculden, ende die nyet weynig zyn. Niet meer dan. God almachtich zy met ons allen. Amen. Den lesten heylege dach van Pynster, gesereven met groter haest.

Une autre lettre, signée d'un nom plus connu, Alard Du Gaucquier, vice-maître de la chapelle impériale de Vienne, et adressée à un musicien célèbre, Michel De Bock, organiste de la chapelle royale à Madrid, fournit, sur la mort du bénéficiaire Otto, la date citée plus haut, outre divers autres renseignements qu'il importe ne ne point omettre de recueillir au profit de l'histoire.

A MAISTRE MICHEL DU BOCQ, ORGANISTE DE SA MAJESTÉ CATHOLICQUE, A BRUXELLES.

Monsieur! Après touttes humbles recommandations, les présentes vous advertiront que me suis enquesté de la mort de Mr Otto, selon la charge que m'en avez donné par vos lettres, dont (à ce que j'ay entendu d'aulcuns de la court de l'archiduc Charles) il est décédé de ce monde au mois d'avril, qu'estait lors en l'an 1567, ce que pouvez tenir pour tout certain. Quant à ce que désirez avoir connaissance et communication avecque moi, vous debvez estre certain que ne désire aultre chose que d'avoir communication avecq ceulx qui veulent bien à mes frères et parents, et principallement de gens de vertu et de pudeur, comme j'entends que vous estes, par le bon bruict qu'en avez. Touchant de faire vos recommandations au sr Montanus [1], il ne m'est possible, parce qu'il est parti de ceste ville pour Espaignes, passé plus de trois mois. A tant feray fin de ceste, suppliant le Créateur de touttes choses, vous estre tousiours propice et à vous tous en touttes vos affaires. Bien en haste. De Vienne en Austriche, ce 29 de mars 1568.

Entièrement votre ami sincère,
ALLARD DU GAUCQUIER.

---

(1) De Berg (?), éditeur de musique.



Von Köchel fournit l'année de la nomination d'Otto Hacken (c'est l'ortographe dont il se sert), comme chantre de la chapelle impériale de Vienne, à savoir 1564, mais il n'a pu trouver la date du décès de l'artiste.

Quant à Matthias Wanloo, il fut le dernier « coustre » comtal ou romain, à Gouda. On a de lui une lettre adressée de Madrid, le 13 mai 1569, à un des marguilliers de l'église de Gouda, qu'il appelle « sènor Cornelis ». Après y avoir parlé de son collègue Adrien (Van Couwenhoven), il prie son correspondant de faire parvenir la moitié de ses émoluments à un certain Frans Lefébure, à Bruxelles. Puis, il ajoute :

Waeret myn muegelyc, ic soude eens wel begheeren orlof voer een jaer, om ter Gouwe eens te sien; wat ic en was daer noit; maer nu es ons cappelle so swaek, dat daer als geen geselle en synt. Den Coninckly cke M[at] heft last gegeven, om te doen comen uyt Neerlant XII gesellen. Waeren die gecommen, so soude ic moghen orlof hebben.

Cette pénurie de chantres, qui obligea Philippe II à faire des recrutements aux Pays-Bas, se trouve confirmée ici. On doit croire qu'il entretenait des doublures, vu que Wanloo espère pouvoir venir inspecter Gouda, quand ses futurs collègues, au nombre de douze, auront été installés à Madrid (1).

Pour les noms que mentionnent les deux documents officiels reproduits plus haut, la plupart ont déjà figuré dans ce livre. Nous en rencontrerons pourtant quelques-uns des principaux plus loin, pour enrichir leur notice de plusieurs renseignements inédits.

---

(1) Kist en Royaards, *Nederlandsch Archief van kerkelyke geschiedenis*, vide deel, p. 381 à 405, *passim*; et xe deel, p. 213, à la rubrique : *Het kerkelijk orgel-gebruik*, où se trouvent divers renseignements auxquels nous renvoyons.



MANCHICOURT (Pierre De), maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

Y a-t-il eu deux Pierre De Manchicourt, vivant à la même époque? Cela nous paraît évident. Tous deux eurent des bénéfices de l'État, le compositeur, cela va sans dire, et son homonyme, sur lequel il nous reste seulement une date : celle de sa mort arrivée en 1542, pendant qu'il était « à la court à Rome. »

A la Royne.

Remonstre très-humblement maistre Jehan Taisnier (1), me d'escolle des enffans de la chapelle de l'empereur vostre bon frère, comme depuys certain temps enchà, il ait pleu à Sa Majesté luy donner ung indult de Thunes aveeq ses lettres patentes sur ce, en vertu duquel ledict remonstrant a accepté et prins possession d'une prébende Saint-Pierre de Leuze, vacant par le trespas de feu me Pierre Manchicourt, mort à la court de Rome, aprez quoy est survenu ung nommé Jacques De Fief, demourant au pays de France, lequel a fait prendre possession d'icelle prébende par son procureur pardechà, dont ledict procureur a menaché icelluy remonstrant avoir argent assez pour les traîner longuement en poursuyte de procès, saichant qu'il est domesticque de l'hostel de Sadicte Majesté, et que besoing luy est de brief soy rethirer en son service, le cuydant par ce moyen mattir oudict procès, et aussi que icelluy procès ne se peult rethirer hors du pays de Haynnaut, parquoy ledict remonstrant se rethire pardevant Vostre Majesté, suppliant que, au regard le bon droit qu'il a en icelle prébende, il vous plaise luy accorder lettres closes, adressans aux grant bailly dudict Haynnaut et gens du conseil à Mons, leur ordonnant qu'ilz procèdent somièrement et de plain en ladite matière, sans long train de procès, ains facent briefve expédicion de justice...

A la marge, se lit cette appostille : « Lettres closes au grant bailly et ceulx du conseil à Mons, afin de faire

(1) Sur le quel on verra plus loin une série de documents intéressants.

brefve et summaire expédition de justice au suppliant... A Bruxelles, le VIII[e] jour de novembre XV[c] xlij (1). »

Nous ignorons jusqu'ici le genre d'emploi qu'il remplissait. Il a dû toutefois rendre de grands services au souverain, vu les bénéfices dont il était gratifié. Il est cité ailleurs encore pour un bénéfice qu'il avait à Douai, à savoir la prébende de Sainte-Anne, laquelle, comme la prébende de Leuze, devint vacante, en 1542, par son décès (2). Ce décès a dû avoir lieu avant le 3 mars 1542, date de la pièce que nous invoquons. Il y est appelé en toutes lettres : Pierre De Manchicourt.

A l'égard du compositeur, nous savons par Guichardin et par d'autres témoignages, qu'il cessa seulement de vivre vers le mois de juillet 1564 (3). Nous l'attribuons, un peu gratuitement, nous l'avouons, à un directeur d'ébattements de Béthune, lequel était « maistre de la grante escole, » en 1525 (4). S'agirait-il ici du fonctionnaire officiel mort à Rome ?

Nous savons, par la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, que le maître de chapelle Pierre De Manchicourt obtint, en 1560, une prébende chapitrale à Mons. La duchesse de Parme écrit, à ce sujet, à Philippe II, le 17 mars (n. st.) :

Concernant ce que Vostre Majesté m'escript (5), quant à son maistre de chapelle Manchicourt, pour la prébende de Mons, suivant le mémorial que l'aulmosnier Hangouart, au dernier partement de Vostre Majesté, avoit mis ès mains du président, pour le rolle de ceulx de sa chapelle et selon son ordonnance,

---

(1) Papiers d'État et de l'Audience, n° 13.
(2) Conseil privé, registre n° 45, f° 81.
(3) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 240.
(4) Id., p. 240 et 241.
(5) Cette lettre de Philippe II, dit M. Gachard, n'a pas été retrouvée. Voy. la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II*, t. I, p. 141.

l'on s'est, Monseigneur, entièrement conduict en conformité; et suivant ce, quand ledict maistre de la chapelle vouldra lever ses lettres de collation pour ladicte prébende de Mons, sera accomply le bon plaisir de Vostre dicte Majesté.

D'autre part, nous avons vu, à la Bibliothèque communale de Bruges, deux petits recueils incomplets de chansons, où se lit le nom de Manchicourt, à côté de celui de Clément *non papa*. Il s'agira de s'assurer s'ils ont quelque valeur musicale ou bibliographique.

DE LA HÈLE (GEORGE), célèbre compositeur, qui fut maître de la chapelle de Philippe II, en Espagne.

Deux documents existent sur la famille de ce maître, en dehors de ceux qui ont été publiés déjà [1]. Le premier date du 20 avril 1495, où l'archiduc Maximilien accorda une récompense, consistant en une pension viagère, à trente personnes, qui aidèrent à réduire la ville de Saint-Omer sous l'obéissance du souverain.

De ce nombre se trouvait un certain Guillaume De la-Hèle, qui succomba probablement depuis l'évènement précité, car sa part de pension, prenant cours au 19 mars 1495, est donnée à ses enfants, comme le démontrent les comptes de la recette générale des Finances, à Lille, allant du 1r janvier jusqu'au 31 décembre 1495 [2].

Nous avons dit qu'il convient de tenir note exacte de tous les employés ou bénificiaires des souverains, afin d'arriver à déterminer la famille d'où ils descendent, aussi bien que le lieu où ils ont vu le jour. C'est le cas ici pour George De la Hèle, qui, selon toute vraisemblance, est un petit-fils ou un cousin du vaillant combattant de Saint-Omer, et a eu même pour berceau cette petite ville du nord de la France.

---

(1) Voy. *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 242, et t. II, p. 2 à 20, ainsi que *Archives des Arts*, t. II, p. 254

(2) Cités par M. GACHARD, dans son *Rapport* sur lesdits comptes.

Dans les motifs de la munificence de l'archiduc, il est dit que la récompense est donnée « pour toutes choses qu'elles (les trente personnes pensionnées) pourraient demander à lui, ou à ses successeurs. » En dépit de cette clause, et probablement à cause de la mort précipitée de Guillaume De la Hèle, ses enfants n'auront pas manqué de recourir souvent à la promesse donnée à leur père, en vue de rendre réversibles, en quelque sorte, sur eux, les faveurs dont il n'a pu jouir longtemps.

Ainsi s'explique, par exemple, le secours qu'implore, de Philippe II, en 1589, la mère du défunt maître de chant George De la Hèle. Ce document manque à la nombreuse collection des papiers d'État conservés aux Archives générales du Royaume. Cette perte est regrettable, car, selon toute apparence, Anne Van Schutteput, c'est le nom de la mère de George De la Hèle, n'aura pas omis, s'il y aura eu lieu, la circonstance précitée, à savoir les services rendus par Guillaume De la Hèle, lors de la soumission de Saint-Omer à l'autorité de Maximilien.

Immédiatement, en effet, le duc de Parme reçoit des ordres pressants, de la part du souverain d'Espagne, de pourvoir aux besoins de la pauvre femme :

Mon bon nepveu, avecq cestes va la requeste de Anne De la Hèle, mère de feu maistre de ma chapelle, George De la Hèle, afin que prinse considération à ce que y est allégué, vous pourvoyez à la pouvreté et nécessité de la dicte suppliante, selon que mieulx trouverez convenir. A tant, etc.

De Madrid, le 4e de mars 1589.

Six mois après, nouvelles instances, de la part de Philippe II, qui, cette fois, entre dans des considérations plus développées, mêlées d'une nuance de sentiment philanthropique :

Mon bon nepveu, je vous ay escript, le 4e de mars passé, de pourveoir à la pouvreté et nécessité de Anne Van Schutteput,

mère de feu George De la Hèle, en son vivant maistre des chantres de ma chapelle, et comme je suis informé qu'elle est réduicte à bien pouvre estat, par deffault de secours qu'elle avoit de son filz, je tiendray pour œuvre pieux et de charité que vous la faictes assister et soulaiger de quelque aulmosne, selon que mieulx trouverez convenir, et me sera aggréable ce que pour elle sera faict audict regard. A tant, etc. De Madrid, le 13 septembre 1589 [1].

M. Pinchart, en publiant ce dernier document, ajoute que, par une lettre du 5 février 1588, adressée au gouverneur d'Anvers, le duc de Parme ordonna d'exempter de logement militaire la maison qu'habitaient, en cette ville, la mère et les deux sœurs de Guillaume De la Hèle, et où elles tenaient une école de jeunes filles [1]. Certainement, les services rendus et les travaux publiés par l'illustre maitre, ont été pour beaucoup dans les secours accordés à sa famille souffrante.

George De la Hèle était entré dans les liens conjugaux vers ou en 1586. Il possédait, à l'abbaye de Saint-Winoc, une prébende qui lui valait annuellement 300 florins. Son mariage lui fit perdre ce bénéfice, dont la jouissance fut dévolue à Jacques Alardi, chapelain du roi d'Espagne.

La lettre suivante de Philippe II, datée de Saint-Laurent, le 20 avril 1586, est relative à la suppression de cette prébende. Nous n'en saurions le vrai motif, si une analyse sommaire de la missive, que nous copions d'après un recueil conservé aux Archives du Royaume, n'éclaircissait, en quelques mots, ce que le texte renferme d'obscur ou d'énigmatique. En effet, l'incise : « s'est rendu inhabile de jouyr d'aulcune pension ecclésiasticque, » prête le flanc à plus d'une interprétation :

Mon bon nepveu, quand je fiz la nominacion de sire Jehan Moufflin à l'abbaye de St-Wynocq en Flandres, je le chargez

(1) *Messager des sciences*, année 1867, p. 116.



de six cens florins de pension, les trois cens à la vie de sire Guerard Paulinus, et les trois cens restans pour George De la-Heele, maistre du chant de ma chappelle. Et d'aultant que ledict Dela Heele s'est depuis rendu inhabile de jouyr d'aulcune pension ecclésiastique, je me suis advisé de, en son lieu, replacer sire Jacques Alardi, chappellain ordinaire de madicte chappelle, et audict effect faire renouveller la patente de la susdite nomination soubz la mesme date, afin que la fassiez délivrer audit Moufflin en retirant de luy la première, en quoy doibt avoir moings de difficulté pour estre ledit Alardi plus eaigé que le susdict De la Heele, et que mon intention a tousiours été que ladicte abbaye fut chargée de six cens florins que dessus, estant aussi informé que ledite dépesche ne seroit encoires passé en court de Rome, qui est la cause d'avoir faict dresser ce nouveau avecq le changement que dict est. Et touttefois, si tant estoit que ledict premier dépesche fut désià passé, je vous requiers de procurer et tenir la main, par tous moyens possibles, que (nonobstant ce que dessus) la pension que j'avoy réservée audict maistre de chapelle, soit, pour les raysons dessus reprinses, appliquée et payée audict Jacques Alardi, ne veuillant croire que l'abbé Moufflin y mecte quelque difficulté de son costel, pour n'estre en ce aulcunement fondé. A tant, etc. De S[t] Laurent, le 20 d'aoust 1586.

A la marge supérieure: « Au prince, touchant la pension de 300 florins qu'a tenu le m[e] de chappelle George De la Heele sur l'abbaye de S[t]-Wynoc, et que a esté donnée, à cause de son mariage, à sire Jacques Alardi, chappelain du Roy.

Ici commencent les chantres.

LUPUS (Michel), chantre de la chapelle de Charles-Quint.

On a vu précédemment, dans la liste du *Catalogus familiæ totius aulæ cæsareæ*, liste traduite par Butkens [1], un ténor de la chapelle de Charles-Quint, appelé Michael Lupus, ou Michel Loup. Voici une pièce qui le concerne, et au revers de laquelle on lit: *Wolff Lupi*, mots qui sont pour nous une vraie révélation.

---

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, pp. 233 et 234.

Non-seulement le musicien appartenait à la famille flamande des *Wolf* (la pièce elle même, écrite sans doute par un wallon, met *Volf*), mais, à en juger par le génitif *Lupi*, le nom officiel et définitif du personnage a dû être *De Wolf*, en tenant compte de la manie qu'on avait de prendre le nominatif flamand *de* pour un génitif ou ablatif français. Fétis n'a rien compris à ce procédé scolastique, lorsqu'il a écrit la courte notice consacrée à Lupus Lupi. Pourtant ce nominatif, suivi d'un génitif intentionnel, eût dû le mener facilement sur la voie de la vérité.

Une incise de la pièce en question, qui n'est qu'une simple minute, a été rayée et remplacée par une autre d'un sens plus vague et plus discret. Il y avait primitivement : « Pour considéracion des services que nous a fait, en tous noz voaiges par mer et par terre... » On y a substitué : « Pour la bonne cognoissance qu'avons... » Nous savons, grâce aux mots biffés, que le chantre accompagna son redouté maître dans *toutes* ses expéditions, et que c'est en récompense de ces longs services, que les fonctions de chapelain lui furent dévolues, par lettres patentes datées de Naples, le 27 décembre 1535, et dont la teneur littérale suit :

A TOUS, etc.

Charles, etc. Scavoir faisons que, pour la bonne cognoissance qu'avons de nostre bien amé chantre de nostre chappelle domesticque, me Michel Volf, nous l'avons retenu et retenons, par ces présentes, en estat de nostre chappellain du nombre des cent personnes ecclésiastiques de nostre hostel, ausquelles, par indult et privilège du sainct Siége apostolicque, est accordé qu'ilz puissent jouyr des fruictz de leurs bénéfices, nonobstant qu'ilz ne soyent résidens sur le lieu d'iceulx bénéfices pour nous servir oudict estat, aux honneurs, drois, prérogatives, préhéminences, libertés, franchises et exemption, selon et par la manière que autres noz chappellains de semblable retenue ont accoustumé jouyr et user, tant qu'il nous plaîra. Sur quoy ledict me Michiel Volf sera tenu faire le serment à ce pertinent, en mains de nostre amé et féal aulmosnier, me Oudard De

Bersacques, auquel par cestes mandons que, fait le serment par ledit m[e] Michiel Volf, comme dict est, il le mecte et institue ou face mectre et instituer, de par nous, en possession et joyssance dudict estat de chappellain et du nombre desdictes cent personnes, etc. Donné en nostre cité de Naples, le vingt et septiesme jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cens trente et cinq, et de nos règnes assavoir, etc.

A la marge supérieure : « Retenue de chappellain du nombre de cent personnes, m[e] Michiel Volf, 1535 (¹).

Il importe de ne point omettre de restituer une autre incise qu'un trait de plume a fait disparaître. Elle se rapporte au faible considérant qui a motivé la nomination comme chapelain du maître dont nous nous occupons : « Et afin qu'il ayt tant meilleure occasion d'y continuer de bien en mieulx... » L'adverbe *y* se rapporte naturellement aux services rendus « par mer et par terre. » Ce n'est donc pas une position de retraite qui a été octroyée au musicien ; c'est un brevet d'encouragement et de persévérance.

En effet, l'opuscule de Mameranus : *Catalogus familiæ totius aulæ cæsareæ*, s'étend jusqu'à l'année 1548, et le nom de Michael Lupus s'y trouve sans être suivi des mots : *mortuus* ou *demissus,* comme le cas s'est offert pour d'autres musiciens, dont l'éloignement par décès ou par démission a été constaté. Michel De Wolf a donc continué d'être attaché, en qualité de chantre, à la chapelle particulière de Charles-Quint jusqu'à la date précitée.

Voici d'ailleurs une autre preuve irrécusable, celle-ci émanant du registre du droit des sceaux de Brabant :

Van brieven van collatien van zekere prebende tot S[te] Gomaers te Lyere, voer Michel Wolff, in date den xxij[en] may, anno xv[c] xlvj, signata VERREYCKEN ; maer want de selve Wolff is sanger van der cappellen der K. M[t], ende zoe ergo hier nyet.

---

(1) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1026.

Partant, Michel de Wolf était encore chantre de Charles-Quint, le 22 mai 1546, où des lettres de patentes d'une prébende de Saint-Gommaire à Lierre lui furent délivrées.

REYDUMMEL (MATTHIAS), basse de la chapelle de Charles-Quint, qui était, au rapport de l'ambassadeur italien Cavalli, la meilleure et la plus complète qu'on pût rencontrer, les chantres, au nombre d'une quarantaine, ayant été choisis dans les diverses provinces des Pays-Bas, « qui sont aujourd'hui, ajoute-t-il, comme la source de la musique. »

Reydummel est porté sur la liste des chantres qui accompagnèrent l'empereur dans ses voyages entrepris de 1547 à 1548. Il y figure, en tête des voix de basse, sous le nom de Matthias Radumel. On peut consulter, à ce sujet, le *Catalogus familiæ totius aulæ cæsareæ.*

En 1541, Reydummel avait reçu la prébende de l'église de Rode-Saint-Oeden (ancien Brabant septentrional), selon un registre des droits de sceau du Brabant, conservé aux Archives du royaume à Bruxelles. En 1548, on lui octroya le décanat d'Anderlecht, comme il conste du passage suivant emprunté au même registre :

Van brieven van nominatien totter dekenyen van Anderlecht op heeren Mathyse Ridemont, sangere van der capellen der keyserlicke M[t], in date den xviij[en] dach juny, anno xv[c] xlviij, signata VERREYCKEN; maer want deselve vry is, ergo nyet.

Il mourut en 1552, d'après Van Gestel (1).

LE COCQ (ANTOINE), chantre, a été maître de chant de l'église de Saint-Donatien, à Bruges, en 1545, d'après l'extrait suivant, muni de nos réflexions faites en 1870 :

[17 Junii 1545.] Dominus Antonius Galli, prestito juramento clericorum, admittitur ad stallum et ad succentoriam hujus ecclesie, salvo quod chorales hujus ecclesie, sub antiquo salario, hoc est

---

(1) « Matthias Ridemont, aliàs *Reydommel,* fit decanus anno 1547. Obiit aº 1552. »



pro quolibet chorali, tres libras grossorum annuatim recipiendo intertenebit, et nihilominus ob caritatem annone, domini de illj dando, pro quolibet chorali, tres libras cum dimidia usque ad eorum revocationem, habebunt respectum, ? ac injuncto sibi quod dictos chorales, tam in cantu quam in moribus et ecclesie ceremoniis, instrueret, alioquin ea facilitate qua admittitur destituendus veniret.

Licentiatus 14 aprilis 1550.

« Antoine Galli (peut-être *Den Haene*), est cité, au tome 1er de la *Musique aux Pays-Bas*, pour quatre chansons à quatre parties dont il est l'auteur, et qui figurent dans un recueil imprimé par Pierre Phalèse, à Louvain, en 1555. Il reçoit sa démission ici en 1550. Or, il est porté, à l'année 1544, dans les extraits relatifs à Saint-Sauveur, comme maître de chant de cette église. Il en résulte qu'il cumulait les deux fonctions. Le cas se présente plus souvent pour les organistes. Antoine Galli, dont le talent n'a pas dû être de peu d'importance, est encore cité, comme nous l'attestons au 2me volume de la *Musique aux Pays-Bas*, dans la célèbre collection de Nuremberg : *Novum et insigne opus*, éditée en 1558, et où les plus fameux compositeurs de l'époque ont fourni leur contingent de productions [1]. »

ZANTMAN (Henri), « chantre de la chapelle domestique de l'empereur, » est nommé prébendaire du doyenné de Bois-le-Duc, par lettres patentes en date du 9 septembre 1521 [2]. Voyez, à son sujet, les *Bouwsteenen* de 1869-1872, où il figure avec l'orthographe de *Santman*.

RÉTIS (François), « chantre de la chapelle de nostre hostel, » reçoit également, à la date du 15 février 1521, une prébende de l'empereur Charles-Quint [3].

---

(1) *Maitres de chant et organistes de Saint-Donatien*, etc. p. 28.
(2) Registres de la chancellerie de Brabant, no 4.
(3) Id., même no.

FOURMANOIR (GILLEQUIN), chantre de la chapelle impériale de Madrid, reçoit, par lettres patentes de Charles-Quint, données à Gand, le 15 octobre 1535, six sous de pension par jour, en considération de ses longs services. Le souverain, usant d'une formule de pure chancellerie, le nomme son chantre « bien amé. » Cette pension est portée à dix sous le 16 janvier 1538, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée par l'artiste :

Gilles Fourmanoir, naguères chantre en la chapelle de l'empereur, a reçu de Henry Stercke, receveur général des finances, la somme de 54 livres 12 sols du pris de 40 gros monnoie de Flandre, pour sa pension de 10 sols par jour, le 16 janvier 1537 [1].

MEDICO (AUGUSTIN DE), maître-chantre de Charles-Quint, avant 1520.

Cela résulte d'une ordonnance de payement à « maistre Augustin de Medico, par cy-devant chantre de nostre chapelle domestique, pour la somme de cinquante-cinq livres, iiij solz du priz de quarante groz de nostre monnoye de Flandres la livre. »

Ce payement était une libéralité du monarque, « pour don, » sans doute à la suite d'un service rendu, dans un moment de disette de chantres. Le document qui nous apprend cette particularité, ajoute que le musicien n'avait pas reçu sa pension durant le trimestre juillet-septembre 1520.

HANNET (GASPARD), sopraniste de la chapelle de Charles-Quint, et « clerc du diocèse de Liége. »

Il demande, en 1555, à Philippe II, d'entrer en jouissances du bénéfice de la chapelle de Saint-George, « près du château de Namur. » Cette faveur lui est accordée, par décret du 14 janvier de la même année. Gaspard Hannet était âgé alors de 17 ans ou environ. Donc, il naquit vers 1538.

---

(1) Voy. Acquits de la recette générale des Finances, carton n° 30, et PINCHART, *Archives*, etc. t. II, p. 232.



WILLEBROOT (JEHAN), chantre de la chapelle de Charles-Quint.

Le 1[er] mars 1530, l'empereur écrit de Tolède à sa tante, que son chantre « a bien et longuement servy en nostre chappelle, et se trouve maintenant fort ancien et débille de sa personne, de sorte qu'il ne pourroit désormais suyvre ne servir. »

Jehan Willebroot ayant demandé, « supplié, » dit la lettre, de pouvoir se retirer tranquillement avec sa femme, l'empereur pourvoit à sa subsistance, en lui accordant une pension de quatre patars par jour, à payer « au quartier de Bruxelles. »

A la même date, le souverain pourvoit à l'instruction de deux sopranistes de sa chapelle : Jacques Alard et Jean Willebroot, devenus incapables de remplir leur office, par la mue de leur voix. Il écrit, entre autres à son argentier, Jehan Dadurca :

> Pour ce que Jacobus Alard et Johannes Villebrotte, enfans de nostre chappelle ont mue de voix, nous les renvoyons en noz Pays-Bas, pour estre entretenuz à l'estude quelque temps. Nous vous ordonnons que, des deniers de vostre entremise, vous baillez à chascun d'eux la somme de vingt ducas, à savoir douze pour leur despens de leur voyage et huict pour récompense de leurs robes de dames, que faisons retenir pour autres enfans mis en leur place...

Le nom d'Alard figure dans les *Evangelica Dominorum*. S'agirait-il d'Alard Du Gaucquier ? On a vu plus haut un Jacques Alardi, chapelain. Pour le nom de Willebroot, nous ferons remarquer que des musiciens et facteurs d'instruments, à Bruges, au XV[e] siècle, portent celui de Wittebroot, qui évidemment comporte une origine différente. Une erreur de scribe est possible ici (1).

Jean Willebroot, le sopraniste, est sans doute le fils du chantre pensionné par Charles-Quint. Celui-ci aura, à son

---

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 16.

voyage aux Paÿs-Bas, pris avec lui les deux enfants, et soigné pour leur admission à l'Université.

Nous avons encore à citer Jean Gérard, chantre de Charles-Quint et de Philippe II, le quel reçoit, le 25 février 1575, un *ayuda de costa* de deux cents livres et une pension de « dix solz de deux groz, monnaye de Flandre, par jour, » cela « en considération des bons et longz services qu'il a fait en ladite qualité (de chantre), tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-le-Quint, mon seigneur et père (cui Dieu absoille), que à nous... » Les lettres patentes sont datées d'Anvers. Puis, le chantre Jean Berthoul, qui reçoit, en 1559, trois patars par jour de pension; le chantre Henri Le Liégois, etc.

Viennent ensuite les organistes :

BREDENIERS (Henri), organiste de Philippe-le-Beau et de l'archiduc Charles, et non maître de chapelle de Charles-Quint, comme le dit Henne.

Bredeniers forme-t-il l'orthographe véritable de l'artiste ? Le doute est permis, en présence des lignes suivantes, que Rombauts consacre au maître :

« Henri de Bredemersche, dit il, ayant longtemps occupé la place d'organiste de la chapelle royale à Bruxelles, fut pourvu d'un canonicat de cette église, le 28 mai 1517, et de la prévôté de Saint-Aubin à Namur. Il avait été chanoine de Notre-Dame à La Haye, mais il remit cette prébende en 1507 (1). »

Le nom de Bredemersche, d'abord, n'est point imaginaire: il est bel et bien une appellation de famille. Pour n'en donner qu'un exemple, nous citerons une patente militaire, du 4 octobre 1618, par laquelle un certain Charles Bremersch (Bredemersch) est promu au grade d'adjudant du sergeant-major du comte de Balanson (2).

---

(1) *Histoire de Bruxelles*. t. I, p. 100, et ailleurs.

(2) Collection de patentes militaires, aux Archives générales du Royaume.



Il s'agirait de savoir maintenant, si le nom de Bredemersche, Bredemersch ou Bredemers, lequel signifie, *large prairie*, est applicable à l'organiste de Philippe-le-Beau, et si celui qu'on lui prête dans sa biographie n'en est qu'une altération orale ou écrite. Le premier cas serait difficile, sinon impossible à débrouiller. Quant au second, il peut s'expliquer par une méprise de copiste, qui, ayant vu l'orthographe *Bredemers*, aura transformé la lettre *m* en *ni*. La modification doit dater d'assez loin, car nous venons de voir, dans les comptes « de l'ostel du Roy des Romains, des Espaignes, etc., » un article inédit, où l'orthographe Bredenyers accuse déjà une altération passée à l'état de fait accompli et accepté. L'*i* étant devenu *y*, la présence d'un *m* est impossible. L'article est de 1519. Un autre, remontant plus haut, pourrait nous donner raison.

La recherche nous paraît fastidieuse, puisque le docteur Heye adopte définitivement l'orthographe de Bredemersch, dans sa *Proeve eener Naamlyst*, etc. Il a dû se baser sur des documents officiels, qui ne lui auront pas fait défaut, dans les archives hollandaises, l'artiste, comme nous venons de le voir, ayant été chanoine à La Haye.

La découverte que M. De Burbure a faite, dans les archives de la cathédrale d'Anvers, d'un Henri Van Namen, n'infirme en aucune façon notre argumentation. Il y a des familles flamandes dans le pays wallon, comme il y a des familles wallonnes dans le pays flamand.

On a cité le fait de leçons de manicordion, données par Bredeniers à l'archiduc. Voici le document intégral où ce fait a été puisé ; il caractérise à la fois l'homme et l'époque :

Je, Henri Bredeniers, organiste de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'archiduc d'Austrice, prince d'Espagne, duc de Bourgoingne, etc., confesse avoir reçu de Jehan Micault, conseiller et receveur général de toutes les finances de l'Empereur et de mondit seigneur, la somme de dix-neuf livres, du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, pour don que

iceulx seigneur m'en on fait de grâce espécial, pour une fois, en considéracion des bons services que je leur ay fait et fay journellement, miesmement pour et en récompense des paynes que je prens journellement à apprendre à jouer sur le manicordion mondict seigneur et mesdames ses sœurs, et ce oultre pardessus tous autres dons et bienfaiz que peult avoir d'eulz jusques à présent, de la quelle somme de xix l. dudict pris et pour la cause que dessus, je suis content et bien payé et en quitte mesdicts seigneur leur dicts receveur général et tous autres. Tesmoing le sceing manuel de maistre Louis Baranguier, secrétaire d'iceulx seigneur cy mis à ma requeste, le xvi[e] jour d'aoust l'an mil cincq cens et neuf.

A la requeste : L. A. BARANGIER [1].

Déjà en 1503, Bredeniers avait certaines missions spéciales à la cour d'Espagne, celle, par exemple, de surveiller le transport par mer des musiques de la chapelle de Madrid à Anvers. A cette année, comme en 1509, il déboursa les frais de ce transport, ainsi qu'il appert de deux quittances de restitution [2].

Il avait naturellement aussi le contrôle de l'instrument qu'il jouait à la cour, et, dans les voyages où il suivait le souverain, muni de son dit instrument, il était chargé de parer immédiatement à toutes les avaries qu'il pourrait subir. C'est ce qui eut lieu, entre les années 1519 et 1520, où les orgues de la chapelle ayant été transportées « par les champs de Barcelonne à Molin del Rey, » il y survint quelques détériorations que Bredeniers fit réparer immédiatement. On pourrait croire que, dans ses vieux jours, il s'est amusé à faire ce travail lui-même ; mais l'article qui en fait mention, enregistre bien clairement une somme « payée et desboursée pour le recoustraige. »

Cet article est ainsi conçu :

---

(1) Carton n° 15, des Acquits de la recette générale des finances.
(2) Carton n° 16.

A Maistre Henry Bredenyers, organiste de la chappelle domestique de l'ostel du Roy, la somme de vingt-deux livres dix solz dudict pris que, par le commandement et ordonnance que dessus, le dict argentier lui a baillé et délivré comptant pour son remboursement de semblable somme, que, par ordonnance que dessus, il a payée et desboursée pour le recoustraige des orgues de ladicte chappelle, lesquelles avoient esté desrompues en portant par les champs de Barcellonne à Molin del Rey. Pour ce icy, par certiffication dudict seigneur marquis d'Arschot, chief que dessus, contenant quictance, cy rendue ladicte somme de.... xxij lib. x s. (1).

Ces faits ont une minime importance en eux-mêmes. Mais ils fournissent des dates dans la carrière du maître, et, tandis qu'on le croit occupé à gérer la construction d'une maison, à Lierre, où, selon toute apparence, il comptait terminer ses jours, le voilà qui se trouve en pleine Espagne, à la suite du souverain (2).

Fétis cite de Bredeniers un motet à cinq voix : *Misit me Pater*, que renferme un recueil de compositions intitulé : *Ecclesiasticæ cantiones, sex, quinque et quatuor vocum*, et « publié à Anvers, chez Plantin, en 1529, petit in-4° obl. » Le renseignement est curieux et amusant tout à la fois. Fétis a-t-il ignoré que le premier livre sorti des presses de Plantin, à Anvers, ne date que de 1555? Il faut le croire. Que faire dès lors de son information ? Où l'a-t-il puisée ? Personne ne la donne : ni Becker, ni les auteurs des *Annales plantiniennes*. Existe-t-elle dans l'imagination seule de Fétis ?

---

(1) « Compte de l'ostel du Roy des Romains, des Espaignes, » etc. du 1er janvier 1519 (n. st.) au 31 août 1520, f° vjxxxiij, n° 1927 de la chambre des comptes aux Archives générales du Royaume.

(2) M. De Burbure explique très-judicieusement la construction, à Lierre, d'une maison pour Bredeniers, par la nécessité où le musicien était de s'y loger, avec les enfants de chœur, chaque fois que le souverain établissait sa résidence dans le palais ducal de la petite localité. Voyez la *Biographie nationale*, à l'article *Bredeniers*.

M. De Burbure ne reproduit pas la date de 1529. C'est apparemment parce qu'elle lui a paru suspecte.

LESTAINIER (Jean), organiste de la chapelle de Charles-Quint. Les renseignements sur ce musicien commencent à se faire jour. Sa carrière, à en juger par ce qui a été découvert, doit avoir été bien remplie. Comme on a pu s'en assurer plus haut, il a fourni des compositions au recueil rare et intéressant : *Evangelica Dominorum*.

En 1587, un Roger Lestaignier, fourrier de l'hôtel de Charles-Quint, pendant environ 38 ans, et qui s'était « loyalement » comporté durant les troubles politiques, est rétabli par Philippe II « en l'estat de commis et garde d'artillerie et de munitions de guerre, » à Malines. Nous donnons ce renseignement, pour faciliter les recherches sur le lieu natal de l'éminent organiste de la chapelle impériale.

DE BOCK (Michel), organiste de Charles-Quint et de Philippe II.

M. Adolphe Mathieu, dans sa *Biographie Montoise*, assigne, sans preuves à l'appui, la ville de Mons comme lieu de naissance de cet artiste, qu'il nomme, en même temps, un « savant compositeur, habile organiste et maître de chapelle de Philippe II. » Pour être organiste d'une chapelle de monarque, Michel De Bock a dû avoir un mérite de virtuose éminent. Mais, jusqu'ici, ses compositions sont ignorées, et, quant à la direction musicale de la chapelle de Philippe II, il n'en est question, que nous sachions, nulle part.

M. Mathieu reproduit un document, dont nous avons la minute sous les yeux [1], et qui sont les lettres patentes de retraite, accordées par Philippe II à Michel De Bock, avec une pension de deux cents livres par an et vingt patars de gages par jour. La pièce est datée de Bruxelles, le 20 décembre 1576. Il y est parlé, entre autres, des « bons et longs services que nostre bien amé, m^e Michel De Bock a

---

(1) Papiers d'État et de l'Audience.

faict, tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-Quint, mon seigneur et père, qu'à nous, en qualité d'organiste de nostre chapelle, par l'espace de trente ans ou environ (1). »

Il en résulte que les fonctions de Michel De Bock, comme organiste de la cour d'Espagne, commencèrent vers 1546. A cette date probable, nous allons en ajouter quelques-unes très-précises, concernant les services rendus, par notre organiste, comme recruteur de voix pour la chapelle royale, et les prébendes dont il fut gratifié par la munificence royale.

En 1584, Nicaise Houssart, chantre de Philippe II, fut chargé de reconduire, en leur pays natal, six sopranistes de la chapelle royale de Madrid, avec prière de vouloir s'interposer pour leur admission immédiate à l'Université. C'étaient : Daniel Van Roy, Jehan Hamelin, Henri Bibau, Jehan Kevens, Jacques Sem et Pierre Vander Elst, devenus impropres aux fonctions qui leur incombaient.

Il s'agissait de pourvoir à leur remplacement, et Michel De Bock fut constitué, à cet effet, par Philippe II. Il reçut l'ordre de recruter douze enfants de sept à douze ans, possédant une bonne voix, et susceptibles d'être utilisés, à l'âge voulu, pour être emmenés le plus tôt possible en Espagne par le dit Nicaise Houssart.

La mort de Jehan d'Arras, organiste à la même chapelle, avait laissé vacantes ces importantes fonctions. Le monarque ayant en vue maitre Louis Van Heymissen, organiste à Bois-le-Duc, enjoignit à Michel De Bock de s'assurer dûment du mérite de l'artiste hollandais, avant de le retenir à son service, aux gages d'un ducat par jour.

Le pensionnaire de Philippe II eut encore à prendre des renseignements précis, au sujet d'une basse-contre de Bois-le-Duc, nommée Jean Leuwertz, avant de conclure avec

---

(1) Les mots « ou environ » ont été omis, dans la pièce publiée par M. Mathieu.

elle aucun engagement. Le cas échéant, Jean Leuwertz aurait reçu, pour gages ordinaires, trois réaux et demi par jour, et, à la distribution du chœur, deux réaux, outre un habillement par an et des droits à son bénéfice par tour de rôle.

Ces particularités sont contenues dans une lettre adressée, le 9 octobre 1584, par Philippe II, à son gouverneur général des Pays-Bas, et dont la teneur est :

Mon bon nepveu, comme entre les enfans de ma royalle chappelle se trouvent six d'iceulx, scavoir est : Daniel Van Roy, Jehan Hamelin, Henry Bibau, Jehan Kevens, Jacques Sem et Pierre Vander Elst, désormais peu idoynes pour le chant, j'ay advisé pour leur plus grand bien et institution les envoyer par dates aux estudes, soubz la conduicte de maistre Nicaise Houssart, chantre de madicte chappelle, porteur de la dicte présente. A ceste cause, je vous requiers bien à certes que, à l'arrivée desdicts enfants, vous ordonnez à ceulx de mes finances de sans dilay les pourveoir d'accoustremens et aultres choses en tel cas accoustumées, et incontinent les faire colloequer en quelque colliège que l'on trouvera plus convenir en l'université de Douay, et respondre pour les deniers de l'escolaige qui sera convenu pour eulx, y faisant fournir aux termes, de sorte que, comme aultre fois j'entens estre advenu, lesdicts enfans ne soyent contrainctz de laisser leurs estudes par défault de payement. Et pour replacer les lieux desdicts enfans et d'aultres, est semblablement mon intention que donnez commission et ordonnez bien expressément à maistre Michiel Bocq, jadis mon organiste et à présent pensionnaire, lequel réside en ma ville de Mons [1], qu'il ait à se transporter par les villes delà, à recercher douze petits enfans, ayant attainct l'eaige de sept jusques à douze ans, sans l'excéder, pour retenir ceulx qui arriveront à onze ou douze ans, moyennant qu'ilz soient asseurez en leur chant, et que les plus jeusnes ayent bonne voix et soyent de bon esprit, usant ledict maistre Michel, en cest endroict, de l'advis de maistre Nicaise, pour y suivre son adveu et opinion, et d'aultant que

(1) La retraite de Michel De Bock à Mons, n'implique nullement la naissance de l'artiste en la même ville.



pour faire lesdictes dilligences, ils auront besoing d'argent, vous en ferez furnir, soit hors de mes finances ou bien des deniers destinez au payement de mon armée, comme pareillement sera par vous pourveu de mesmes deniers, pour mettre lesdicts enfans en ordre et les envoyer pardeçà soubz le gouvernement du susdict maistre Nicaise.

D'aultre part, comme au moyen du trespas de Jehan d'Arras, organiste, madicte chappelle se trouve dépourveue, il sera à propos que vous commandez semblablement audicts maistres Michel Bocq et Nicaise Houssart, eulx duement informer des qualitez et suffisance de maistre Louys Van Heymissen, organiste de Bois-le-Ducq, et si, avant qu'ilz se trouvent satisfaitz de ses parties, l'ayent à retenir en mon service, aux mesmes conditions et gaiges que percepvoit ledict feu Jean d'Arras, qui estoit d'ung ducat de unze réaulx par jour.

Finablement, sera par nous ordonné aux susdicts maistres Michel et Nicaise, de prendre aussi information de mesme chemin de la voix et suffisance de Jean Leuwertz, bascontre audict Bois-le-Ducq, et le treuvant qualifié pour mon service, le pourront aussi retenir aux gaiges ordinaires de trois réaulx et demy et de deux réaulx par jour, pour la distribution, oultre ung accoustrement par an, et leur tour au rolle des bénéfices par eulx ou ceulx qu'ilz dénommeront de leurs enfans ou alliez, et ferez aux susditz, si, avant qu'ilz acceptent les conditions proposées, au plustost encheminer vers ceste court, les pourvoyant de deniers pour la confection de leur voyaige hors de ceulx de ladicte armée, en cas que en finances y est difficulté de les furnir promptement, si auray à contentement et service bien agréable que ès poinctz que dessus vous ordonnez estre usé de toute diligence. A tant, mon bon nepveu, nostre Seigneur vous ait en saincte garde. De ma mayson del Pardo, le ixme d'octobre 1584.

PHLE.

Yo os encargo mucho que hagais usar en esto de mucha diligencia, por que ay aca mucha necesidad de todo lo que aqui se os dice.

L'activité de Michel De Bock dut être grande, attendu que, le 20 septembre suivant, les sopranistes étaient trouvés. Quant à l'organiste et à la basse-contre, les rensei-

gnements directs nous manquent. Mais nous savons, par les *Bouwsteenen* précités, qu'une nouvelle disette de sopranistes se fit sentir à Madrid en 1589, et que Michel De Bock reçut, à la date du 13 septembre, la mission d'y pourvoir le plus promptement possible. Puis encore en 1593. Cette fois, le monarque fut de meilleure composition, quant à l'âge des jeunes virtuoses. C'est ce qui nous engage à reproduire sa lettre, où, de rechef, Michel De Bock occupe la première place :

Mon cousin, comme aulcuns enfans de ma chapelle se trouvent incapables de servir plus longuement, à cause d'avoir commencé muer de voix, et que partant sera besoing m'envoyer aultres pardeçà, j'ai trouvé bon de vous escripre la présente que, pour fornir les places desdicts enfans, donnez commission et ordonnez à Charles Cornet, chanoine de Béthune, et à maistre Michel De Bocq, mon pensionnaire, qu'ilz ou l'ung d'eulz qui plus commodément faire le pourra, ayent à se transporter par les villes de delà, a recercher aultres douze enfans de l'eage de sept jusques à noeuf ans, sans l'excéder, et les retenir à mon service, moyennant qu'ilz soyent asseurez en leur chant, et que les plus jeusnes d'entre eulx ayent bonne voix et soyent de bon esprit, bien entendu touttesfois que lesdicts commissaires rencontroient entre lesdicts enfans quelque enfant qui fût de voix très-excellente, ilz le pourront aussi retenir ores qu'il excéda d'ung an davantage l'eaige desdict noeuf ans, et pourceque lesdicts commissaires auront besoing d'argent pour faire lesdicts deligences, vous leur en ferez furnir hors de mes finances ou des deniers de l'armée, faisant aussi hors des mesmes deniers pourveoir celluy qui par vous sera chargé de meetre lesdicts enfans en ordre et les conduyre pardeça au plustost que faire se pourra. A tant, etc. Del Pardo, le 26 février 1593.

Le récolte n'eut pas un résultat aussi prompt qu'antérieurement, car, le 4 septembre 1593, Philippe II revint à la charge, dans une lettre conçue, à peu de chose près, en des termes identiques à celle reproduite plus haut, et, en même temps, il dépêcha aux Pays-Bas, un de ses archers, Guillaume Gommer, pour y reconduire trois

enfants de sa chapelle : Mathieu Prévost, Eustache Lamberti et Jean d'Arras, et les colloquer, avec tous les objets nécessaires, à l'Université de Douai.

C'est à notre connaissance, le dernier document où Michel De Bock soit mentionné. Très-vraisemblablement aura-t-il cessé de vivre non longtemps après.

On connait déjà les prébendes nombreuses dont jouissait Michel De Bock ([1]). Quelques dates, à ce sujet, ne seront pas inopportunes ici.

En 1561, l'artiste s'adressa à la duchesse de Parme, au sujet d'une prébende devenue vacante « peu auparavant son partement d'Espaigne, pour venir pardeçà, par commandement et charge de Sa Majesté, pour aulcungz affaires concernant le service d'elle... » Le musicien eut en vue un certain Jehan Demol, clerc du diocèse de Cambrai, et « filz de sa femme, » pour lequel il demanda « en recognoissance de ces longs services », la faveur d'entrer, sans retard préjudiciable, en possession réelle de la prébende qu'il avait reçue.

Par une lettre patente, datée de Bois-le-Duc, le 30 juillet 1568, et adressée « au gouverneur et souverain bailli de Namur, » Philippe II conféra à Michel De Bock, selon le tour de rôle des bénéfices à la collation du roi, la coutrerie de l'église paroissiale de Saint-Barthélémi à Bioul, au pays de Namur, vacante par la mort de m^e^ Jehan Refect.

Les considérants sont ainsi formulés : « Pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre bien amé Michel Bock, organiste de nostre chapelle domesticque, meismes en considération de ses bons services faitz en la icelle qualité, par plusieurs années, où il continue encore.... ([2]). »

---

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 244.
(2) Papiers d'État et de l'Audience.

Il se trouvait, à cette date, à Bruxelles, comme le prouve la lettre d'Alard Du Gaucquier, reproduite ci-dessus.

En 1572, De Bock obtint la prébende de Boitsfort, vacante par la mort du titulaire Pierre Pyck, *aliàs* Mercx :

Remonstre très-humblement Michel De Bock, servant actuellement à Vostre Majesté d'organiste en Espagne, que la cousterye à Boitsvort, que y souloit tenir Peeter Pyck, aliàs Mercx, y est vacante par le trespas d'icelluy. Et comme il a pleu à Vostre Majesté nommer ledict remonstrant à son roole des bénifices du patronnaige d'icelluy, sur les cousteries de Brabant, où il est premier en tour, il supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Majesté ordonner que lettres de collation et provision en soyent dépeschées en faveur dudit supplyant. Quoy faisant, etc.

A la marge supérieure : « Fiat ces lettres de collation de la cousterie icy dénomées, au proffit du supplyant, selon son tour de rolle. A Bruxelles, le xvij d'avril 1572, après Pasques. »

Michel De Bock appréciait hautement le mérite de ses collègues, on a pu se convaincre de cela par les fragments de sa lettre relative à George De la Hèle, fragments qui ont paru précédemment dans ces recherches [1].

Un Michel De Bock, appelé *le jeune*, fut chapelain de la cathédrale d'Anvers, et eut des relations avec le célèbre Obrecht, qui dirigea, pendant quelque temps, la maîtrise de ladite cathédrale. Nous ignorons quelles affinités de parenté existaient entre les deux homonymes.

A ces organistes célèbres, joignons quelques instrumentistes, en vue d'aider à recomposer la liste des ménestrels attachés à la cour impériale d'Espagne.

MASSI (François), violon de Charles-Quint, originaire de Flandre, ou du moins du pays thiois. Il appartient probablement à la famille Maes, qui eut plusieurs de ses membres au service de l'empereur, et, entre autres, comme

(1) Tome II, p. 6.

on le verra bientôt, un Jean Maes « fourrier des chantres de la reine (Marie de Hongrie). »

A la carrière de Massi se rattache une particularité curieuse, qui, malgré le mystère dont elle a été soigneusement entourée, est devenue aujourd'hui un fait historique très-ostensible. Cette circonstance a échappé pourtant à M. Henne, qui a consacré à Charles-Quint un travail élaboré consciencieusement sur des pièces probantes, dont quelques-unes, notamment, concernent Don Juan, le héros dé l'épisode que nous allons résumer en quelques lignes.

Pour dérober au public le secret de la naissance de son fils, Charles-Quint conçut le projet de le reléguer au village de Leganes, en Espagne, dans le but de l'y livrer aux soins d'un personnage de sa connaissance.

Alors, dit le docteur Wilhelm Havermann, auquel nous empruntons ce passage intéressant, le hasard voulut que Francisco Massi, joueur de violon à la chapelle impériale, marié à Anna de Medina, native de Leganes, flamand d'origine, et qui s'était mis, dès sa plus tendre enfance, à la suite de l'empereur, sollicita de son maître la permission de se retirer en Castille.

Charles-Quint, lui ayant demandé le motif de sa résolution, Massi dit qu'il désirait revoir sa femme et vivre près d'elle, dans sa paisible retraite de Leganes, du produit de ses épargnes. L'empereur ne refusa pas le congé. Il fit écrire au curé Bautisto Vela, par Luis de Quijada, d'entreprendre l'éducation de Geronima (Jérôme, c'est-à-dire Don Juan d'Autriche), et à l'artiste il dit, quand il vint prendre congé de son impériale personne, qu'il verrait avec plaisir que lui, Massi, se chargeât de donner des soins à un *enfant*, selon les ordres qu'il recevrait, à cet effet, de Quijada.

Massi promit de se conformer aux vœux de son auguste maître, et celui-ci enjoignit à Adrien Dubois et à l'huissier Adrien Bodart, de confier l'enfant à Massi. Le contrat en espagnol rédigé à ce sujet, faisait partie des papiers

trouvés dans le testament de l'empereur. Ces papiers, au nombre de quatre, étaient renfermés dans un autre qui paraît avoir été cacheté, et qui portait en tête l'avis suivant, écrit de la main de Philippe II : « Si je meurs avant Sa Majesté, qu'on remette ceci entre ses mains ; dans le cas contraire, ce sera dans celles de mon fils, ou, à son défaut, de mon héritier. »

Or, la première pièce, relative au fils naturel appelé Jérôme (Don Juan), comportait un autre papier d'une écriture différente, et dont voici le contenu, traduit de l'espagnol :

« Moi, François Massy, violeur [1] de Sa Majesté, et Anne de Medina, mon épouse, reconnaissons et confessons avoir reçu du sieur Adrien De Bues, valet de chambre de Sa Majesté, un enfant mâle que nous avons accepté sur sa demande, et que nous nous sommes engagés à traiter et élever comme s'il était notre propre enfant, ne disant ni déclarant à qui que ce soit le nom de son père ; car le sieur Adrien ne voulait que personne au monde, pas même sa femme, sût ou entendît la moindre chose à ce sujet. En conséquence, moi, François Massy, Anne de Medina, mon épouse, et Diégo de Medina, notre fils, avons promis et juré audit sieur Adrien de ne dire ni déclarer à qui que ce soit, en cette vie, l'origine de l'enfant dont il s'agit, mais de le faire passer pour le mien, jusqu'à ce qu'il me l'envoie redemander par quelqu'un chargé de me représenter le présent écrit, ou qu'il vienne lui-même pour cet effet. Et comme le seigneur Adrien veut tenir cette affaire entièrement secrète, il m'a prié, pour lui rendre service, de prendre ledit enfant à ma charge, ce que nous avons fait très-volontiers, moi et mon épouse. Je reconnais, en outre, avoir reçu de lui, tant pour frais de voyage et entretien d'un cheval, lorsque j'allais chercher l'enfant, que pour son équipement et le

(1) Joueur de violon ou de viole.

montant d'une année de gages qu'il m'a assignés, la somme de cent écus; ledit terme courant à dater du 1er août de la présente année 1550. Je me déclare en conséquence satisfait et suffisamment payé quant à ce, et en foi de tout ce que ci-dessus, nous avons signé de notre nom, ma femme et moi; mais attendu que madite femme ne sait pas signer, j'ai prié Oger Bodart de le faire à sa place. Dès ce moment, le seigneur Adrien se soumet à me compter cinquante ducats par an, pour l'entretien dudit enfant. Fait à Bruxelles, le 13 juin 1550 (1). »

Voilà un simple instrumentiste flamand devenu célèbre, par une de ces bizarreries du sort qui a élevé au pavois tant d'autres enfants du peuple! Le « sieur Adrien De Bues, » incontestablement flamand aussi, appartient-il à la famille De Buus, qui a possédé plusieurs organistes de talent au XVIe siècle, et dont il est question plus loin?

CORNET (FRANÇOIS), violon de Charles-Quint, puis de Philippe II.

Lors de l'abdication de l'empereur, il reçut une pension de cinquante livres, « telle que eurent ses compaignons (2). » Une lettre de Philippe II, à ce sujet, entre dans quelques détails qu'il est utile de connaître :

Phle, etc. Sçavoir vous faisons que, pour considération des bons services que nostre bien-aimé François Cornet a fait, tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-le-Quint, mon seigneur et père (cui Dieu absoille), que à nous, en estat de violeur (3), et espérons nous fera encoires à l'adevenir, l'en veuillans aucunemen

(1) *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle*, publiés, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Besançon, sous la direction de M. CH. WEISS, dans le t. IV de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, p. 498 et 499.

(2) Registre appelé : « Pensions que le Roi nostre sire a accordé à aucuns srs gentils hommes, officiers et aultres... etc. »

(3) Mot barré et remplacé par celui de *violon*.



remunérer, luy avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons de grâce spécialle, par ces présentes, la somme de cincquante florins d'or de Rhyn, vallissans en nostre monnoye de pardeça soixante quinze livres du prix de quarante groz de nostre monnoye de Flandres la livre, de pension pour chacun an, dont voulons que soit payé et contenté par les mains de nostre receveur général de Brabant au quartier d'Anvers... le cours de sa vie durant, et, oultre ce, avons accordé audit François Cornet qu'il jouysse, par tous noz pays et seigneuries, des droiz, libertez, franchises et exemptions dont nos serviteurs domestieques... ont accoustumés jouyr et user, etc. Donné en nostre ville de Gand, le ixe jour d'aoust 1559.

François Cornet ne prit pas retraite immédiatement, et, comme les mots : « espérons nous fera (des bons services) à l'advenir » le font pressentir, il resta, dans son poste de violoniste, sous le règne de Philippe II.

VANDEN HENDE (David), harpeur de Charles-Quint, en 1530, d'après les comptes communaux d'Audenarde, qui constatent qu'à son arrivée en cette ville, le magistrat lui octroya, par gracieuseté, quatre lots de vin :

Den viiien december, ghepresenteert David Vanden Hende, arpeneere van den Keysere, iiii stope wyns, xl st. par.

Il y aura lieu de rechercher si cet artiste appartient à la famille de musiciens, qui, latinisant leurs noms, se sont appelés : *A fine.*

BROUART (Bertrand), joueur de musette, pendant la minorité de Charles-Quint.

Il reçut, en 1505, une pension de six sous par jour, pour le terme d'un an, à commencer du 1er novembre 1505. En voici les considérants :

---

1 En minute dans les Papiers d'État et de l'Audience.



Bertrant Brouart, speelder op te musetten, den welcken onse heere de coninck van Castillien, etc. by zynre genadegen oepenen bezegelde brieve, gegeven in zynre genadegen stad van Ghend, den xxvj[ten] dach novembris anno vive, in consideratien van goeden ende bequaemen diensten die de voirscrevene Bertrant onser voirscrevene heere den coninck gedaen heeft, ende om te bat te mogen onderhouden ende daerop alhier te leven, duerende de reyse van Spaengnen, den zelven gegunt ende gegeven heeft, uut zunderlinger gratien, eene pensie van vj st. t'sdaigs, duerende den tyt van ij jairen, innegaende primâ novembris anno vive, om dairaf betailt te worden van iij maenden te drie maenden, by ghelycker portien, by handen vanden rentmeester vanden quartiere van Antwerpen nu zynde ende namals wesende, ende vanden penningg van zynen ontfanghe, als allet meer ende int lange verclairt is in myns genadegen heeren openen bezegelde brieve, geverificeert by mynen heere den tresorier generael van den financen, heeren Jeromme Lauwerin, ridder, dairaf copie auctentyck getekent: Verde Rue, overgegeven is opte naestvoergaende rekenynghe, alsoe hyer, uut cracht vander voirscrevene brieven ende by quictancie des voirscreven Bertrans, voer den tyt van xij maenden, beginnende primâ augusti anno vj, ende eyndende ultimâ julij anno zeven, daerinne dat begrepen zyn xij maenden, die maken iij[c] lxv dagen 'tsdaechs als voer, maken cix lib. x s. te xl gr., qui valent in munten deser rekenynge xxvij lib. vij s. vj den. gr.

Les collègues de Bertrand Brouart, comme joueurs de musette de Philippe-le-Beau, en 1503, étaient Mathys De Wildre (2) et Guillaume Terro. Comme joueurs de saqueboutes, il y avait notamment Michel De Chastroul, « espaignart », Josse Denys, Pierre Jourdaen et Jenin De Calus. Le tambourin et la flûte gagistes sont désignés par l'appellation respective de leur métier : « Joachim *de Tromslagere*, joueur de tamburin, et Hans *de Phiffre*, joueur des flûtes. »

---

(1) *Comptes des domaines d'Anvers*, allant du 1[er] octobre 1506, au 1[er] septembre 1509, f° 51 v°.

(2) De la famille du luthiste que fut attaché à la cour d'Angleterre, et dont il sera parlé ultérieurement ?

(3) Acquits de la recette générale, etc.

Pour ceux qui aiment à s'entourer des moindres particularités concernant nos musiciens d'autrefois, le document suivant, relatif au costume de nos ménestrels officiels, à l'époque dont il s'agit, offrira, sans nul doute, un très-vif intérêt :

Gegeven, ten bevele vander coninginnen, van twee speelliede te cleeden, die tot Valenchiene wordden ghesonden byder coninginne, ende jerstaen zeven ellen zwert laken tot cappen, iij lib. xij s. ix d. gr.

Item, gegeven aen xij ellen fluweels totten voirscreven cappen verboert, ende twee wambeysen daeraf te makene, d'elle xv s. ix d.; t'samen ix lib., ix s. gr.

Item, gegeven aen twee paer coussen, ij lib., xiiij s. gr.

Item, gegeven aen twee paer schoenen, iij s. gr.

Item, aen twee fluweele bonnetten, xxx s. gr.

Item, aen twee paer cousbannen, v s. gr.

Item, den cleermakere gegeven vander voirscreven cleederen te makene metten fusteyne ende camfas, by hem daeranne verleyt, xxj s. gr. (1).

La couleur noire, adoptée pour le capuchon, annonce-t-elle une participation à une cérémonie funèbre ? Au capuchon orné de velours, il faut joindre le pourpoint également en velours, ainsi que le bonnet de même étoffe, le tout garni de futaine et de bougran. Des bas avec jarretières..., rien n'est oublié, sinon l'habit principal, dont la forme et l'étoffe auraient complété ce costume *sui generis*, que nous n'avons rencontré, malgré de minutieuses recherches, sur aucun tableau du temps.

Proportion gardée, l'accoutrement de nos ménestrels communaux était bien plus original et bien plus pittoresque. Pour l'habit de parure des musiciens attachés à nos gildes littéraires et dramatiques, il surpassait certainement tout ce qu'on pouvait imaginer de plus caractéristique en ce genre.

---

(1) *Comptes des écoutètes d'Anvers*, etc., année 1559, n° 12903.



III

Obrecht (Jacques),

Illustre compositeur du xve siècle. — Est-il flamand d'origine et natif des environs de Bruges ? — Chantre, en 1489, à Saint-Donatien, il y devient *succentor*, en 1490. — Manque de vivres à la maitrise de cette église. — Après avoir rempli, à partir de 1492, les fonctions de maitre de chant à Notre-Dame d'Anvers, Obrecht reprend, en 1498, le même poste à Bruges. — Alain De Groote le remplace pendant sa maladie. — La chapellenie de Sainte-Croix est accordée à Obrecht. — Il est élevé, en 1500, à la dignité de prévôt de Saint-Pierre à Thourout. — Il reparaît, l'année suivante, à Anvers. — De retour en Italie, en 1504, il y meurt de la peste, en 1505. — La vraie orthographe du nom d'Obrecht. — Erreur de M. Lansens. — Jean Cordier, fameux chantre brugeois, ami d'Obrecht, est attaché à la chapelle archiducale de Maximilien. — Sa réception à Berg-op-Zoom, en 1487. — Il est d'abord chantre du duc de Milan, qui lui octroie des appointements extraordinaires. — Sa famille à Bruges, et la date exacte de son décès. — Henri Van Ghyseghem, chantre de Charles-le-Téméraire, remplit antérieurement le même emploi à la cathédrale de Cambrai. — Efforts de Fétis pour découvrir le lieu natal de Jacques Berchem, célèbre compositeur. — Inductions à ce sujet. — Idem pour le berceau de Jacques Vaet. — Notes diverses sur Chrétien Ameyden, Jacques Clément, Josquin Deprès, Jean Ghiselin, Simon de Quercu, François Adriani, Pierre Lambert. — Hubert Waelrant, musicien distingué du xvie siècle. — Son vrai lieu de naissance. — Les premières fonctions qu'il remplit à Anvers. — Recueil musical édité par lui et saisi par l'Inquisition. — Inventaires des livres de musique dressés, au même office, en 1568, à Anvers, à Mons, à Ath, à Enghien, à Douai, à Courtrai et à Aire. — Corneille Verdonck, attaché à la chapelle de la gouvernante des Pays-Bas. — Composition de lui dans Bochius. — Son épitaphe. — Sa famille. — Madrigaux de lui datant de 1588. — Jacques De Weert, célèbre musicien de la première moitié du xvie siècle. — Renseignement, fourni par Jean-Albert Ban, sur son lieu de naissance. — Sa famille. — Pierre Dela Rue, célèbre compositeur, né dans la seconde

moite du XVIe siècle. — Son origine flamande. — Hypothèse sur son berceau et sur son vrai nom. — Deux motets de lui cités par Zarlino. — Il est ténoriste de la chapelle de Maximilien d'Autriche, en 1492. — Liste des musiciens attachés à cette chapelle. — Le maitre de musique de Marie de Bourgogne. — Philippe Rogier, *phonascus* de Philippe II. — Il recrute, en 1590, des chantres aux Pays-Bas. — Étienne Bernard, sopraniste. — Éloges adressés par Philippe II à Rogier. — Laurent De Vos, compositeur du XVIe siècle. — Contradictions de Fétis à son sujet. — Bévues du même sur Mathieu Lemaistre, musicien du XVIe siècle. — Joachim Vanden Hove, compositeur et luthiste, né à Anvers, à la même époque. — Jean Leconte, chantre de la chapelle papale. — Bénéfice qu'il sollicite, en 1541. — Jacques Petrino, de Malines. — Ses ouvrages et son nom de famille. — Pierre et Philippe Van Wilder, luthistes de la cour d'Angleterre, pendant la première moitié du XVIe siècle. — Rapprochements significatifs du deuxième artiste avec un compositeur de la même époque. — Jean Buys, musicien du XVIe siècle. — La famille De Buus : Jacques De Buus, Josse De Bus, Jean De Bus, etc. — Isbrand Bus, chantre de Charles-Quint en 1541

Le lieu de naissance du célèbre Jacques Obrecht est-il bien authentiquement établi ? Toujours est-il que de nombreuses familles du nom d'Obrecht se rencontrent en Flandre. Au quinzième siècle, nous en voyons à Alost et à Ypres. Ce sont surtout les environs de Bruges qui en fournissent en abondance (1). Si des recherches assidues étaient faites de ce côté, peut-être parviendrait-on à déterminer, d'une façon positive, sinon le lieu natal, du moins l'origine généalogique du grand musicien, et à joindre ainsi à la nomenclature artistique de la Flandre une illustration de plus.

Le mystère plane aussi sur plus d'une phase de l'existence du maître. Faute de renseignements, on est obligé d'enjamber au moins une soixantaine d'années, dans la carrière de Jacques Obrecht, pour l'installer d'emblée,

(1) Les comptes d'Ostende en fourmillent. Un Corneille Obrecht s'y rencontre, entre autres, en 1503, puis un Alexis Obrecht, en 1522. Il « parait » seulement, d'après Fétis, qu'Obrecht est né à Utrecht.



en 1492, comme maître de chapelle de la cathédrale d'Anvers, en remplacement de Jacques Barbirau.

Or, avant d'être élevé à ce poste éminent, Jacques Obrecht avait rempli, à la collégiale de Saint-Donatien à Bruges, les fonctions de *cantor*, fonctions infiniment plus modestes et moins lucratives. L'extrait suivant, reproduit pour la première fois, le démontre clairement :

Betaelt, by ordonnancie ende wetene van minen heeren van der wet, hooftman ende dekenen van dese stede, Jacob Obrechts, priester ende canter van Sint Donaes keerke in Brugghe, ende zine medeghesellen, ter causen vande love ende salve daghelijcx, alle avonde ghesonghen thebbene, ter eeren ende waerdichede van der glorieuser maghet Marien, binder voorscreven kerke, daerin begrepen zynde 't luden, oorghelen ende 't luminaris, ende van eenen jare ghevallen te meye t'xc . . . . xx lib. (1).

Jacques Obrecht aurait-il fait son éducation musicale à la maîtrise de Saint-Donatien ? La constatation que nous faisons plus haut donne quelque poids à cette conjecture.

Notre musicien occupe déjà, au mois de mai 1489, l'emploi de *cantor* à Saint-Donatien. Un hasard fournit cette particularité intéressante de la carrière du maître. Après, les comptes communaux de Bruges se taisent à l'endroit de Jacques Obrecht.

Heureusement, les actes capitulaires de la cathédrale de Bruges viennent à notre secours, et nous apprennent qu'au mois de novembre 1490, l'éminent compositeur était élevé à la dignité de *succentor*, ou maître de chant.

La cherté des grains était alors excessive. Jacques Obrecht, ne consultant que son dévoûment et ne songeant qu'à l'honneur de l'église, continua, comme par le passé, à pourvoir à l'alimentation des choraux confiés à ses soins, et, grâce aux larges émoluments dont il jouissait, il avait pu, sans trop en souffrir, éprouver quelques pertes d'ar-

(1) *Comptes de la ville de Bruges*, du 2 septembre 1489 au 2 septembre 1490, f° 167 v°.



gent. Toutefois, cet état de choses n'ayant pas de terme, et le froment étant hors de prix, il eut recours aux dignitaires de Saint-Donatien, et leur exposa que, vu la cherté exceptionnelle des subsistances, il se trouvait dans une complète impossibilité de continuer à nourrir, comme il le devait, ses jeunes élèves, si, émus d'une situation aussi anormale, les membres du chapitre ne venaient promptement à son secours, et ne suppléaient, par une intervention précuniaire, à ce que l'amitié seule était incapable de donner. Il lui fut répondu que, dans la prochaine réunion chapitrale, il serait statué sur le cas du maître, et que, dans l'intervalle, il serait pourvu aux nécessités les plus pressantes.

Voilà les faits qui ont amené la découverte de la particularité biographique de Jacques Obrecht que nous enregistrions plus haut. L'extrait en entier mérite d'être reproduit :

Die 22 9bris 1490, tunc comparuit dominus Jacobus Hobrecht, succentor hujus ecclesiæ, exponens quod uti frumenta et bleida jamdiu fuissent et adhuc essent valde cara, ob honorem tamen ecclesiæ et dominorum ejusdem a quibus multa emolumenta habuit, libenti animo choralos hucusque alimenta ministravit, in qua tamen administratione multa perdidit, quia jam frumenta extra omnem rationem estimantur, et quod illa pro pecunia etiam quacumque vix inveniuntur, non valet ammodo dictos chorallos sustentare, nisi Domini desuper provideant. Domini mei scientes magnam pecuniam et defectum frumenti in hoc opido, et quod hodeum tritici pro tribus libris grossis vix emitur, et hoc adhuc ex maxima amicitia dixerunt succentori, quod habeat patientiam usque ad diem capitularem, et interea providebunt [1].

Plus tard, on le sait, Obrecht, avant ou après un court séjour en Italie, devint maître de chapelle de Notre-Dame

---

(1) *Actes capitulaires de Saint-Donatien.* En marge : « Succentor retulit quod non posset sustentare choralles. »

d'Anvers, en 1492, à la suite d'un concours où il l'emporta sur douze aspirants. Il fut souvent malade d'après M. De Burbure, particulièrement en 1496, 1498, 1501 et 1504, et, à chaque reprise de ses travaux, des étrennes de bienvenue lui furent offertes.

Ici, nous plaçons les découvertes antérieures, faites dans les archives de Saint-Donatien, en y joignant les réflexions que ces curieuses exhumations nous ont suggérées. La nomination de Jacques Obrecht, comme maître de chant de la cathédrale de Bruges, en 1498, est donc une simple réinstallation, que d'ailleurs le texte cité implique très-clairement par ces mots : *in locum suum pristinum.*

« [31 Decembris 1498]. Ultima die decembris 1498, more gallicano, ipso die sancti Silvestri, domini congregati in revestiario, domino decano presidente, receptus fuit magister Jacobus Obrecht in succentorem hujus ecclesie et in locum suum pristinum, qui per juramentum semel prestitum promisit obedientiam, reverentiam et honorem dominis decano et capitulo, et etiam ecclesie legaliter inservire, et juvenes instruere ac docere in cantu et consuetudinibus ecclesie.

« [3 Septembris 1500]. Die jovis tertia mensis septembris, dominis meis in revestiario congregatis, dominus et magister Johannes Cordier, canonicus hujus ecclesie, rogatus, ut dixit, et instanter requisitus a magistro Jacobo Hobrecht, succentore ecclesie, ad presens gravi ægritudine laborante, exposuit dominis meis qualiter dictus magister Jacobus gratulabatur, dominis meis de omnibus honoribus sibi impensis et quia ad presens infirmitate gravi laborat, quem etiam timet non de levi aut facili curabilem, quodque propterea officio suo succentorie intendere non valet, rogabat dominos meos quatinus ipsum ab hujusmodi suo officio absolvere (a quo etiam ex tunc quantum in eo fuit se absolvit), et chorales apud aliquem bonum virum quem domini mei ad hoc deputarent, disponere et collocare vellent et dignarentur. Domini mei dolentes de infirmitate ipsius magistri Jacobi Hobrecht, acceptarunt absolutionem ipsius magistri Jacobi, ipsum etiam a dicto officio succentorie absolverunt. Quia tamen illico de choralibus et illorum collocatione disponere non potuerunt, deputarunt me, Johannem Dionisii, eorum secretarium, ut ego

accederem dictum magistrum Jacobum, et rogarem illum ex parte dominorum meorum, ut chorales ipsos usque diem lune proximam in sua domo et expensis suis tenere vellet. Qui quidem magister Jacobus, postquam sibi id pro parte dominorum meorum exposuissem, se liberaliter hoc facturum promisit, offerens se ad servitia dominorum meorum quoad viveret.

« [7 Septembris 1500.] Preterea, ad presentationem seu recommandationem venerabilis viri domini et magistri Richardi de Capella, hujus ecclesie cantoris, domini mei providerunt de officio succentorie, vacante per absolutionem domini et magistri Jacobi Hobrecht, honesto viro domino Aliano de Groote, capellano de grémio chori in hac ecclesia, qui alioquin priscis temporibus idem officium exercuerat, injungentes sibi ut chorales in cantu et in moribus diligenter instrueret, omniaque illa que ad dictum officium spectant et pertinent faceret, alioquin eum dicto officio privarent. Quare gratulabatur dominis de honore, et impenso in officium ipsum acceptante, illud pro suo posse diligenter curare promisit.

« [26 Octobris 1500.] Eodem die, domini mei ad nominationem domini Victoris Brunyne contulerunt honesto viro magistro Jacobo Hobrecht, capellaniam Sancte Crucis in hac ecclesia de extra chorum existentem, novissime vacantem per obitum domini Jacobi Peckele, illius possessionis, concedentes eidem magistro Jacobo litteras in forma, salvis júribus.

« [29 Octobris 1500.] Preterea, quia dominus et magister Jacobus Hobrecht, qui bene famosus musicus esse noscitur, huic ecclesie in instructione choralium et alias plura et grata servitia impendit, domini mei contulerunt sibi lucrum unius stalli in hac ecclesia, cum honoribus et oneribus solitis. Et quia idem magister Jacobus, qui prepósituram ecclesie Sancti Petri Thoraltensis obtinet, eaque ratione in dignitate constitutus existit, et indecorum foret quod cum clericis in bassis formis se tenere deberet, consentierunt quod idem magister Jacobus deferre posset habitum capellanorum et stare superius cum capellanis, et in processionibus haberet locum sicut alii capellani de extra chorum, non obstante quibuscumque in contrarium facientibus [1]. »

---

(1) *Actes capitulaires de Saint-Donatien*, etc. Voy. ***Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien***, etc. p. 15 et 16.

« En septembre 1500, les actes capitulaires de Saint-Donatien mentionnent un Jacques Obrecht, maître de chant malade, *succentor ægrotus*. La coïncidence n'est-elle pas remarquable, et ne peut-on pas conjecturer que le célèbre musicien aura reçu le conseil de changer de résidence pour rétablir sa santé délabrée, et qu'il aura opté pour l'air vif et pur de Bruges ? Faisons observer que le maître de chapelle de Saint-Donatien, Aleanus de Groote, après lui avoir gracieusement cédé la place, reparaît à son poste presque immédiatement, ce qui, abstraction faite de détails plus précis, indique que Jacques Obrecht n'a fait à Bruges qu'un séjour de courte durée, le maître n'ayant pu s'y habituer sans doute. Toujours souffrant, il retourna à Anvers, qu'il quitta bientôt pour se rendre de nouveau en Italie, où il mourut de la peste en 1505.

» Avant son séjour momentané à Bruges, Jacques Obrecht avait eu des relations sympathiques avec les chantres de Saint-Donatien à Bruges, car M. De Burbure a constaté qu'il leur envoya, en 1491, une messe de sa composition, et que ce précieux cadeau lui valut, trois ans après, la visite de ces artistes, visite marquée par des banquets divers, dont la chapelle de Notre-Dame d'Anvers supporta les frais.

» Ne serait-ce point alors, que le maître, pris en affection par les visiteurs brugeois, reçut d'eux l'offre d'une hospitalité cordiale ?

» Remarquons encore la date de la nomination de Jacques Obrecht aux fonctions de maître de chant de Saint-Donatien, à savoir le 31 décembre 1498. C'est en cette même année que M. De Burbure constate, dans les archives de la cathédrale d'Anvers, l'état maladif du maître.

» Jacques Obrecht géra la maîtrise pendant toute l'année 1499, et jusqu'en septembre 1500, sans qu'il soit fait la moindre mention des maux qui venaient l'affliger périodiquement. Tout à coup une indisposition grave l'assaillit de nouveau, au point de le faire renoncer à l'espoir

d'une guérison et demander d'être relevé de ses fonctions.

» Les dignitaires du chapitre compatissent à ses souffrances, et en éprouvent un chagrin véritable. Pris au dépourvu, pour le fait de l'enseignement des choraux, ils prient le musicien de vouloir garder chez lui, pendant un certain temps, ses élèves, jusqu'à ce qu'ils aient pourvu à son remplacement. Le maître consent à leur demande, et, quelques jours après, Alain de Groote, fait sa rentrée comme maître de chant de Saint-Donatien.

» Pour dédommager et retenir auprès d'eux un artiste d'une renommée si grande, *qui benè famosus musicus noscitur* (c'est bien là, croyons-nous, l'illustre contrepointiste d'Utrecht), les dignitaires du chapitre lui octroyent la chapellenie de la Sainte-Croix, récemment devenue vacante. Ce n'est pas tout.

» Soit que le malade eût recouvré provisoirement la santé, soit qu'il se crût lié moralement vis-à-vis de ses bienfaiteurs, il consentit de nouveau à donner ses précieuses leçons aux choraux de Saint-Donatien, peut-être aussi à composer pour eux des motets, ce que semblent indiquer les mots : *pluria alia servitia*, et il reçut, à ce sujet, le bénéfice d'une stalle, *lucrum unius stalli*, dans ladite église.

» Puis enfin, devenu prévôt de Saint-Pierre à Thourout, de simple clerc qu'il était, il s'éleva en dignité de façon à être autorisé à se placer dans les hautes formes avec les chapelains, à prendre l'habit de chapelain, et à tenir rang dans la procession comme les chapelains en dehors du chœur.

» Cela se passait le 29 octobre 1500. Le célèbre musicien, déjà si versatile, le devint encore davantage, à mesure que les souffrances augmentèrent avec l'âge. Rien d'étonnant, si, dès 1501, on le voit reparaître à Anvers, et si, trois ans plus tard, on le retrouve établi en Italie, où il cessa de vivre, comme on l'a dit, en 1505. (1) »

(1) *Maîtres de chant*, etc. p. 17 et 18.



L'époque de cette mort restait dans l'incertitude, il y a une dizaine d'années. On savait seulement qu'après 1504, son nom disparaît des comptes de Notre-Dame d'Anvers et de ceux des funérailles de cette cathédrale. Un dernier renseignement tiré du chapitre des recettes du compte des chapelains, compte rédigé en latin et qui finit au 25 juin 1507, comporte que « les anciens des chapelains ont reçu la moitié des droits d'installation de Gérard Gysels, familier du chanoine maître Liévin Nélis, mis en possession de la première chapellenie de l'autel de Saint-Josse, vacante par le décès de maître Jacques Obrecht. »

Une publication, faite en 1864, vint dissiper toutes doutes à ce sujet : *Notizie relative a Ferrarra per la maggior parte inedite, ricavate da documenti ed illustrate da Luigi Napoleone Cittadella, bibliotecario*, etc. — Ferrare, 1864. On y rencontre, à la page 717, ce qui suit :

» 1510. La fabrique *del Boschetto degli ammorbati*, a » hérité des livres 302. 2 sous, pour 139 onces, à raison » de 38 sous par once, laissées en six tasses d'argent et » une cafetière dorée du nommé maître Jacques Obrecht, » chantre de l'illustre seigneur duc, qui ont été délaissées » depuis l'année 1505, après la mort dudit maître Jacques, » quand il mourut de la peste. » (Tiré des Archives communales de Ferrare).

» Il n'y a donc plus de doute : Obrecht se rendit en Italie, dans l'année 1504, sans doute pour y rétablir sa santé, et se fixa à Ferrare, où il mourut de la peste en 1505.

» A l'égard du titre de chantre du duc de Ferrare, il est incertain s'il fut simplement honorifique, ou si le célèbre artiste en a rempli la fonction.

» Je n'ai eu connaissance de l'ouvrage de M. le bibliothécaire Cittadella que par un article de M. Catelani, conservateur de la bibliothèque *Estense* de Modène, lequel a paru le 15 mars 1865, dans le n° 5 du *Giornale della società del Quartetto*, publié à Milan.

» Dans le moment où Citadella faisait l'intéressante découverte dont je viens de parler, M. Louis Lodi, secrétaire de la bibliothèque palatine de Modène, en faisait une autre non moins précieuse pour la gloire de l'illustre maître, dans un manuscrit de cette bibliothèque, côté v. c. 21. Une page de ce manuscrit contient deux épitaphes de Jacques Obrecht, composées par Gaspard Sardi, de Ferrare, historien, philosophe, orateur et poëte, né vers 1480, mort après 1559, suivant Barotti. Les épitaphes sont ainsi conçues:

Epyt. Hobrecht, musici.

MUSICUS HOC HOBRECHT DOCTUS NULLIQUE SECUNDUS
ARTE VEL INGENIO SARCHOPHAGO TEGITUR.

De eodem.

MUSICUS HIC HOBRECHT DOCTISSIMUS, ARTE SECUNDUS
NULLI ALIO, TEGITUR, VOCE VEL INGENIO.

» Malheureusement, ni l'une ni l'autre de ces épitaphes n'a de date ; en sorte que l'année seulement de la mort du grand musicien est connue, mais non le jour (1). »

On voit que les actes capitulaires de Saint-Donatien, écrivent *Hobrecht* au lieu de *Obrecht*. C'est l'orthographe véritable et logique, car ce nom de famille n'était, à l'origine, qu'un simple nom de baptême, *Hubrecht*, Hubert. Ambros adopte également le *h* initial.

Ceux qui feront usage de la *Geschiedenis van Thourout*, de M. Lansens, voudront bien rectifier, d'après les documents irréfragables, reproduits plus haut, l'erreur suivante qui s'y trouve, à la page 196 :

« Jacob Obrecht, proost gemaekt (te Thourout) in 1514. »

Si l'on doutait de la date 1500, assignée à cette particularité de la carrière de l'illustre maître, l'année de son décès, 1505, suffirait à ôter à la chronologie de M. Lansens, toute créance et toute valeur.

---

(1) Ce passage a été lu par M. FÉTIS père, à la séance du 9 octobre 1865, de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

CORDIER (Jean), célèbre chantre du xv[e] siècle, ami de Jacques Obrecht et originaire de Bruges.

Ce que nous allons en dire a échappé aux soigneuses investigations de M. De Burbure, qui, le premier, a consacré à Jean Cordier une notice particulière, insérée dans la *Biographie nationale*.

Cordier fut attaché, de 1480 à 1482, peut-être même plus tôt, à la chapelle archiducale de Maximilien, d'après les comptes de la recette générale des finances (1).

Ce prince, grand amateur de musique, se trouva malade à La Haye, au printemps de 1480. En guise de distraction, il se fit donner des concerts par les artistes de sa chapelle qui l'avaient suivi. Chaque fois, il les gratifiait généreusement.

C'est ainsi que Jean Cordier, le ténoriste, fut appelé à se faire entendre devant l'archiduc, à deux reprises différentes, en 1480 et 1482.

Cordier se trouvait encore en Hollande en 1487-1488, où le magistrat de Berg-op-Zoom lui versa le vin d'honneur, comme le prouvent les comptes communaux de cette ville :

Geg. aen Cordier, den sanghere, 8 juni, vj ghelten ryns wyns... ix sch. (2).

Il avait alors quitté l'Italie. Un témoignage contemporain, cité par Ambros (3), le place en tête des chantres de la chapelle ducale de Milan :

« Cantori suoi, de quali molto si dilettava, havendo forse trenta oltramontani honorevolonente salariati, essendovi Cordiero il principale. »

---

(1) Série conservée à Lille, et citée par M. Pinchart, dans le *Messager des Sciences*, qui renvoie au registre n° F. 348 (compte de 1480), et au registre n° F. 172 (compte de 1482).

(2) *Navorscher*, année 1872, p. 138. A la page 362 de cette revue, l'apparition de Cordier à Berg-op-Zoom est placée en 1488-1487, erronément sans doute. Voy. aussi *Bouwsteenen*, 2[me] année, p. 190.

(3) *Geschichte der Musik* t. III, p. 34.



Les appointements qu'il touchait à cette cour, d'après Bernardino Corio, le contemporain en question, et auteur d'une histoire du duché de Milan parue à Venise en 1554, sont révoqués en doute par Fétis. Rappelons-nous ce que dit également Scipion Barbuo Soncini, de la munificence des ducs de Milan, et des *grossi stipendi* accordés aux musiciens attachés à leur service (1).

L'abbé Du Bos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture,* relate le fait sans y trouver à redire : « Le duc (Galeas Sforce Visconti, qui fut assassiné, en 1476, dans l'église de Saint-Étienne, à Milan), aimait beaucoup la musique, dit-il, et même, il tenait à ses gages une trentaine de musiciens ultramontains, auxquels il donnait de gros appointements. Un d'eux, nommé Cordiar *(sic)*, touchait du prince cent ducats par mois (2). »

Un Gisbert Cordier était chanoine de Saint-Donatien à Bruges, en 1480. Il avait pour oncle, Jean De Coutere, qui fit, avant cette date, une fondation en faveur des choraux de la même église. Reproduisons le texte relatif à cet acte de générosité :

[24 Januarii 1480 n. s.]. Eodem die, dominus Ghysbertus Cordier, canonicus hujus ecclesie, exposuit dominis meis quod dominus Alianus de Groote, succentor, petit habere ab eodem de termino excadato in festo Nativitatis Christi ultime effluxo, summam quinque gr. monete Flandrie, ad causam fundationis magistri Johannis de Coutere, dicti Cordier avunculi, pro sustentatione choralium hujus ecclesie. Sicque ipse dominus Ghysbertus petiit auctoritatem dominorum meorum ad solvendam ipsi domino Aliano summam prescriptam pro dicto termino. Quibus auditis, domini mei consentierunt ut Dominus Alianus dictam summam reciperet, et dominus Ghysbertus actum capitularem desuper haberet (3).

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas,* t. II, p. 67.
(2) Tome I, p. 497.
(3) *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien*, etc., p 14.

En forçant l'étymologie de De Coutere, si on n'en fait pas *De Coustre*, on pourrait lui appliquer l'appellation flamande de Cordier. Coutere sonne un peu *Coordere*, qui se prononce d'ailleurs, en certaines parties du Brabant, *Coodere*, *Cootere*, en adoucissant le *r ;* dont *Coutere*. On dit à Bruxelles *kood, koot*, pour *koord*; *poot*, pour *poort*, etc.

M. De Burbure présume que Jean Cordier, — qui est d'ailleurs cité en toutes lettres, en 1500, lors de la réinstallation d'Obrecht, — est mort à Bruges. Rien n'est plus exact, à preuve cette simple ligne, extraite d'un fragment de registre aux comptes de la chapelle de Saint-Jean, à Bruges :

Pro obitu Domini Jo. Cordier, canonici.... xxiiij gr.

Cette mention est faite au mois de septembre de l'année 1517, qui, sans nul doute, est la date réelle du décès de l'artiste (1).

VAN GHYSEGHEM (HENRI), dit *Heyne* ou *Hayne* (2), chantre de la chapelle de Charles-le-Téméraire.

Les renseignements sur ce chantre célèbre, qui fut aussi compositeur, sont assez clair-semés. Le premier fait précis qui le concerne, ne remonte pas au delà de 1468, où il apparaît comme gagiste du duc de Bourgogne. Nous le rencontrons en 1453, dans un ouvrage de Le Glay, où certes on ne s'attendrait pas à le trouver (3).

Il s'agit de l'autorisation accordée, à cette date, pour

---

(1) Ce fragment de compte appartient à M. Désiré Vande Casteele. Un Roland Cordier figure, en 1490, comme doyen des archers, dans les comptes communaux de Bruges.

(2) De *Hein*, première syllabe de Heindrick. Inutile d'insister sur les appellations ainsi abrégées ; elles ont encore cours aujourd'hui, autant pour la première que pour la dernière syllabe des noms. Lipse, par exemple, n'est que l'abréviation de *Phi-lips*.

(3) *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*. — Paris, 1825, in-4°, p. 168.

l'érection, en la cathédrale de Cambrai, d'une confrérie de Notre-Dame de Grâce (1). Cette autorisation est donnée à la prière de certains personnages dont le nom et le prénom sont reproduits scrupuleusement, et parmi lesquels figure « Henricus de Ghiseghem, » que le document appelle, ainsi que ses partenaires, « incola hujus civitatis, » c'est-à-dire, habitant de la cité cambrésienne.

Cette mention nous induit à supposer que le maître avait quelque emploi stable à Cambrai, et cet emploi n'aura été autre, sans nul doute, que celui de chantre de la cathédrale. Les co-signataires appartiennent presque tous à cette église. Qui sait si, parmi les trois noms qui précèdent celui de Van Ghyseghem, il n'en est pas qui ont illustré l'art ou la science de la musique?

Voici l'extrait qui nous intéresse surtout :

Universis presentes litteras inspecturis decanus et capitulum ecclesiæ Cameracensis, salutem in Domino. Sicut illicitas et temeritatis ductu sese erigentes despicit et reprobat jurium auctoritas moderata, sic devotionis zelo caritatisque fœdere necnon superiorum auctoritate postulantes erigit, approbat et benignis favoribus prosequitur congregationes. Exhibita itaque nobis nuper pro parte dilectorum nostrorum dominorum Bartholdi Manchion, vicarii, Hectoris de Canteraine, capellani, perpetuorum ecclesiæ nostræ, Radulphi du Prier, presbiterorum, Hermanni Waldrick, pictoris, Guillermi Sluper, scriptoris, Johannis de Locron, Judoci Lamberti, Karoli de Dixmude et Henrici de Ghiseghem, incolarum hujus civitatis Cameracensis, supplicatio continebat quod ipsi devotionem et affectionem maximam ad B. Dei Genitricem habentes et piè credentes quod imago quædam in capellâ Sanctæ Trinitatis decenter collocata fuerit, à beato Lucâ Evangelistâ, ipsammet virginis quam corporaliter viderat effigiem depicta, sperantes...

Datum Cameraci, anno Dni millesimo quadrigentesimo quinquagesimo tertio, die prima mensis augusti.

---

(1) Elle figure dans l'appendice, sous le no v.

Fétis parle de missions officielles, assignées à Van Ghyseghem, à propos d'une visite faite par le chantre à Cambrai, en compagnie de son collègue Robert Morton. Cette visite, qui confirme pleinement le séjour du musicien dans la ville épiscopale, n'a eu pour but qu'une simple fraternisation avec les amis d'autrefois. On peut même supposer, d'après la réception qui a été faite aux deux artistes à la fois, que Morton fut, comme Hayne, attaché antérieurement à l'église de Cambrai.

Voici les vers qui y font allusion, et dont Fétis ne reproduit que les quatre premiers :

La plus grant chère de jamais
Ont fait à Cambray la cité
Morton et Hayne. En vérité,
On ne le pourroit dir huy mais.

Se sont esté servis de beaux mais
Tout partout où ils ont esté.
Encore, je vous jure et promets,
Sur bas instruments, a planté,
Ont joué et si fort chanté
Qu'on les ouy près de mais (1).

Ce texte, à ce que pense Morelot, a dû être mis en musique par l'un des touristes, peut-être par les deux ensemble. Il était destiné, en effet, à conserver le souvenir d'un voyage qui devint, pour les artistes, l'occasion d'une réception conforme aux vieilles traditions flamandes. Évidemment ces plantations de mais fleuris, ces aubades vocales et instrumentales s'adressaient, non à des personnages qui effectuaient leur entrée dans une ville (de simples chantres ne recevaient pas tant d'honneur), mais à d'anciens

(1) Fétis cite l'opuscule de MORELOT sous le titre de : *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon*. Or, ce titre, qui n'indique nullement qu'il s'agit de musique, ne vient qu'en sous-ordre, après celui-ci : *De la Musique au* XVe *siècle*. — Paris, 1856, in-4°, avec planches de musique.

amis, qu'on était heureux de revoir, et dont on voulait célébrer les qualités de cœur et d'esprit, restées vivaces depuis leur séjour à Cambrai.

M. Morelot a rencontré le nom de notre musicien, à Florence, dans un receuil de chansons françaises, qui en contient trois sous le nom de *Hayne* (Bibliothèque *Magliabecchiana*, fonds Strozzi, cl. XIX, nº 178).

La chanson qui commence par ces mots: *De tous les biens plaine est ma maistresse*, est écrite à trois voix, avec une remarquable pureté, dit Morelot, bien que son style ne soit pas exempt d'une certaine lourdeur, commune à toutes les compositions de cette époque.

Puisque nous en sommes à relever les lacunes et les méprises de Fétis, alignons encore quelques notes, pour démontrer, par de nouvelles preuves convaincantes, ce que les travaux du ci-devant directeur du conservatoire de Bruxelles, offrent de dangers sérieux à ceux qui les consultent de bonne foi et sans les soumettre à un contrôle rigoureux. Nous nous en tiendrons, pour le moment, à certains compositeurs des XVe et XVIe siècles.

BERCHEM (JACQUES), ou DE BERCHEM, un des plus habiles contrepointistes flamands, qui brilla de 1535 à 1565.

Le nom de ce musicien a singulièrement embarrassé Fétis. Trois versions, à ce sujet, sont mises en avant par lui. Il ignore 1º si le nom de Berchem fut le sien propre ; 2º s'il l'emprunta au lieu de sa naissance : le village de Berchem, près d'Anvers ; 3º si ce nom n'était pas Jachet ou plutôt Jacquet, parceque, dans un recueil de ses compositions, datant de 1540, il trouve écrit : *Jachet de Berchem ;* en ce cas, ajoute-t-il, Berchem indiquerait clairement le lieu de naissance de l'artiste, comme le dit, du reste, Guichardin.

Mais, pourquoi toutes ces conjectures, puisque, selon Fétis, Jacques Berchem « naquit en Flandre ? » Il y aurait lieu plutôt d'opter pour le village *flamand* et non *brabançon* de Berchem, près d'Audenarde.

La vérité, selon nous, se dégage des deux considérations



suivantes : 1° Il existait, au siècle où vivait l'artiste, des familles appelées Berchem, De Berchem. A preuve, entre autres, certain Franco Berchem, qui fut nommé, en 1541, à la prébende d'Aix-la-Chapelle, selon un passage d'un registre aux droits de sceau du Brabant, conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles ; 2° les noms de localités, au XVIe siècle, étaient déjà généralement admis comme noms de famille, ainsi que nous avons eu occasion de le constater plusieurs fois dans le cours de ce livre.

D'où nous concluons que le nom de Berchem, qui fut, en des temps plus reculés, donné à un habitant de l'un des villages qui s'appelle ainsi, et qui avait immigré ailleurs, est le nom de famille de l'artiste en question, et que le lieu de sa naissance reste un problème à résoudre.

Où l'abbé Dubos [1] a-t-il vu que Jacques Berchem est natif d'Anvers ? Il traduit à sa manière le passage bien connu de Guichardin, relatif aux meilleurs maîtres des Pays-Bas, et, arrivé à Berchem, il y ajoute la particularité de son lieu natal, sans indiquer les auteurs qui lui ont signalé le fait. Cela peut être le point de départ d'une recherche qui pourra aboutir.

VAET (JACQUES), musicien distingué de la première moitié du XVIe siècle.

Fétis se livre à de longs raisonnements pour établir que Jacques Vaet et Jacques De Weert, deux musiciens qu'il a confondus d'abord, dans la première édition de sa *Biographie universelle*, forment des personnages distincts. Il invoque, à ce sujet, le *Novus Thesaurus musicus* de Pierre Joannelli de Gandino, publié à Venise en 1568.

Mais, il omet d'en tirer l'argument le plus décisif en faveur de la disjonction des deux compositeurs, à savoir la mention simultanée, dans le même recueil, d'ouvrages

---

(1) *Réflexions sur la Poésie*, etc., t. I, p. 493.

de Jacques Vaet et de Jacques De Weert. Conçoit-on qu'une publication si soignée, éditée du vivant même de la plupart des musiciens qui y figurent, ait cité indifféremment le nom de Jacques De Weert et *vice versa ?*

On y trouve, comme on a déjà vu, un motet à sept voix, composé par Jacques Regnard, à l'occasion de la mort de Jacques Vaet.

AMEYDEN (CHRÉTIEN au lieu de CHRISTOPHE), est né à Oirschot, dans le Brabant septentrional, et non à Arschot, comme nous l'avons dit par erreur.

Ameyden n'est probablement que l'abréviation de Vander-Ameyden ou Vander Ameye, nom de famille qui se rencontre parfois dans les anciens actes publics.

Le passage suivant serait-il relatif à un parent du musicien brabançon ? Nous l'extrayons, en le traduisant, du registre aux droits de scel du Brabant, à la date du 16 août 1537 : « Reçu d'un octroi pour tester, accordé à Chrétien Vander Meye, prêtre, demeurant à *(en blanc)*, fils naturel de feu Chrétien Vander Meye, également prêtre, le 16 août 1537, la somme de XII sous, IX deniers parisis. »

En tous cas, Chrétien Ameyden est cité comme un musicien habile, et, à en croire son épitaphe, il était aimé du pape Pie IV et de ses successeurs, à cause de son grand talent pour la musique (1).

CLÉMENT (JACQUES), appelé par ses contemporains *Clemens non papa*, fut un des compositeurs les plus célèbres du XVIe siècle.

Selon Fétis, « Guichardin dit *(Description des Pays-Bas)* qu'il était mort avant 1566. » Guichardin cite tout simplement Jacques Clément comme étant décédé lorsqu'il acheva son livre, c'est-à-dire en 1560. Après avoir commis cette erreur, Fétis y ajoute un correctif, que lui fournit Hermann Finck *(Practica Musica ; de Musicæ inventoribus)*, et d'où il

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, pp. 50-51.

résulterait que Jacques Clément vivait encore en 1556. S'il en est ainsi, ce maître doit être mort entre 1556 et 1560.

DEPRÈS (JOSQUIN), un des plus grands musiciens du xve siècle.

Nous avons rencontré, dans un registre aux droits de sceau de Brabant, conservé aux Archives du royaume à Bruxelles, un article ainsi conçu: « D'un placet pour maître Jean Pratensis, né en Artois, sur un chapitre de Turnhout, en date du 20 novembre 1542. Signé : Baudewyns... vij s. vj den. » S'il s'agit là d'un parent, d'un neveu ou d'un fils de l'illustre musicien, la question de la naissance de celui-ci, en Artois, nous paraît quasi résolue.

Entre la foule de familles de Desprès qui s'offrent, dans les papiers publics des xve et xvie siècles, relatifs au Hainaut et au Brabant wallon, citons, en 1545, le dénombrement d'un fief de la seigneurie de Gammerages (relevant du château de Flobecq), effectué par « Jean Desprès, laboureur. »

GHISELIN (JEAN), compositeur belge, qui vécut à la fin du xve siècle et au commencement du xvie.

« Il y a lieu de croire qu'il vit le jour dans le Hainaut : il existe encore, dans cette province, plusieurs familles du même nom, » dit Fétis.

Il en existait, du vivant du musicien, en Flandre, et notamment à Bruges. Conséquemment, l'induction perd de sa valeur. D'ailleurs, le nom de Ghiselin n'a pas exclusivement pour origine celui que porte un saint très-populaire dans le Hainaut, mais aussi celui de *Ghiselinc, Ghyselinck*, ôtage, appellation qui a été donnée, en des temps reculés, à certains individus de la Flandre, et qui forme aujourd'hui un nom de famille fort répandu dans cette province.

QUERCU (SIMON DE), premier chantre ou maître de chapelle de Louis Sforce, duc de Milan, né dans le Brabant, vers la seconde moitié du xve siècle. « Je crois, dit Fétis, que le nom véritable de cet artiste était *Eikenhout*,

nom flamand de *Duchesne* ou *Duchêne*, signification exacte de *De Quercu.* »

La traduction latine de *Eikenhout* est *lignum querceum*, et la traduction flamande de *De Quercu* est *Vander Eycken.* Valère André et Foppens ont donc eu raison de donner cette dernière interprétation, comme nom véritable de l'artiste brabançon, d'autant plus qu'il n'existe guère de familles appelées *Eikenhout*.

On en compte, au contraire, un grand nombre, en Brabant, du nom de Vander Eycken, et, comme preuve de ce que nous avançons, et, comme sanction de notre opinion sur la traduction de *De Quercu*, nous citerons, en le traduisant, un extrait d'un registre des droits de sceau du Brabant, de 1540, ainsi conçu : « De la collation d'une prébende de Saint-Pierre à Louvain, en faveur de Théodoric de Quercu, *aliàs* Vander Eycken, vacante par la mort de maître Chrétien de Beka, en date du 31 octobre anno xv^c xl... ij lib. xiiij s. »

ADRIANI (François), compositeur italien, né à Santo-Severino, en 1539.

« Ce musicien, dit Fétis, a écrit des psaumes à quatre voix qui ont été publiés avec ceux de Jacques de Waet (lisez Vaet), sous ce titre : *Adriani et Jachet Psalmi vespertini omnium festorum per annum, quatuor vocum.* Venise, 1567, in-4°. »

Le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de Gaëtano Gaspari, de Bologne, en mettant entre parenthèse le nom d'Adrien Willaert à côté du prénom *Adrianus*, semble partager cette attribution. Mais il s'agit ici d'une édition différente, et le recueil de psaumes en question parut, dès 1557, à Venise, sous le titre italien : *Di Adriano et di Jachet i Salmi apertinenti alli vesperi per tutte le feste dell' anno.*

LAMBERT (Pierre), musicien du xvie siècle, que cite une épitaphe de l'église de Saint-Augustin à Rome.

Fétis dit musicien *français;* l'épitaphe dit musicien *belge*,

du pays de Nerviens : *Belgius Nervius*. Les savants en géographie ancienne décideront.

Fétis rattache à ce Pierre Lambert un musicien de l'époque, ayant porté le nom de Lamberto, et que citent divers écrivains du XVIe siècle. Pour nous, Pierre Lambert n'était qu'un simple instrumentiste, comme le mot *symphoniacus* l'indique clairement. *Symphonista*, *symphoneta*, *symphonarius*, ainsi qu'il a déjà été dit, ont la même signification.

WAELRANT (HUBERT), musicien éminent du XVIe siècle.

A son sujet, le *Guide Musical* de Bruxelles reçut de nous, en 1868, la communication suivante :

« Le berceau attribué à Hubert Waelrant, compositeur célèbre, éditeur de musique et inventeur présumé de la *bocédisation*, a été d'abord Ath ou Arras. La préférence pour ces deux villes était justifiée, jusqu'à un certain point, par les initiales AT., qui suivent le nom de l'artiste, au frontispice d'un livre de motets publié par lui en 1557. En effet, on pouvait en faire à la fois *Athensis* et *Atrebatensis*, en l'absence de toute autre indication. Puis, on a adopté un système assez plausible, celui de faire surmonter les deux lettres énigmatiques d'un trait horizontal pour désigner *Antverpiensis*, le trait remplaçant l'*n* selon les règles les plus élémentaires de la paléographie. C'est l'opinion, croyons-nous, de M. Léon De Burbure, du moins on la lui prête, dans la *Biographie universelle des musiciens*. A notre tour, nous venons proposer la commune de Tongerloo comme lieu natal d'Hubert Waelrant, et voici sur quoi nous fondons ce choix :

« En parcourant un vieux registre d'inscriptions de l'Université de Louvain, nos yeux tombèrent sur ce passage : « HUBERTUS F^s *Johannis* WALRANT *de Tongerlo*. » Ce passage remonte approximativement à l'année 1529, et est contenu dans le chapitre : *Intitulati minores XXV annis solverunt singuli*. Or, Tongerloo a pour dénomination latine *Atuaticum* (ou *Atuatica Tungrorum*), d'où *Atuaticen-*

sis. Voilà les hiéroglyphes expliqués à l'aide d'un document irrécusable.

« Tongerloo, on le sait, était situé dans l'ancienne Campine brabançonne, et le duché de Brabant, tel qu'il exista depuis sa réunion à l'Autriche (1477), jusqu'à son incorporation à la France, était divisé en trois quartiers : Bruxelles, Louvain, Anvers. C'est au quartier d'Anvers que Tongerloo appartenait.

« Hubert Waelrant était encore élève de l'Université de Louvain en 1534, suivant les *Recepta* de cette année. Le premier fait de sa vie artistique se révèle en 1547. Une tradition veut que Waelrant ait enseigné, à son retour d'Italie, une méthode de solmisation où les muances étaient complétement abandonnées. Le lieu où il érigea son école fut Anvers. De 1554 à 1557, il fournit divers motets à un recueil imprimé à Louvain. En 1557 il fit paraître, chez Pierre Phalèse, établi dans la même ville, une collection de motets dont il était l'auteur. Le premier ouvrage composé et édité par lui porte l'année 1558. Son atelier était établi à Anvers.

« Tout cela a une logique si naturelle, que le doute, à notre avis, n'est guère possible.

« En groupant les dates et les faits qui précèdent, on arrive aux résultats suivants, les uns positifs, les autres vraisemblables : 1° Hubert Waelrant, fils de Jean Waelrant, a vu le jour à Tongerloo, commune de l'ancien duché de Brabant ; 2° il aura reçu sa première instruction à la célèbre abbaye de ce nom ; 3° de là, muni probablement d'une bourse, il passa à l'Université de Louvain, où il fit ses hautes études. »

M. Léon De Burbure, qui a approfondi particulièrement la biographie musicale anversoise, nous apprit immédiatement que le Hubert Waelrant, né à Tongerloo et reçu comme étudiant à l'Université de Louvain, est un homme de loi, qui ne s'établit à Anvers qu'en 1559, tandisque l'autre, son homonyme, le compositeur et éditeur de

musique, d'abord simple chantre à Notre-Dame, est déjà signalé, en la cité anversoise, en 1544.

Il y eut donc, au même endroit et à la même époque, deux Hubert Waelrant, l'un musicien, l'autre jurisconsulte. C'est sans doute pour cette raison que la qualification de *filius Joannis*, fils de Jean, a été ajoutée au nom de ce dernier. On se sert fréquemment de ce procédé, dans les documents généalogiques, pour distinguer deux homonymes d'une même localité, appartenant à deux branches de famille différentes. Il ne serait donc pas impossible, et M. De Burbure est de cet avis, que le Waelrant, compositeur, et le Waelrant, homme de loi, fussent originaires de Tongerloo. Dans ce cas, notre articulet, fourni au *Guide musical*, n'aura pas été inutile à la science.

Les inductions, nous l'avons dit déjà dans ce travail, si elles ont parfois une base chancelante, mènent souvent aussi à la découverte de la vérité [1]. Nous nous sommes trompé de personnage : cette méprise a donné lieu à la trouvaille du berceau natal d'un illustre maître.

Cela posé, accordons, un instant, la parole à notre ami De Burbure :

« Ce que vous avez découvert sur un Hubert Waelrant de Tongerloo, est exact : ce personnage était fils de Jean, comme le dit l'inscription au registre de Louvain; mais il ne vint s'installer à Anvers, où il remplissait l'office de procureur ou homme de loi, que le 10 novembre 1559. Or, notre compositeur, qui n'était pas homme de loi, et qui très-probablement n'avait pas fait ses études en droit, exerçait, plusieurs années auparavant déjà, à Anvers, l'état de chanteur et de professeur de musique. J'ai des actes qui le concernent depuis 1544, l'orsqu'il chantait à Notre-Dame comme ténor. En 1553, on le qualifie tantôt de *musicien* (en flamand), tantôt de « maistre Hubert Waelrant,

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 156.

« chantre (en français). » En 1556, on l'appelle *meester Hubrecht Walrant, sanghere.* En 1557, *Hubrecht Walrants,* etc.

« Vous voyez donc qu'il s'en faut que l'Hubert Waelrant que vous avez découvert dans le registre de l'université de Louvain, soit le même que l'Hubert Walrant, musicien, compositeur et imprimeur de musique. Il se peut néanmoins que le second, comme le premier, soit natif de Tongerloo (*Atuatica Tongrorum,* comme le soutenait Hubertus Leodius, cité par Hadrianus Junius), et appartienne à la même famille... »

Il paraît que Waelrant édita, dès 1552, avec Jean Delaet, un recueil de motets, dont un exemplaire fut saisi à Mons, par l'Inquisition, le 16 mars 1568. Nous trouvons ce fait dans un carton bibliographique, aux Archives du Royaume, avec plusieurs autres renseignements, relatifs à des ouvrages musicaux confisqués par le tribunal inquisitorial. Dans le nombre, il en est encore deux qui concernent Waelrant. Nous en donnons quelques extraits, plutôt comme curiosités historiques que comme documents bibliographiques, car les titres des livres, outre qu'ils ne révèlent rien d'inédit, sont généralement reproduits d'une facon très-inexacte. Les saisies ont été faites successivement à Anvers, à Mons, à Ath, à Enghien, à Bruxelles, à Courtrai et à Aire :

Catalogue d'Anthoine Thielens, imprimeur d'Anvers, né à Brecht, interrogé le.... 1568.

Harmoniae musicae in usum testitudinis, per Valentinum Bacfard. In-4°.

Inventaire des livres bons trouvés ès maisons des libraires jurés de la ville de Mons, visités, etc., ce XVIe *de mars* 1568.

Sacrae Lectiones novem ex Job, in musicam traductae. Impress. apud Petrum Phalesium, 1566.

Minervalia Joannis Guyot, Castiletani. Trajecti, apud Jacobum Batenium, 1554.

Moteta per musicam. Antverpiae, apud Joannem Latium et Hubertum Waelrandum, 1554.

Piissimae Lamentationes Jeremiae positae in musicam. Lutetiae, apud Adrianum Le Roy, 1557.

Moteta Adriani Willart. Lovanii, apud Phalesium, 1561.

Wolfangi Signei, Nurinburgani, de Musicâ practicâ liber primus. Nurinbergae, 1565.

Moteta plurium auctorum. Antverpiae, apud HubertumWaelrandum et Joannem Latium, 1552.

Joannis Caripensis Psalterium latinè et gallicè. Antverpiae, apud Joannem Gymnicum.

Livres en musicque. A Paris, chez Adriaen Le Roy, 1564.

L'art et practicque de musique. A Paris, chez Bonfons.

Messes en musicque, par Gaspar Alberti. A Venize, apud Hieronymum Scottum, 1549.

Inventaire des livres trouvés en la ville d'Ath, visités, etc., ce xme *d'avril* 1569, *puis Pasques.*

« Livres de la vefve Pissart, trouvés en la ville d'Ath : »

Le recueil des chansons tant musicales que rurales. A Paris, chez Bonfons.

Noelz nouveaulx à l'honneur de Dieu. A Paris, chez Bonfons.

Inventaris van de boecken vonden ende opghegheven binnen de stadt van Edinghen..... den XVJ^en^ *maerte* XV^c^ LXVIIJ.

De nieuwe liedekens van de calvinisten. Gheprint t'Antwerpen, by Pieter van Keerberghen.

Leysenen ende gheestelycke liedekens. Gheprent t'Antwerpen, op die Lombaerde veste, by Jan van Ghelen, anno XV^c^ lx.

Le psaultier de David reduit en forme d'oraisons, contenant CL psaulmes. Imprimé en Anvers, par Jehan de Liesvelt, l'an 1563.

Registrum librorum inventorum apud bibliopolas habitantes in oppido Bruxellensi, anno Domini 1568.

Liber cantûs Ecclesiarum rationum, quinque vocum.

Carmina quae cythara pulsantur.

La Tricarile, plus quelques chants en faveur de plusieurs demoiselles.

Le primetemps de madame poésie chanté par les vrays amants.

Souterliedekens gecomponeert by Jacobum Clement non papa. Met privilegie, ende onderteekent Stryck.

Catalogue des livres trouvés chez le libraire Ant. Ghewaert, dit Schrieveyns, et de son frère Roger à Courtrai, le 16 *mars* 1568.

Chansons, madrigales et motetz. En Anvers, chez la veufve de Jean de Laet, 1568. Cum gratiâ et privilegio.

Souterliedekens, etc. Ghedruckt t'Antw. by Symon Cock, 1559. Cum privilegio.

Chansons de Hubert Waelrant. Antverpiae, 1558.

Eenen liedekens bouck. Ghedruckt te Antwerpen, by Hans van Liesvelt, 1563. Cum privilegio.

Psalterium cum hymnis in majori formâ. Excussum Antverpiae, per Joannem Gymnicum, 1566.

Een schoon bouxken vul schoon leysene ende liedekens. Ghedruckt te Antw. per Liesvelt, 1554.

De Severino Corneto Canzoni. Ghedruckt te Antwerpen per Joannem Latii, 1563. Cum privilegio (1).

Inventarium librorum approbatorum et repertorum in officinâ librariâ Matthaei Ribault, bibliopolae oppidi Ariensis, ex mandato Rmi Audomarensis.

Psalterium David, cum aliquot canticis ecclesiasticis, magnâ diligentiâ denuo impressum Antverpiae, apud Joannem Gymnicum, 1559 (2).

VERDONCK (Corneille), excellent compositeur des xvie et xviie siècles.

Vers la fin de sa carrière, Corneille Verdonck fut attaché à la chapelle de la gouvernante des Pays-Bas, si nous pouvons nous en rapporter à une requête, datée du 29 janvier 1622, et où il est dit que « sire Corneille Verdoncq, de l'oratoire de sa Majesté, » céda à un certain Joseph Van den Leene, « repostero de Camas de V. A. » le droit qui lui revenait, au rôle des prébendes, pour le bénéfice de l'église d'Eindhoven, en Hollande (3).

Une de ses compositions, à savoir la magnifique cantate en contrepoint double, écrite à l'occasion de l'entrée

---

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 6.

(2) Il nous a été impossible de retrouver les pièces originales, ce qui nous fait regretter de n'avoir pu reproduire plus soigneusement les noms et les dates qu'elles comportent.

(3) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1057.



d'Albert et d'Isabelle à Anvers, se trouve reproduite dans l'*Historica narratio*, de Jean Bochius (1). Fétis ne la mentionne pas, bien qu'elle lui ait été signalée, à deux reprises, par De Reiffenberg (2).

Mort en 1625, le maître fut enterré au couvent des carmélites, à Anvers, où Jean-Charles de Cordes, gouverneur de Wichelen, au service duquel il fut attaché, lui érigea un tombeau orné d'une épitaphe que Fétis passe également sous silence, et qui mérite pourtant une place dans sa biographie. La voici :

D. O. M. S.
Siste gradum Viator,
Ut perlegas quam ob rem
Hic lapis litteratus sit.
Musicorum Delitiæ
CORNELIUS VERDONCKIUS
Hoc cippo eheu clausus !
Perpetuum silet.
Qui
Dum vixit,
Voce et arte musica
Mortem,
surda ni esset,
Flexisset,
Quam dum frustra demulcet,
Coeli choris vocem æternum
Sacraturus abit,
iv. Non. Jul. anno M.D.C.XXV.
Ætat. lxii.
At tu bene precare Lector
Et Vale.
Clienti suo moestus ponebat
De Cordes (3).

---

(1) Anvers, 1602, in-f°, pp. 270-271.
(2) *Lettre à Fétis*, édit. in-8°, p. 22.
(3) Voy. Foppens, *Bibliotheca belgica*, pp. 221-222.

Un Jean Verdonck, chanoine, est installé, le 10 mai 1572, dans les hautes formes du chœur de la cathédrale d'Ypres (1).

Un de ses homonymes, âgé de 78 ans en 1624, et chanoine également, obtient, à cette dernière date, la prébende de l'autel du Saint-Esprit, en l'église de Saint-Albin à Namur. Il était alors bénéficiaire de l'église de Saint-Sulpice à Diest.

En 1625, le même personnage, ou un deuxième homonyme, chanoine de la Salle à Valenciennes, postule la prébende vacante par la mort de Jehan Santvoort, « pour estre tant plus proche d'Anvers, son pays et lieu de naissance (2). »

Est-ce un parent, un frère de l'illustre compositeur ? Dans ce cas, il s'agirait de rechercher soigneusement si l'éminent musicien est réellement né à Turnhout. Nous ne voyons jusqu'ici que des assertions. Des preuves sont nécessaires.

N'oublions pas de consigner encore une particularité qui a son importance, vu la rareté des informations concernant Corneille Verdonck. Le maître avait déjà un renom comme contrepointiste, en 1588, attendu qu'un musicien renommé d'Angleterre, William Byrd, ne dédaigne pas d'insérer ses productions dans un recueil imprimé par ses soins, et où se voient les œuvres des plus grands compositeurs de l'époque, tels que : Palestrina, Philippe de Mons, Luc Marenzio, etc.

C'est une collection de madrigaux à quatre, cinq et six voix, dont le titre général est *Musica Transalpina*. Il fait partie de la *Rimbault's Bibliotheca Madrigaliana*, et figure, avec d'autres recueils du même fonds, dans le supplément à la liste de Becker.

DEWEERT (Jacques), illustre compositeur du XVIe siècle.

Un renseignement assez curieux nous est fourni, sur le lieu de naissance de ce maître, par Jean-Albert Ban,

---

(1) *Actes capitulaires* de l'église de Saint-Martin à Ypres, déjà cités.

(2) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1060. On signale encore un Jean Verdonck, organiste et facteur d'orgues à Anvers, en 1546.



auteur d'un recueil de chants avec paroles néerlandaises, publié en 1642, et dont nous nous occuperons ailleurs [1]. Il y est dit, d'une façon assez positive, que le berceau de Jacques De Weert est Anvers, ce qui renverse, d'un coup, les hypothèses contradictoires écrites au sujet de l'endroit natal du grand musicien.

Parlant, dans un avis au lecteur, des innovations importantes introduites dans l'art musical par Claude Monteverde, qu'il nomme « un grand homme », Jean-Albert Ban, interjette, dans une incise de phrase, l'information importante dont il est question :

> Waerlyk Monteverde heeft getoont dat zyne eerste en tweede boek der *Madrigalen*, volgende den styl van Luca Marenzio (die een navolger was van Giaches de Weert, een Nederlander, geboren tot Antwerpen, zoo ick hebbe verstaen), minder zyn dan zyn tweede styl int derde, vierde en vyfde boek.

Outre l'indication de l'origine de Jacques De Weert, le chantre hollandais en fournit une autre qui concerne l'influence directe exercée par le célèbre maître sur un compositeur italien de beaucoup de renom et de talent, Luc Marenzio, justement appelé *il divino compositore*.

Ban était presque contemporain de De Weert. Il tient, dit-il, son renseignement de deuxième main. Est-ce dans les ouvrages de Marenzio qu'il a appris le fait, ou lui est-il venu traditionnellement ? Il y a, en tout cas, lieu de prendre note d'une pareille déclaration, sauf à la soumettre à un contrôle attentif, d'où la discussion des autres attributions ne serait pas exclue.

On a déjà fait remarquer que Ban ne figure point dans la *Biographie universelle* de Fétis.

L'attention a été appelée [2] sur un Richard De Weert,

---

(1) Ce recueil est d'une rareté excessive, et l'exemplaire que renferme notre bibliothèque est peut-être unique.

(2) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 372.



chanteur de la chapelle de Charles-Quint, et, plus d'une fois, nous nous sommes demandé si Jacques De Weert, le fameux peintre, n'était pas le frère du célèbre musicien. Les époques correspondent. Mais, voici mieux.

Les extraits des comptes communaux d'Anvers, publiés par M. Génard, donnent, à l'année 1550, un Jacques De Weerdt, clerc des impôts de la bière *extrà muros :*

« Jacoppe De Weerdt, clercq opte buyten bierassyse (1). »

Voilà notre origine anversoise de De Weert confirmée par induction. Malheureusement, quelques lignes plus loin, il y a, pour les *buyten assise*, un Jacques De Berchem, près d'Anvers. Cela reviendrait à rapporter le De Weerdt, s'il s'agit du même personnage, au village de Berchem, opinion qui a été déjà émise, on l'a vu plus haut, et qui a enveloppé, dans ses mailles resserrées, le Jacques De Berchem.

Pour être consciencieux et exact en tout, nous constaterons encore l'existence, à Furnes, en 1509, d'un échevin, s'appelant Jan De Waert (2).

Notre compositeur figure dans le recueil de madrigaux : *Musica Transalpina*, dont il vient d'être question, à côté de ses compatriotes Philippe de Mons et Corneille Verdonck.

LA RUE (Pierre De), illustre compositeur, dont plusieurs messes manuscrites, d'une exécution magnifique, sont conservées à la bibliothèque de Bourgogne.

Ambros, dans sa *Geschichte der Musik* (3), nous révèle un fait assez inattendu : Pierre De la Rue est flamand !

« *Numeri excellentissimi musici Petri De la Rue, Flandri.* » Voilà, dit Ambros, ce que comporte le titre des *Lamentationes*, imprimées de Bruschius. L'information, quoique

(1) *Bulletin*, etc., déjà cité, p. 84.
(2) Voy. les comptes de la ville de Furnes, à cette année.
(3) Tome III, p. 235.



vague, est précieuse, en ce qu'elle restitue à la Flandre, si riche déjà en sommités musicales, une gloire de plus.

Fétis fait naître l'artiste en Picardie. Il se fonde sur la forme du nom de Pierre, *Pierchon*, qui, prétend-il, est particulière à ce pays. L'argument est faible. Willaert est-il d'Italie, parce qu'on l'y nomme *Adriano ?*

Il y a plus. La forme *Pierchon* se retrouve en pleine Flandre, témoin l'extrait suivant des comptes de Dixmude de l'an 1579 :

Betaelt Pierchon Colpaert, dienaere vande wet, voor zyn pensioen . . . . xij lib. par.

Le musicien étant flamand, le terme familier de *Pierken (Pierchen*, en prenant *ch* pour *k)*, si usité à cette époque, aura naturellement revêtu, en passant par des bouches françaises, la forme qu'on lui trouve communément.

Qui sait — notre hypothèse est, nous le confessons, bien gratuite — si le compositeur n'a pas transformé, pour des motifs à lui seul connus, son nom originaire flamand, Vander Straeten, en un nom français. Cela est arrivé à des artistes-musiciens contemporains, au nombre desquels nous nous bornerons à citer De Rycke, devenu Le Riche [1]. Pour ne rien omettre pourtant de ce qui peut contribuer à éclaircir la question, constatons qu'un Jehan De la Rue, fut relieur de monseigneur l'archiduc (le comte de Flandre), en 1431.

Ce n'est pas tout encore. Pierre De la Rue fut attaché à la chapelle de Marguerite d'Autriche [2], dont il devint le musicien préféré. Au mois de juin 1510, il résigna la prébende qu'il avait obtenue à l'église de Saint-Aubin, à Namur, et il cessa de faire partie du personnel de musiciens aux gages de la princesse. Où se rendit-il ?

---

(1) Voy. *Maîtres de chant*, etc., précités, p. 21-22.

Fétis croit qu'il reçut un canonicat dans l'une ou l'autre collégiale des Pays-Bas, et qu'il mourut dans cette situation. Cela est possible, vraisemblable même.

Une autre hypothèse est également admissible, d'autant plus qu'en devenant une réalité, elle restitue, d'une façon irréfragable, un musicien de premier ordre à son lieu natal.

Quand, en 1510, mourut François Vander Donck, régent de la Sorbonne, à Paris, certain maître Pierre De la Ruelle, de Courtrai, composa l'épitaphe du savant défunt, et lui succéda dans les fonctions qu'il remplissait à la célèbre université. Cela ressort de la note suivante, conservée sur un incunable de la Bibliothèque royale de Bruxelles :

Epitaphium magistri Francisci Vanderdonck, Flamingi de Nukerke, regentis mei primi, Parisiis compositum per magistrum Petrum De Ruella, curtracensem, postea regentem meum, qui obiit 1510, 7° augusti (1).

Ce Pierre De la Ruelle, est-ce notre compositeur, car les italiens l'ont parfois appelé aussi *Dela Ruellien?* Rien d'étonnant si cette position de retraite lui sourit : Vanderdonck enseignait les arts, qui comprenaient naturellement la musique théorique et pratique. En tous cas, les époques correspondent étonnamment. Les deux flamands, l'un courtraisien, l'autre nukerkois, peuvent avoir été camarades de collége.

Les recherches ultérieures, dans les archives de nos cathédrales, pour vérifier la supposition de Fétis, ou dans les archives de Paris, pour contrôler notre hypothèse,

---

(1) Voy. notre *Notice sur François Vander Donck, professeur à la Sorbonne*, p. 7. Crévier parle, à l'année 1518, d'un Jean De Ruel, régent au collége de Calvi, lequel fut maintenu dans sa position, par la Faculté des arts, contre son principal, dont l'intention était de l'écarter. L'écrivain, d'ailleurs très-sujet à caution, met évidemment Jean au lieu de Pierre, outre qu'il tronque le nom de De Ruelle d'une façon assez bizarre. Voy. *Histoire de l'Université de Paris*, t. v, p. 128.



conduiront infailliblement à un résultat décisif. Nous l'appelons de tous nos vœux.

Selon Fétis, les motets de Pierre De la Rue sont en petit nombre, et le biographe n'en cite que deux tout au plus. Nous trouvons dans Zarlino (1) deux motets du maître, à six voix : *Pater de cœlis Deus* et *Virgo prudentissima.* Ces morceaux devaient être bien méritoires, puisqu'ils sont parvenus jusqu'à Venise, et jugés dignes d'être vantés par l'élève de Willaert.

En citant un Pierchon De la Rue, dans l'*État de l'Hôtel de Philippe-le-Bel, duc de Bourgogne, à Bruxelles* (2), Fétis dit que ce document est de 1476. C'est 1496 qu'il faut lire.

Donnons en son entier le plus ancien document qui concerne Pierre De la Rue. Il comporte, en même temps, la composition de l'ancienne chapelle musicale de Marie de Bourgogne, reprise par Maximilien, tuteur de Philippe-le-Beau. Il en résulte que Pierre Dela Rue était ténoriste de cette chapelle, depuis le 2 novembre 1492, époque où se forma la phalange des autres musiciens. Dans le nombre, il en est sur lesquels nous reviendrons :

A messire Nicolo Mayoul, prêtre, premier chapelain ; Pierre Duwez, aussi prêtre ; Johannes Lauwrier, dit de Valenciennes ; Pierre Barbry, ténoriste ; Jacques Buckel, haute-contre ; Clais Van Liere ; Valentin Hongher, aussi ténoriste ; Gomar Népotis, organiste ; Jean Plouvier ; Jacques Mouschet, disant les hautes messes ; Jean Biest ; Jean Picavet ; Gérard Barbet ; Michaul (Michel) Berruyer ; Pierre de Ryvo ; Mathuot de Champagne ; Pierchon De la Rue ; Fransquin Rétis, tous chantres ; Antoine François, sommelier ; Matthieu Lescailler ; Jacotin de Furnes et Pierre Duret, fouriers ; Louis Delryane, Colinet Baldin et Martin Évrard, porteurs d'orgues de la chapelle domestique de l'archiduc ; au nombre de vingt-cinq personnes, 6,209 livres, 17 s. 6 d., à compte sur ce qui leur est dû de leurs gages, attendu qu'ils

(1) *Dismostratione harmoniche*, etc., p. 204.
(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, p. 679.

n'ont rien reçu par les écrous de la dépense ordinaire de l'hôtel, depuis le 17 novembre 1492, que le roi des Romains les retint en son service, jusqu'au 30 septembre 1495, que ledit seigneur les a fait porter sur les écrous de la dépense ordinaire de son hôtel (1).

Ainsi, l'organiste Népotis (De Neve ?) est cité dans les mêmes comptes, pour avoir appris à Marguerite d'Autriche, divers instruments de musique :

A maître Gomar Népotis, organiste de la chapelle domestique de l'archiduc, en récompense des peines qu'il avait à apprendre Marguerite d'Autriche, de plusieurs instruments de musique (2).

La musique était, pour ainsi dire, héréditaire dans cette famille, vu que Marie de Bourgogne, en 1480, apprit de l'organiste de sa chapelle, Pierre Beurse, à toucher du clavicorde :

(Décembre). A Pietre Beurse, organiste de la chappelle domestique de monseigneur, la somme de x livres, que icellui seigneur lui a de sa grâce donnée, pour une fois, à la requeste de madame la duchesse, sa compaigne, en faveur des grans et continuelz services qu'il fait journèlement, en apprenant icelle dame à jouer du clavicordion, et ce oultre et pardessus la somme de xx libvres, que icellui seigneur lui a aussi nagaires paravant donné ou mois de juillet oudit an iiij^{xx} (3).

ROGIER (Philippe), maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

En 1590, Philippe Rogier obtint un congé de quelques mois, pour aller règler certaines affaires de famille. Le

(1) Recette générale des Finances à Lille, du 1er janvier au 31 décembre 1495. Voy. Gachard, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes de Flandre à Lille*, etc., Bruxelles, 1836, p. 280. La modernisation orthographique de cette pièce n'est pas notre fait.

(2) Voy. le *Rapport* précité, p. 288.

(3) Registre de la Chambre des comptes à Lille, n° F, 348, f° 437 v°. Pinchart, *Messager des sciences*, année 1867, p. 102.



souverain profita de l'occasion pour lui recommander d'emmener, à son retour, quatre chapelains, trois basses-contre et un vice-maître de chant, destinés à sa chapelle musicale. Ordre était donné aux hauts dignitaires ecclésiastiques de laisser partir les artistes qu'il jugerait le plus convenables à l'emploi. Les collégiales des Pays-Bas devaient surtout former le contingent demandé. Toutes les facilités lui furent, en outre, accordées pour l'arrangement des frais de voyages et autres.

A l'égard du maître lui-même, il était recommandé tout particulièrement par le roi d'Espagne, à cause du « contentement » complet qu'il avait de ses services « depuis plusieurs années, » et il reçut, pour le traitement de ses affaires, les références les plus sûres et les plus promptes.

Une lettre, faisant partie des papiers d'État et de l'Audience, aux Archives générales du royaume, permettra au lecteur de juger mieux encore de la protection dont Philippe Rogier avait su se faire entourer à Madrid :

Mon bon nepveu, le présent porteur Philippe Rogier, maistre du chant de ma chappelle s'en va pardelà, avecq mon congé pour quelques mois, et avecq telle occasion luy ay faict ordonner de recerchier et choisir quatre chappelains, trois bascontres et ung lieutenant dudict chant qu'il trouvera plus propres pour le service de madicte chappelle, afin les amener pardeçà à son retour, et d'aultant que pour rencontrer telz que plus soient qualifiez, il conviendra les prendre et choisir hors de quelques églises cathédrales ou collégiales de pardelà, il sera requis audict maistre Philippe donnez lettres vostres favorables et de commandement aux évesques et chapitres desdictes églises, afin qu'ilz l'assistent en ce que dict est et laissent partir de leurs églises ceux que ledict maistre Philippe aura choisy pour mon dict service.

Et par ce que pour vacquer à ce que dict est et trouver lesdicts chappellains, chantres et lieutenant, il sera requis de faire des fraiz, comme aussi pour les défroyer de toutes choses et traicter en leur voyage jusques à les rendre en ceste cours, mon intention est que audict maistre Phlippe vous faictes furnir

comptant par ceux de mes finances ou bien hors les deniers de l'exercito, telle somme dont il aura à faire pour convenablement les amener et retourner avecq eulx.

Aussi, comme j'ay tout contentement de service, que ledict maistre Philippe m'a faict dez plusieurs années, et que son iutention est d'y continuer, j'auray pour agréable que non seulement vous ayez en bonne recommandation ses personne et affaires que le concernent pardelà, mais que semblablement à toutes occasions vous favorisez, faictes advancer et assister ceux que luy attouchent de parentaige. Et qu'ainsy soit faict auray je contentement. A tant, etc.

Del Pardo, le 2me mars 1590.

Rappelons-nous que George De la Hèle, maître de chapelle de Philippe II, mourut à la fin de 1589 ou au commencement de 1590, et que Philippe Rogier le remplaça dans les susdites fonctions (1). Ainsi s'explique la vacation de l'emploi de vice-maître ou de « lieutenant » du chant.

Philippe Rogier avait pour compagnon de voyage un sopraniste de la chapelle royale, nommé Étienne Bernard, un parent peut-être de Philippe Bernard, maître de chant de la cathédrale de Tournai (2). Cet enfant, par suite de la mue de la voix, était devenu impropre à remplir convenablement ses fonctions, et il lui était permis dès lors de faire, selon l'usage, dans l'une des deux universités de pardeça, soit à Louvain soit à Douai, les hautes études auxquelles il se vouait :

Mon bon nepveu, avecq le maistre de chant de ma chapelle, Philippe Rogier, présent porteur, retourne pardelà Estienne Bernard, enfant de madicte chappelle, pour estre mis aux estudes, attendu-que désormais il est peu idoyne pour le chant, a esté cause je vous requiers que, à l'arrivée dudict enfant, vous ordonnez à ceux de mes Finances de sans délay le pourveoir de accoustremens et aultres choses en tel cas accoustumées, et incontinent

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 6.
(2) Id., p. 15.



le faire colloquer en quelque colliège de l'Université de Louvain ou Douay, selon que trouverez plus convenir, et que l'on responde pour les deniers de l'escolaige dont sera convenu, et faisant y fournir, de sorte que ledict enfant ne soit constrainct de laisser son estude par défault de payement, comme aultrefois est advenu. A tant, etc.

Del Pardo, le 4[me] de mars 1590.

On voit, par une autre lettre royale, dont la reproduction serait fastidieuse, qu'Étienne Bernard recut, le 7 octobre 1595, la faveur de poursuivre, durant trois années encore, les études qu'il avait commencées probablement en 1590, à son retour aux Pays-Bas. En cette même année 1595, Philippe Rogier certifia, au sujet d'un des enfants de sa chapelle, Jehan Carrette, que celui-ci avait servi, en ladite chapelle, « environ l'espace de douze années, » donc depuis 1583. Cette constatation dut servir de preuve à faire valoir, pour l'achèvement des études universitaires dudit Jehan Carrette, études que Philippe II, dans une lettre adressée au gouverneur-général, le 7 octobre de l'année précitée, autorisa à faire à Louvain ou à Douai, pour un terme de trois ans.

Philippe II avait écrit à l'évêque de Tournai, pour le prier de donner à Philippe Rogier, la première prébende qui viendrait à être libre en sa cathédrale. Le décès de l'évêque, en 1592, donna lieu, le 27 février 1593, à un renouvellement de demande de la part du roi d'Espagne, cette fois, à son cousin le comte de Mansfeldt, gouverneur-général des Pays-Bas. Comme on le voit, le souverain s'y applaudit, de rechef, des services que son maître de chant lui a rendus et continue journellement à lui rendre:

Mon cousin, comme l'Évesque de Tournay est naguères décédé, et qu'il n'aura à ladicte cause peu effectuer dont l'avoy requis, afin de pourveoir sire Philippe Rogier, maistre de chant de ma chappelle, d'une des premières prébendes de sa collation que vacqueroit en son église, la présente sera pour vous dire que ce me seroit plaisir que ledict sire Rogier soit accommodé par

une des prébendes de ladicte église, dont par droict de régale m'appartient la collation, et pour la satisfaction que j'ay des services qu'il m'a faict et continue de faire actuellement, je tiendray à service qu'il soit advancé en ce que dict est, aux occasions que s'en pourroit présenter. A tant, mon cousin, nostre Seigneur soit garde de vous. De Madrid, le 27 de janvier 1593.

PHLE.

Ces renseignements, entièrement inédits, sont destinés à compléter ceux que comporte le 2me volume de ces recherches (1). Inutile d'ajouter que la qualité de vice-maître de la chapelle royale d'Espagne est seulement attribuée, en 1589, par Fétis à l'éminent musicien qui forme l'objet de ce paragraphe.

DE VOS (LAURENT), compositeur célèbre du XVIe siècle.

Au nombre des singularités qui déparent la *Biographie universelle des musiciens*, se remarque la notice consacrée à ce maître, laquelle est en partie double : l'une à la rubrique DE VOS, l'autre à la rubrique VOZ (DE), lisez VOS (DE).

Les deux biographies ont ceci de particulier, qu'elles accusent des différences assez marquantes. La notice la plus complète est la première. Une lacune s'y fait sentir cependant. Fétis dit, par exemple, que le nombre immense de recueils du XVIe siècle ne lui a rien fourni sur Laurent De Vos. Or, dans la deuxième notice, il déclare avoir vu du même musicien, un motet à cinq voix, figurant dans un recueil publié par Pierre Phalèse, à Anvers, en 1591. C'est le suivant :

Concentuum sacrorum quae motecta vocant, quatuor, quinque et sex vocibus, plur. celeb. auctorum. — Antverpiae, apud Petr. Phalesium, 1591. Volume in-4° obl. (2).

On se rappelle ce qui a été dit de Laurent De Vos, dans les deux premiers volumes du présent travail.

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, pp. 6, 12, 13, 15 et 17.

(2) BECKER, p. 52, et GOOVAERTS, d'après cet auteur, p. 23.

LE MAISTRE (Mathieu), compositeur du xvie siècle.

Après avoir consacré à ce musicien, sous le nom de Le Maître (Mathieu), quelques lignes, Fétis oublie complètement cette notice, et en consacre une deuxième à Matthias (Maître ou Mestre), dont il dit ces choses curieuses :

« Ce musicien belge a été placé par Walther et par Gerber, dans leurs dictionnaires, sous le nom de De Meistre. Je crois qu'ils ont pris, pour le nom de cet artiste, la qualification de *maître*, qui se donnait autrefois aux ecclésiastiques qui cultivaient la musique, et que le nom véritable de celui dont il s'agit, était réellement Matthias. Je suis conduit à cette conjecture, par un de ses ouvrages, où il est appelé *M. Matthias, Fiamengo*, et où l'on voit qu'en 1551, il était maître de chapelle de l'église cathédrale de Milan. »

M. L. Otto Kade a publié depuis, sous le titre de : *Mattheus le Maistre, Niederländischer Tonsetzer und churfürstlich Sächsischer Kapellmeister, geb. 15.., gest.* 1577 ; *ein Beitrag zur Musikgeschichte des* 16 *Jahrhunderts, nach den Quellen bearbeitet und mit Musikbeilagen versehen*, (Mainz, 1862, in-8°), un travail où toutes les questions biographiques et bibliographiques, relatives à Mathieu Le-Maistre, sont élucidées avec une sagacité qui fait honneur à l'écrivain. Nous y renvoyons.

Que si l'on doutait, par exemple, de la qualité belge ou flamande du musicien en question, il suffirait de mettre sous les yeux du lecteur, un des nombreux extraits de nos archives locales, où les familles Le Maistre foisonnent. Celui que nous donnons ci-contre, renferme, à la fois, à l'année 1569, les noms de Dufay et de Le Maistre :

Joncheer Lonnet, Michiel ende Jan Dufay, als voochden van Jean Ponthus, Barbele ende Marie Le Maistre, f^a Pieters, die hy hadde by joncvrouwe Adriane de Stavele, over den coop van hondert ponden tournois tjaers... xvj^e lib. tr. (1).

---

(1) Registre des impôts du quartier d'Ypres, aux Archives générales du Royaume, n° 29040.

Nous rencontrons, au 20 septembre 1554, un « Pierre Le Maistre, lieutenant-général de monsieur le gouverneur et bailli de Douai, d'Oisy, etc. »

VANDEN HOVE (JOACHIM), compositeur de musique et luthiste, natif d'Anvers, d'après le titre d'un de ses recueils, publié par les presses elzéviriennes, en 1612 :

Delitiæ musicæ, sive cantiones e quamplurimis præstantissimis nostri ævi musicorum libris selecti, ad testudinis usum accommodatæ, opera et studio Joach. Vanden Hoven, Antverp. — Lugduni Batavorum, ap. Lud. Elzevirium et Jo. Joan., in-f° (1).

Fétis cite le volume d'une façon si incomplète, qu'il est permis de supposer, sans crainte d'erreur, que le ci-devant professeur du conservatoire royal de Bruxelles ne l'a jamais eu entre les mains : « *Delitiæ musicæ.* — Leyde, 1612, in-f°. » C'est tout ce qu'il en dit. Il mentionne, sous le même nom, et de la même façon concise, des *Préludes de luth, pour chansons à 2 voix, avec 2 violons*, imprimés également à Leyde.

Becker, dans son précieux catalogue, fournit le titre d'une édition des *Delitiæ*, différente de celle citée plus haut. C'est la suivante : « HOVE (JOACH. VANDEN). *Delitiæ musicæ, sive cantiones, etc., ad testudinis usum accommodatæ.* — Ultrajecti, apud Salm. de Roy et Joh. Guil. de Rhenen, 1612, petit in-f°. »

Le *De Horto*, que donnent Ritter von Köchel et Kiesewetter, se rapporte-t-il à notre Vanden Hove anversois ?

LE CONTE (JEAN), chantre de la chapelle de « nostre Saint Père le pape moderne. »

Muni de recommandations de son maître, Jean Le Conte demanda, au mois de février 1541, à prendre possession

(1) Ce volume curieux nous a été signalé par M. Alphonse Willems, qui termine, en ce moment, un livre sur la bibliographie elzévirienne, et qui a vainement cherché le volume dans les grandes bibliothèques de Hollande et de Belgique.



d'un bénéfice affecté sur la chapelle « perpétuelle fondée à l'autel de Nostre-Dame, située en l'église parrochiale de Bassevelde, en Flandres, appelée *'s Busercapelle.* »

Sa tentative échoua complétement. Le Conte était natif de Douai, comme il le dit lui-même dans sa requête [1].

PEETRINO (JAC.), compositeur, né à Malines, s'il faut en croire Kiesewetter [2], qui cite de lui un livre de madrigaux, imprimé en 1583, à Venise, chez Angelo Gardano : « *I Lib. di Madrig., presso Ang. Gardano, a Venezia,* 1583. »

Fétis, qui le prend pour un italien, mentionne, comme seule composition du musicien, un recueil de morceaux à plusieurs voix, intitulé : *Jubilo di S. Bernardo, con alcune canzonette spirituali, a 3 e 4 voci.* — Parme, 1589, in-f°.

S'il y a lieu d'envisager comme sérieuse l'assertion de Kiesewetter, on peut se demander si la forme italienne Peetrino ne cache pas un *Pieterkin* ou *Pierkin* flamand, ou bien un *De Troch,* ou bien encore un *Van Steene* ou *Steenaert.*

On le voit, au lieu de déplorer la complication des vieux noms de musiciens, nous essayons de la résoudre, au risque de lancer des suppositions téméraires, hasardées. N'importe, il faut aller en avant, si l'on désire en finir une bonne fois avec toutes ces éditions et rééditions d'erreurs, d'obscurités et de contradictions.

Un *Compendium* musical, publié, en 1600, à Augsbourg, contient, sous le nom de Petrino, plusieurs morceaux, d'après le *Monatshefte für Musik-Geschichte,* 2me année, p. 29.

VAN WILDER ou VAN WELDER (PIERRE et PHILIPPE), luthistes de la cour d'Angleterre, dans la première moitié du XVIe siècle.

Un Pierre De Welder est cité, parmi les « kings minstrels in the reign of Henri VIII, » dans le manuscrit landsdownien, sans indication de date (1516 ?).

---

(1) Conseil privé, registre n° 45, f° 70.

(2) *Die Verdienste der Niederlander*, etc., p. 39.

Pagne-Collier mentionne, à l'année 1526, dix-septième du règne d'Henri VIII, « Peter Welder, lewter » (luthiste), et « Philip Welder, mynstrel. » Puis, il enregistre, à l'année 1557, première du règne de Marie, « 2 lutars, Philip Van Welder, Petre Van Welder (1). » Ces deux noms, ainsi orthographiés, sont repris par Burney (2). Enfin, Engel, dans son catalogue du *South Kensington museum*, à Londres, n'omet pas les deux luthistes flamands (3), déjà signalés d'ailleurs par nous, au tome IIe de ces recherches.

En y revenant aujourd'hui, nous ne pouvons nous dispenser de faire un rapprochement. Un Philippe De Wildre apparaît, avec des compositions, dans un recueil de *Concentus* édité, en 1545, à Augsbourg. Le même artiste, orthographié De Vuildre, contribue encore, par un contingent de morceaux, à un recueil de chansons, imprimé en 1544 (liv. IIme), et en 1545 (liv. VIIme), à Anvers, chez Tilman Susato.

Le Philippe Van Welder, luthiste, qui vient à la même époque en Angleterre, peut-il être ramené au Philippe De Wildre, auteur de compositions vocales? Nous posons la question, sans tenter de vouloir la résoudre, et en attendant que d'autres faits viennent ou corroborer ou démentir notre demande. Nos imprimeurs utilisaient les recueils d'Angleterre, comme ceux de ce pays compilaient les recueils des Pays-Bas. Il n'est donc guère nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un déplacement, pour justifier l'identité des deux personnages.

Ajoutons que l'*i* et l'*e* ne sont que de simples variantes de prononciation. Quant au *van* et au *de*, il y a des milliers d'exemples des deux prépositions, appliquées indifféremment aux mêmes personnes.

---

(1) *The history of english dramatic Poetry, to the time of Schakespeare*, etc., t. I, pp. 94, 95 et 165.

(2) *A General history of music*, etc., t. III, p. 5.

(3) Page 75.

BUYS (JEHAN), vraisemblablement un compositeur de musique, car il obtient, le 22 août 1540, concurremment avec Henri Loys, un octroi, portant privilége de pouvoir « faire » imprimer « certains livres de musique. »

Octroy om te mogen doen prenten *cum privilegio*, voor drie jaren, zekere boeken van muysicq voor Jehan Buys en Henry Loys; 22 août 1540. (1).

Le redoublement de l'*u* vaut, comme on sait, *uy* ou *ui*. De façon que Jehan Buys appartient aussi bien à la famille De Buus, Du Buus, qu'à la famille De Buys, Du Buys. Un Guillaume De Buus était, en 1533, hôtelier à Ypres, et ce fut en sa maison, appelée *Spaengnen* (2), que logea la cour de la reine de Hongrie, lors de la visite de la gouvernante des Pays-Bas en la petite cité flamande.

D'autre part, il y avait, en 1498, un *poortbailliu* à Furnes, du nom de Vespasien Du Buys. Mais, voici mieux :

On compte, au XVIe siècle, toute une famille de musiciens appelés De Buus, et en tête de laquelle il faut citer le célèbre Jacques De Buus, qui brilla, comme organiste, à l'église de Saint-Marc, à Venise (3), et qui est auteur de plusieurs compositions instrumentales et vocales, fort estimées.

Viennent ensuite : 1° Josse De Buus, qui construisit, en 1505, un nouvel orgue pour l'hôpital de Notre-Dame, à Audenarde ; 2° Jean De Buus, également facteur d'orgues, et qui eut, en 1498, la charge de visiter annuellement

---

(1) Chambre des Comptes, n° 20788 (ancien). Voy., pour notre appréciation de *Canalis*, au tome I de ces recherches.

(2) « Betaelt Guillaume de Buus, weerdt in Spaengnen, de somme van iij lib. x st. par., die t'zynen huuse verteert waeren, int festieren van eenighe edele mannen vander coninghinne (van Hongherien), metgaeders den bailliu ende stedehouder vanden casteele te Walle. » *Comptes de la châtellenie d'Ypres*, année 1533.

(3) Voy. CAFFI, *Storia dèlla musica sacra ... di San-Marco, in Venezia*, etc.



les grandes orgues de l'église de Saint-Walburge, audit Audenarde ([1]), comme le constate l'extrait suivant :

Betaelt Jean De Bus, orghelmaecker, van zyn onthout van eens t'sjaers de groote orghele te visiteren, vor 't jaer dat viel St-Jansmesse xiiiic xcviii, iii lib. par. ([2]).

3° Jean De Buz, organiste et chapelain de la cathédrale d'Évreux, inscrit dans le registre de la société de Sainte-Cécile de cette ville, de 1571 à 1578, date de sa mort ([3]).

Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons Josse et Jean De Buus, facteurs d'orgues à Audenarde, comme parents de l'illustre organiste de Saint-Marc à Venise, et nous en concluons que, fort probablement, l'éminent artiste était originaire de la petite ville flamande ou de ses environs.

Voici un Bus originaire de Hollande. Né vers 1505, il devint chantre de Charles-Quint, au rapport de Jean Taisnier, son collègue, qui lui assigne une vraie voix de rossignol, et le place en tête des soixante chantres que l'empereur avait alors réunis dans sa chapelle musicale.

Malheureusement, il s'adonnait à la boisson et à la gloutonnerie, au point d'en perdre parfois la raison. Alors, comme tant de musiciens éminents qui ne connaissent rien en dehors de leur art, et qui font marcher de front l'harmonie avec l'ivresse, il provoquait tout le monde et recourait aussitôt aux voies de fait les plus brutales.

C'est ainsi qu'étant en partie de plaisir avec ses collègues à Valladolid, il vint à se battre avec un courrier de l'empereur, en se servant non-seulement du glaive, mais même des poings et des dents. Dans cette lutte acharnée, les corps ayant roulé à terre, ledit Bus saisit l'oreille droite de son adversaire, la détacha à coups de morsures et l'avala.

---

(1) *Recherches sur la musique à Audenarde*, etc., p. 21.
(2) *Comptes de l'église Sainte-Walburge*, à Audenarde.
(3) Bonnin et Chassant, *Puy de musique érigé à Évreux*, etc., p. 37.

enudandi gladios occasio oblata fuit: pugnis sese et dentibus contundunt, acriter colluctantur, in terram collapsi, vim vi corporum gravitate pellentes, dictus Bus arrepta aure dextera dicti rumigestoris, dentibus excerpta, aperto ore aurem deglutivit. Duello absoluto, ad pocula reversi, aurem rumigestor accenso lumine undequaque perquirebat, quam dictus Bus deglutiverat, pacem nihilominus assidentium suasu, ut facilius Imperatorem inscium adhuc mitigarent, componunt. Siccine continuo pocula siccantes, noctes in dies et è contra vertebant. Infinitum esset volumen, quod similia acta dicti Bus reciperet, donec ad vindictam divina lento gradu processit ira, et quo ille peccarat, eodem supplicio pœnas extremas dedit in hemicicło arsenariæ oppidi, quod alii Argieriam vocant. Ubi enim navium classis ante arsenariam 18 octobris prædicti anni, faustis velis applicuisset, ex pistri ingentis molis navigio Andreæ Doriæ in sclatam Fransčisci Duardii convocati cantores, Bus maluit aliud navigium, in quo non esset cognitus conscendere. In quo etiam liberiùs Baccho indulgebat, donec febre pestifera correptus semivivus, ut fieri solet, in navigiis, asseri superpositus, piscibus in escam projectus est, et in mediis undis submersus....

Le passage qui précède est emprunté à l'*Opus mathematicum*, qui sera utilisé plus d'une fois dans le cours de ce volume. Sans l'incident tragique qui coûta la mort au chantre impérial, et qui fournit à Taisnier l'occasion d'exercer son art frivole et charlatanesque de chiromancie, nous n'aurions connu peut-être Isbrand Bus que par une sèche nomenclature de la chapelle de Charles-Quint, où, comme on sait, les musiciens sont simplement enregistrés, d'après le genre d'emploi qu'ils remplissaient à la cour du puissant monarque.

Edmond Vander Straeten.

—

Le duel terminé, c'est en vain que le courrier impérial chercha, à la lumière d'un flambeau, son oreille dévorée. La paix fut conclue néanmoins, à l'instigation des spectateurs, pour obtenir plus facilement l'indulgence du souverain. Telle était l'existence du malheureux chantre. Avec lui, les nuits se transformaient en jours, et vice-versa. Mais, le châtiment ne se fit point attendre. Bus périt par où il avait péché.

Le 18 octobre 1541, un vaisseau appareillait devant l'arsenal de la forteresse. Les chanteurs impériaux s'y installèrent, à la suite d'une convocation officielle. Bus, pour n'être point reconnu, et pour pouvoir s'adonner plus librement à Bacchus, préféra de s'embarquer dans un autre navire.

Bientôt une fièvre putride vint l'assaillir et précipiter la fin de sa carrière honteuse. Placé, comme c'était alors la coutume, sur un soliveau, pendant qu'il rendait le dernier soupir, il fut jeté en proie aux poissons et englouti par les flots. Ainsi furent expiées et son ivresse scandaleuse et sa voracité indomptable.

Chyromantiae Ysbrandi Bus, Batavi, experimentum xi. Anno 1541, octobris 23.

Solet piæ memoriæ Imperator Carolus Quintus, selectissimos cantores in obsequium domesticum colligere, inter quos Batavus quidam Ysbrandus Bus mecum vocatus fuit. Vir natus annos 36, vel circiter, voce non inferior Philomela, inter cæteros sexaginta vel circiter præstantissimus, jejuno inquam stomacho, quod ei raro accidit (nam miser tanta gulositate et voracitate, et crapula quotidiana vexabatur, ut aliquando mentis non esset compos, et ut solent fere omnes optimi quique musici, qui præter musicam aliarum scientiarum sunt imperiti, symphoniam nimia potatatione confundere, et alicò ad lites, arma et verbera confugere), iste Bus Valisoleti nostra familiaritate et aliorum cantorum in communi commessatione fretus, cum quodam cæsareæ Majestatis rumigestore absoluta commessatione, nobisque absentibus, lites ad verbera movit, ex tempore collisis mutuis corporibus

LA

BATAILLE DU COMTE DE FLANDRE

AU CAMP DE BOUVINES

(1340)

Au moment où Jacques d'Artevelde, s'appuyant sur l'alliance d'Édouard III, faisait triompher le parti communal et assurait aux bonnes villes de Flandre un degré d'influence et de puissance jusqu'à ce moment sans exemple, le comte de Flandre, retiré dans le camp français, voyait se réunir autour de lui de nombreux représentants de la noblesse flamande, restés fidèles au malheur. Il n'est point sans intérêt de recueillir leurs noms, et s'ils se trouvent souvent défigurés dans les copies d'anciens rôles, conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris, une étude attentive permettra de corriger les fautes et les incorrections qui s'y sont introduites.

Ce travail sera divisé en deux parties. Dans la première, nous reproduirons l'énumération générale des nobles qui se trouvaient, en 1340, près de Louis de Male, au camp de Bouvines; dans la seconde, nous emprunterons à un autre document quelques extraits de comptes qui les concernent et qui se rapportent à la même époque et aux mêmes circonstances. Il importe de remarquer qu'ils ne passaient point montre devant les maréchaux de France, mais leurs gages étaient payés par les receveurs de Philippe de Valois.

I.

La bataille de monseigneur Loys, conte de Flandres, de Nevers et de Réthel, des gens d'armes receus en sa compaignie et de sa bataille, tant avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy, nostre sire, à Aire et à Bapaumes, en la garde des frontières de Flandres, comme après la venue dudit monseigneur le duc ès siéges devant Escaudeuvre et Thun-l'Évesque et en l'ost dudit seigneur à Bouvines, du 26 mars au 27 septembre 1340.

CHEVALIERS BANNERETS DE LA CONTÉ DE FLANDRES ET DES MARCHES D'ENVIRON.

Ledit monseigneur de Flandres;
Jehan, chastelain de Bergues;
Thierry de Bièvre, chastelain de Dixmude;
Jehan, sire de Ghistelles.

CHEVALIERS, BACHELIERS DE LA CONTÉ DE FLANDRES ET DES PARTIES D'ENVIRON.

Alart d'Espierre;
Florent de Bruguedam;
Gilles de le Triest;
Gautier de Hallewin;
Guérart le Mor;
Guérart de Stenus;
Gossuin de le Victe;
Gautier de Masures;
Gautier de Putem;
Jehan de Hallebecque;
Jehan Mullart;
Jehan de Lensiele;
Jehan, dit Trainct de Noielle;
Jehan, seigneur de Varlaincourt;
Jehan de Saint-Quentin;
Jehan, dit Briffaut de Briffeul;
Jehan de Relengues;
Jehan de Bailleul;
Otto d'Estenus;
Philippe de Rainsfliete;
Philippe de la Poule;
Roulant de Poucques;
Robert de Biausart.

ÉCUYERS DE FLANDRES.

Adam Palinc;
Ansel de Santford;
Adenofle de le Boure;
Andrieu Boudrelan;
Adam de l'Écluse;
Baudouin de le Boure;

Berthélemy de le Motte ;
Bladelin Scincle ;
Baudouin le Grave ;
Baudouin Ruffin ;
Baudouin le Jeune ;
Baudouin de Brebandre ;
Baudouin de le Waule ;
Baudouin le Moinne ;
Baudouin Stride ;
Baudouin de Mullenaere ;
Baudouin de Loe ;
Baudouin de Hultefeld ;
Clays Martel ;
Clays Volcrane ;
Clays de Mede ;
Clays le Bac ;
Clays le Bliest ;
Clays de Basevelde ;
Clays Poitevin ;
Conrart Lay ;
Clays Éguelin ;
Clays du Heaume ;
Clays Paulin ;
Coppin le Turne ;
Clément Brant ;
Clays le Ruest ;
Clays Albout ;
Clays Cuvelier ;
Colart de Mellinghen ;
Clays Mende ;
Daniel de Bouquemare ;
Daniel de Coudequerque ;
Daniel de Neuvéglise ;
Digon Guiselin ;
Ernoul de Vandonne ;
Ector de Disquemue ;

Ernoul de Briest ;
Ernoul Dalont ;
Ernoul Scaille ;
Euguerran le Clerc ;
François le Noir ;
Fossier d'Olehaing ;
François de Marchaines ;
François Bruin ;
François de Coudequerque ;
François Lambertin ;
François d'Estrates ;
François du Bos ;
Guillaume Quentin ;
Guérart de Vezelle ;
Guérart de Haille ;
Guillaume de Briarde ;
Gautier du Prat ;
Gautier de Bedreuvenne ;
Gautier le Poisson ;
Guiselin de Tannay ;
Guillaume Lavart ;
Gossuin le Sauvage ;
Guillaume Scarlate ;
Guillaume de la Vale ;
Gossuin de la Querse ;
Gille de Bredelle ;
Gautier Petres ;
Guillaume Scincle ;
Gautier Henricsonne ;
Guiselin le Crane ;
Guillaume de Hecques ;
Gadiffer de Quienville ;
Gautier Morre ;
Gille le Poitre ;
Guillaume Stinque ;
Gaultier Clau ;

Gabriel Vautresonne ;
Guillaume Tollenare ;
Guillaume Martel ;
Guillaume Soutami ;
Guillaume Bernecoutre ;
Guillaume le Quint ;
Gautier Ruffin ;
Gille de Tielt ;
Gervais de Duzelles ;
Guillaume le Bast ;
Guérart le Loir ;
Guérart le Dur ;
Gossuin de Lelis ;
Gille de Buteghem ;
Gautier Cambrelen ;
Gautier Cauveloos ;
Gille Stel ;
Gille Albout ;
Guillaume de Lestent ;
Guillaume le Rouge ;
Guillaume Bart ;
Gillebert du Val ;
Guillaume de Colene ;
Guillaume le Vos ;
Guillaume Ruffin ;
Guillaume de Malle ;

Henry Sorgium ;
Havel Amplumus ;
Henne Corbaut ;
Henry Boulin ;
Henry de Valloncappelle ;
Henry Saissebroit ;
Henry Collin ;
Henry Maude ;
Henry de la Pierre ;
Henry le Houc ;

Henry Raoul;
Hue Ruffin;
Henry le Mast;
Henry de Santford;

Jehan Palinc;
Jehan le Poisson;
Jehan de Venel;
Jacquemart le Poisson;
Jacquemart le Brede;
Jehan le Vine;
Jehan Vindegout;
Jehan de le Becque;
Josse d'Empsrode;
Jehan le Quint;
Jehan Aubery;
Jehan Lors;
Jehan Vannequin;
Jehan de Honnestede;
Jacob de Furnes;
Jehan Lieman;
Jehan Hellefort;
Jehan de Lescune;
Jehan de la Court;
Jehan Bart;
Jehan de le Haume;
Jehan de la Poule;
Jehan de Morbecque;
Jehan Le Blanc;
Jehan le Fèvre;
Jehan le Pesqueur;
Jehan le Deicre;
Jehan le Brughier;
Jehan Peppre;
Jehan de Hiere;
Jehan de le Merc;
Jehan Guiselin;

Jaquème Blandelin ;
Jehan de Bailleul ;
Jehan Bart le jeune ;
Jaquème Guiseline ;
Jehan Tote ;
Jehan de Planquenare ;
Jehan Volcart;
Jehan de Tetinghen ;
Jehan Belle le père ;
Jehan Sceure ;
Jehan Honysre ;
Jehan de Longuemare ;
Jaquème et Jehan le Vrient ;
Jehan Hellebourt ;
Jehan Roussel ;
Jehan Hondremar ;
Jehan Sceurenel ;
Jehan Tierin ;
Jaquemart du Gardin ;
Jehan Breloze;
Jaquemart le Quint ;
Jehan de Lodippre ;
Jehan de Malinghen ;
Jehan Scot ;
Jehan Lotin ;
Jehan de Sainctes ;
Jehan Vaudreloe ;
Jehan Lotdevin ;
Jaquemart de Vaternes ;
Jehan le Flament ;
Jehan de Raveindeune ;
Jehan David ;
Jehan Boye ;
Jaquemart Scoreman ;
Jourdain Gaillart ;
Jehan Lambin ;

Jaquème Blavoet;
Jehan Boidin;
Jehan Ricouard;
Jehan le Medon;
Jehan de Ghistelles;
Jehan le Vetre;
Jehan Herlin;
Jehan Olivier;
Jehan Lavart;
Jehan Pauls;
Loys Daman;
Lambert Belle le père;
Lambsin de Leque;
Lyevin Tote;
Loys Hacart;
Laurens Tollenare;
Laurens Lamen;
Luc le Quint;
Lambert Lot;
Martin le Queue;
Michiel Clout;
Michiel Barisel;
Mathis de la Carde;
Niçart de la Pierre;
Othemin Masset;
Olivier de Halle;
Omer Querible;
Pierre de Pennes;
Pierre de Visques;
Pierre Baignart;
Pierre de Crane;
Pierre le Bul;
Pierre Briseteste;
Pierre Herlin;
Pierre Sporque;
Pierre Bourgogne;

Pierre Rabbaut ;
Pierre Braibart ;
Rogier de Goustant ;
Rogier de Bergues ;
Robert Yserel ;
Rogier d'Esquillon ;
Robert de Merquemande ;
Ricouart de Furnes ;
Renier de Chasteauresac ;
Ricouart de Gand ;
Simon Blanquet ;
Simon de Montpellier ;
Tassart du Bois ;
Thierry de Beelsenede ,
Thierry Volcrane ;
Tassin de Medelequerque ;
Thierry de Puich ;
Venant de Tetingen.

II.

LA BATAILLE DE MONSEIGNEUR LOYS, CONTE DE FLANDRES, DE NEVERS ET DE RÉTHEL.

Les gens d'armes receus en sa compaignie et de sa bataille, tant avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy, nostre sire, à Aire et à Bapaumes en la garde des frontières de Flandres, comme après la venue dudit monseigneur le duc ès siéges devant Escaudeuvre et Thun-l'Évesque et en l'ost dudit seigneur à Bouvines.

Du vingt-sixiesme jour de mars l'an mil trois cens trente-neuf jusques au vingt-septiesme jour de septembre mil trois cens quarante.



CHEVALIERS BANNERETS DE LA CONTÉ DE FLANDRES ET DES MARCHES D'ENVIRON.

Le dit monseigneur de Flandres pour monseigneur Gossuin de le Vesche, chevalier bacheler, et vingt-deux escuiers montés au pris, du neufviesme jour de may jusques au vint-septiesme jour de septembre, par sept-vingt-et-un jours, neuf livres par jour, XII^c LXIX lib.

Pour monseigneur Hue de Quingny, chevalier bachelier, maistre de son hostel, trois autres chevaliers bacheliers et trente-cinq escuiers montés au pris, du xixe jour de mai jusques au xxviie jour de septembre, xvi lib. ii s. vi d., par jour montent II^m CXII lib. VII s. VI d.

Pour Colinet Duissy et un escuier montés au pris, du ive jour de juin jusque au xxviie jour de septembre, par cxv jours, xv sols par jour, montent IIII^xx VI lib. v. s.

Pour Marque de Galée et xix escuiers, les trois montés à mendre pris, du xxie jour de juin jusques au xxviie jour de septembre par lxxxviii jours, vii lib. ii s. vi d. par jour, VI^c IIII^xx XVIII lb. v s.

Pour monseigneur Raoul de Lambegas, chevalier bacheler et iii autres chevaliers bachelers, et xxiv escuiers au pris, du i^er jour d'aoust jusques au xxviie jour de septembre par lvii jours, xii livres par jour, VI^c IIII^xx IIII lb.

Pour l'estat de la personne dudit monseigneur de Flandres, à lui octroié par lettre du roy nostre sire, du viie jour de may jusques au xxviie jour de septembre, l livres par jour, VII^m CL lib.

Somme des gaiges et estat, XI^m IX^c IIII^xx XIX lb. XVII s. VI d.

Monseigneur Jehan, chastellain de Bergues, chevalier banneret, iv chevaliers bachelers et xx escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusque au xxe jour d'avril, par xxv jours, x livres par jour, II^c L lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au i^{er} jour de may par xi jours xii livres par jour se montent vi^{xx} xii lib.

Somme des gaiges iii^{c} iiii^{xx} ii lib.

Monseigneur Thierri de Bièvre, chastelain de Dicquemue, chevalier banneret, un chevalier bacheler et ix escuiers montés au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxiv jours iv livres xiii s. par jour, cxi lib. xii s.

Pour un autre chevalier bacheler et xviii escuiers montés au pris, du xxixe jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxii jours vi livres xvi s. par jour, cxlix lib. xii s.

Pour tous les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre par mandement de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy nostre sire, non obstant qu'il ne feissent monstre devant les mareschaux de France, et sans les autres qui furent à la semonse dudit monseigneur de Flandres à Aire, jusques au ixe jour de may xiii livres ii sols vi deniers par jour, ii^{m} c lib.

Pour la venue dudit banneret et vi escuiers d'Anse en Champaigne oultre Rains jusques à Saint-Omer par vii jours lxii s. par jour, xxi lib. xiiii s.

Pour leur retour de Tournay audit lieu par vii j. lxxv s. par jour xxvi lib. v. s.

Pour le retour de deux autres chevaliers et xxi escuiers de Tournay à Saint-Omer par ii jours ix livres vii sols vi d. par jour xvii lib. xv sols.

Pour la croissance des gaiges de Thierri de Dicquemue son fils fait chevalier nouvel le xxiie jour de juing jusques au xxviie jour de septembre par lxxxxvii jours vii sous vi d. par jour xxxvi lib. vii s. vi d.

Pour Elenart de Vautringhem et iii escuiers l'un monté au mendre pris du xxive jour d'aoust jusques au xxviie jour de septembre par xxxiv jours xxvii sous vi d. par jour xlvi lib. xv s.

Somme des gaiges ii^{m} v^{c} xi lib. vi d.



Monseigneur Jehan seigneur de Guistelle, chevalier banneret, ii chevaliers bachelers et xxi escuiers montés au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxiv jours ix livres vii sols par jour ii^c^ xxiiii lib. viii s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour de avril jusques au ixe jour de may, par xix j. x l. xvii s. vi d. par jour ii^c^ vi lib. xii^s^ vi d.

Pour ledit banneret, ii chevaliers bachelers et xix escuiers montés au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre x livres ii sols vi deniers par jour xiiii^c^ xxvii lib. xii s. vi d.

Pour la creue des gaiges Guérart de Guistelle fait chevalier nouvel le xixe jour de juillet dès le dit j. jusques au xxviie jour de septembre par lxx jours vii sols vi deniers par jour montent xxvi lib. v s.

Pour monseigneur Guérart d'Antoing bacheler et iii escuiers montés au pris du xvie j. de may jusques au xxviie j. de septembre xxxvii s. vi d. par jour cy ii^c^ li lib. v d.

Pour le retour dudit banneret, iii chevaliers bachelers et xviii escuiers de Tournay à Saint-Omer par ii jours, x livres x s. par jour xxi lib.

Somme des gaiges ii^m^ clvii lib. iii s.

Monseigneur Moriau de Fienles, chevalier bacheler, iv chevaliers bachelers et xxv escuiers montés au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxiii j. xi livres xv s. par jour ii^c^ lxx lib. v s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au ixe jour de may par xix jours xiii l. xvii s. vi d. par jour ii^c^ lxiii lib. xii s. vi d.

Pour tous les dessusdis, du xixe jour de may jusques au xe jour de septembre qu'il se partirent pour aller avec monseigneur d'Alençon par cxiv jours xiii l. xvii s. vi deniers par j. xv^c^ iiii^xx^ l lib. xv s.

Pour leur venue de Saint-Omer à Bapaume par ii jours par jour comme dessus, montent à xxvii lib. xv s.

Sommes des gaiges ii^m^ cxliii lib. vii s. vi d.

CHEVALIERS BACHELERS DE LA CONTÉ DE FLANDRES ET DES PARTIES D'ENVIRON.

Monseigneur Alart d'Espiere chevalier bacheler, et v escuiers montés au pris, du xxxie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xx jours xlv s. par jour XLV lib.

Pour les dessusdis, dudit vingtiesme jour de avril jusques au xxviie jour de septembre lii s. vi d. par jour iiii^c^ xx lib.

Somme des gaiges IIII^c^ LXV lib.

Monseigneur Florent de Bruguedam chevalier bacheler et v escuiers montés au pris du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv j. xlv s. par jour LVI lib. v s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au xxviie jour de septembre lii s. vi d. par jour IIII^c^ xx lib.

Somme des gaiges IIII^c^ LXXVI lib. v s.

Monseigneur Gilles de Le Triest chevalier bacheler et ii escuiers montés au pris du XXVIe jour de mars jusques au xxe j. d'avril par xxv jours xxiv s. par jour xxx lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe j. d'avril jusques au xxviie jour de septembre xxx s. par jour II^c^ XL lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours par jour comme dessus LX s.

Somme des gaiges II^c^ LXXIII lib.

Monseigneur Gautier de Hallevin bacheler et ix escuiers montés au pris, du xxvie j. de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv j. lxxiii s. par jour IIII^xx^ XI lib. v s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au ixe j. de may par xix jours iv livres ii sols vi deniers par jour LXXVIII lib. VII s. VI d.

Pour ledit chevalier et x escuiers l'un au mendre pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre iv liv. vii s. vi d. par jour VI^c^ XVI lib. XVII s. VI d.

Pour Jehan chastellain de Furnes et ii escuiers montés au pris, du premier jour d'aoust jusques au xxviie jour de septembre par lvii jours xxii s. vi d. par jour
LXIIII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges VIII^c L lib. XII s. VI d.

Monseigneur Guérart le Mor, bachelier, et vii escuiers montés au pris, du xxvie jours de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, lix s. par jour LXXIII lib. XV s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au ixe jour de may, par xix jours lxvii s. vi d. par jour
LXIII lib. II s. VI d.

Pour ledit chevalier et v escuiers, montés au pris dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, lii s. vi d. par jour IIIc LXX lib. II s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par II jours par jour comme dessus, CV s.

Somme des gaiges, Vc XIII lib. V s.

Monseigneur Guérart d'Estenus, bachelier, et iv escuiers, montés au pris du xxxe jour de mars jusques au vingtiesme jour d'avril par xxi jours xxxviii s. par jour
XXXIX lib. XVIII s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au xxviie jour de septembre, xlv s. par jour IIIc LX lib.

Somme des gaiges, IIIc IIIIxx XIX lib. XVIII s.

Monseigneur Gossuin de Le Vecte, bacheler, pour ii escuiers montés au pris, dès le xxxie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xx jours xiv s. par jour XIIII lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xixe jours xv s. par j. cy XIIII lib. V s.

Pour ledit chevalier et i escuier, du secont jour de may jusques au ixe jour dudit mois par vii j. xxii s. vi d. par jour VII lib. XVII s. VI d.

Somme des gaiges, XXXVI lib. II s. VI d.

Monseigneur Gautier de Masures, chevalier bachelier, et vii escuiers les deux montés à mendre pris, du xviie j. de juillet jusques au xxviie jour de septembre, par lxxii jours, lxii s. vi d. par jour, II^{c} xxv lib.

Pour Jaquemart Bernecoutre monté au pris, du viiie jour de septembre jusques au xxviie jour dudit mois par xix jours, vii s. vi d. par jour se montent VII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, II^{c} XXXII lib. II s. VI d.

Monseigneur Gautier de Putem, bacheler, et iii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xxve jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre par lxiv j., xxxv s. par jour.

Somme des gaiges, CXII lib.

Monseigneur Jehan de Hallebecque bacheler et iii escuiers montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours xxxi s. par jour, XXXII lib. XI s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xviii jours xxxvii s. vi d. par j. XXXV lib. XII s. VI d.

Pour ledit chevalier et iii escuiers l'un à mendre pris, du ixe jour de may jusques au XXVIIe jour de septembre, xxxv s. par jour, II^{c} XLVI lib. XV s.

Somme des gaiges, III^{c} XIIII lib. XVIII s. VI d.

Monseigneur Jehan Mulart bacheler et iii escuiers montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, xxxvii s. vi d. par jour, III^{c} lib.

Pour leur retour de Bouvines audit lieu par ii jours par jour, comme dessus montent, LXXV s.

Monseigneur Jehan de Lensielle |bacheler et i escuier monté au pris, du i^{er} jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois par xix jours xvii s. par jour, XVI lib. III s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre xxii s. vi d. par jour, IX^{xx} lib.

Somme des gaiges, IX^{xx} XVI lib. III s.

Monseigneur Jehan dit Trainet de Noïelle bacheler et vi escuiers montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois par xviii jour lii s. par jour,
XLVI lib. XVI s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre lx s. par jour, III^{C} IIII^{XX} lib.

Pour leur retour de Bouvines emprès Bethune par un jour, LX s.

Somme des gaiges, V^{C} XXIX lib. XVI s.

Monseigneur Jehan de Varlaincourt bacheler et vii escuiers montés au pris, du xixe j. de may jusques au xxviie jour de septembre lxvii s. vi d. par jour,
III^{C} XLII lib. II. s. VI d.

Pour leur venue de Varlaincourt à Bapaumes et retour de Bouvines audit lieu par iii jours par jour comme dessus, x lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, IIII^{C} LII lib. V s.

Monseigneur Jehan de Saint-Quentin bacheler, et iii escuiers montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxvii jour de septembre xxxvii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, II^{C} XLV lib. XII s. VI d.

Monseigneur Jehan, dit Briffaut de Briffeul, bacheler et iii escuiers montés au pris, du xiiie jour de juing jusques au xxviie j. de septembre par cvi jours xxxvii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, IX^{XX} XVIII lib. XV s.

Monseigneur Jehan de Relingues bacheler et iii escuiers l'un monté à mendre pris, du xviie jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre par lxxii jours xxxv s. par jour, VI^{XX} VI lib.

Pour leur retour de Bouvines à Lilliers par i jour,
XXXV. S.

Somme des gaiges, VI^{XX} VII lib. XV s.

Monseigneur Jehan de Bailleul bacheler et vi escuiers montés au pris, du xxve jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre par lxiv jours lx s. par jour,

Somme des gaiges, IX^{XX} XII lib.

Monseigneur Otte d'Estenus bacheler et viii escuiers montés au pris, du xxxe j. de mars jusques au xxe jour d'avril par xxi jours lxvi s. par jour, LXIX lib. VI s.

Pour les dessusdis du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre lxxv s. par j., VI^{c} lib.

Somme des gaiges, VI^{c} LXIX lib. VI s.

Monseigneur Philippe de Rainsvliete bacheler et iii escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv j. xxxi s. par jour, XXXVIII lib. XV s.

Pour des dessusdis, du dit xxe j. d'avril jusques au xxviie jour de septembre xxxvii s. vi d. par jour, III^{c} lib.

Somme des gaiges, III^{c} XXXVIII lib. XV s.

Monseigneur Philippe de la Poule, chevalier bachelier, et iii escuiers montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois par xviii jours xxxi s. par jour, XXVII lib. XVIII s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, XXXV lib. XII s. VI d.

Pour les dessusdis chevalier et escuiers, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour, II^{c} XLV lib. XII s. VI d.

Somme des gaiges, III^{c} IX lib. III s.

Monseigneur Roulant de Pocques, bachelier, et v escuiers montés au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxiii jours, xlv s. par jour, LI lib. XV s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au xxviie jour dudit mois, qu'il se parti pour aller en la

compaignie monseigneur Jehan de Ligny dessous le connestable de France jusques à tant qu'il revint faire sa monstre à Bapaumes sous monseigneur de Flandres par vii jours lii s. vi d. par jour, xviii lib. vii s. vi d.

Pour ledit chevalier et v escuiers montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, lii s. vi d. par jour se montent à iii^c^ xliii lib. xvii s. vi d.

Somme des gaiges. iiii^c^ xiiii lib.

Monseigneur Robert de Biaussart, connestable de Flandre, chevalier, un autre chevalier bacheler et xii escuiers montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vi livres par jour.

Somme des gaiges, vii^c^ iiii^xx^ vi lib.

ESCUIERS DE FLANDRES ET DES MARCHES D'ENVIRON.

Adam Palinc et iv escuiers montés au pris, du xxe jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois par xviii j. xxxv s. par jour, xxxi lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xii s. vi. d.

Pour Adam Palinc dessus dit monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, x s. par jour, xxxv lib. v. s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, cii lib. xvii s. vi d.

Autel de Zantfort monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, lii lib. xvii s. vi d.

Adenofle de la Boure et i escuier montés au pris, dès le ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours par jour comme dessus, montent, xxx s.

Somme de gaiges, cvii lib. v s.

Adrien Boudrelan et iii escuiers montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xxx s. par jour, ii^c^ xi lib. x s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, lx s.

Somme des gaiges, ii^c^ xiiii lib. x s.

Adam de l'Escluse monté à mendre pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, xxxii lib. xv s.

Pour son retour deBouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, xxxiii lib. v s.

Baudouin de le Boure et i escuier montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours xiv s. par jour, cy xvii lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre xv s. par jour, vi^xx^ lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, vi xix lib,

Berthélemy de la Mote monté au pris, dès le xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours vii s. par jour, viii lib. xv s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours vii s. vi d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Pour lui à mendre pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, LI lib. XII s. VI d.

Blandelin Stincle et ix escuyers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours lxx s. par jour, IIII^xx VII lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours lxxv s. par jour, LXXI lib. v s.

Pour ledit Blandelin et ii escuiers montés au pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour se montent à VII^xx XVIII lib. XII s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours XLV s.

Somme des gaiges, III^c XIX lib. XII s. VI d.

Baudoin le Grave et iii escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xix jours xxviii s. par jour, cy XXXV lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours, xxx s. par jour, montent XXVIII lib. x s.

Pour ledit Baudoin monté au pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, CXVII lib. II s. VI d.

Baudoin Ruffin monté au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxiii jours, vii s. par jour, VIII lib. XII d.

Pour lui dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours vii s. vi d. par jour, cy VII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, XV lib. III s. VI d.

Baudoin le Jeune monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour montent, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xv. s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Baudoin de Brebandre monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Baudoin de le Waule monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Baudoin le Moinne monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Baudoin Stride monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, XLIX lib, II s. VI d.

Baudoin de Mullenare monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Baudoin de Loe et i escuier au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xv s. par jour,

Somme des gaiges, IIIIxx XVIII lib. v s.

Baudoin de Hultefelt et un escuier montés au pris, du

xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xv s. par jour,

Somme des gaiges, IIII^xx XVIIII lib. V s.

Clays Martel et v escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours xlii s. par jour, LII lib. X s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril au ixe jour de may par xix jours xlv s. par jour, XLII lib. XV s.

Pour le dit Clays et i escuier montés au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxvije jour de septembre xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, XXX s.

Somme des gaiges, IIc II lib. X s.

Clays Volcrane et viii escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours lxviii s. par jour, montent LXXVIII lib. XV s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix jours lxvii s. vi d. par jour, LXIIII lib. II s. VI d.

Pour le dit Clays et un escuier montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, XXX s.

Somme des gaiges, IIc L lib. II s. VI d.

Clays de Mede monté au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxi jours, vii s. par jour, VII lib. VII s.

Pour lui du dit xxe jour d'avril jusqu'au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour LX lib.

Somme des gaiges, LXVII lib. VII s.

Clays le Bac à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Clays de Blies monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour, se montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Clays de Basevèlde le jeune monté à mendre pris, dès le ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Clays Poitevin monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, montent à xxxv lib. xv s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Somme des gaiges, xxxv lib, xv s.

Conrart Lay monté au pris, dès le ix jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour, se montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Clays Eguelin monté au pris, du ive jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Clais du Hiaume, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii j., XV s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Clays Paulin, monté au pris, dès le ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, cy LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii j., XV s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Coppin le Furne, monté à mendre pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, v s. par jour, cy XXXV lib. V s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., X s.

Somme des gaiges, XXXV lib. XV s.

Clément Brant et i escuier, montés au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, XV s. par jour.

Somme des gaiges, IIII[xx] XVIII lib. V s.

Clays le Rue, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI. d.

Clays Albout et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, XX s. par jour, VI[xx] XI lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii j., XL s.

Somme des gaiges, VI[xx] XIII lib.

Clays Cuvelier, monté au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii j., XV s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Colart de Mellinghen et i escuyer, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Clays Mande et Jehan Mande son fils, monté au pris, du ixe jour de may jusqu'au xixe jour du dit mois que le dit Clays trespassa, par x j., xv sols par jour, VII lib. X s.

Pour le dit Jehan, par mandement du roy, dudit xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre qu'il demoura en la compaignie monseigneur de Flandres, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, LVI lib. XII s. VI d.

Daniel de Bouquemare et ii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours, xxi s. par jour, XXVI lib. V s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, IX^xx lib.

Somme des gaiges, II^c VI lib. V s.

Daniel de Coudequerque, monté au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiv jours vii s. par jour, VIII lib. VIII s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusqu'au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LX lib,

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, pour ii j., xv s.

Somme des gaiges, LXIX lib. III s.

Daniel de Neuvéglise et i escuier, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv j. xiv s. par jour, XVII lib. X s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, VI^xx lib.

Somme des gaiges, VI^xx XVII lib. X s.

Digon Guiselin, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, montent XXXII lib. XV s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxiii lib. v s.

Ernoul de Vandonne et i escuier, montés au pris, du xxvi[e] jour de mars jusques au xx[e] j. d'avril, par xxv jours xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xx[e] jour d'avril jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour, vi[xx] lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par i j., xv s.

Somme des gaiges, vi[xx] xviii lib. v s.

Ector de Dicquemue et i escuier, montés au pris, dès le xxvii[e] jour de mars jusques au xx[e] jour d'avril, par xxiv jours, xiv s. par jour, xvi lib. xvi s.

Pour les dessusdis, du dit xx[e] jour d'avril jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour, vi[xx] lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, vi[xx] xviii lib. vi s.

Ernoul de Briest et xiv escuiers, montés au pris, du xxvii[e] jour de mars jusques au xx[e] jour d'avril, par xxiv j., cv s. par jour, vi[xx] vi lib.

Pour les dessusdis, dudit xx[e] jour d'avril jusques au ix[e] jour de may, par xix jours cxii s. vi d. par jour, cvi lib. xvii s. vi d.

Pour ledit Ernoul monté au pris, dudit ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montant lii lib. xvii s. vi d.

Somme des gaiges ii[c] iii[xx] v lib. xv s.

Ernoul Dalout et iv escuiers, montés au pris, du ii[e] jour d'avril jusques au xx[e] jour du dit mois, par xviii jours xxxv s. par jour, cy xxxi lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xx[e] jour d'avril jusques au ix[e] jour de may, par xix jours xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xil s. vi d.

Pour le dit Ernoul, monté au pris, dès le ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, VIxx xv lib.

Ernoul Scaille, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Enguerran le Clerc, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

François le Noir et iii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxviie jour d'avril, par xxv jours xxviii s. par jour, se montent, XXXV lib.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xxx s. par jour, IIc XL lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., LX s.

Somme des gaiges, IIc LXXVIII lib.

Fossier d'Olehaing et i escuier, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv j., xiv s. par jour, cy XXVII lib. III s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ive jour de juing, par xlv jours xv s. par j., XXXIII lib. XV s.

Somme des gaiges, LI lib. V s.

François de Marchaines et i escuier, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours xiv s. par jour, montent XII lib. XII s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, VIxx lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, VIxx XIIII lib. II s.

François Bruin, à mendre pris. du ixe jour de may jusques au xxviie j. de septembre, v s. par j., xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

François de Coudequerque, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

François Lambertin et ii escuiers, montés au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, VIIxx XVIII lib. XII s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, XLV s.

Somme des gaiges, VIIIxx lib. XVII s. VI d.

François d'Estrates et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, cv lib. xv s.

François du Bos, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

François, fils Jehan, monté au pris, du ixe jour de may jusques au viie jour de septembre que le dit escuier mourut, par iii jours, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLI lib. XII s. VI d.

Guillaume Quentin et ix escuiers, montés au pris, du xxviie jour de mars jusques ou xxe jour d'avril, par xxv j. lxx s. par jour, IIIIxx VII lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours lxxv s. par jour, LXXI lib. v s.

Pour iii escuiers, montés au pris, dès le xxiiie jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xvi jours xxii s. vi d. par son montent, xviii lib.

Pour le dit Guillaume, monté au pris dudit, ixe jour d. mai jusques au xxviie juin de septembre, vii s. vi d. par jour, lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, ii^c xxx lib. vii s. vi d.

Guerart de Vezelle et i escuier, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Somme des gaiges, vi^xx xvii lb. x s.

Guerart de Haille et v escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xlii s. par jour, lii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de mai, par xix g. xlv s. par jour, xlii lib. xv s.

Somme des gaiges, iiii^xx xv lib. v s.

Guillaume de Briarde et i escuier, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours xv s. par jour, xiiii lib. v s.

Pour ledit Guillaume et i escuier, l'un monté à mendre pris, dudit ixe jour de mai jusques au xxvii jour de septembre, xii s. vi d. par jour, iiii^xx viii lib. ii s. vi d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxv s.

Somme des gaiges. vi^xx i lib. ii s. vi d.

Gautier du Prat, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours vii s. par jour; viii lib. xv s.

Pour ledit Gautier, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, vii lib. ii s. vi d.

Pour lui, à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, li lib. xii s. vi d.

Gautier de Bedreuvenne [1] et ii escuiers, montés au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiv jours, xxi s. par jour, xxv lib. iiii s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, ix^xx^ lib.

Somme des gaiges, ii^c^ v lib. iiii s.

Gautier le Poisson et iv escuiers, montés au pris, du xxviie jour de mars jusques xxe jour d'avril, par xxiv jours xxxv s. par jour, cy xlii lib.

Pour les dessusdis, du xxe jour de avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xii s. vi d.

Pour ledit Gautier, monté au pris, dudit ixe jour de may, jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent à lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, vi^xx^ xi lib. v s.

Guiselin de Tannay et ii escuiers, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois, par xviii j. xxi s. par jour, xviii lib. xviii s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Somme des gaiges, xl lib. v s. vi d.

---

1. Gautier de Bederwaene.

Guillaume Lavart, monté au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois, par xviii jours, vii s. par jour, vi lib. vi s.

Pour lui, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Pour ledit Guillaume, à mendre pris, dès le ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, se montent, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x. s.

Somme des gaiges, xlix lib. iii s. vi d.

Gossuin le Sauvage et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxixe jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Arras, par un j., xv s.

Somme des gaiges, cvi lib. x s.

Guillaume Scarlate, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent à

Somme de gaiges, lii lib. xvii s. vi d.

Guillaume de la Vale, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour, lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, liii lib. xii s. vi d.

Gossuin de Le Querse, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, lii lib. xvii s. vi d.

Gille le Bredelle, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, liii lib. xii s. vi d.

Gautier Petre et i escuier, montés au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, cv lib. xv s.

Guillaume Stincle, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Gille, fils Jehan, monté au pris, dès le ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Gautier Henricsonne, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Guiselin le Crane, monté au pris, du ix[e] jour de may, jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Guillaume de Hecques et ii escuiers, montés au pris, dès le ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xii s. vi d. par jour, montent à CLVIII lib. XII s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XLV s.

Somme des gaiges, CLX lib. XVII s. VI d.

Gadiffer de Quienville, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lb. XII s. VI d.

Gautier More et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, cvii lib. v s.

Gille le Poitre, monté à mendre pris, du ixe jour de mai jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, montent xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Guillaume Stinque à mendre pris, dès le ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre v s. par jour, montent à xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Gautier Clau, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par j., xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Gabriel Vautressone, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Guillaume Tollenare, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, se montent, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Guillaume Martel, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Guillaume Soutanin [1], monté au mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Guillaume Bernecoutre et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, cv lib. xv s.

Guillaume le Quint, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Gautier Ruffin [2], monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Gille de Tielt et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par j.

Somme des gaiges, IIIIxx XVIII lib. v s.

Gervais de Duizelle et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIIIxx XVIII lib. v s.

Guillaume le Bast, monté au pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par j.

Somme des gaiges, XLXI lib. II s. VI d.

Guerant le Loir, monté au pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par j.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

---

1. Zoetamys ?
2. Reyphins.

Gilles de Vautressone et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, iiii^{xx} xviii lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, iiii^{xx} xix lib. xv s.

Guerart le Dur et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, iiii^{xx} l lib. xvii s. vi d.

Goussuin de Lelis, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, xlix lib. ii s. vi d.

Gilles de Branteghen et i escuier, montés au pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, iiii^{xx} xxiii lib. v s.

Gautier Cambrelenc, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, xxxii lib. xv s.

Gautier Corelos, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, cy xlix lib. ii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, xlix lib. xvii s. vi d.

Gilles Stel, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent xlix lib. ii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, xlix lib. xvii s. vi d.

Gilles Albout et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xx s. par jour, vi^{xx} xi lib.

Pour leur retour de Bouvines à Siant-Omer, par ii j., xl s.

Somme des gaiges, vi^{xx} xiii lib.

Guillaume de Lestant et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, iiii^{xx} xviiii lib. v s.

Guillaume le Rouge, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxve jour de juillet qu'il mourut en la bataille devant Saint-Omer, par lxvii jours, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, xxv lib. iis. vi d.

Guillaume Bart et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, iiii^{xx} i lib. xvii s. vi d.

Gillebert du Val et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, iiii^{xx} i lib. xvii s. vi d.

Guillaume de Colem et i escuier, montés au pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, iiii^{xx} xviii lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, iiii^{xx} xix lib. xv s.

Guillaume le Vos, monté à mendre pris, du ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv j., v s. par jour.

Somme des gaiges, xxviii lib. xv s.

Guillaume Ruffin et iii escuiers, montés au pris, dès le ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, xxx s. par jour, viii^{xx} xii lib. x s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., lx s.

Somme des gaiges, viii^{xx} xv lib. x s.

Guillaume de Malle, monté au pris, du xive jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre, par lxxv jours, vii s. vi d. par jour, XXVIII lib. II s. VI d.

Henry Sporquin et v escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusque au xxe jour d'avril, par xxv j. xlii s. par jour, cy LII lib. X s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au xixe jour de may, par xix jours, xlv s. par jour, XLII lib. XV s.

Pour le dit Henry, monté au pris, du ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, vii s. vi d. par jour, XLIII lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, VI^{xx} XIX lib. II s. VI d.

Hauel Amplumus et i escuier, montés au pris, du iiie j. d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xvii jours, xiv s. par jour, XI lib. XVIII s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, XIIII lib. V s.

Pour le dit Hauel et i escuier, monté à mendre pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xii s. vi d. par jour, IIII^{xx} VIII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, CXIIII lib. V s. VI d.

Heme Corbaut, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Henry Boudin, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Arras, par i jour, VII s. VI d.

Somme des gaiges, LIII lib. V s.

Henry de Valoncapelle et iii escuiers, montés au pris,



du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxx s. par jour, II^c XI lib. x s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., LX s.

Somme des gaiges, II^c XIII lib. x s.

Henry Saissebroit, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxve jour de juillet, par lxxvii jours, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XXVIII lib. XVII s. VI d.

Henry Colin, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviiie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XV s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Henry Maude, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXXII lib. XV s.

Henry de le Pierre et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIII^XX XVIII lib. V s.

Henry le Houc et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par j.

Somme des gaiges, IIII^XX XVIII lib. V s.

Henry Raoul et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIII^XX I lib. XVII s. VI d.

Hue Ruffin, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Henry le Mast, monté au mendre pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXXII lib. XV s.

Henry de Stanfort et i escuier, monté à mendre pris, du ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges. LXXI lib. XVIII s. VI d.

Jehan Palinc, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. vi d. par jour, VIII lib. xv s.

Pour lui dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may par xix j. vii s. vi d. par j., se montent VII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, xv lib. XVII s. VI d.

Jehan le Poisson [1] et vi escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv j. xlix s. par jour, montent LX lib. VI s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, lii s. vi d. par jour, XLIX lib. XVII s. VI d.

Pour le dit Jehan le Poisson et v escuiers, montés au pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xlv s. par jour, III^c XVII lib. v s.

Pour la creue des gaiges du dit Jehan, fait chevalier nouvel le xxiiie jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLVIII lib. XII s. VI d.

Pour le retour du dit chevalier et des v escuiers dessusdis de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, cv s.

Somme des gaiges, IIII^c IIII^xx I lib. v s.

Jehan de Venel et i escuier, montés au pris, du xxviie j. de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, cy XVII lib. x s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par j., XIIII lib. v s.

Somme des gaiges, XXXI lib. xv s.

---

1. Jean de Visch.

Jaquemart le Poisson et v escuiers, montés au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours xlii s. par jour, LII lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xlv s. par j., XLII lib. xv s.

Pour le dit Jaquemart et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xv s. par jour, cy cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, ii j., xxx s.

Somme des gaiges, II^c II lib. x s.

Jaquemart le Brede et vii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, lvi s. par jour, LXX lib.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, lx s. par jour, LVII lib.

Pour vii autres escuiers, montés au pris, du xxiie jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xvii jours, lii s. vi d. par jour, XLIIII lib. XII s. II d.

Pour le dit Jaquemart, monté au pris, dudit ixe jour de may jusques au xxve jour de juillet qu'il mourut en la bataille devant Saint-Omer, par lxxvii jours, vii s. vi d. par jour, XXVIII lib. XVII s. VI d.

Somme des gaiges, II^c lib. x s.

Jehan le Vinc, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. xv s.

Pour lui, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LX lib.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIXX lib. x s.

Jaquemart de Quienville et i escuier, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, XVII lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent xiiii lib. v s.

Somme des gaiges, xxxi lib. xv s.

Jehan Vindegout, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, viii lib. xv s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Pour lui monté à mendre pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, li lib. xii s. vi d.

Jehan de le Becque et iii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv j. xxviii s. par jour, xxxv lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxx s. par j., xxviii lib. x s.

Pour le dit Jehan et ii escuiers, montés au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, clvii lib. xii s. vi d.

Somme des gaiges, ii^{c} xxii lib. ii s. vi d.

Josse d'Empserode et ii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv j. xxi s. par jour, xxvi lib. v s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxe jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xvi lib. vii s. vi d.

Somme des gaiges, xlvii lib. xii s. vi d.

Jehan le Quint et ii escuiers, montés au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiv j. xxi s. par jour, cy xxv lib. iiii s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Pour euls du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre xxii s. vi d. par j., vii^{xx} vii lib. vii s. vi d.

Somme des gaiges, ciiii^{xx} xiii lib. xix s.

Jehan Aubery, monté au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiii jours, vii s. par jour, xiii lib. xii d.

Pour lui du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par j., cy vii lib. ii s. vi d.

Somme des gaiges, xv lib. iii s. vi d.

Jehan Lors, monté au pris, du xixe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxii jours, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Pour lui du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Somme des gaiges, lxviii lib. ix s.

Jehan Vannequim [1] et i escuier, montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour. xiiii lib. xiiii s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, vi^{xx} iib.

Pour leur retour de Bouvines à Malines, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, vi^{xx} xvi lib. iiii s.

Jehan de Honnestede, monté au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, à sept sols par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Somme des gaiges, lxvii lib. vii s.

1. Zannekin ?

Jacob de Furnes, monté au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, vii s. par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, lxviii lib. ii s.

Jehan Lieman et i escuier, montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour, xiiii lib. xiiii s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par j., xiiii lib. v s.

Somme des gaiges, xxviii lib. xix s.

Jehan Hallefart, monté au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, vii s. par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Somme des gaiges, lxvii lib. vii s.

Jehan de Lescune et iv escuiers, monté au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi j. xxxv s. par jour, se montent xxxvi lib. xv s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour, iii^c^ lib.

Somme des gaiges, iii^c^ xxxvi lib. xv s.

Jehan de le Bourch et iv escuiers, montés au pris, du second jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xxxv s. par jour, se montent xxxi lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xii s. vi d.

Pour le dit Jehan, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, vi^xx xv s.

Jehan de la Court et ii escuiers, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xx s. par jour, xviii lib. xviii s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Pour le dit Jehan, monté à mendre pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, lxxvi lib. vi d.

Jehan Baart, monté au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, vii s. par jour, vi lib. vi s.

Pour lui, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Somme des gaiges, lxvi lib. v s.

Jehan de le Haume et v escuiers, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xlii s. par jour, xxxvii lib. xvi s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xlv s. par jour, xlii lib. xv s.

Somme des gaiges, iiii^xx lib. xi s.

Jehan de la Poule et i escuier, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, xii lib. xii s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Somme des gaiges, vi^xx xii lib. xii s.

Jehan de Coudequerque et i escuier, montés au pris,

du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, XII lib. XII s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent XIIII lib. v s.

Pour euls, du viie jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cii jours, xv s. par jour, IIIIxx IIII lib.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, XXX s.

Somme des gaiges, CXII lib. VII s.

Jehan de Morbecque et iii escuiers, montés au pris, du viie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois, par xiii jours, xxviii s. par jour, se montent XVIII lib. IIII s.

Pour les dessus dis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours xxx s. par jour, cy XXVIII lib. x s.

Somme des gaiges, XLVI lib. XIIII s.

Jehan Le Blanc, monté à mendre pris, du ixe juin de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, XXXV lib. XV s.

Jehan le Fèvre, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib, XVII s. VI d.

Jehan le Pesqueur, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Arras par i jour, VII s. VI d.

Somme des gaiges, LIII lib. v s.

Jaques Albout, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan le Deicre, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan le Brughier, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan Peppre, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan de Hiere, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusque au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan de le Mer, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan Guiselin, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jaquème Bladelin, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan de Bailleul et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cy cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, CVII lib. v s.

Jaquème Guiselin, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Baart, le jeune, monté au pris, du ixe jour de may jusques au XXVIIe jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Tote et i escuier, l'un monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIIIxx VIII lib. II s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxv s.

Somme des gaiges, IIIIxx IX lib. VII s. vi d.

Jehan de Planquenare et i escuier, l'un monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIIIxx VIII lib. II s. VI d.

Jehan Volcart et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cy cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, CVII lib. v s.

Jehan de Tetinghen, monté à mendre pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, v s. par jour, montent xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan le Vinc de Saint-Ives, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par j., LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Belle le père, et i escuier, monté au pris, du ix[e] j., de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, CVII lib. v s.

Jehan Volcrant et i escuier, montés au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, CVII lib. v s.

Jehan Sceure, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] j. de septembre, vii s. vi d. par j., LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Honysre, monté au mendre pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, v s. par jour, cy xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan Longuemare, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Josset fils Jehan, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jaquème le Vrient, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Jehan le Vrient, monté au pris, dès le ixe jour de may jusques xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent. LII lib. XVII s. IV d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Hellebourt, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Roussel et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, cv lib. xv s.

Jehan Hondremar, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib xv s.

Jehan Sceurevel, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jehan Ruffin pour lui et Huguenin de Saint-Venant, l'un monté à mendre pris, du ix[e] j. de may jusques au xxvii[e] j. de septembre, xii s. vi d. par jour, cy IIII[xx] VIII lib. II s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxv s.

Somme des gaiges, IIII[xx] IX lib. VII s. VI d.

Jehan Tiérin, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. XI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Jaquemart du Gardin et i escuier, montés au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, CV lib. XV s.

Jehan Breloze, monté à mendre pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXXV lib. V s.

Jaquemart le Quint, monté au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan de Lodippre, monté au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Jehan de Malinghen, monté au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan Scat, monté au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan Lotin et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx XVIII lib. V s.

Jehan de Sainctes, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan Vaudrelloe et i escuier, montés à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, x s. par jour.

Somme des gaiges, LXV lib. X s.

Jehan Lotdevin et iii escuiers, montés au pris, du xix jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxx s. par jour.

Somme des gaiges, CIIII^xx XVI lib. X s.

Jacques Volcart, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXXII lib. XV s.

Jacquemart de Vaternes et ii escuiers, les deux montés à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xvii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, CXIIII lib XII s. VI d.

Jehan le Flament et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre.

Somme des gaiges, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Jehan Bauendeinne et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. V s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, IIII^xx XIX lib. XV s.

Jehan David, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXXII lib. XV s.

Jaquemart de Quienville et i escuier, montés au pris, du

xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, IIII^xx XIX lib. xv s.

Jehan Boye et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, se montent IIII^xx XVIII lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, IIII^xx XIX lib. xv s.

Jaquemart Scoreman et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, IIII^xx XIX lib. xv s.

Jourdain Gaillart, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre vii s. vi d. par jour, cy XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Jehan Lambin et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx XVIII lib. v s.

Jaquème Blavoet et i escuier, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, x s. par jour, LXV lib. x s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xx s.

Somme des gaiges, LXVI lib. x s.

Jehan Lieman, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan Boidin et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, IIII^xx III lib. II s. VI d.

Jehan Ricouart et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xiie jour de juing qu'il se parti pour aller en la compagnie monseigneur Godemart du Fay à Tournay, par xxiv jours, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, xv lib.

Jehan le Medon, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviiie jour d'aoust qu'il fut tué des ennemis en Flandres en la compaignie monseigneur le duc d'Athènes, par ci jours, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XXXVII lib. XVII s. VI d.

Jehan de Guistelle, monté au pris, dès le xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Jehan le Vetre, monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour,

Somme des gaiges, XXXII lib. XV s.

Josse Jaquemins, monté au pris, du xive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIII lib. II s. VI d.

Jehan Herlin, monté à mendre pris, du ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour.

Somme des gaiges, XXVIII lib. XV s.

Jehan Olivier, monté au pris, du xxiiie jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre, par lxvi jours, vii s. vi d. par jour

Somme des gaiges, XXXIIII lib. XV s.

Jehan Lavart, monté à mendre pris, du xxive jour de juillet jusques au xxviie jour de septembre, par lxv jours, v s. par jour, XVI lib. V s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xvi lib. xv s.

Jehan Pauls, monté à mendre pris, du xxiv[e] jour de juillet jusques au xxvii[e] jour de septembre, par lxv jours, v s. par jour.

Somme des gaiges, xvi lib. v s.

Loys Damman, monté au pris, du xxvi[e] jour de mars jusques au xx[e] jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, viii lib. xv s.

Pour lui, dudit xx[e] jour d'avril jusques au ix[e] jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, vii lib. ii s. vi d.

Somme des gaiges, xv lib. xvii s. vi d.

Lambert Belle le père et vii escuiers, montés au pris, du xxvi[e] jour de mars jusques au xx[e] jour d'avril, par xxv jours, lvi s. vi d. par jour, lxx lib.

Pour les dessusdis, du dit xx[e] jour d'avril jusques au ix[e] jour de may, par xix jours, lx s. par jour, lvii lib.

Pour Adrien Boudrelan et ii escuiers, montés au pris, du xx[e] jour d'avril jusques au ix[e] jour de may, par xviii j., xvii s. vi d. par jour, xx lib. v s.

Pour ledit Lambert et ii escuiers, montés au pris, du xix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, clviii lib. xii s. vi d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xlv s.

Somme des gaiges, iii[c] viii lib. ii s. vi d.

Lambsin de Lecque, monté au pris, du ix[e] jour de may jusqnes au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, liii lib. xii s. vi d.

Lyévin Tote, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, lii lib. xvii s. vi d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Lyévin de le Boure, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Loys Hacart et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cy cv lib. xv s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxx s.

Somme des gaiges, CVII lib. v s.

Laurens Tollenare, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, montent, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Laurens Lamen, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, LII lib. XVI s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Luc le Quint et i escuier monté, l'un à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, IIIIxx I lib. XVII s. VI d.

Lambert Lot et iii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxvii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IXxx lib. II s. VI d.

Michiel de Loe et ii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de may jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xxi s. par jour, cy XXVI lib. v s.



Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Pour ledit Michiel, monté à mendre pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, montent à xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, IIII^xx^ III lib. VII s. VI d.

Masin Carvin, monté au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiii jours, vii s. par jour, VIII lib. XII d.

Pour lui, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, VII lib. II s. VI d.

Pour ledit Masin, monté à mendre pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, cy xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, L lib. XVIII s. VI d.

Martin le Quene, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Michiel Cloet, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, montent à xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Michiel Barisel et i escuier, l'un monté a mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx^ I lib. XVII s. VI d.

Mathis de la Carde et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIIIxx XVIII lib. v s.

Nicart de la Pierre, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, se montent, XXXV lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, XXXV lib. XV s.

Othenin Masset le fils et vii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, lvi s. par jour, LXX lib.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, lx s. par jour, LVII lib.

Pour ledit Othenin et i escuier, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Pour leur retour de Bouvines à Arras, par i jour, xv s.

Somme des gaiges, IIc XXXIII lib. x s.

Olivier de Hallevin et i escuier, montés au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiii jours, xiv s. par jour, XVI lib. II s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent XIIII lib. v s.

Somme des gaiges, XXX lib. VII s.

Othenin Masset le père et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, IIIIxx XVIII lib. v s.

Pour leur retour de Bouvines à Arras, par i jour, xv s.

Somme des gaiges, IIIIxx XIX lib.

Omer Queruble, monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, xxxv lib. xv s.

Omart Martin, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Pierres de Pennes et iii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au ixe jour d'avril, par xxv jours, xxviii s. par jour, xxxv lib.

Pour vi autres escuiers, montés au pris, du viiie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois, par xii jours, xlii s. par jour, xxv lib. IIII s.

Pour tous les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, lxxv s. par j., LXXI lib. v s.

Pour ledit Pierre et ii escuiers, montés au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, VIIxx XVIII lib. XII s. VI d.

Pour la crue des gaiges du dit Pierre fait chevalier nouvel le xixe jour de juillet, du dit jour jusques au xxviie jour de septembre, par lxx jours, vii s. vi d. par jour, XXXVI lib. v s.

Pour le retour du dit chevalier et ii escuiers, de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxxvi s. par jour, LX s.

Somme des gaiges, IIIc XIX lib. VI s. VI d.

Pierre de Visque, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. xv s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LX lib.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LXIX lib. x s.

Paulin Quiequin, monté au pris, du xxvie jour de mars, jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. xv s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril, jusques au viie jour de septembre, qu'il fut occis des ennemis du roy, vii s. vi d. par jour, LII lib. x s.

Somme des gaiges, LXI lib. v s.

Pierres Kaignart et i escuier, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques xxe jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, cy XVII lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviiie jour de septembre, xv s. par jour, VI^{xx} lib.

Somme des gaiges, VI^{xx} XVII lib. x s.

Pierre le Crane et iii escuiers, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xxviii s. par jour, xxv lib. IIII s.

Pour les dessus dis, du xxe jour d'avril jusques au ixe j. de may, par xix jours, xxx s. par jour, montent à xxviii lib. x s.

Pour le dit Pierre, monté au pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, CVII lib. VI s. VI d.

Pierre le Bul et ii escuiers, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, lxxvii s. par jour, LXIX lib. VI s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, iv livres ii s. par jour, LXXVIII lib. VII s. VI d.

Pour le dit Pierre et vi escuiers, les trois montés à mendre pris, du ive jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, xlv s. par jour, II^{c} LVIII lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, IIII lib. X s.

Somme des gaiges, III^{c} X lib. XVIII s. VI d.

Philipe de le Poule et i escuier, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, XII lib. XII s.

Pour les dessus dis, du xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, VI^{xx} lib.

Somme des gaiges, VI^{xx} XII lib. XII s.

Pierre Briseteste, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Arras, par i jour, VII s. VI d.

Somme des gaiges, LIII lib. V s.

Pascuin Stincle[1], monté à mendre pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, v s. par jour, cy XXXV lib. V s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., X s.

Somme des gaiges, XXXV lib. XV s.

Pierre Herlin, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Pierre Sporque, monté au pris, du ixe jour de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIII lib. II s. VI d.

Pierre le Bloc, monté à mendre pris, du ive de juing jusques au xxviie jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour, XXVIII lib. XV s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., X s.

Somme des gaiges, XXIX lib. V s.

---

1. Schynckele.

Pierre Cussin et i escuier, montés au pris, du xve jour du juillet jusques au xxviie jour de septembre, par lxxiv jours, xv s. par jour.

Somme des gaiges, LV lib. x s.

Pierre Bourgongne, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. II s. VI d.

Pierre Rabbaut et i escuier, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx XVIII lib. V s.

Pierre Braibart et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xx s. par jour.

Somme des gaiges, VI^xx XI lib.

Rogier de Goustaut, monté au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. XV s.

Pour lui du dit, xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, VII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, XV lib. XVII s. VI d.

Rogier de Bergues et i escuier, montés au pris, du xxive jour de mars jusques au xxe d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, XVII lib. X s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent XIIII lib. V s.

Somme des gaiges, XXXI lib XV s.

Robert Yserel, monté au pris, du xxviie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiv jours, xii s. par jour, VIII lib. VIII s.

Pour lui, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, montent VII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, XV lib. X s. X d.

Rogier d'Esquillen et i escuier, montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, XII lib. XII s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xv s. par jour, cy XIIII lib. V s.

Pour le dit Rogier et i escuier, l'un monté à mendre pris, du dit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^{XX} VIII lib. II s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XXV s.

Somme des gaiges, CXVI lib. IIII s. VI d.

Robert de Merquemande et i escuier, montés au pris, du vi^e jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xiv jours, xiv s. par jour, IX lib. XVI s.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour VI^{XX} lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XXX s.

Somme des gaiges, VI^{XX} XI lib. VI s.

Raoul Stivirat, monté au pris, du IXe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, cy LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XV s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Rogier Scat, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XV s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Ricouart de Furnes, monté au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., XV s.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s VI d.

Renier de Chasteauresac, monté au pris, du xixe jour de

may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, XLIX lib. XVII s. VI d.

Ricouart de Gand et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xxv s.

Somme des gaiges, IIII^xx III lib. II s. VI d.

Simon Blanquet et iii escuiers, montés au pris, du xxvie j. de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, XXVIII s. par jour, XXXV lib.

Pour les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxx s. par jour, cy XXVIII lib. X s.

Somme des gaiges, LXIII lib. X s.

Simon de Montpellier et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Simon Briseteste et ii escuiers, montés au pris, du xixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, xxii s. vii d. par jour.

Somme des gaiges, VII^xx VII lib. VII s. VI d.

Tassart du Bois et xvii escuiers, montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril par xxv jours, vi livres vi s. par jour, CLVII lib. X s.

Pour vi autres escuiers, montés au pris, du ve jour d'avril jusques au xxe jour du dit mois, par xv jours, XLII s. par jour, XXXI lib. X s.

Pour tous les dessus dis, du dit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, ix livres, par jour, montent CLXXI lib.

Pour le dit Tassart, sergent d'armes, tant pour la croissance des gaiges de sa mace de ii s. vi d. par jour, comme

pour les gaiges de vii escuiers de sa compaignie, montés au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, lv s. par jour, III^c IIII^xx VII lib. xv s.

Pour le retour des vii escuiers dessus dis, de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, cy cv s.

Somme des gaiges, VII^c LIII lib.

Thierry de Balsevede [1] et i escuier, montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour, XIIII lib. XIIII s.

Pour les dessus dis, du xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xv s. par jour, VI^xx lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xxx s.

Somme des gaiges, VI^xx XVI lib. IIII s.

Thierry Gentil, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Thierry Volcrane, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Tassin de Medelquerque, monté au pris, du ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Thierry du Puich et i escuier, montés au pris, du xxv^e

---

1. Bassevelde ?

jour de juillet jusques au xxvii[e] jour de septembre, par lxiv jours, xv s. par jour.

Somme des gaiges, XLVIII lib.

Vid Stuin, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Venant de Tetinghen le père, monté au pris, du ix[e] jour de may jusques au xxvii[e] jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., xv s.

Somme des gaiges, LIII lib. XII s. VI d.

Venant de Tetinghen le fils, monté à mendre pris, du iv[e] jour de juing jusques au xxvii[e] jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour, cy XXXVIII lib. xv s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii j., x s.

Somme des gaiges, XXIX lib. V s.

Parmi ces noms il en était peu qui appartinssent aux antiques maisons dont l'épée s'était signalée dans les croisades. On y chercherait vainement aussi ceux de ces chevaliers qui avaient, moins d'un demi siècle auparavant, accompagné Gui de Dampierre dans sa captivité. Par une destinée commune à bien d'autres races illustres, les chevaliers de Flandre avaient pris part à trop de combats pour que leur postérité, sans cesse frappée dans son tronc, pût se développer en larges et féconds rameaux. La gloire qui devait conserver leur nom, leur réservait une tombe prématurée.

D'autre part, quelques noms célèbres dans les fastes des communes sont cités dans les rôles de l'ost de

Bouvines. On y trouve les Zannequin, les Sporkin, les Breydel, les Damman. S'étaient-ils peu à peu attachés aux comtes de Flandre? S'étaient-ils plus récemment éloignés du parti des communes, jaloux de voir grandir dans son sein le nom d'Artevelde aussi populaire et entouré d'une influence et d'une autorité jusqu'alors inconnues? Il est probable que dans les mêmes familles, comme cela s'est vu dans tous les siècles de notre histoire, les divisions politiques séparaient les frères et les parents les uns des autres en les portant à servir des causes différentes.

Qu'advint-il de l'ost de Bouvines? Quels en furent les résultats? Il ne paraît point que le comte de Flandre ait pris quelque part aux combats qui se livrèrent pendant le siége de Tournay, et ses chevaliers et ses écuyers se dispersèrent lorsque la trève d'Esplechin fut conclue entre les rois de France et d'Angleterre. Cette fois encore les communes flamandes devaient être le jouet des ruses des négociateurs. Elles étaient fières d'avoir imposé à Philippe de Valois l'annulation des sentences d'excommunication prononcées par des prélats français à la simple requête du roi de France, qu'Artevelde, raconte-t-on, lacéra publiquement à Gand; mais Philippe de Valois, digne successeur de ces rois qui avaient arraché au siége pontifical ce privilége sans exemple, fut assez puissant pour faire décider que, malgré la trève d'Esplechin, tant que le pape dont il émanait, ne l'aurait point révoqué, il conservait le droit d'en faire usage.

Six années ne s'étaient point écoulées quand le comte de Flandre parut de nouveau dans le camp de Philippe de Valois. Il y a lieu de croire qu'il avait rappelé près de lui ceux qui naguères étaient venus lui apporter à Bouvines le témoignage de leur dévoue-

ment et de leur fidélité; car, lorsque le mêlée s'engagea près des bois de Crécy, on vit le comte de Flandre, suivi d'intrépides compagnons, pénétrer au milieu des Anglais et y semer le désordre à ce point que, selon un historien contemporain, le Prince Noir resta un moment en son pouvoir. Le comte d'Alençon l'avait suivi. Y eut-il à cette heure entre les deux princes un débat au sujet de cet illustre prisonnier, débat si vif que le comte d'Alençon aurait frappé le comte de Flandre? Telle est l'assertion des chroniques flamandes, à laquelle une phrase obscure de Gilles li Muisis semble donner quelque autorité. Tomba-t-il au contraire comme tant d'autres comtes et tant d'autres chevaliers sous la flèche d'un archer anglais ou sous le couteau d'un Gallois? On ne saurait le dire; mais tous les chroniqueurs contemporains rapportent que sa fin fut glorieuse, et lorsque plus tard on lui éleva un magnifique monument dans l'église de Saint-Donat de Bruges, on avait coutume, le jour où l'on célébrait son service funèbre, de déposer des palmes sur son tombeau.

Il est à regretter que les historiens ne nous aient rien appris des chevaliers et des écuyers qui s'étaient associés à sa courageuse tentative et qui sans doute partagèrent en grand nombre sa fin sanglante. Plus d'un sans doute mordit la poussière soit près du comte de Flandre, soit près du roi Jean de Bohême; et il ne faudrait point s'étonner si parmi les cachets que l'on trouve encore sous l'herbe des collines de Crécy, on découvrait parfois la trace de ces écus au lion qui distinguent les insignes non seulement de nos cités, mais aussi de notre vieille noblesse flamande.

KERVYN DE LETTENHOVE.

BATAILLE D'AXPOELE

(COMMUNE DE RUYSSELEDE)

LIVRÉE LE JEUDI 21 JUIN 1128

ENTRE L'ARMÉE DE THIERRY D'ALSACE ET CELLE DE GUILLAUME DE NORMANDIE, DEUX PRÉTENDANTS A LA SUCCESSION DE CHARLES-LE-BON.

Le chanoine Carton fit paraître dans les *Annales de la Société d'Émulation* de 1844, une judicieuse dissertation sur le lieu où Guillaume de Normandie et Thierry d'Alsace, livrèrent, en 1128, une bataille des plus meurtrières.

Les anciens chroniqueurs et des historiens qui sont presque nos contemporains avaient, tour à tour, parlé d'Axpola, d'Axèle, de Kakespol ou Hakespol, de Mespelaere, du Poelberg.

Les uns avaient cité le *Viculus Axpola* sans pouvoir déterminer l'emplacement de la seigneurie qu'ils ne retrouvaient pas dans leur géographie. Les autres avaient placé le champ de bataille, soit près d'Alost, soit dans la Flandre hollandaise sans s'inquiéter de certains passages du récit de Galbert qui rendaient ces hypothèses absurdes. D'autres enfin ayant recours à une fausse interprétation d'une phrase de ce chroniqueur, qui fait marcher l'armée de Thierry d'Alsace dans la direction de Thielt, avaient cru pou-

voir substituer à Axpoele, mentionné dans les anciens documents, le Poelberg, colline qui s'étend au sud-est de Thielt.

Le chanoine Carton, après avoir discuté la valeur et le sens de ces différentes opinions, opta pour la bruyère d'Axpoele, vaste étendue autrefois inculte, qui formait la plus grande partie du territoire de Ruysselede. La bruyère confinait au territoire de Thielt et convenait parfaitement à un champ de bataille.

L'opinion du président de la *Société d'Emulation* avait le mérite de concilier les renseignements obscurs ou même entâchés d'erreurs, fournis par les chroniqueurs, qui tous mentionnent Axpola, avec le récit si précieux de Galbert dont il n'est pas permis de s'écarter ; car ce contemporain de la bataille était notaire à Bruges et ses écrits dénotent non seulement l'homme sincère et impartial, mais une intelligence des plus cultivées.

Les argaments invoqués par le chanoine Carton étaient si péremptoires, si décisifs qu'on eut cru que toutes les anciennes hypothèses devaient être définitivement abandonnées. Les écrivains les plus consciencieux qui rencontrèrent ce fait historique dans leurs études n'hésitèrent pas à se rallier à l'opinion de Carton ou à réformer même la leur, et, lorsque en 1846, la commune de Ruysselede demanda au gouvernement d'être autorisée à adopter pour ses armoiries, celles de la ci-devant seigneurie d'Axpoele, cette question donna de nouveau lieu à un examen approfondi et à des recherches multipliées, tant de la part du conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, que du Ministre d'État, gouverneur de la Flandre-Occidentale, qui se rangèrent à l'avis du regretté président de la *Société d'Émulation*. (Nous donnons ces documents comme annexes à la suite de notre travail.)

Quel ne fut pas notre étonnement lorsque le *Cercle Archéologique de Termonde* (Annales. — Deuxième série, t. III. 3e liv. 1874) vint rouvrir la controverse sur un point considéré à juste titre comme acquis à l'histoire, rejeta Axpoele et opina pour le Poelberg.

Avant d'entamer la discussion sur le point en litige et de peser la valeur des deux opinions que nous trouvons en présence, il ne sera pas sans utilité de mettre en lumière les faits principaux qui ont précédé la bataille que livrèrent Thierry d'Alsace et Guillaume Cliton de Normandie.

Charles-le-Bon mourut en 1127 sans laisser de postérité. Par sa sagesse et sa juste sévérité, il était parvenu à dompter les mœurs presque sauvages de ses sujets et à assurer le repos public. « La tranquillité s'était rétablie » partout dans le comté, dit Galbert, l'état était devenu » florissant, tout avait repris un aspect de bien-être et » de bonheur, et l'on jouissait avec délice du règne de » la justice et de la paix. » Les villes étaient remplies d'une population enrichie par le commerce, puissante et fière des libertés étendues qu'elle avait acquises. Le comte de Flandre était un prince dont les rois de France et d'Angleterre recherchaient à l'envi l'alliance. A la mort de Henri V, empereur des Romains, le clergé et le peuple teuton et romain offrirent au comte Charles la couronne impériale.

Après la défaite de Baudouin, que les Sarrasins avaient fait prisonnier, les soldats chrétiens envoyèrent des lettres à Charles-le-Bon, pour qu'il prît possession du royaume de Judée. « Car, comme dit Galbert, il s'était fait une si brillante renommée, que la gloire de son nom l'avait placé au rang des puissants rois. » Charles préféra rester dans son comté de Flandre.

On comprend qu'à la mort d'un prince aussi puissant, le nombre des compétiteurs qui se présentèrent pour recueillir son héritage, fut considérable, et que l'intervention des rois de France et d'Angleterre donna à la lutte assez d'importance, pour que les faits d'armes qui s'y rattachent, intéressent non seulement l'histoire particulière de la Flandre, mais même l'histoire générale des peuples de l'Europe.

Préciser l'endroit où fut livrée la bataille d'Axpoele qui

fut un des principaux épisodes de cette lutte mémorable, est donc une question qui mérite d'être élucidée.

Guillaume de Loo, surnommé le bâtard dans quelques chroniques, fils de Philippe, vicomte d'Ypres, est le premier champion qui éleva des prétentions à la couronne comtale comme descendant de Mathilde, sœur de Robert-le-Frison. Il n'était pas étranger au meurtre du comte Charles, car il avait pris des engagements avec ses assassins, Berthulf, prévôt de S. Donat et Burchard. Sachant que des soupçons planaient sur lui et qu'une pareille alliance devait le rendre odieux, il prétendit tour à tour être soutenu par le roi de France, Louis VI, et par le roi d'Angleterre, Henri I[er]; au moyen de ces artifices il parvint à se faire reconnaître par une partie des Flamands.

Mais Louis VI ne tarda pas à marcher sur la Flandre du moment qu'il eut désigné Guillaume Cliton de Normandie, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, et de Mathilde de Flandre, comme devant recueillir l'héritage de Charles-le-Bon. Guillaume d'Ypres, après avoir déployé autant d'habileté que de courage, fut fait prisonnier. Mais le roi d'Angleterre suscita à Guillaume de Normandie un autre compétiteur. Ce fut Arnold de Danemark, fils d'une sœur de Charles-le-Bon, devenu, après la défaite de Guillaume de Loo, le chef des Flamands. Ce triste personnage s'éclipsa bientôt, après avoir renoncé à ses droits héréditaires moyennant une somme d'argent.

Le roi d'Angleterre fut plus heureux en soutenant la candidature de Thierry d'Alsace qui, en sa qualité de petit-fils de Robert-le-Frison, avait le plus de droits au comté de Flandre. Iwan d'Alost et Daniel de Termonde se joignirent aussitôt à lui; Gand, Bruges, Lille, lui ouvrirent leurs portes.

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre obligea le roi de France à retirer ses troupes de la Flandre où il assiégeait avec Guillaume de Normandie la ville de Lille. Les populations d'Axel, de Bouchout et du pays de Waes, vinrent se ranger sous la bannière de Thierry.

Nous touchons au point litigieux, à la bataille d'Axpoele. C'est le moment de citer textuellement les passages de Galbert [1], dont l'autorité a été invoquée pour déterminer d'une façon précise le lieu où les deux champions livrèrent la bataille.

« Le 14 et le 13 des calendes de juillet, (c'est-à-dire » le 18 et le 19 juin, d'après la chronologie moderne), » le comte Théodoric se rendit à Gand avec le comte » Fréderic (son frère), et rassembla une forte armée com- » posée de ceux d'Axele, de Buchold, du pays de Waes et » de ces environs. Il amena aussi des instruments de » guerre pour renverser les maisons fortifiées et les rem- » parts de ses ennemis. Il se dirigea avec de nombreuses » troupes vers Thielt et cerna la maison d'un noble, nommé » Folket. « *Applicuitque cum gravi exercitu ad Tiled et* » *obsedit domum Folket militis....* »

« Le 12 des calendes de juillet (le 20 juin), un mercredi, » les Brugeois avec leur châtelain Gervais, se joignirent » à lui, suivis d'une quantité innombrable de Flamands » qui avaient embrassé leur parti et campèrent la nuit » suivante aux environs de la maison assiégée.

» Bientôt arriva le comte Guillaume qui, examinant » l'armée qu'il avait de toutes parts sous les yeux, et » voyant combien étaient grandes les forces qui avaient » assiégé son serviteur, ressentit vivement cette injure et » l'arrogance toujours croissante de ses ennemis. »

« Il préférait mourir plutôt que de supporter un tel » opprobre. C'est pourquoi le jour suivant (jeudi 21 juin), » quatre jours avant la fête de S. Jean-Baptiste, vers le » matin, il se confessa et reçut dévotement à Oldenburch, » de l'abbé de cette ville, homme religieux et sage, la » pénitence de ses péchés et promit à Dieu que dorénavant » il serait le défenseur des pauvres et des églises. »

---

(1) Galbertus, *Vita Caroli boni*, apud Acta SS. Boll. tom. I. Martii p. 216.

« Tous ses braves hommes d'armes firent le même vœu » et se coupant les cheveux, se dépouillant de la chlamyde » et de la cuirasse, ils se revêtirent d'autres armes et » pleins d'un grand zèle et d'humilité devant Dieu, ils » s'avancèrent à la guerre. Arrivés sur le haut de la mon- » tagne (1) qui dominait l'armée du comte Théodoric, ils s'y » préparèrent au combat. »

Thierry fut battu et « vers le milieu de la nuit arriva » à Bruges....... De grand matin, lorsque nos compatriotes » (les Brugeois) sortirent de la ville pour chercher leurs » morts, ils furent de rechef pris par les troupes de » Guillaume........ Le 4 des Nones de juillet, Guillaume » de Normandie assiégea avec une forte armée la maison » du grand chantre dans la *villa* d'Oostcamp, mais le comte » Théodoric accompagné des citoyens de Bruges, des autres » Flamands des environs de la ville et de ceux qui habi- » taient sur les domaines du manoir assiégé, s'opposèrent » à lui. Guillaume après six jours d'efforts leva le siége » et se mit à ravager le pays...... Le 4 des Ides de juillet, » le Duc de Louvain assiégea Alost avec une forte armée » et le comte de Flandre Guillaume vint pour le soutenir » avec 400 hommes....... Le 6 des calendes d'août, le » comte Guillaume, se portant au devant des ennemis au- » près des retranchements d'Alost, au commencement d'une » attaque, fut renversé de son cheval.... Les hommes » d'armes relevèrent leur maître sur le point de mourir » par ce déplorable accident ; pendant toute la journée » ils cachèrent sa mort aux ennemis. »

Tels sont les passages les plus saillants du récit de Galbert concernant les faits qui se rapportent à cette lutte. Comme on vient de le voir, le texte de Galbert ne dé-

---

(1) Les mots « haut de la montagne, *in virtice montis* » sont assez impropres. Dans toute cette région il n'y a que des éminences assez insignifiantes, qui se rencontrent du côté d'Axpoele, aussi bien que du côté de Thielt.



termine nullement d'une manière précise le lieu de la bataille. Le chroniqeur entre dans beaucoup de détails au sujet des événements qui l'ont précédée ou suivie, en relate même les péripéties que nous avons passées dans nos citations parce qu'elles ne jetaient aucune lumière sur la question, mais il ne nomme ni Axpoele ni aucun autre lieu.

Thierry dirige le 18 et le 19 juin des forces imposantes de Gand vers Thielt, *ad Tiled*. Le comte Guillaume, informé de la marche de son adversaire, va lui-même, le 20, examiner les positions et voyant l'importance des forces qui assiégent le château de Folket, son serviteur, il se prépare à lui livrer bataille. Le 21, de bon matin, il part d'Oudenbourg, arrive le même jour en face de l'ennemi, un monticule lui permet d'examiner l'arrivée de Thierry, il engage le combat, la mêlée est sanglante et la victoire longtemps indécise échappe enfin à Thierry. Celui-ci arrive le même jour, mais vers le milieu de la nuit à Bruges. Où donc faut-il placer le lieu de la bataille ?

Analysons d'abord l'argumentation du Chanoine Carton : Meyere, en mettant Axpola dans le voisinage d'Alost, a évidemment commis une erreur. *Ad viculum Axpolam hostibus occurit.... Coactus est iterum Alostum, quod proximum erat, se recipere.*

Aucune des circonstances indiquées par Meyere n'est vraie. Le texte de Galbert qui a noté jour par jour les événements est inconciliable avec le texte de Meyere. Si Guillaume de Normandie part le matin d'Oudenbourg, il ne peut pas livrer le même jour bataille sous les murs d'Alost ; Thierry peut encore bien moins rentrer, après sa défaite, à minuit, à Bruges et les Brugeois ne peuvent pas de bon matin sortir de leur ville pour recueillir les morts et racheter les prisonniers. Axpola ne se trouve donc pas dans le voisinage d'Alost. Il faut chercher ce lieu entre Thielt, Bruges et Oudenbourg. Malbrancq et Buzelin donnent également le nom d'Axpola au lieu du combat.

Oudegherst le place à Axèle dans la Flandre hollandaise.

« *Le quel* (Thierry) *finalement estant un jour entr'autres*
» *sorty de la ville de Lille pour chercer le conte Guillaume*
» *son ennemy trouva le susdict Guillaume à Axèle.* Thiery
» après avoir longuement soustenu l'effort de ses ennemis
» et faict tout ce qu'un vaillant capitaine en rencontre
» tant inégale eust peu faire, fust mis en désarroy et se
» saulva en la ville d'Alost. » Pour les raisons indiquées plus haut la version d'Oudegherst est inconciliable avec celle de Galbert. Lesbroussart, le commentateur d'Oudegherst le critique également, mais opine pour Mespelaere qui, dit-il, « selon l'opinion de l'abbé Ghesquière, se
» nommait autrefois Axpola. Cependant, ajoute-t-il, on ne
» trouve sur les cartes aucun lieu qui s'appelle Axpola
» ou Kakespol, indiqué dans la *Flandre généreuse.* » C'est précisément de là que vient son erreur et celle de tous les chroniqueurs qui ont traité le même sujet. Ne découvrant pas d'Axpola sur leurs cartes, ils allèrent le chercher à Axèle, à Mespelaer, aux environs d'Alost, etc.

M. le chanoine De Smet versa d'abord dans l'erreur commune, mais dans la nouvelle édition de son *Mémoire historique sur la seigneurie et le comté d'Alost*, présenté à l'Académie royale de Belgique, le 9 novembre 1863, il réforma son opinion, lorsqu'il eut été éclairé par la dissertation du chanoine Carton. Il mentionna toutefois deux combats. Le premier près de Thielt, (sans doute à cause du passage de Galbert *ad Tiled*,) lorsque Thierry attaqua le château-fort de Folket et le second lorsqu'il rassembla de nouvelles forces et accepta une autre bataille au hameau d'Akspoele, dépendance de la commune de Ruisselede. M. De Smet ajoute en note que « si l'on a cherché le *Viculus Axpola* à
» Mespelaer ou Aspelaer, la faute en est un peu à De Meyere
» qui le place près d'Alost, *Alostum quod proximum erat.* »

Le chanoine Carton combattit en outre l'opinion de ceux qui, se basant sur la coïncidence de la syllabe *poel* dans *Axpoele* et *Poelberg*, placèrent le champ de bataille sur la colline qui avoisine Thielt, « opinion, dit-il, qui n'a pour elle aucun écrivain et ne soutient pas l'examen. »

Ce fut donc feu le président de la *société d'Émulation* qui découvrit qu'*Axpola* est la bruyère *d'Axpoele*. On y trouve encore de nos jours des vestiges de l'ancien manoir, le souvenir de la bataille s'est conservé par tradition. « Une ferme et un moulin qui furent jadis de la dépendance du château, se nomment encore la ferme et le moulin d'Axpoele. »

Il serait injuste de passer sous silence le nom de M. De Schryvere, vicaire de la paroisse de Ruysselede en 1844 et aujourd'hui curé à Vlisseghem ; car ce fut lui qui découvrit un registre des pauvres de Ruysselede remontant à 1547, dans lequel il est fait mention de la famille et de l'antique manoir. Il trouva enfin que l'église possède deux fondations de services funèbres pour des membres de la famille d'Axpoele, famille bien ancienne, car parmi les cinquante chevaliers qui partagèrent la captivité avec Gui de Dampierre, nous voyons figurer un Philippe, seigneur d'Axpoele.

Il y a quarante ans, M. De Schyvere rencontra des personnes qui avaient vu les ruines de l'ancien château et qui lors de sa démolition et du nivellement des fossés, déterrèrent des piques, des lances, des débris d'armes de tout genre qu'acheta un forgeron de Poucques.

Des recherches du chanoine Carton, passons à celles de la *Société archéologique de Termonde*. L'auteur de la Notice prend pour point de départ le récit de Galbert afin d'établir que la bataille que livrèrent Thierry d'Alsace et Guillaume Cliton eut lieu à Thielt sur le Poelberg. Les mots : « applicuitque cum gravi exercitu *ad Tiled,* » signifient à son avis que Thielt même fut le théâtre du combat. « L'on ne voit nullement, dit-il, qu'il soit question de Ruysselede et il est inadmissible qu'un homme comme Galbert, à qui la topographie de la Flandre occidentale était aussi familière et qui, dans d'autres parties de son récit, sait parfaitement distinguer le village de Ruysselede des communes voisines, ait pu commettre une telle méprise. »

Il y a ici presque autant d'erreurs que de mots. Non,

Galbert ne dit pas que Thielt fut le théâtre d'un combat quelconque. *Applicuitque cum gravi exercitu* veut dire seulement que Thierry d'Alsace se parta avec son armée où? Est-ce à Thielt? Nullement, mais dans les environs de Thielt, *ad Tiled*. Ce n'est certes pas la faute du savant Bollandiste, premier éditeur du manuscrit de Galbert, si notre contradicteur a traduit erronément *ad Tiled* par *à Thielt;* car le commentateur a eu soin d'indiquer en marge de ce passage que *ad Tiled* signifie ici : *propè*, en français : dans les environs; notre contradicteur a donc contre lui le sens grammatical des mots qu'il invoque en faveur de sa thèse.

Une réfutation, presque surabondante, se trouve dans la suite même de la narration de Galbert, qui avoue que certains renseignements lui ont fait défaut.

A peine a-t-il terminé l'épisode de la bataille qu'il ajoute : « Nous n'avons pas appris où se rendit le comte Guillaume » et deux lignes plus loin il dit : « De grand matin, lorsque nos compatriotes (les Brugeois) sortirent de la ville pour chercher leurs morts, ils furent de rechef pris par les troupes de Guillaume..... On donna au comte et aux siens une énorme somme d'argent pour le rachat des prisonniers. » Cette ignorance de Galbert est bien plus inexplicable. Il dit d'une part ne pas savoir où Guillaume se rendit après la bataille et d'autre part, il sait que ses compatriotes furent dès le lendemain matin pris de rechef par les troupes de Guillaume et qu'ils durent payer au comte et aux siens une énorme somme d'argent.

Si le combat avait eu lieu au Poelberg, au sud-est de Thielt, comment les Brugeois auraient-ils pu être de bon matin rejoints par Guillaume? L'on comprend que Thierry, battu à Axpoele, soit parvenu à se réfugier dans la nuit à Bruges, où il avait ses partisans; mais on a quelque difficulté à admettre que la bataille ayant eu lieu au Poelberg, Guillaume dont les troupes avaient beaucoup souffert et avaient même été défaites dans les premiers

engagements, ait fait une marche forcée pendant la nuit, pour se diriger vers Bruges à travers un pays ennemi.

Au surplus, les mots *ad Tiled* de Galbert ne signifient-ils pas clairement *vers Thielt, dans les environs de Thielt,* « *prope Tiletum* a Theodorico comite obsessum » comme observent les Bollandistes ?

Il est un point où se trahit clairement l'embarras de l'archéologue du cercle termondois, c'est celui où il s'empare d'un lambeau de phrase du chanoine Carton pour lui faire dire précisément le contraire de sa pensée. Voici ce qu'on lui prête : « Le chanoine Carton lui-même certifie le fait ; selon l'opinion de quelques personnes, dit-il, le combat aurait eu lieu à Thielt, près d'une montagne au sud-est de la commune et que l'on nomme le Poelberg. On m'a dit que l'on découvrait encore de temps en temps des débris de piques, de lances et d'épées. » Mais l'archéologue termondois n'a pas la franchise d'achever la citation, il la coupe brusquement à ces mots écrasants du chanoine Carton : « Cette opinion qui n'est basée que sur la conformité des syllabes *Poel*berg et Ax*poele* n'a pour elle aucun écrivain et ne soutient pas l'examen. »

En effet, il est fort embarrassant pour le contradicteur de Carton de ne pouvoir mettre la main sur aucun chroniqueur, excepté Galbert, qui n'ait parlé soit d'Axpola, soit d'Axèle, soit d'Hakespol. L'archéologue de Termonde doit convenir que tous « Iperius, De Meyere, Malbrancq, Buzelin nomment Axpole, apud Axpolam viculum, que la *Flandria generosa* écrit Hakespol et Oudegherst Axèle » et que dans des temps plus rapprochés de nous, Lesbroussart, le commentateur d'Oudegherst, M. le chanoine De Smet, dans son *Mémoire sur la seigneurie et le comté d'Alost*, M. Kervyn de Lettenhove dans son *Histoire de Flandre*, Mgr. Namêche dans son *Cours d'Histoire Nationale* ont tous nommé Axpola.

M. Edw. Le Glay, que le cercle de Termonde invoque, n'a pas dit au Poelberg, ni à Thielt, mais bien dans les environs de Thielt.

Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les chroniqueurs qui ne savaient où placer cet Axpola, qu'ils ne trouvaient pas sur leurs cartes, ont néanmoins conservé ce nom en y substituant un lieu qui avait quelque homonymie. Si les vieux manuscrits dans lesquels nos annalistes puisaient leurs renseignements n'avaient pas formellement indiqué Axpola, comment Iperius, Malbrancq, Buzelin, Meyere, d'Oudegherst auraient-ils fait mention d'un lieu qui les gênait tant ?

L'auteur de la dissertation de Termonde, pour soutenir sa thèse et donner la préférence au Poelberg, est obligé de ne tenir aucun compte des autorités les plus respectables sans lesquelles l'histoire de Flandre n'existerait pas et de leur substituer une conjecture puisée dans un conte de fées, conjecture qui ne mérite pas les honneurs d'une discussion sérieuse.

Le travail du cercle archéologique de Termonde ne sera cependant pas sans utilité pour la critique historique. L'auteur a feuilleté les écrivains tant anciens que modernes qui se sont occupés de la question et, malgré toute son ardeur à lui trouver une solution, il n'apporte aucun témoignage direct ou indirect qui puisse infirmer l'opinion du chanoine Carton; car l'induction qu'il tire d'une légende n'est qu'une hypothèse en l'air qui ne s'appuie sur aucun document digne de foi. Ses affirmations ne prennent leur source que dans une interprétation grammaticale évidemment erronée du mot *ad*, détaché du texte de Galbert. Tout le monde lui a donné le sens de *aux environs*, *dans la direction de*, *auprès*. C'est donc une extension fausse ou tout au moins fort hasardée, donnée à une circonstance qui ne se rapporte pas même directement à la bataille du 21 juin 1128. En effet, si Galbert assure que Thierry se rendit le 18 juin vers Thielt et alla assiéger l'habitation d'un certain Folket, il n'en résulte nullement que le rival de Guillaume de Normandie ne prît pas d'autre position jusqu'au 21 du même mois.

Mais alors même que les chroniqueurs n'auraient pas for-

mellement fait mention d'Axpoele, un coup-d'œil jeté sur la carte routière de l'époque, suffirait pour opiner en faveur de la bruyère de Ruysselede. Les Annales de la *Société d'Émulation* (t. XIII, 2e série 1864-65, p. 271 et suiv.), contiennent une notice de M. le chanoine Andries, sur la grande bruyère de Bulscamp ou « Itinéraire de Walter de Marvis, évêque de Tournai, fixant en 1242 les limites d'un grand nombre de paroisses, touchant à cette bruyère avec une carte. » La notice dit: « On connait encore le chemin d'Oudenbourg à Gand par Oostcamp et Aeltre. A Wynghene et à Ruysselede, on le nomme *den Dixmudschen boterweg*, de Poucques à Bruges, le chemin du seigneur de Poucques. » Il résulte de ces lignes que la bruyère de Ruysselede était le point de jonction des routes de Bruges et de Gand. Or, d'une part c'était de ces deux villes que Thierry avait tiré le gros de son armée. En cas de défaite, c'était par l'une ou l'autre de ces routes qu'il pouvait battre en retraite, ce qui eut lieu; car Galbert nous apprend que le vaincu parvint à se réfugier à Bruges.

D'autre part, c'était par la route nommée *den dixmudschen boterweg* que Guillaume a dû faire venir ses troupes d'Oudenbourg, où il avait établi le centre de ses opérations. Axpoele est donc non-seulement le point de ralliement des forces de Thierry, mais celui de la rencontre inévitable des armées des deux prétendants.

Quant aux *Gullike putten*, indiqués en toutes lettres ainsi que Axpoele, sur la carte de Sanderus (1) et dans lesquels M. De Schryvere croit retrouver les tombelles où auraient été ensevelis les combattants que Thierry d'Alsace aurait amenés du pays de Juliers (Gulich), c'est une hypothèse qui mérite d'être étudiée davantage. Il est bien vrai que d'Oudegherst dit: « Thiéry, merveilleusement satisfaict et joyeux, assembla environ cinc mille allemans, ou (comme autres histoires témoignent), mille chevaliers et vint à grandes journées au païs de Flandre, » mais il ne spécifie

---

(1) *Flandria illustra*, tom. 3. Castellaniæ corturacensis tabula.

pas si ces allemands venaient de l'Alsace ou du pays de Juliers. N'ayant pas de renseignements positifs sur les relations existant à cette époque entre le comte d'Alsace et le pays de Juliers, nous nous bornerons à rappeler la conjecture de M. De Schryvere comme fortement probable.

La question est d'ailleurs suffisamment élucidée par l'interprétation des textes des chroniqueurs examinés par le chanoine Carton. Il ne peut plus y avoir le moindre doute à l'égard de la situation du lieu où se livra la célèbre bataille entre les deux prétendants à la succession de Charles-le-bon. La Notice du regretté président de la *Société d'Émulation* demeurera donc un monument bien digne de la pénétration singulière qu'il a toujours apportée dans la critique historique.

Alf. Ronse.

1re ANNEXE.

Avis de M. le chevalier Marchal, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, *invité par M. de Theux, Ministre de l'Intérieur, à faire des recherches dans ces manuscrits, à l'effet de découvrir des titres ou des renseignements propres à justifier la demande de la commune de Ruysselede.*

Bruxelles, le 16 Novembre 1846.

Monsieur le Ministre,

Par votre dépêche du 17 septembre dernier, 1re Division N° 3756, vous me faites l'honneur de me consulter sur les armoiries de l'ancienne seigneurie d'Axpoele, dont l'ancien territoire est enclavé dans la commune de Ruysselede, laquelle commune est peuplée d'au delà de 7,000 habitants.

Le conseil communal demande la concession des armoiries d'Axpoele, en mémoire de la bataille qui s'est livrée aux environs, en l'année 1128, et s'appuie du témoignage d'une notice sur la position du champ de bataille, par M. l'abbé Carton.

Il me semble qu'on peut concéder les dites armoiries, telles que le conseil communal les a fait dessiner, mais avec la très-faible différence de substituer le mot *d'argent* au lieu *d'or*.... Il faut donc formuler le blasonnement avec plus d'exactitude que celui proposé « coupé d'or et de sable, au premier taillé de gueules, » et le remplacer par le suivant pris textuellement dans le manuscrit, 3820, du XVIe siècle, N° 365 : LE SEIGNEUR D'AXPOELE : *De sable ; au chef d'argent à une vivre de gueules.*

Le cri de guerre d'Axpoele selon le même manuscrit était : *Vilain de Gand ;* ce qui est une autre preuve qu'il faut *de sable, au chef d'argent.*

La vivre est une ligne brisée, qui sert en effet de brisure aux armes de la branche aînée ; les seigneurs

d'Axpoele, branche cadette des Vilain de Gand, n'ont plus de descendants ; dès lors on peut accorder à la commune ce qu'elle demande.

Après ces détails qui peuvent pleinement satisfaire le conseil communal de Ruysselede, je demande la permission d'ajouter quelques mots qui sont un commentaire explicatif de la *savante* et *exacte notice* de M. l'abbé Carton.

Robert I, surnommé le Frison, comte de Flandre (1071-1093), avait une sœur, appelée Mathilde, qui épousa Guillaume, dit le conquérant, roi d'Angleterre.

Guillaume et Mathilde eurent un fils, Robert, dit Courtecuisse.

Le fils de ce Robert est Guillaume Cliton, comte de Flandre, après Charles-le-Bon.

Guillaume Cliton avait épousé la sœur de la reine, femme de Louis-le-Gros, roi de France (1123-1126).

Robert-le-Frison eut plusieurs descendants, entre autres:

1° Robert II, l'aîné, qui fut comte de Flandre de 1093-1111 et qui laissa une veuve, Clémence de Franche-Comté.

Elle se remaria à Godefroid I, dit le Barbu, duc de Brabant (1106-1139).

Robert II et Clémence eurent pour fils Baudouin VII, successeur, au comté (1111-1139) mort sans postérité, et Guillaume de Loo. On l'appela vulgairement Baudouin à la hâche.

2° Adèle, qui épousa Saint-Canut, roi de Danemarck ; ils eurent pour fils Charles-le-Bon qui fut comte de Flandre après Baudouin VII (1117-1127) et, qui mourut assassiné à Bruges, sans postérité.

3° Gertrude qui épousa Thierry II, duc de Lorraine et d'Alsace. Ils eurent un fils, appelé Thierry d'Alsace, qui fut comte de Flandre, après Guillaume Cliton.

L'on reconnaît, par cette généalogie que Baudouin VII, Charles-le-Bon et Guillaume Cliton moururent sans postérité. Mais il faut observer que, dès le temps de Robert-le-Frison, deux factions ou pour mieux dire deux castes divisaient les Flandres, les *nobles*, qui composaient la première, voulaient conserver leur despotisme féodal,

les *manants*, l'autre caste, et parmi eux surtout la bourgeoisie de Bruges acquérant des richesses par leurs manufactures de draperies et de toiles, souffraient avec impatience les hauteurs de la noblesse. Le poëme manuscrit N° 10046, *oves* et *lini* « de la brebis et du lin » est la description de la prospérité alors croissante de la Flandre.

Baudouin VII, surnommé à la hâche, fit peser une main de fer sur les nobles pour protéger les manants, et favoriser les manufactures. On connaît ses exécutions sur un seigneur, jeté dans une chaudière d'huile bouillante et sur d'autres seigneurs qu'il fit pendre.

Charles-le-Bon, son successeur (1119-1127) préféra un système de douceur pour protéger les manants, la civilisation n'était pas encore assez avancée pour substituer la raison à la force. Une conspiration des seigneurs le fit périr dans l'église de Saint-Donat de Bruges : ce n'était point la seule famille Vander Straten qui dirigea la conspiration, comme le démontre judicieusement M. l'abbé Carton, mais le caractère farouche des nobles.

La principale copie du manuscrit *apologia familiæ stratendis*, cité par M. Carton, se trouve dans le N° 16872 de la Bibliothèque royale.

Guillaume Cliton, appelé par les nobles, devait être favorable à la réaction féodale en faveur de l'aristocratie. Soutenu par les nobles, après le meurtre de Charles-le-Bon, son cousin, Guillaume Cliton était le digne petit-fils (je le dis ironiquement) de l'implacable Guillaume, le conquérant de l'Angleterre, dont M. Thierry a si habilement tracé la biographie dans l'histoire de cette conquête par les Normands.

Le parti modéré, jugeant que le système vigoureusement commencé par Baudouin à la hâche, mollement continué par Charles-le-Bon, était nécessaire au bonheur de la Flandre, appela selon le manuscrit contemporain 9568, un jeune homme d'une grande espérance et d'un caractère également ferme et conciliant, c'est Thierry d'Alsace. J'omets d'autres concurrents tels que Guillaume de Loo,

fils du frère de Robert II et Godefroid I, duc de Brabant, qui fut instigué par Clémence, sa femme, veuve de Robert II. Le duc Godefroid était, toutefois, un prince d'un grand talent.

Le roi de France, Louis-le-Gros, beau-frère de Guillaume Cliton, comme je l'ai expliqué, voulut le défendre; il s'avança jusqu'à Arras, et de là jusqu'à Lille.

La place de Lille tenait fortement pour le parti de Thierry d'Alsace et Louis-le-Gros, fut forcé de se retirer. Guillaume se détourna du côté d'Oudenbourg, tandis que Thierry avait ses principales forces du côté de Gand. La rencontre des deux armées doit avoir eu lieu entre Bruges et Gand, et bien certainement à un endroit que toutes les vieilles chroniques désignent, sauf des différences d'orthographe, par le mot d'*Axpoele*. Or, la situation de cet Axpoele est retrouvée, grâce à M. l'abbé Carton. Ce n'est donc pas ailleurs qu'à Axpoele, commune de Ruysselede, que le combat a eu lieu. La chronique de Brando, moine Bénédictin, mort en 1428 (N° 18180 de la Bibliothèque de Bourgogne) dont le texte est en grande partie intercalé dans le texte de Meyerus, dit en propres termes : *Wilhelmus cum suis veniens in campo qui dicitur Hackespoel pugnam commisit* (Guillaume, arrivé avec les siens dans la bruyère d'Hackespoel, livra bataille). La *Chronyke van Vlaenderen*, imprimée en 1727 (tom. I, p. 171) traduit ce passage : *Den graef Willem heeft zyn volk naer Axpoel beweegt.*

Par conséquent M. l'abbé Carton vient de rendre un service à la science de l'histoire en désignant cette position, contrairement à des opinions erronées et fausses.

Thierry d'Alsace, n'ayant pas eu l'avantage dans cette bataille, eut la sagesse, au lieu de se retirer vers Lille, ce qui eut perdu sa cause, de dévier vers Alost; manœuvre habile parce qu'elle déconcerta le duc Godefroid I, autre prétendant, qui venait aussi attaquer Guillaume Cliton et qui aurait compliqué la révolution. Guillaume poursuivit Thierry en grande hâte, mais il fut tué d'un coup de lance, et non d'un coup de flèche, comme le disent les historiens modernes.

Il avait provoqué un des chevaliers ennemis dans un combat personnel, imprudence qui démontre son caractère violent « quemdam militem aggrediens, monomachiâ sive singulari pugnâ, in brachio lanceatur » (Ms. Brando).

L'inflammation s'étant déclarée, il périt le cinquième jour, laissant, malgré lui, à Thierry d'Alsace l'héritage du comté de Flandre, que celui-ci gouverna honorablement pendant 40 ans, quoique faisant pendant cette longue période quatre pèlerinages à Jérusalem et laissant son héritage à Marguerite d'Alsace.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'hommage de mon respect.

Le conservateur des manuscrits,
Le chevalier Marchal.

2me ANNEXE.

Avis favorable du comte de Muelenaere, Ministre d'État, Gouverneur, à la demande de la commune de Ruysselede.

Bruges, le 21 juin 1847.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur (M. De Theux).

L'affaire concernant la demande du conseil communal de Ruysselede, tendant à ce que cette localité soit autorisée à adopter pour ses armoiries, les armes de la ci-devant seigneurie d'Axpoele, aujourd'hui enclavée dans la dite commune de Ruysselede, a fait l'objet d'un examen approfondi et de recherches multipliées. — J'ai l'honneur de vous rendre compte du degré de par-instruction de cette demande.

En sollicitant l'autorisation dont il s'agit, le conseil communal de Ruysselede veut conserver la mémoire de la bataille qui s'est livrée aux environs d'Axpoele en l'année 1128, entre Thierry d'Alsace et Guillaume Cliton.

Cette assemblée s'appuye principalement du témoignage de M. l'abbé Carton, qui, dans une notice publiée récemment, parait avoir clairement démontré que c'est réellement à Axpoele, près de Ruysselede, que s'est livrée cette mémorable bataille. M. le conservateur de la bibliothèque des manuscrits, dite de Bourgogne, adoptant l'opinion de M. Carton est d'avis que l'on peut concéder au conseil communal de Ruysselede, les armoiries d'Axpoele telles qu'elles sont représentées sur le dessin ci-joint, mais avec la très-faible différence de substituer le mot *d'argent* au mot *d'or ;* il faudrait donc d'après M. le conservateur, blasonner les dites armes comme suit : « de sable au chef d'argent à une vivre de gueules. » A l'appui de son opinion, M. Marchal invoque le manuscrit, N° 5820 de la bibliothèque royale, ainsi que la circonstance que le cri de guerre des seigneurs d'Axpoele était « Vilain de Gand. »

Je ne puis qu'appuyer vivement la demande du conseil communal de Ruysselede, de pouvoir adopter les armoiries d'Axpoele, attendu que cette autorisation aura pour effet de rappeler et de perpétuer le souvenir d'une bataille mémorable qui manqua de décider du sort du comté de Flandre. — Bien que plusieurs documents manuscrits déposés à la bibliothèque de Bruges, représentent les armes d'Axpoele, telles que le conseil communal les a fait dessiner, les motifs qui ont engagé M. le conservateur à émettre l'avis qu'il faut blasonner *d'argent* au lieu *d'or* me paraissent suffisants pour justifier la modification proposée.

Dès lors, j'estime, Monsieur le Ministre, qu'il y a lieu d'accorder à la commune de Ruysselede, l'autorisation de prendre comme siennes, les armoiries des anciens Seigneurs d'Axpoele et de les blasonner « de sable au chef d'argent à une vivre de gueules. »

J'ai l'honneur etc.

Le Ministre d'État, Gouverneur,

Signé : C[te] DE MUELENAERE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1re DIRECTION No 3756 B

ADMINISTRATION

PROVINCIALE & COMMUNALE

3me ANNEXE

—

LÉOPOLD, ROI DES BELGES

A TOUS PRÉSENS ET A VENIR, SALUT

Notre ministre de l'Intérieur nous ayant exposé, dans son rapport du 25 Août 1847, que par délibération en date du 15 Décembre 1845, le conseil communal de Ruysselede, province de la Flandre occidentale, a émis le vœu d'obtenir la concession des armoiries que portait anciennement la seigneurie d'Axpoele qui fait partie aujourd'hui de la commune de Ruysselede;

Considérant qu'il est établi par des documents dignes de foi, déposés à la Bibliothèque, dite des manuscrits des Ducs de Bourgogne, que les armoiries dont il s'agit sont de sable au chef d'argent à une fasce vivrée de gueules;

Vu Notre arrêté en date du 6 Février 1837, réglant la forme des sceaux des communes;

Nous avons accordé et accordons: à la commune de Ruysselede, les présentes lettres-patentes avec autorisation d'avoir et de porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles et qui sont:



De sable au chef d'argent à une fasce vivrée de gueules.

Chargeons Notre Ministre de l'Intérieur de l'exécution des présentes, qui seront insérées au Moniteur.

Donné à Bruxelles le 28 Août 1847.

Par le Roi:
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
(*Signé*) CH. ROGIER

(*Signé*) LÉOPOLD

Vu, vérifié et inscrit au Registre Matricule, fo 304.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
(*Signé*) A. SOUDAIN DE NIEDERWERTH

Pour copie conforme :
LE BOURGMESTRE DE RUYSSELEDE,
VAN OUTRIVE

LE SECRÉTAIRE,
ED. HELLEBUYCK

COMPTE-RENDU des travaux de la société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre, conformément à l'art. IX de son Réglement.

ANNÉE 1874.

L'année qui vient de s'écouler a été non moins fructueuse que ses devancières. Les *Annales* de la Société se sont enrichies d'une foule de documents d'un grand intérêt pour l'histoire et les antiquités de la Flandre.

Citons les dans l'ordre de leur publication :

1° *Les extraits de l'inventaire des archives communales d'Ingelmunster.* Chargé du triage et du classement des archives de cette antique baronnie, M. A. Schotte a dressé l'inventaire et fait un résumé analytique de ces documents. Il a rendu un service sérieux à l'histoire de la Flandre.

2° *La musique aux Pays-Bas avant le XIX[e] siècle*, par M. Ed. Vander Straeten. C'est la suite d'une de nos publications de l'année précédente. Elle

renferme non-seulement des notices biographiques au sujet des compositeurs, artistes et luthiers belges aux siècles passés, mais jette une vive lumière sur les origines et les développements de l'opéra dans les principales villes des Pays-Bas. Elle établit la part qu'ont prise dans ce mouvement artistique, à partir du XVIe siècle, les différents éléments générateurs tels que les établissements d'instruction, notamment les colléges des pères augustins, des jésuites etc., les sociétés dramatiques communément appelées sociétés de rhétorique et enfin les divertissements de la cour.

3° *La bataille du comte de Flandre au camp de Bouvines* (1340), par M. Kervyn de Lettenhove, forme un recueil des représentants de la noblesse flamande restés fidèles au comte Louis de Mâle, lorsque Jacques d'Artevelde s'allià à Edouard III pour défendre la liberté communale des Flandres. Cette étude permettra de combler quelques lacunes et de rectifier certaines erreurs qui se sont glissées dans les copies d'anciens rôles conservés à la bibliothèque nationale de Paris.

4° *La Bataille d'Axpoele*, par M. A. Ronse, est la réponse à un article du *Cercle archéologique de Termonde*, (*Annales*, deuxième série, t. III, 3e liv. 1874) au sujet du lieu où Thierry d'Alsace et Guillaume de Normandie livrèrent, en 1128, une bataille des plus sanglantes. Le regretté président de la *Société d'Emulation*, feu M. Carton, avait établi d'une façon péremptoire la situation du champ de bataille. La controverse que le *Cercle archéologique de Termonde* a rouverte sur ce point considéré comme définitivement acquis à l'histoire a fait un devoir au comité-directeur de

charger un membre de la Société de répondre au critique termondois.

5° *L'histoire d'Oudenbourg*, par MM. E. Feys et D. Van de Casteele, dont la Société a poursuivi cette année la publication, a reçu le meilleur accueil dans la presse belge; nous pouvons même dire qu'elle y a produit une certaine sensation. « Nous possédons dans la Belgique wallonne, dit le *Journal de Liége* (2 mars 1875) l'histoire de quelques-unes de nos communes; mais il serait difficile de citer un seul de ces ouvrages qui ait été conçu avec cette ampleur, avec cette attention scrupuleuse à tout dire sans trop dire et surtout qui soit accompagné d'aussi utiles pièces justificatives. Nos auteurs auront bien mérité de leur pays. » A. L.

La Gazette de Liége partage la même opinion. « On ne peut assez le répéter, dit-elle, (n° du 22 février 1875), ce n'est que lorsque toutes les communes auront ainsi trouvé leur histoire locale qu'on pourra enfin écrire une véritable histoire de Belgique. En Flandre, ces études sont des plus florissantes; dans le pays wallon elles sont loin d'être développées au même point. Il n'y a presque plus de commune flamande qui n'ait trouvé son annaliste: chez nous, la grande et noble ville de Liége n'a pas encore trouvé le sien. Cela tient peut-être à l'absence d'une société historique organisée sur le même pied que ces sociétés de la Flandre où règnent un esprit scientifique aussi désintéressé et un amour aussi profond de la tradition nationale et du passé de la patrie. » G. K.

La Meuse (n° du 2 mars 1875), déclare que « les épisodes juridiques, parfaitement débrouillés par MM. Feys et Van de Casteele en apprennent plus sur

la vie intime de nos communes que les brillantes phrases de généralisation. » J. S.

Nous avons la ferme confiance que le jugement porté sur les travaux de nos collaborateurs, par des journaux appartenant aux différentes nuances politiques, sera ratifié par l'accueil que feront à notre publication ceux qui s'intéressent aux antiquités de notre pays.

La *Société d'Émulation* a fait, dans le courant de l'année, une perte des plus sensibles. M. Philippe De Stoop, né à Bruges en 1797, y est décédé le 3 juin 1874.

C'était un des derniers survivants des fondateurs de la Société ; il en fut pendant 35 ans le trésorier et s'associa par ses conseils, par ses judicieuses recherches, par la publication de différentes études historiques, aux travaux de nos *Annales*.

M. le chanoine De Smet l'a fait remarquer, « ce fut M. De Stoop qui eut l'utile pensée de transcrire sur les originaux, les *Acta capitularia* de l'église de S. Donat, à Bruges. » L'écrivain que nous venons de nommer y a puisé de nombreux renseignements qu'il mentionne dans sa *Note pour l'histoire du commerce des grains au moyen-âge* et dans une autre étude intitulée « *Quelques remarques sur la prospérité et la décadence du commerce de Bruges* ([1]).

Il est à regretter que le manuscrit soit resté inédit. Comme on pourra s'en convaincre par les extraits insérés dans les travaux, cités plus haut, la publication

---

(1) Recueil de mémoires et de notices historiques par J.-J. De Smet, t. II, p. 514 et 536.

de ce recueil eut été d'une incontestable utilité pour l'histoire de notre pays.

Un événement des plus étranges donna, il y a une cinquantaine d'années, une certaine renommée à notre regretté confrère.

Au mois de novembre 1819, il ne fut bruit que d'une *pluie de sang* tombée à Blankenberghe. Le 12, vers les deux heures et demie de l'après-midi, le vent soufflant de l'ouest, il y eut pendant un quart d'heure environ une pluie abondante d'une eau rouge foncé et qui, reprenant insensiblement sa couleur ordinaire, continua le reste de la journée.

Ce phénomène jeta la terreur parmi les populations qui y virent des pronostics de malheur. M. De Stoop s'empressa de se procurer une certaine quantité de cette eau, la soumit à une analyse chimique et, six jours après, fit connaître les résultats de son examen dans un rapport que publièrent plusieurs journaux.

Dans une note manuscrite M. De Stoop observe qu'il est fréquemment fait mention dans l'histoire de ces phénomènes météoriques, que dans les siècles d'ignorance on appelait « pluies de sang » et que la crédulité populaire qualifie encore de ce nom.

« En 510, dit Grégoire de Tours, il tomba en Italie une pluie rouge. En 787, dit Sigibert, du ciel et de la terre coula du sang. En 869 pluie de sang durant 3 jours dit Genebrart. En 937, dit le même Sigibert le ciel étant serein le soleil s'obscurcit soudain, jetant comme des rayons de sang par les fenêtres des maisons. A Ravenne et à Parme tant dedans que dehors, pluie de sang au mois de juin 1112, dit Robert. »

La pluie qui eut lieu en 1819, à Blankenberghe, fut sans doute de la nature de celles qui eurent lieu

aux dates que nous venons d'indiquer et qui éveillèrent la superstition.

Nous devons savoir gré à M. De Stoop d'avoir recueilli l'eau qui tomba sur notre côte et d'avoir établi scientifiquement de quels éléments météoriques elle se composait.

Nous donnons son analyse d'après ses propres notes.

« Cent quarante-quatre onces de cette eau, parfaitement transparente, d'une couleur rose un peu violet, soumise à l'action du calorique et évaporée à quatre onces, est devenue d'une couleur rouge brique, et n'a donné par le refroidissement aucun précipité.

Les expériences ordinaires ont demontré qu'avant et après l'ébulition, cette eau n'est ni acide ni alcaline.

Par l'addition de l'acide sulphurique j'ai obtenu, à froid, un dégagement très sensible d'acide hydrochlorique.

Une solution de nitrate d'argent a donné un précipité blanc insoluble dans l'eau bouillante, que j'ai reconnu, après l'avoir décomposé, être un chlorure d'argent.

Mêlée avec du deuto-nitrate de mercure liquide, j'ai obtenu un précipité blanc, insoluble, qui par la décomposition m'a convaincu être du proto-chlorure de mercure.

Mêlée avec de l'hydrosulphate de potasse j'ai obtenu un précipité noir qui soumis à l'action du calorique, s'est reduit à l'état métallique.

La liqueur qui, par addition du nitrate d'argent, avoit laissé précipiter le chlorure d'argent, mêlée avec de l'hydrate de deut-oxide de potassium, a donné un précipité de couleur purpurine qui, réduit selon les règles de l'art, a fourni un métal dur, cassant, d'un blanc grisâtre, attirable à l'aimant et qui, mêlée avec du sousborate de soude, m'a donné du verre d'un beau bleu.

D'après le résultat des expériences susdites, il conste : 1° que l'acide obtenu est de l'acide chlorique, 2° le métal du cobalt. En conséquence l'eau tient en solution de l'hydrochlorate de cobalt. »

Dès que le rapport de M. De Stoop eut été publié, plusieurs sociétés savantes se l'associèrent comme membre correspondant, notamment la société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et et industriels de France; le conseil communal de Bruges le nomma professeur de chimie à l'école libre de médecine de cette ville.

Au nom du Comité-directeur.

ALF. RONSE.

Mars 1875.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME IXe DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-SIXIÈME DE LA COLLECTION

CARTE DU FRANC
PAR POURBUS
ET
NOTICE GÉOGRAPHIQUE ET HÉRALDIQUE
CONCERNANT CETTE CARTE

Par M. le Chevalier MARCHAL.

Bruges possède dans la salle qui précède la Bibliothèque publique une carte du pays du Franc, dressée vers 1560 par le peintre PIERRE POURBUS ; elle est peinte sur toile et mesure 12 mètres carrés. — Elle reproduit le territoire du Franc, avec toutes ses villes, seigneuries, villages, chemins, rivières, ponts, canaux, dunes et digues, tels qu'ils étaient vers le milieu du XVIe siècle.

Cette carte a paru de tout point digne d'être reproduite et publiée. C'est pourquoi la Société d'Émulation en fit faire en 1852 la réduction avec toute l'exactitude qu'exigeait une œuvre d'une telle importance et la fit lithographier à la dimension de 1,20 m. sur 0,80 m. — Feu M. le Chevalier MARCHAL, membre de l'Académie Royale de Belgique, en a fait une description avec l'analyse héraldique des blasons des seigneuries, villes et villages que POURBUS a reproduits sur la même carte avec leurs étoffes et émaux.

Quelques rares exemplaires de cette carte, ainsi que de la notice de M. MARCHAL, existent encore.

PRIX PAR EXEMPLAIRE : 2 FRANCS.

Pour tout ce qui concerne la vente des publications on est prié de s'adresser à M. AIMÉ DE ZUTTERE, Imprimeur, rue des Potiers, Bruges.

Pour tout autre objet on est prié d'écrire à l'adresse de **M. le Président de la Société d'Émulation, Bruges.**





